



# Document d'objectifs du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » Zone de protection spéciale – FR9112004

## Annexes





Maître d'ouvrage :

---

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Suivi de la démarche : Marie-Cécile Lyx

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de L-R  
Suivi de la démarche : Nathalie Lamande

Opérateur Natura 2000 :

---

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup  
Hôtel de communauté  
25, allée de l'Espérance  
34270 Saint-Mathieu-de-Tréviérs  
Tel : 04.67.55.17.00  
Mail : grandpicsaintloup@ccgpl.fr

Rédaction du Docob :

---

Rédaction, coordination, cartographie : Aurélie Tibaut, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Diagnostic écologique : La Salsepareille et Cercis, 2012  
Diagnostic agricole : Chambre d'agriculture de l'Hérault, 2012  
Diagnostic des activités de chasse : Fédération régionale des chasseurs de L-R et départementale de l'Hérault, 2012  
Diagnostic forestier : CRPF, 2012

Crédits photographiques :

---

Photographies de couverture : Denis Buhot, Antoine Carrer et Alain Ravayrol, la Salsepareille (Crave à bec rouge, Grand-duc d'Europe, Martin pêcheur et Milan noir) ; David Lacaze (Aigle de Bonelli) ; Jean-Charles Sicard (Rollier d'Europe)  
Autres photographies : La Salsepareille ou source précisée en légende



Références à utiliser :

---

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais », Zone de Protection Spéciale – FR 9112004, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, 2012



### Données générales

Annexe 1 : Fiche de synthèse du Site Natura 2000.....	4
Annexe 2 : Sigles et abréviations.....	11
Annexe 3 : Lexique .....	14
Annexe 4 : Calendrier d'élaboration du Docob.....	15
Annexe 5 : Bibliographie.....	18

### Données biologiques

Annexe 6 : Données du Référentiel régional Oiseaux.....	20
Annexe 7 : Annexes du diagnostic écologique.....	99

### Données administratives

Annexe 8 : Arrêté préfectoral en lien avec les Hautes garrigues du Montpelliérais.....	118
Annexe 9 : Comptes rendus des groupes de travail .....	134
Annexe 10 : Comptes rendus des Comités de pilotage.....	212
Annexe 11 : Règlement intérieur du copil.....	236



# DONNEES GENERALES

---

## Annexe 1 : Fiche de synthèse du Site Natura 2000

## FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIÉRAIS FR9112004

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>  
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9112004>

**Site ZPS FR9112004**

**Date de désignation : 29 octobre 2003**

**Département : Hérault**

**Surface du site: 45 646 hectares**

**Opérateur du site : Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup**

**Le docob est en cours de réalisation (finalisation prévue fin 2013)**

### Description du site

Le site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais se situe dans la région Languedoc-Roussillon, département de l'Hérault, au Nord de Montpellier. Le site, plus grand du département, s'étend sur près de 45 000 hectares, 20 kilomètres du Nord au Sud et près de 50 kilomètres d'Ouest en Est.

Les Hautes Garrigues du Montpelliérais se répartissent sur un territoire de collines calcaires : massif de la Séranne, Causse de la Selle, Massif du Pic Saint-Loup et de l'Hortus, collines de la Suque et Puech des Mourgues. Le Mont Saint-Baudille (848 m) ou le Pic Saint-Loup (658 m) se situent à seulement 40 kilomètres pour l'un et 30 pour l'autre, de la mer à vol d'oiseau : les paysages sont donc marqués par de fortes pentes au pied desquelles s'encaissent différents cours d'eau, comme l'Hérault et la Buèges.

Ce sont 37 communes qui sont concernées par les Hautes Garrigues du Montpelliérais et 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

21 communes, sur les 37, ont plus de la moitié de leur territoire inscrit à Natura 2000 dans le cadre du site des Hautes Garrigues du Montpelliérais et seulement 5 en ont moins de 25 %.

La configuration de la ZPS, offrant des linéaires de falaises importants joutés à une mosaïque de milieux ouverts, est très propice à l'installation des grands rapaces rupestres ayant justifié la désignation de la ZPS tels que l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), ou encore le Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*). En effet, les affleurements calcaires érodés servent de support à la nidification, tandis que les milieux ouverts environnants sont des habitats favorables aux espèces proies, et constituent ainsi de vastes territoires de chasse pour ces grands prédateurs.

Avec seulement 30 couples cantonnés en 2010 à l'échelle nationale, l'Aigle de Bonelli représente un enjeu majeur au

sein de la ZPS qui abrite 30% des effectifs régionaux. Un quatrième site de nidification présent dans ce territoire a été abandonné en 1995. Chacun de ces sites fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope.

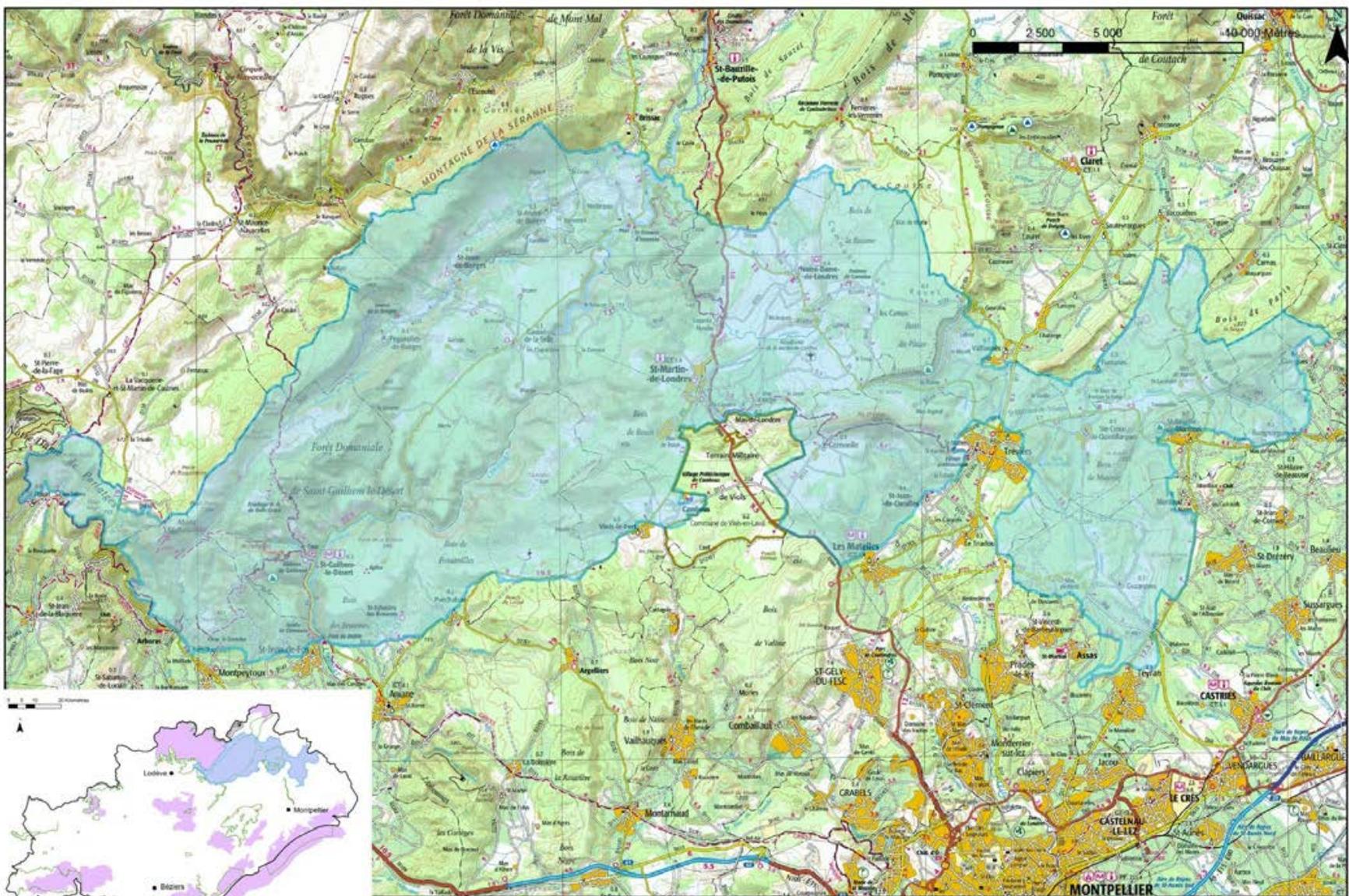
Les falaises de la ZPS sont également fréquentées par le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*). Arboricole, le Vautour moine (*Aegypius monachus*) s'est également reproduit dans la ZPS en 2011 ; d'autres vautours tels que le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), ou le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) sont fréquemment observés dans la ZPS.

Les anciens parcours ont laissé place, depuis plus d'une centaine d'année à des massifs denses de chênes verts et dans une moindre mesure des peuplements de Pin noir, Pin d'Alep et Pins de Salzmann (nord des Mont de St Guilhem, plateau de Puechabon à Saint Martin de Londres), reléguant les espaces favorables à l'avifaune patrimoniale (notamment passereaux des milieux ouverts) aux marges de la ZPS (sud des Monts de St Guilhem, les Lavagnes, zones cultivées du bassin de Saint Martin de Londres et de la plaine à l'Est de la ZPS).

Outre les espèces rupestres, le site abrite une grande variété d'espèces d'oiseaux, pour certaines inféodées aux milieux semi-naturels, pouvant être maintenus ouverts de façon volontaire ou non (Busard cendré (*Circus pygargus*)), Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*), Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pies-grièches (*Lanius ssp.*), et pour d'autres liées à la présence de mosaïques agricoles mêlant vignobles, friches, prairies, pelouses, etc (Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Alouette lulu (*Lullula arborea*)).

Enfin, les rivières présentes accueillent dans les hautes frondaisons le Milan noir (*Milvus migrans*), et sur les berges, le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais – ZPS n° 9112004



Site Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérais

Source SCAN100, IGN 2010, DREAL LR  
Réalisation CCGPSL, février 2013



### Espèces d'intérêt communautaire présentes (par ordre décroissant de niveau d'enjeu)

Les 20 espèces d'intérêt communautaire sont présentées par niveau d'enjeu décroissant sur le site.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Effectif (nombre de couples)	Etat de conservation		Menaces principales
			Population	Habitat d'espèces	
Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> )	A093	3	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Vautour moine ( <i>Aegypius monachus</i> )	A 079	0 - 1	Bon	Défavorable	Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution Modification des pratiques pastorales
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	A224	1 100 - 2200	Bon	Bon	Fermeture des milieux
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> )	A379	300 - 600	Défavorable	Défavorable	Disparition d'une mosaïque agricole Fermeture des milieux
Circaète Jean le Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	A080	26 - 50	Bon	Moyen	Fermeture des milieux Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	A302	850 - 1 750	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux
Grand-Duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	A215	12 - 16	Bon	Moyen	Fermeture des milieux Risque de collision et électrocution
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> )	A128	0 - 2	Moyen	Moyen	Fermeture des milieux
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> )	A231	35 - 55	Bon	Bon	Disparition d'une mosaïque agricole Disparition des alignements de grands arbres et boisements isolés
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> )	A091	1	Bon	Bon	Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Crave à bec rouge ( <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> )	A346	2 - 4	Défavorable	Défavorable	Disparition des pelouses à proximité des sites de nidifications
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> )	A255	100 - 400	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	A246	650 - 1 000	Bon	Bon	Disparition d'une mosaïque agricole Fermeture des milieux
Busard cendré ( <i>Circus pygarcus</i> )	A084	8 - 16	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	A103	4 - 6	Bon	Moyen	Aucune menace particulière
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> )	A133	0 - 10	Moyen	Moyen	Diminution des secteurs viticoles



Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	A072	8 - 15	Bon	Moyen	Fermeture des milieux Gestion forestière accrue
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	A073	12 - 20	Défavorable	Moyen	Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Martin pêcheur ( <i>Alcedo atthis</i> )	A229	4 – 7	Moyen	Moyen	Pollution des cours d'eau Crues détruisant les nids
Pie grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	A338	< 10	Défavorable	Défavorable	Disparition d'une mosaïque agricole Fermeture des milieux

### Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Vautour moine, Aigle royal, Circaète Jean-Le-Blanc, Grand-Duc d'Europe, Bondrée apivore, Busard cendré, Milan noir...	Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes d'individus (ESP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies</li> <li>✓ Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité</li> <li>✓ Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux</li> <li>✓ Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux</li> </ul>
Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Vautour moine, Grand-Duc d'Europe, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Crave à bec rouge, Bruant ortolan, Alouette Lulu, Milan noir, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur...	Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gérer les milieux ouverts</li> <li>✓ Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture</li> </ul>
Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Circaète Jean-Le-Blanc, Aigle royal, Grand-Duc d'Europe, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Crave à bec rouge, Bruant ortolan...	Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver la mosaïque paysagère</li> <li>✓ Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune</li> </ul>
Toutes les espèces du site	Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Porter à connaissance, sensibiliser et former</li> <li>✓ Animer des réunions et assurer une présence de terrain</li> <li>✓ Mettre en place des outils de communication</li> </ul>
	Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées (ETUD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site</li> <li>✓ - Acquérir des connaissances complémentaires sur le site</li> </ul>
	Animer et mettre en œuvre le Docob (ANIM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre les mesures contractuelles et chartes Natura 2000</li> <li>✓ Evaluer et effectuer la mise à jour du Docob</li> </ul>



**Pour en savoir plus :**

*Contact :*

*Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup*

*25, Allée de l'Espérance*

*34270 Saint-Mathieu-de-Trévières*

*Tel : 04 67 55 17 00*

*natura2000.hautesgarrigues@ccgpsl.fr – grandpicsaintloup@ccgpsl.fr*

*Sources d'information :*

*Site du MEDDTL : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)*

*Site de la DREAL LR : [www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)*

*Site de la DDTM : <http://www.herault.equipement.gouv.fr/>*

*Site de l'opérateur : <http://www.cc-grandpicsaintloup.fr>*



## Annexe 2 : Sigles et abréviations

AAPPMA : Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques

ACCA : Association communales de chasse agréée

APN : Activités de pleine nature

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ASA : Association syndicale autorisée

CA 34 : Chambre d'agriculture de l'Hérault

CAB : Conversion à l'agriculture biologique

CC : Carte communale

CDESI : Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de sport de nature

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CEN LR : Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc Roussillon

CESML : Coopérative d'électricité de Saint-Martin-de-Londres

CLE : Commission locale de l'eau

CNPN : Conseil national pour la protection de la nature

CODEVER : Collectif de défense des loisirs verts

COFIL : Comité de pilotage

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DFCI : Défense de la forêt contre les incendies

DOCOB : Document d'objectifs

DRDR : Document régional de développement rural

DREAL : Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ELD : Entreprise locale de distribution

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ERDF : Electricité réseau distribution France

ESI : Espaces, site ou itinéraires

FDC34 : Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

FSD : Formulaire standard de données

ICHN : Indemnités compensatoires aux handicaps naturels

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

LIEN : Liaison intercantonale d'évitement nord

LOF : Loi d'orientation des forêts

MAE : Mesure agro-environnementale

MAET : Mesure agro-environnementale territorialisée



OCAGER : Opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural

ONF : Office national des forêts

ORF : Orientations régionales forestières

OT : Office de tourisme

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAC : Politique agricole commune

PAE : Parc d'activités économiques

PAM : Plantes aromatiques et médicinales

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

PDESI : Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sport de nature

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PDRH : Programme de développement rural hexagonal

PE : Points d'écoute

PHAE : Prime herbagère agro-environnementale

PLU : Plan local d'urbanisme

PMA : Prélèvement maximum autorisé

PNA : Plan national d'actions

POS : Plan d'occupation des sols

PPR : Plan de prévention des risques

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondations

PPRIF : Plan de prévention des risques d'incendie de forêts

PSG : Plan simple de gestion

RB : Réserve biologique

RBD : Réserve biologique domaniale

RGA : Recensement agricole général

RNU : Règlement national d'Urbanisme

RU : Réserve utile

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : Surface agricole utile

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique

SDVMA : Schéma départemental de préservation, de restauration et de mise ne valeur des milieux aquatiques

SIC : Site d'importance communautaire

SICAE : Société d'intérêt collectif agricole d'électricité

SIG : Système d'information cartographique

SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique

SMBFH : Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

SMI : Surface minimale d'installation

SRA : Schéma régional d'aménagement

SRU : Solidarité et renouvellement urbains

STOC : Suivi temporel des oiseaux communs

SUAMME : Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne et élevage

SYBLE : Syndicat du bassin du Lez



SYMBO : Syndicat mixte du bassin de l'Or

UDE : Unité de dimension économique

UGB : Unité gros bétail

UN : Unité d'azote

UTA : Unité de travail annuel

UTH : Unité de travail humain

ZAE : Zone d'activités économiques

ZDE : Zone de développement de l'éolien

ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêts écologiques faunistique et floristique

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation



## Annexe 3 : Lexique

Document régional de développement rural : document régional de programmation qui établit les objectifs et les règles d'utilisation des fonds européens FEADER sur la période 2007 – 2013.

Exploitation professionnelle : exploitation agricole dont la dimension économique est au minimum de 8 UDE (unité de dimension économique, mesurant la marge brute standard, définie au niveau européen. La marge brute standard est une notion proche de celle de valeur ajoutée. Une UDE équivaut à 1,5 hectare de blé) et ayant 0,75 UTA (unité de travail annuel : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein)

Réserve utile : quantité d'eau maximale retenue par un sol et utilisable par la plante.

Rupestre : qualifie un oiseau qui niche en falaise

Taux de pastoralisme : Importance des parcours dans l'alimentation du cheptel durant l'année

Unité d'Azote : équivalent d'1 kg d'azote par ha

Unité gros bétail : équivalent à une vache allaitante et son veau (jusqu'à 8-9 mois) présente pendant un an, ingérant 4 500 kg de fourrages grossiers

Unité de travail annuel : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein

Zone paléartique : Zone biogéographique qui correspond essentiellement à l'Europe, le nord de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient.



## Annexe 4 : Calendrier d'élaboration du Docob

### 2003

2003, 29 octobre : arrêté ministériel de désignation de la Zone de Protection Spéciale

### 2011

2011, 31 janvier : arrêté préfectoral de désignation du COPIL

2011, 11 avril : COPIL n° 1, Saint Mathieu de Trévières  
Désignation du président et de l'opérateur du site

2011, 1<sup>er</sup> octobre : recrutement chargée de mission

2011, 14 novembre : réunion d'information, Sainte Croix de Quintillargues  
Réunion destinée aux élus qui n'ont jamais été confronté à Natura 2000

2011, 15 novembre : pré COPIL n°2, Saint Mathieu de Trévières  
Réunion destinée aux élus de présentation des conventions entre EPCI et des cahiers des charges des différents appels d'offre

2011, 21 novembre : COPIL n°2, Causse-de-la-Selle  
Présentation des cahiers des charges des différents appels d'offre et du calendrier d'élaboration du Docob

2011, décembre : Lancement du diagnostic des forêts privées réalisé par le CRPF  
2011-2012, décembre-janvier : Entretien particulier avec les maires des communes concernées par le site

### 2012

2012, janvier : Lancement du diagnostic des activités cynégétiques avec la Fédération régionale des chasseurs de Languedoc Roussillon

2012, 30 janvier : Recrutement du groupement Cercis-La Salsepareille pour réaliser le diagnostic écologique du site

2012, mars : Lancement du diagnostic des activités agricoles réalisé par la Chambre d'agriculture



2012, 17 avril : Réunion organisée par la Fédération régionale des chasseurs dans le cadre du diagnostic des activités cynégétiques

2012, juin : Rendu de l'étude du CRPF : Diagnostic des activités forestières de la ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérais »

2012, 4 juillet : Réunion organisée par la Fédération régionale des chasseurs dans le cadre du diagnostic des activités cynégétiques

2012, 28 août : Réunion organisée par la Fédération régionale des chasseurs dans le cadre du diagnostic des activités cynégétiques (chasses privées en particulier)

2012, octobre : Rendu de l'étude de la Fédération régionale des chasseurs : Eléments de description de l'activité cynégétique sur le site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais

2012, octobre : Rendu de l'étude de la Chambre d'agriculture : Diagnostic des activités agricoles de la Zone de Protection Spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » FR9112004

2012, octobre : Rendu de l'étude de l'association la Salsepareille et du bureau d'études Cercis : Etat des lieux de la Zone de Protection Spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » FR9112004

2012, 15 octobre : réunion du groupe de travail « activités de pleine nature » pour discuter du diagnostic socio-économique

2012, 6 décembre : pré COPIL n°3, Saint Mathieu de Tréviérs  
Réunion destinée aux élus de présentation des synthèses des diagnostics du site

2012, 17 décembre : COPIL n°3, Saint Mathieu de Tréviérs  
Validation des diagnostics écologique et socio-économique du site

## **2013**

2013, 15 janvier : réunion du groupe de travail « chasse » pour discuter des objectifs et mesures de gestion du site

2013, 22 janvier : réunion du groupe de travail « forêt » pour discuter des objectifs et mesures de gestion du site

2013, 24 janvier : réunion du groupe de travail « élevage » pour discuter des objectifs et mesures de gestion du site

2013, 28 janvier : réunion du groupe de travail « activités de pleine nature » pour discuter des objectifs et mesures de gestion du site



2013, 29 janvier : réunion du groupe de travail « viticulture et autres activités agricoles » pour discuter des objectifs et mesures de gestion du site

2013, 12 mars : réunion publique à Montpeyroux pour présenter le site Hautes Garrigues du Montpelliérais, les enjeux et objectifs de gestion du site sur le territoire occidentale de la ZPS

2013, 11 avril : pré COPIL n°4, Saint Mathieu de Tréviérs  
Réunion destinée aux élus de présentation des principaux objectifs et mesures de gestion du site

2013, 22 avril : COPIL n°4, Saint Mathieu de Tréviérs  
Validation des objectifs et mesures de gestion du site

2013, 6 juin : réunion du groupe de travail « élevage » pour discuter du plan d'action du site

2013, 11 juin : réunion du groupe de travail « forêt » pour discuter du plan d'action du site

2013, 13 juin : réunion du groupe de travail « viticulture et autres activités agricoles » pour discuter du plan d'action du site

2013, 17 juin : réunion du groupe de travail « chasse » pour discuter du plan d'actions du site

2013, 24 juin : réunion du groupe de travail « activités de pleine nature » pour discuter du plan d'action du site

2013, septembre : pré COPIL n°5, Saint-Mathieu-de-Tréviérs  
Réunion destinée aux élus de présentation des principales actions du Docob du site et des premières actions à mettre en place

2013, septembre : COPIL n°5, Saint-Mathieu-de-Tréviérs  
Validation du Docob  
Validation de la Charte Natura 2000  
Election du président du Copil et de la structure animatrice

## Annexe 5 : Bibliographie

*Annales climatologiques et hydrologiques Cahier des charges type régional pour l'élaboration du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*, 2012, DREAL LR, 58 p.

*Carte géologique de la France au 1/50 000 ; Saint-Martin-de-Londres, Pic Saint-Loup et Causse de l'Hortus*, BRGM, notice explicative, 27 p.

*Département de l'Hérault. Résultat du troisième inventaire forestier (1996)*, 1998, Inventaire forestier national, 167 p.

*Diagnostic socio-économique relatif à la propriété forestière privée, Site Natura 2000 FR9112004 « Hautes Garrigues du montpelliérais*, 2012, Centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon, 22 p.

*Éléments de description de l'activité cygénétique sur le site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais*, 2012, Fédération régionale des Chasseurs du Languedoc Roussillon, 59 p.

*L'Hérault, domaines et espaces naturels départementaux*, Guide Nature, 66 p.

*L'énergie en Languedoc-Roussillon – Repères chiffrés*, 2011, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, 6 p.

*Orientations régionales de production Tome 1*, 1998, Rythmie Page, Centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon, 152 p.

*Orientations régionales de production Tome 2 : Garrigues*, 2001, Rythmie Page, Centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon, 28 p.

*Population et tourisme dans les « communes Natura 2000 »*, 2009, Chiffres et statistiques, commissariat général au développement durable, n°73

*Potentiel de production d'électricité d'origine solaire du Languedoc-Roussillon*, 2011, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, 24 p.

*Présentation de la Slackline*, Les nouveaux Funambules, 2012, 14p.

*Référentiel régional concernant les espèces d'Oiseaux inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux*, DIREN Languedoc Roussillon, 2008, 668p.

*Schéma départemental de préservation, de restauration et de mise ne valeur des milieux aquatiques de l'Hérault*, 2009, Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 53 p.



Arrêté N°DDTM34-2011-03-650 du 6 avril 2011 fixant la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000

LOI n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse

Site Internet (consultés entre octobre 2011 et septembre 2013) :

<http://www.adt-herault.fr>

[www.cistes.net](http://www.cistes.net)

<http://fleuve-herault.fr/>

[www.geocacheurs.fr](http://www.geocacheurs.fr)

[www.geocaching.com](http://www.geocaching.com)

<http://gesteau.eaufrance.fr>

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

[www.herault.equipement.gouv.fr/](http://www.herault.equipement.gouv.fr/)

<http://www.hydro.eaufrance.fr>

<http://highlinedatabase.blogspot.fr/>

<http://www.infoclimat.fr>

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/)

[www.mides.fr](http://www.mides.fr)

<http://www.scot-picsaintloup.fr/>

<http://www.sigc.fr>

<http://www.syble.fr>

<http://www.unicem-languedoc-roussillon.fr>

# DONNEES BIOLOGIQUES

## Annexe 6 : Données du Référentiel régional Oiseaux

Annexe 6a : Fauvette pitchou, <i>Sylvia undata</i> .....	21
Annexe 6b : Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> .....	24
Annexe 6c : Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> .....	27
Annexe 6d : Bruant ortolan, <i>Emperizi hortulana</i> .....	31
Annexe 6e : Rollier d'Europe, <i>Coracias garrulus</i> .....	35
Annexe 6f : Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i> .....	38
Annexe 6g : Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> .....	41
Annexe 6h : Oedicnème criard, <i>Burhinus oediconemus</i> .....	45
Annexe 6i : Outarde canepetière, <i>Tetrax tetrax</i> .....	49
Annexe 6j : Martin pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthi</i> .....	55
Annexe 6k : Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> .....	58
Annexe 6l : Crave à bec rouge, <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> .....	61
Annexe 6m : Busard cendré, <i>Circus pygargus</i> .....	64
Annexe 6n : Grand-duc d'Europe, <i>Bubo bubo</i> .....	68
Annexe 6o : Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> .....	73
Annexe 6p : Circaète Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> .....	78
Annexe 6q : Milan noir, <i>Milvus migrans</i> .....	82
Annexe 6r : Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i> .....	86
Annexe 6s : Aigle de Bonelli, <i>Aquila fasciata</i> .....	90
Annexe 6t : Vautour moine, <i>Aegypius monachus</i> .....	95

# Fauvette pitchou

*Sylvia undata* (Boddaert, 1783)

Code Natura 2000 : **A302**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

## Noms régionaux

Catalan : - Tallareta cuallarga

Occitan : - Pichon

## Noms étrangers

Dartford Warbler (GB), Curruca rabilarga (ES),  
Provencegrasmücke (D), Magnanina (I)

## Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Sylviidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Monde	NT
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 13 cm. Poids : 10-12 g.

**Plumage.** La Fauvette pitchou est une petite fauvette au plumage sombre, qui se remarque par sa longue queue souvent tenue relevée. Le dessus est gris foncé, plus brunâtre chez la femelle. Le dessous est lie-de-vin, plus terne chez la femelle, et la gorge tachetée de blanc. Le ventre est blanc sale. Un cercle orbitaire rouge complète les signes distinctifs. Le juvénile présente un plumage plus brun encore que la femelle, le ventre est plutôt chamois chaud, le cercle oculaire rouge est absent et l'iris sombre.

**Silhouette.** La Fauvette pitchou, difficile à observer car généralement dissimulée dans la végétation, peut se montrer brièvement lorsqu'elle monte au sommet d'une tige avant de replonger à couvert. Elle paraît alors entièrement sombre.

**Voix.** L'oiseau caché dans les buissons se signale fréquemment par son cri dur et râpeux « tchèèrr ». Son chant est court et constitué de phrases rauques et saccadées, moins mélodieux ou imitatif que celui de la Fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala*.



## Répartition géographique

La Fauvette pitchou est endémique du sud-ouest du Paléarctique occidental, du sud de l'Angleterre au Maghreb.

**En Europe.** L'espèce ne se reproduit que dans six pays : la Grande-Bretagne, où elle est cantonnée au littoral du sud de l'Angleterre, la France (y compris la Corse), l'Italie (y compris la Sardaigne), l'Andorre, l'Espagne et le Portugal. L'Espagne accueille plus de 50 % du total de l'effectif nicheur estimé.



**En France.** Cette fauvette est représentée par deux sous-espèces. La forme nominale *S. u. undata* peuple tout l'arc méditerranéen, la vallée du Rhône jusqu'à Valence, ainsi que la Corse. *S. u. dartfordiensis* est présente dans le Bassin aquitain, le Massif armoricain (de l'estuaire de la Loire au Cotentin), et en quelques sites plus isolés en Charente-Maritime, Val de Loire, Poitou et Ile-de-France.

**En Languedoc-Roussillon.** L'espèce est nicheuse, localement abondante, dans les zones de garrigue. Elle semble moins commune dans les landes de moyenne montagne des basses Cévennes et des contreforts des Grands Causses, voire rare sur ces plateaux. Elle dédaigne les plaines agricoles et manque dans le complexe camarguais et sur le reste du littoral languedocien où elle n'est observée qu'en hiver.



● : Nicheur certain   ● : Nicheur possible   + : Nicheur éteint

### Etat et évolution des effectifs

En dépit d'un effectif nicheur global supérieur à 1 500 000 couples, la Fauvette pitchou est considérée comme vulnérable en raison d'un déclin marqué dans les années 1970-1990, constaté principalement en Espagne (Birdlife 2004) avec une diminution de plus de 30 % des effectifs en 10 ans. En Catalogne espagnole, la tendance évolutive entre les deux atlas n'est pas significative (*in Estrada et al.* 2004) ; l'espèce a disparu de plusieurs secteurs mais est apparue en d'autres (en conséquence des incendies des années 90).

La population française, évaluée à 60 000 – 120 000 couples par Cantera & Rocamora (1999) est considérée comme stable en dépit de fluctuations parfois de grande ampleur.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	1 800 000 - 3 200 000	2004 <sup>(1)</sup>	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
<b>FRANCE</b>	60 000 – 120 000	1995 <sup>(1)</sup>	→
% de la population européenne : 3 – 4 %			
<b>L.-R.</b>	15 050 – 40 500	2007	↗
% de la population française : 25 – 34 %			
<b>AUDE</b>	2 000 – 10 000	2007 <sup>(1)</sup>	?
<b>GARD</b>	2 000 – 5 000	2007 <sup>(1)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	8 000 – 15 000	2007 <sup>(1)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	50 – 500	2007 <sup>(1)</sup>	↗
<b>P.-O.</b>	3 000 – 10 000	2007 <sup>(1)</sup>	?

<sup>(1)</sup> BirdLife (2004)

<sup>(2)</sup> CANTERA & ROCAMORA (1999)

<sup>(3)</sup> A dire d'expert (extrapolation d'après les densités connues de l'espèce, son occurrence dans le département (Atlas des

Oiseaux Nicheurs de l'Aude, à paraître) et la superficie des habitats favorables

<sup>(4)</sup> A dire d'expert (extrapolation d'après les densités connues de l'espèce et la superficie de ses habitats favorables

<sup>(5)</sup> A dire d'expert (LPO Aude)

<sup>(6)</sup> A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000)

<sup>(7)</sup> A dire d'expert (extrapolation d'après les densités connues de l'espèce et la superficie de ses habitats favorables)

### Biologie

**Habitats.** L'espèce fréquente toutes sortes de milieux fermés bas : landes à ajoncs, bruyère, ou genêts, jusqu'à 2 300 mètres sur le Massif des Madres (Aude / P.-O.) et 1 200 mètres dans les Cévennes ; mais aussi garrigues à Romarin ou à Ciste, plus ou moins mêlées de Chêne kermès, Buis ou Génévrier. Le milieu le plus favorable est constitué par des formations végétales basses piquées de buissons ou de petits arbres d'un mètre de haut relativement espacés. La garrigue ouverte est occupée plus densément que les formations fermées. Elle choisit volontiers les versants ensoleillés et les terrains secs.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse	N	N			MH
31.2	Landes sèches	N	N	NH	NMH	NMH
31.7	Landes épineuses	N	N	NH	NMH	NMH
31.8	Fourrés	N	N	NH	NMH	NMH
32.2	Formations arbustives thermo-méditerranéennes	MH	MH	NH		

N= Nicheur ; M= Migrateur

**Alimentation.** La Fauvette pitchou se nourrit essentiellement d'Arthropodes. Elle consomme principalement des orthoptères, coléoptères, chenilles de lépidoptères, diptères, et des araignées. De petits escargots sont également capturés. Des baies diverses (mûres, etc.) complètent ce régime alimentaire, notamment en hiver. L'oiseau s'alimente dans la végétation basse, plus rarement dans les arbres.

**Reproduction.** Les premiers chants et les parades interviennent dès la fin de janvier. Le mâle construit plusieurs ébauches de nid, dont l'un sera finalement achevé dans le courant d'avril. Il est installé à un mètre de hauteur au maximum, dissimulé dans l'épaisseur des arbustes. La ponte comprend en général 4 oeufs. L'incubation et l'élevage des jeunes durent chacun de 11 à 13 jours. Cette nidification, qui se déroule sous le couvert de la végétation dense, est difficile à suivre.

La densité du peuplement nicheur est très variable : 2 couples pour 10 ha dans les garrigues de Basse-Ardèche (Ladet & Cochet 2003), mais jusqu'à un couple à l'hectare au Portugal et dans les landes de Bretagne (Geroudet & Cuisin 1998).

**Migration et hivernage.** L'espèce est globalement sédentaire. Cependant, l'automne voit une dispersion et un



certain erratisme qui poussent des individus à fréquenter des milieux où l'espèce ne niche pas, comme les clairières forestières, les plaines cultivées ou les zones humides (sansouires de Camargue). Un mouvement de transhumance amène les nicheurs d'altitude dans des secteurs plus bas. Une véritable migration amène une petite partie des Pitchous à rejoindre l'Afrique du Nord.

### Causes de déclin et menaces

L'espèce est très sensible aux conditions météorologiques hivernales. Les vagues de froid accompagnées d'un enneigement prolongé peuvent décimer localement les populations, en particulier dans les régions de nidification les plus septentrionales. Les populations méditerranéennes, moins affectées par les rigueurs de l'hiver, peuvent cependant aussi connaître des fluctuations marquées.

Oiseau exigeant une végétation basse et dense, la Fauvette pitchou est principalement menacée par la disparition des landes du fait de la reconquête spontanée de ces formations non climaciques par la forêt. En effet, une partie des milieux fréquentés par la fauvette correspond à d'anciennes zones entretenues par le pastoralisme, où la déprise agricole se traduit par l'embroussaillage puis par la colonisation du milieu par les ligneux hauts. Si les premiers stades de cette évolution de la végétation sont favorables à la Pitchou, le développement de la strate arborée mène inexorablement, en l'absence d'intervention, à une perte d'habitat pour l'espèce. Lors des campagnes d'ouverture des milieux préconisées pour bon nombre d'espèces méditerranéennes, il faudra donc veiller à prendre en compte les exigences de cette espèce en matière de gestion des habitats.

### Mesures de conservation

Cette espèce est en partie dépendante de l'élevage extensif ovin qui évite l'évolution des milieux qu'elle fréquente vers des stades forestiers.

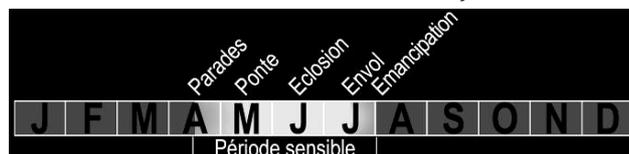
Les secteurs les plus riches des maquis et des garrigues méditerranéennes devraient faire l'objet d'une protection réglementaire.

Enfin, la mise en place de programme de recherche apparaît importante pour cette espèce endémique de l'ouest méditerranéen et pour laquelle de nombreux aspects de sa biologie restent méconnus. En particulier, CANTERA et ROCAMORA (1999) suggèrent des études axées sur la connaissance des stratégies de survie des populations dans les divers milieux qu'elle fréquente, en fonction des contraintes alimentaires et climatiques, ainsi que ses corollaires (distribution des individus au cours des saisons, proportion des sédentaires, transhumants ou émigrants, milieux d'hivernage de ces derniers, etc.). Ces études

permettraient notamment de mieux comprendre les causes des fluctuations d'abondance des populations.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★

Période de sensibilité : du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet



### Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- MERIDIONALIS (2004) – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. Bulletin Meridionalis n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.

Rédaction : COGARD  
Illustration : Martial BOS

# Pipit rousseline

*Anthus campestris* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A255**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

## Noms régionaux

Catalan : Trobat  
Occitan : Tita  
Patois : lou pioupiou moruel

## Noms étrangers

Tawny Pipit (GB), Bisbita campestre (SP), Brachpieper (D), Calandro (I)

## Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Motacillidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	D (SPEC 3)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 16,5 cm.

Le Pipit rousseline est un petit passereau discret, aux teintes beige et sable qui le rendent très mimétique dans ses milieux de prédilection : steppes, garrigue rase,...

**Plumage.** Le Pipit rousseline est légèrement plus grand et plus fin qu'un moineau. Sa queue relativement longue lui donne une apparence de bergeronnette. L'ensemble du corps est beige, plus pâle sur le ventre et le sourcil, plus sombre à légèrement brunâtre sur les ailes. Le mâle et la femelle sont identiques. Le jeune est plus strié de sombre.

**Silhouette en vol.** La silhouette est allongée et, plus proche des bergeronnettes que typique des pipits. Le mâle chante volontiers en vol qui est alors direct et ondulant. Dérangée, l'espèce fuit volontiers en courant et ne s'envole qu'au dernier moment avant de se reposer rapidement à l'abri de la végétation.

**Voix.** En période de reproduction, le mâle chante à voix basse un babillage varié comportant des sifflements, des trilles et des imitations. Hormis ce chant, l'espèce reste généralement silencieuse.



## Répartition géographique

Le Pipit rousseline a une très vaste répartition géographique. On le trouve de l'Europe au Maghreb jusqu'en Iran, la Sibérie et le nord-ouest du Kazakhstan.

### En Europe

L'espèce est répandue sur une grande partie de l'Europe biogéographique à l'exception des îles (Grande Bretagne, Irlande, Islande) et de la Scandinavie. Cependant, c'est dans le biome méditerranéen que l'espèce est la plus abondante. Ailleurs, sa distribution est fragmentée et liée aux milieux très secs.



**En France,** l'espèce est la plus abondante dans la région méditerranéenne. Ailleurs, elle se rencontre çà et là dans les zones sèches et sableuses : littoral ouest-atlantique, Champagne... Dans ces dernières régions, elle est généralement rare et localisée.

**En Languedoc-Roussillon,** l'espèce est présente dans l'ensemble de la région et fréquente des milieux variés dès lors qu'ils présentent une strate végétale basse, sont secs au printemps et en été et présentent des zones de sol nu. Ceux-ci s'étagent du littoral jusqu'aux causses : sansouires



asséchées, dunes, pelouses pastorales, garrigues rases et caillouteuses, vignes,...



● : Nicheur certain   ● : Nicheur possible

**Etat et évolution des effectifs**

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 1 000 000 – 1 900 000 couples (soit 25 à 49 % de la population mondiale) dont 600 000 à 1 000 000 couples se reproduisent dans les pays de l'Union Européenne. Les bastions de l'espèce sont l'Espagne et la Russie. Les effectifs importants rendent difficile une estimation de l'évolution de la population. Cependant, en Turquie, le déclin est significatif. En France, la distribution de l'espèce tend à se contracter vers le bassin méditerranéen avec une disparition progressive des régions où il pouvait autrefois être commun, comme en Alsace. En Languedoc-Roussillon, la tendance évolutive des populations de cette espèce encore assez commune et répandue n'est pas connue.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	600 000 - 1 000 000	2004 <sup>(1)</sup>	?
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	20 000 – 30 000	2002 <sup>(2)</sup>	↓
<b>% de la population européenne : environ 3 %</b>			
<b>L.-R.</b>	2 600 – 10 000	2007	?
<b>% de la population française : 13 – 33 %</b>			
<b>AUDE</b>	800 – 1 800	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	1 000 – 5 000	2007 <sup>(4)</sup>	→
<b>HERAULT</b>	100 – 200	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	200 – 1 000	2007 <sup>(6)</sup>	?
<b>P.-O.</b>	500 – 2 000	2007 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) ANDURAIN, CRAMM et OLIOSO (1999)

- (3) Extrapolation sur la base de données de densités et d'habitats favorables (LPO Aude).
- (4) Extrapolation sur la base de données de densités et d'habitats favorables (COGard)
- (5) A dire d'expert (LPO Hérault)
- (6) A dire d'expert d'après DESTRE et coll. (2000) et base de données ALEPE
- (7) À dire d'expert (GOR)

**Biologie**

Le Pipit rousseline est une espèce migratrice transsaharienne, visiteur d'été en Europe et strictement insectivore.

**Habitats.** L'habitat d'élection semble caractérisé plus par la structure que par la composition de la strate végétale. Ainsi en Languedoc-Roussillon, l'espèce fréquente un grand nombre d'habitats dès lors qu'ils sont secs et présentent une strate végétale rase entrecoupée de zones de sol nu, du littoral et jusqu'à 2300 m d'altitude dans les Pyrénées Orientales : sansouires asséchées, dunes, parcours pastoraux, garrigues rases, lavandaies, plus rarement les vignes, sauf dans le Gard où la plus grande part de la population est localisée en plaine viticole. C'est dans les garrigues à thym que l'espèce trouve ses plus fortes densités (3,3 à 5,5 chanteurs pour 10 ha).

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salés, prés salés, steppes salées	NM	NM	NM		NM
16	Dunes côtières et plages de sable	NM	NM	NM		NM
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NM	NM	NM	NM	NM
35	Prairies siliceuses sèches				NM	
36	Pelouses alpines et subalpines					NM
82	Cultures	NM	NM	NM	NM	NM
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	NM	NM	NM	NM	NM
87	Terrains en friche et terrains vagues	NM	NM	NM	NM	NM

N= nicheur ; M= migrateur

**Alimentation.** Le Pipit rousseline est une espèce insectivore. Le régime alimentaire comporte des petits insectes et leurs larves, des vers, araignées, petits orthoptères, capturés au sol après une brève course.

**Reproduction.** Les reproducteurs s'installent sur leur territoire parfois dès la fin mars mais avec un pic en avril et jusqu'à la mi-mai. Chaque couple défend un territoire assez étendu, de 4 à 12 hectares, que le mâle survole en chantant. Le nid est construit par la femelle au cours du mois de mai et placé au sol, dans une dépression, généralement à l'abri d'une motte ou d'une touffe d'herbe, parfois d'un buisson. C'est un assemblage de tiges, d'herbes et de racines sèches dont la coupe est garnie de matériaux très fins. La ponte a lieu de mai à début juin et compte 4 à 5 œufs couvés pendant une quinzaine de jours



par la femelle seule. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 12 à 14 jours. Certains couples peuvent entreprendre une seconde couvée au début de juillet. Après la reproduction, les groupes familiaux se dispersent et vagabondent sur les milieux favorables. L'espèce niche isolément et les densités sont généralement faibles.

**Migration et hivernage.** Le pic migratoire printanier s'étale de la mi-avril à la mi-mai. A l'automne, les départs vers les zones d'hivernage débutent à la mi-août pour culminer à la mi-septembre. Des retardataires peuvent être observés jusqu'à la mi-octobre. Les zones d'hivernage s'étendent sur toute l'Afrique sahélienne et, plus à l'est, dans la péninsule arabe. Les Pipits rousselines migrent souvent à grande hauteur, durant les premières heures de la matinée, se signalant par leurs cris.

### Causes de déclin et menaces

L'espèce est confrontée à la disparition et à la dégradation de l'ensemble de ses habitats : urbanisation et surfréquentation humaine de la zone littorale, recolonisation spontanée des pelouses steppiques succédant à l'abandon du pastoralisme et modification des pratiques culturales.

Insectivore, l'espèce pâti dans les zones cultivées de l'utilisation des pesticides qui réduisent les populations d'insectes notamment dans les vignes. Toujours dans les plaines viticoles, il est probable que la première année d'arrachage des parcelles de vignes soit très favorable à l'espèce en créant des surfaces de sol nu non traitées et non exploitées. Cependant, dès la seconde année, le développement des adventices hautes rendent ces terrains défavorables.

Les études menées dans l'Aude montrent que l'espèce semble tolérer les éoliennes industrielles, dans le cas de parcs d'une dizaine de machines.

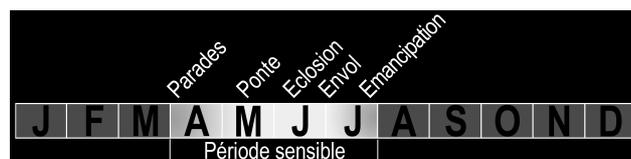
L'espèce doit aussi probablement souffrir de l'augmentation des surfaces cultivées dans ses zones d'hivernage africaine.

### Mesures de conservation

La principale mesure de conservation consiste à préserver les habitats de reproduction et notamment les garrigues rases et pelouses steppiques où l'espèce trouve ses plus fortes densités. Ces habitats sont fortement liés au pastoralisme extensif ovin et il y a donc nécessité de soutenir cette activité agricole. Sur les habitats littoraux (dunes, sansouires), il est essentiel de garantir la conservation des habitats en limitant l'urbanisation ainsi que la tranquillité des sites de reproduction en limitant la fréquentation humaine en période de nidification. Dans les habitats cultivés, la mesure principale consiste à limiter ou supprimer l'utilisation des pesticides.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

### Période sensible



### Bibliographie régionale

- COGARD, 1993 – Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.

Rédaction : LPO Hérault

# Alouette lulu

*Lullula arborea* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A246**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON 3**

## Noms régionaux

Catalan : Cotoliu

Occitan : Cotoleu

Patois : la calandreta

## Noms étrangers

Wood Lark (GB), Totovía (ES), Heidelerche (D), Tottavilla (I)

## Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Alaudidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 15 cm.

L'Alouette lulu se distingue de l'Alouette des champs *Alda arvensis* principalement par l'absence de véritable huppe et une taille légèrement inférieure.

**Plumage.** L'Alouette lulu a une couleur dominante brune, fortement striée. La queue courte présente une extrémité blanchâtre et des côtés brun clair. Les traits les plus caractéristiques sont un motif « pâle-sombre-pâle » au poignet, bien visible sur l'oiseau posé, ainsi que des sourcils blancs longs et larges, se rejoignant presque derrière la nuque. Les joues sont brun-roux.

**Silhouette en vol.** Le vol est onduleux et la silhouette plutôt trapue, avec des ailes larges et une queue courte.

**Voix.** Le cri est un doux sifflement « tlu-tlu ». Le chant, qui a donné son nom à l'espèce, est émis en vol mais souvent aussi posé ou perché, à la différence des autres alouettes. C'est une longue strophe mélodieuse descendante et mélancolique, comme « llllllll... lulululu ». Au printemps, l'Alouette lulu peut aussi chanter de nuit.



## Répartition géographique

La « lulu » est une espèce presque exclusivement ouest Paléarctique. Elle se reproduit du Maroc à l'ouest de la Russie et du sud de l'Angleterre au Caucase.

**En Europe.** L'Alouette lulu est absente ou peu commune dans les régions nordiques. Dans les Iles britanniques, elle a disparu d'Irlande et n'occupe guère que le sud de l'Angleterre. Elle est répartie en densités variables sur toute l'Europe moyenne, sans dépasser au nord le sud de la Suède et de la Finlande. Deux sous-espèces sont représentées : *L. a. arborea* occupe le nord de cette aire ; du sud de l'Espagne au sud de l'Italie, y compris la Corse, c'est la forme *pallida*, plus grise, qui est présente.



**En France.** L'espèce est répandue sur presque tout le territoire, bien qu'avec une distribution très lacunaire dans certaines régions ou départements. Son habitat, constitué de milieux semi-ouverts secs avec un certain relief, limite son installation dans les régions de grandes plaines agricoles argileuses. Elle est ainsi absente ou rare dans le centre du bassin parisien, près des côtes de la Manche, ainsi que dans les régions les plus élevées du pays.

**En Languedoc-Roussillon.** L'espèce est bien représentée dans les secteurs de collines et de moyenne montagne, à l'exception des plus hautes crêtes. Les densités sont donc



maximales dans les secteurs collinéens ou accidentés (1 ou 2 couples / 10 ha) et moindres dans les plaines agricoles en mosaïque (petit parcellaire traditionnel avec haies et arbres isolés, tels que les plaines à outardes du Gard et de l'Hérault ou la Basse Plaine de l'Aude) et les garrigues littorales. La Lulu est quasi absente des plaines viticoles uniforme et/ou intensive (Lézignanais dans l'Aude) ainsi que sur le cordon littoral (dunes, sansouires, lagunes,...).



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population européenne actuelle (Russie d'Europe et Turquie inclus) est importante (plus de 1 300 000 couples) et la tendance générale pendant la période 1990-2000 est à la stabilité (BirdLife 2004). Cependant, ce constat favorable ne doit pas faire oublier que l'espèce a subi un important déclin dans les années 1970-1990 et qu'elle est loin d'avoir reconstitué ses effectifs. Le déclin des populations se poursuit de plus dans certains pays (Allemagne, Luxembourg, Croatie, Serbie, Ukraine) (Birdlife *op. cit.*). L'Espagne (plus de 500 000 couples) la Turquie (plus de 150 000 couples) et la Russie (plus de 100 000 couples) abritent les plus forts effectifs. Avec un 50 à 200 000 couples, la France abrite également une population importante.

La population française est soumise à des fluctuations difficiles à interpréter. L'espèce est toutefois notée en régression dans certains secteurs, notamment pour les populations septentrionales. Le statut de l'espèce devrait être précisé dans la prochaine actualisation de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France pour lequel les prospections débuteront en 2009.

	Estimation (c.)	Année <sup>(1)</sup>	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	960 000 – 2 800 000	2004 <sup>(1)</sup>	~
<b>% de la population mondiale : non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	50 000 – 500 000	2002 <sup>(2)</sup>	~
<b>% de la population européenne : 5 – 18 %</b>			
<b>L.-R.</b>	20 000 – 50 000	2007	?
<b>% de la population française : 10 – 40 %</b>			
<b>AUDE</b>	2 000 – 10 000	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	6 000 – 15 000	2007 <sup>(4)</sup>	→
<b>HERAULT</b>	4 000 – 5 000	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	5 000 – 10 000	2007 <sup>(6)</sup>	↓
<b>P.-O.</b>	3 000 – 10 000	2007 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) LABIDOIRE. (1999)

(3) Extrapolation sur la base de données de densités et d'habitats favorables (LPO Aude).

(4) Extrapolation sur la base de données de densité et d'habitats favorables (COGard)

(5) A dire d'expert (LPO Hérault)

(6) A dire d'expert d'après DESTRE et coll. (2000) et base de données ALEPE

(7) A dire d'expert (GOR)

### Biologie

**Habitats.** Contrairement aux autres alouettes, l'Alouette lulu est plutôt une espèce des milieux semi-ouverts. Elle recherche les secteurs secs, dominés par la végétation rase, mais piquetés d'arbres, d'arbustes ou de buissons isolés utilisés comme perchoirs. Plutôt thermophile, elle apprécie aussi les haies qui abritent son territoire du vent et les versants bien exposés des collines. On la rencontre principalement dans les régions au relief vallonné, d'autant qu'il s'agit généralement de zones où l'agriculture est peu intensive. Les landes, friches, zones en déprise, pelouses sèches, pâtures maigres, mais aussi le bocage ont sa préférence. Plus rarement, elle exploite les lisières et les coupes forestières et exceptionnellement les arrière-dunes semi-boisées.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NMH	N	NMH	NMH	NMH
32.2	Formations arbustives thermo-méditerranéennes	NMH	N			NMH
34	Pelouses calcicoles sèches	NMH	N	NMH	NMH	NMH
35	Pelouses silicicoles sèches	NMH	N	NMH	NMH	NMH
38	Prairies mésophiles		MH	MH	MH	
82	Cultures	NMH	NMH	NMH	NMH	NMH
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	NMH	NMH	NMH	NMH	MH

N= nicheur ; M= migrateur ; H= hivernant



**Alimentation.** En saison de nidification, l'Alouette lulu se nourrit principalement d'insectes et d'araignées capturées au sol ou dans la végétation basse, par l'oiseau posé à terre. Orthoptères, Coléoptères, Lépidoptères (adultes et larves) et autres invertébrés (petits Gastéropodes,...) forment l'essentiel des proies. Des graines diverses (de Pins, de graminées sauvages, etc.) complètent ce régime alimentaire printanier et forment l'essentiel de l'alimentation hivernale.

**Reproduction.** Les premiers chants retentissent dès janvier ou février. Le cantonnement se concrétise par des pontes déposées à partir de fin mars ou dans les premiers jours d'avril. Le nid est construit par la femelle ; installé au sol, dans une dépression grattée par l'oiseau, c'est un assemblage soigné de mousse et d'herbes sèches. La ponte compte de 3 à 4 oeufs, voire 4 à 5 pour les deuxièmes nichées. L'incubation, assurée par la femelle seule, dure de 13 à 15 jours. Après une dizaine de jours de nourrissage, les poussins encore incapables de voler quittent le nid et explorent les alentours. Peu après leur envol, les jeunes sont expulsés du territoire par les adultes qui entreprennent une seconde nichée. Des découvertes de poussins en août montrent que certains couples déposent une troisième ponte (Destre et al. 2000). La dispersion intervient au début de l'automne.

**Migration et hivernage.** Les oiseaux français migrent à partir de fin septembre, avec un pic mi-octobre. Ils sont rejoints par des nicheurs plus nordiques. Le passage peut être intense : 1 500 individus le 17 octobre 1985 au col de Barracuchet dans la Loire (Crouzier 2003). L'espèce déserte alors largement ses territoires situés au nord d'une ligne Caen - Lyon et ses domaines d'altitude. Elle rejoint le sud du pays, où elle peut être observée dans des milieux où elle ne niche pas, comme les plaines des régions méditerranéennes, la Camargue, la Crau, la basse vallée du Rhône et la Durance. Une partie des migrateurs rejoint l'Afrique du Nord.

### Causes de déclin et menaces

De par les habitats fréquentés, l'Alouette lulu est très dépendante de l'évolution de l'agriculture. Son déclin, lorsqu'il est observé, peut être imputé à deux types de transformations du milieu :

- Les remembrements, qui éliminent les arbres, les haies, les pâturages extensifs, le parcellaire en mosaïque,... au profit d'étendues dégagées vouées à une agriculture plus intensive ;
- la déprise, phénomène inverse du précédent, particulièrement marquée dans les zones de moyenne montagne, et qui se traduit par une fermeture du paysage avec l'abandon ou la modification des pratiques pastorales. Si les premiers stades de cette évolution sont plutôt favorables à l'Alouette lulu qui tolère un certain recouvrement en ligneux, l'évolution de la végétation vers la lande fermée ou le pré-bois entraîne la désertion des sites. De la même façon, les plantations de résineux dans

les habitats favorables conduisent à une perte d'habitat pour l'espèce.

La disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de pesticides représente une autre menace, également liée à l'intensification de l'agriculture.

### Mesures de conservation

Comme pour la plupart des espèces inféodées aux milieux semi-ouverts, l'essentiel des efforts doit porter sur le maintien d'espaces agricoles assurant une diversité de milieux exploités avec peu ou pas de produits phytosanitaires. A ce titre, la conservation des haies est particulièrement importante pour cette espèce.

L'entretien des milieux herbacés ouverts par le pâturage est une autre priorité. La reconquête des espaces abandonnés par l'agriculture (par le débroussaillage, le brûlage dirigé, etc.) suivi d'un entretien pastoral devrait être un objectif à moyen et long terme.

Au contraire, les boisements et plantations forestières, ainsi que les monocultures céréalières sont défavorables à l'Alouette lulu, et à tout le cortège des passereaux méditerranéens.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★



C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période sensible:** du 15 avril au 31 juillet



### Bibliographie régionale

- AFFRE G. & L., 1981 – Les alouettes du Languedoc Roussillon. Distribution, habitat. Bulletin de l'AROMP n° 5. pp 5-9 ;
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- LABIDOIRE G., 1999 – Alouette lulu *Lullula arborea*. pp 420-421 In Rocamora & Yeatman-Berthelot Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO.

Rédaction : COGard  
Illustration : Odile DIEZ



# Bruant ortolan

*Emberiza hortulana* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A379**

## Noms régionaux

Catalan : - Hortolà  
Occitan : - Benaric  
Patois : - l'ourtoulan, lou ponibi

## Noms étrangers

Ortolan Bunting (GB), Escribano hortelano (SP), Ortolan (D), Ortolano (I)

## Classification

Ordre : Passeriformes  
Famille : Emberizidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An III
Convention de Bonn	
Convention de Washington	

Loi française	P
---------------	---

Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	D (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 16,5 cm. Poids : 19 à 27 g.

**Plumage.** En plumage nuptial, le mâle a la tête, le cou et le haut de la poitrine vert olive, la gorge et les moustaches jaune pâle et un cercle jaune autour de l'œil dont l'iris est marron. Le dessus du corps est brun rayé de noirâtre, le croupion fauve rayé de brun ; la poitrine et le ventre sont roux cannelle. Les rémiges sont brun foncé, liserées de jaunâtre et roux. Les rectrices sont brun noir, liserées de pâle. Le bec et les pattes sont roses. La femelle est plus jaunâtre et plus terne, avec le dessus de la tête brunâtre strié de brun noir, des taches sombres entre la gorge et la moustache et à la poitrine. Les jeunes ont le dessous roussâtre rayé de brun noir ; calotte, gorge et poitrine sont brun jaunâtre rayés de brun noir.

**Silhouette en vol.** Le Bruant ortolan montre en vol ses longues ailes de migrateur et une queue relativement longue.

**Voix.** Rappelant celui du Bruant jaune, le chant de l'ortolan est une répétition de notes égales que termine un son plus long, tantôt plus bas, tantôt plus haut : « tyi-tyi-tyi-tyi-thiù... » ou « dri-dri-dri-dri-vûh... » ; il est émis dès l'arrivée



Illustration: "Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France"  
(YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994)

de l'oiseau sur le site de nidification. Les cris les plus fréquents sont des « yup...yip...yup...puit... ».

## Répartition géographique

Le Bruant ortolan niche en Europe, Asie (de la Palestine à l'Afghanistan et de l'Oural à la Mongolie occidentale) et dans le Nord-Ouest de l'Afrique. Il hiverne en Afrique subsaharienne, de la Guinée à l'Éthiopie.

**.En Europe.** L'aire européenne de l'espèce s'étend –de façon fragmentée – du nord de la Suède et de la Finlande au sud de l'Espagne. Les 3 principaux noyaux de population se situent sur le pourtour de la mer baltique (Suède, Finlande, Pays baltes, Pologne), le pourtour de la Méditerranée occidentale (Espagne, sud de la France, Italie), et en Europe du sud-est (des balkans à la Grèce).



**En France,** le Bruant ortolan occupe principalement la moitié sud du pays, bien que des populations marginales subsistent plus au nord (Pays de Loire, Centre, Bourgogne). Il a disparu d'une dizaine de département entre 1960 et la fin des années 1990. Autrefois commun presque partout, l'espèce est aujourd'hui rare dans près de la moitié de départements français et reste assez commune dans environ un tiers des autres, essentiellement dans le sud et



le sud-est du pays. La Lozère, le Vaucluse, le Languedoc méridional et la Montagne Noire abritent les populations parmi les plus importantes du pays.

**En Languedoc-Roussillon.** L'arc languedocien constitue l'un des bastions de l'espèce en France (15% de la population). Il y est donc bien représenté et réparti, du Nord au Sud. Localement les densités figurent parmi les plus importantes en France : on a ainsi relevé plus de 11 chanteurs au 100 hectares sur le Causse Méjean (Lozère). De même, des densités de 1,2-1,4 couples/10ha ont été notées dans le nord du Massif de la Clape (Aude).



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population européenne est estimée à 10-32 millions d'individus ; elle représente une forte proportion de l'effectif mondial, non évalué. La tendance d'évolution à l'échelle mondiale est mal cernée. En Europe, l'espèce a connu une phase d'expansion entre 1935 et 1965 environ avant de régresser. La population française dont la dernière estimation date de 1990 est en déclin depuis les années 1960. L'espèce a d'abord régressé dans les régions en limite nord et ouest de son aire de distribution nationale. Cette régression se poursuit aujourd'hui encore non seulement en bordure de son aire, mais également à l'intérieur de celle-ci comme en Rhône-Alpes ou en PACA.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 2 <sup>e</sup>	580 000 – 990 000	2004 <sup>(1)</sup>	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	12 000 – 23 000	1990 <sup>(1)</sup>	↓
% de la population européenne : environ 2 %			
L.-R.	1 750 – 3 450	2007	↘
% de la population française : environ 15 %			
AUDE	300 – 600	2007 <sup>(1)</sup>	↘

GARD	150 – 500	2007 <sup>(1)</sup>	↘
HERAULT	300 – 500	2007 <sup>(1)</sup>	?
LOZERE	600 – 1200	2007 <sup>(1)</sup>	↘
P.-O.	400 – 650	2007 <sup>(1)</sup>	↘

(7) BirdLife (2004)

(8) CLAESSENS & ROCAORA (1999)

(9) Source : recensement 2007 (LPO Aude, non publié)

(10) Source : recensement 2007 (COGard, non publié) et base de données

(11) A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000) et FONDERFLICK (2007)

(12) A dire d'expert (GOR)

### Biologie

**Habitats.** Le Bruant ortolan affectionne les espaces découverts, ensoleillés, chauds et secs, avec des espaces de sol nu et des perchoirs disséminés. Il fréquente ainsi les plaines cultivées (céréales et vignes), les friches, les garrigues à Chêne kermès recolonisant les garrigues incendiées, les causses, les soulanes de moyenne montagne et les pelouses sommitales, jusqu'à 1400 m d'altitude en Lozère (DESTRE et coll. 2000) et 2400m dans les Pyrénées-Orientales (Courmont 2007).

Sur les causses lozériens, l'Ortolan montre une préférence significative pour les landes dominées par le Buis *Buxus sempervirens* dont la hauteur est idéalement comprise entre 50 et 75 cm, et le recouvrement compris entre 0% et 46%. Il trouve un optimum dans des pourcentages de recouvrement en ligneux compris en 10 et 20% et disparaît lorsque le recouvrement excède 50%. Le recouvrement arboré doit être inférieur à 5%. La présence de quelques arbres ou de buissons élevés pouvant faire office de postes de chant ou d'une ligne électrique ou téléphonique voire d'un bloc de rocher, est indispensable. Les secteurs en pente sont nettement préférés aux secteurs plats. En revanche, il semble que l'exposition ne soit pas un facteur déterminant, tout comme la présence de sol nu ou la proximité de zones cultivées (FONDERFLICK, 2005). Contrairement aux faits observés dans d'autres pays d'Europe, l'espèce n'est jamais observée en lisière de peuplements boisés. Il s'agit donc d'une espèce sensible à la fermeture des milieux ; absente dans les milieux ouverts fragmentés, elle peut même être qualifiée de spécialiste des milieux ouverts continus (FONDERFLICK, 2007).

CORINI	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NA	NA	NA	NA	NA
32	Fruticées sclérophylles	NA	NA	NA	NA	NA
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NA	NA	NA	NA	NA
35	Prairies siliceuses sèches	NA	NA	NA	NA	NA
36	Pelouses alpines et subalpines	NA	NA	NA	NA	NA
61	Eboulis	NA	NA	NA	NA	NA
81	Prairies améliorées	NA	NA	NA	NA	
82	Cultures	NA	NA	NA	NA	NA



83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	NA	NA	NA	NA	
87	Terrains en friches et terrains vagues	NA	NA	NA	NA	NA

N= Nicheur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Principalement granivore, le Bruant ortolan ne néglige pourtant pas les invertébrés : il consomme ainsi des insectes (chenilles, hannetons, larves de diptères), des arachnides, des vers et des escargots qui sont capturés surtout pour l'alimentation des jeunes.

**Reproduction.** Le mâle chante dès son arrivée sur les lieux de reproduction. Une grande tolérance règne entre les mâles chanteurs qui se disputent rarement pour un territoire et peuvent donc chanter très près l'un de l'autre. Le couple formé, la femelle seule construit le nid après en avoir choisi l'emplacement, en général une cuvette grattée à terre, pas toujours à couvert. Le nid est formé d'une armature grossière et souvent volumineuse, de tiges de graminées et d'autres plantes sèches. La ponte commence mi-mai (et jusqu'à mi-juin) et compte en général 5 œufs (3 à 6, rarement 7) que la femelle couve dès la ponte de l'avant dernier ou du dernier. La couvaison dure de 11 à 12 jours, puis les poussins sont nourris au nid (plus par la femelle que par le mâle) pendant 10 à 13 jours de plus. Après leur envol, les jeunes sont encore ravitaillés pendant une à deux semaines, avant de se disperser. L'espèce peut faire une deuxième ponte, mais ce n'est pas systématique.

**Migration et hivernage.** Les départs des sites de nidification s'échelonnent de début août à octobre avec un point culminant de passage début septembre. Ils voyagent de nuit et tôt le matin, volant haut, seuls ou en petits groupes. Ils passent la journée dans les labours et les chaumes, souvent en compagnie de Pipits des arbres *Anthus trivialis*. La mauvaise saison est passée en Afrique orientale et probablement occidentale. La migration de retour est plus concentrée et plus visible car les oiseaux voyagent de jour. Les premières arrivées en Europe s'échelonnent de fin mars à fin avril. Dans le nord de l'Europe elles s'étalent jusqu'à fin juin.

### Causes de déclin et menaces

Les principales causes de déclin dans nos contrées, outre la chasse encore pratiquée aujourd'hui (50 000 individus capturés par an selon une étude datant de 1993, ce malgré la protection nationale de l'espèce en 1999, 20 ans exactement après la mise en place de la Directive Oiseaux !!!), sont principalement liées à l'intensification des pratiques agricoles. Ainsi la destruction des haies et bocages par les remembrements, l'abandon des pratiques traditionnelles et la banalisation des paysages sont autant de causes de régression (comme de toutes les espèces intimement liées aux milieux agricoles). Par son régime semi insectivore en période de reproduction, l'espèce est également sensible à l'utilisation des pesticides qui, d'une part, réduisent les quantités de proies disponibles et, d'autre part, peuvent représenter un poison pour les adultes et la nichée.

A l'inverse, l'abandon du pastoralisme et donc la colonisation des garrigues et autres milieux semi-ouverts par les ligneux, privent l'espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. Ces causes semblent pouvoir expliquer, en partie tout au moins, la disparition locale du Bruant ortolan sur le Plateau de Leucate (Aude) entre 1991 (plus de 30 chanteurs) et 2004 (aucun chanteur!).

Les menaces éventuelles pesant sur les lieux d'hivernage d'Afrique tropicale sont mal connues mais pourraient expliquer le déclin de l'espèce dans certains secteurs de nidification qui paraissent toujours favorables (Causse Méjean nu par exemple).

Dans les milieux cultivés, l'impact de la conversion de nombreuses parcelles viticoles en cultures de blé d'hiver est inconnu et mériterait une étude spécifique.

Le pâturage en garrigue et en moyenne montagne serait ainsi particulièrement favorable à l'espèce. L'attractivité des garrigues incendiées pour cette espèce peut également être mise à profit en mettant en œuvre des brûlages dirigés permettant de restaurer des milieux favorables.

### Mesures de conservation

En plus du respect de l'interdiction de la chasse et de l'absence de dérogation au statut de protection dont jouit l'espèce, le maintien des populations françaises passe par le maintien des activités agricoles traditionnelles. Dans l'ensemble, le Bruant ortolan bénéficierait (comme toutes les espèces fréquentant le milieu agricole traitées dans ce référentiel) d'une évolution des politiques agricole nationales et européennes visant une réduction de l'emploi des produits phytosanitaires, la préservation des haies, de la diversité des cultures, de la limitation de la taille du parcellaire, etc.).

En outre, étant donné la fragilité et la tendance évolutive de la population française, le suivi des effectifs de l'espèce serait nécessaire, au moins dans ses bastions nationaux et dans les ZPS où elle est présente.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★

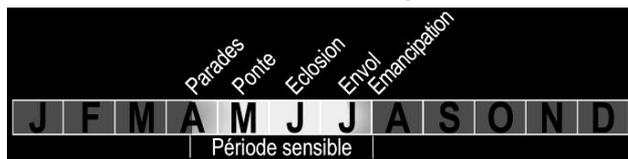


GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

- MERIDIONALIS (2004) – La liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. Meridionalis N°5, pp. 18-24. Comité Meridionalis (2004).
- MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.

Rédaction : ALEPE

Période sensible : du 15 avril au 31 juillet



### Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- COURMONT L. (2007) – Répartition et estimation des effectifs de Bruant ortolan *Emberiza hortulana* dans les Pyrénées-Orientales en 2005. La Mélando N°12 : pp. 15-20.
- FONDERFLICK J., THEVENOT M. (2002) – Effectifs et variations de densité du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sur le Causse Méjean (Lozère). Revue Alauda vol. 70 n°3 pp 399-412.
- FONDERFLICK J., 2003 - Répartition et estimation des effectifs du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) en Lozère en 2001 - *Meridionalis*, 3 et 4 : 28-37.
- FONDERFLICK J., THÉVENOT M., GUILLAUM C.-P., 2005.- Habitat of the Ortolan Bunting *Emberiza hortulana* in Southern France. *Vie et Milieu* 55, 2005 : 109-120.
- GILOT F.(2003) – Résultats de l'enquête ortolan 2002. *LPO Infos* N°36 : p5.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C. (1997) – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- LOVATY F., 1991 - L'abondance du Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*, sur un causse de Lozère (France) – *Nos Oiseaux*, 41 : 99-106



# Rollier d'Europe

*Coracias garrulus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A231**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**2**

## Noms régionaux

Catalan : Gaig blau

Occitan : Gach blau

## Noms étrangers

European Roller (GB), Carraca común (ES), Blauracke (D), Ghiandaia marina (I)

## Classification

Ordre : Coraciiformes

Famille : Coraciidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	

Loi française	P
---------------	---

Liste Rouge Monde	NT
Liste Rouge Europe	VU (SPEC 2)
Liste Rouge France	R (CMAP 4)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 30-32 cm. Envergure : 66-73 cm.

**Plumage.** Sa coloration dominante est bleue turquoise avec des nuances vertes et brun roux sur le dos. En vol, on distingue les rémiges noires qui contrastent avec le reste de l'aile et le corps turquoise.

Il n'existe pas de dimorphisme sexuel. Les jeunes sont moins contrastés que les adultes et le plumage définitif apparaît au bout de la deuxième année.

La coloration caractéristique de son plumage ne permet aucune confusion avec d'autres espèces.

**Silhouette en vol.** De la taille d'un Choucas des tours (environ 30 cm de haut et 55 cm d'envergure) et avec un vol à coups d'ailes calmes mais puissants, il se distingue surtout par les couleurs vives de son plumage. Il a un vol beaucoup plus acrobatique pendant la période nuptiale.

On le voit souvent posté sur des perchoirs (fils, branches...) à l'affût d'une proie.

**Voix.** Sa voix fait penser au croassement d'un Corvidé « rak, rak » ou « rééhr-ééhr-ééhr » plus rauque. Lors de la



période nuptiale, il émet des cris en crécelles, rauques et stridents.

## Répartition géographique

Le Rollier est une espèce paléarctique qui se reproduit de du nord-ouest de l'Afrique et de la péninsule ibérique jusqu'à l'Himalaya à l'ouest. Il hiverne en Afrique tropicale, principalement dans l'est et le sud-est du continent.

**En Europe.** Plus de la moitié de l'aire mondiale du Rollier s'étend en Europe. Les populations sont distribués dans les pays méditerranéens et en Europe continentale des rives de la Mer Noire jusqu'aux pays Baltes.



**En France,** le Rollier est cantonné aux régions Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon, et son aire de présence remonte depuis quelques années la vallée du Rhône jusque dans le département de la Drôme.

**En Languedoc-Roussillon.** L'espèce est présente dans les plaines de tous les départements côtiers. Elle ne niche pas en Lozère où ses courtes apparitions sont exceptionnelles.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population européenne est comprise entre 53 000 et 110 000 couples, dont 10 à 18 000 couples nichent dans l'Union Européenne. L'Espagne, la Russie, l'Ukraine, la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie accueillent 90% de l'effectif européen.

En France, le Rollier est présent dans les plaines du Languedoc-Roussillon, ainsi qu'en Provence dans les Bouches-du-Rhône (Vallée des Beaux, Crau, etc.) et localement dans le Var (vallée de l'Argens). Ces dernières années, l'espèce remonte la vallée du Rhône et se reproduit depuis peu dans le Vaucluse et localement dans la Drôme. Cette expansion géographique est bien suivie, à la différence de l'effectif national de la population et de sa tendance d'évolution.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	10 000 – 18 000	2004 <sup>(1)</sup>	↓
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	695 – 926	2007 <sup>(2)</sup>	↗
<b>% de la population européenne : 5 – 7 %</b>			
<b>L.-R.</b>	300 – 460	2007	↗
<b>% de la population française : 43 – 50 %</b>			
<b>AUDE</b>	20 – 50	2007 <sup>(3)</sup>	→
<b>GARD</b>	80 – 120	2007 <sup>(4)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	150 – 220	2006 <sup>(5)</sup>	↗
<b>LOZERE</b>	0	2007 <sup>(6)</sup>	
<b>P.-O.</b>	50 – 70	2007 <sup>(7)</sup>	↗

(1) BirdLife (2004)

(2) TRON et al. (2008)

(3) TRON et al. (2008)

(4) Enquête Rollier 2003 (COGard 2003) et base de données COGard

(5) A dire d'experts (LPO Hérault)

(6) Base de données ALEPE

(7) À dire d'expert (GOR)

### Biologie

Cette espèce migratrice est observable de fin avril à mi-septembre où l'on peut voir des rassemblements postnuptiaux.

**Habitats.** Cavernicole, le Rollier est inféodé aux milieux ouverts ou semi-ouverts qu'il utilise pour son alimentation. Il exige parallèlement la présence de cavités pour la nidification, laquelle a lieu généralement dans un arbre creux (peuplier, platane, ...). Il arrive aussi parfois qu'il niche en falaise sableuse ou dans l'anfractuosité d'un mur. Son habitat de prédilection est donc composé de milieux hétérogènes à vocation agricole, riches en milieux herbacés, avec des haies ou un bois ou une ripisylve à proximité.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	A	A	A		A
32	Fruticées sclérophylles	A	A	A		A
34	Steppes et prairies calcaires sèches	AN	AN	A		AN
35	Prairies siliceuses sèches	A	A	A		A
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	A				A
38	Prairies mésophiles	A	A	A		A
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	N	N	N		N
64	Dunes sableuses continentales		N			
81	Prairies améliorées	A	A	A		
82	Cultures	A	A	A		A
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres (dont vigne)	AN	AN	AN		AN
84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	N	N	N		N
85	Parcs urbains et grands jardins		N	N		
87	Terrains en friche et terrains vagues	A	A	A		A

N= nicheur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Insectivore, son régime alimentaire est composé essentiellement de gros insectes (Odonates, Coléoptères, cigales,...), et parfois de reptiles, de micromammifères ou de petits batraciens. La proportion de ces types de proie varie beaucoup en fonction de l'habitat fréquenté.

**Reproduction.** La reproduction commence dès l'arrivée des oiseaux en avril par des parades nuptiales aériennes spectaculaires et bruyantes. Le Rollier se rassemble parfois sur certains sites de reproduction en semi-colonies composées de plusieurs couples. Les pontes sont déposées dans des cavités courant mai, et les jeunes s'envolent de fin juin à début juillet. Si la première couvée échoue, une ponte de remplacement peut avoir lieu. Après



l'envol, les jeunes restent une à deux semaines sur le site de reproduction pour ensuite se rassembler avant de partir en migration.

**Migration et hivernage.** Migrateur transsaharien, le Rollier arrive dès le mois d'avril, et quitte ses territoires de nidification entre fin août et début septembre (bien que des observations aient été réalisées jusque début novembre). Ses quartiers d'hiver sont mal connus, mais il semblerait qu'ils se situent en Afrique tropicale.

### Causes de déclin et menaces

La perte et la dégradation de la qualité de ses habitats de reproduction sont les principales menaces pour le Rollier. L'abattage d'arbres isolés ou de haies et la destruction des ripisylves entraînent la raréfaction des cavités arboricoles nécessaires à sa reproduction. Par ailleurs, la diminution des surfaces en herbe (friches, prairies de fauches, pâtures, parcours à moutons,...) au profit de cultures défavorables (céréales, arbres fruitiers,...) de surcroît souvent irriguées sont à l'origine du déclin de nombreuses populations. L'utilisation de pesticides, qui entraîne la raréfaction des gros insectes dont se nourrit l'oiseau, a probablement aussi joué un rôle important. L'espèce est enfin la victime de persécutions par exemple en Italie ou dans ses territoires d'hivernage africains.

### Mesures de conservation

Au titre des mesures de gestion conservatoire, la préservation des arbres à cavités voire la plantation et l'entretien d'arbres dans des espaces ouverts sont une priorité. La pose de nichoirs peut, à court terme et de façon non pérenne, pallier au déficit en cavités.

Dans un deuxième temps, il est indispensable de promouvoir des modes d'exploitation moins intensifs. Ceci implique notamment une utilisation moins importante de produits chimiques, notamment des pesticides, de diversifier les cultures, de limiter les surfaces irriguées et de maintenir des zones en herbe (prairies, friches, jachères,...). Le développement de la culture biologique est à soutenir. L'entretien des milieux ouverts par le pastoralisme est favorable au Rollier ainsi qu'à de nombreuses autres espèces.

Enfin, il faut poursuivre les études et recherches sur la biologie et l'écologie encore mal connus de cette espèce. Il est important en premier lieu de préciser l'effectif des populations et leur tendance évolutive. Les données sont par ailleurs insuffisantes concernant la localisation des zones d'hivernage africaines et la nature des facteurs susceptibles de menacer les populations de l'espèce hors du territoire européen.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 1	CREATION / RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	★
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★★★
GE 2	CREATION D'AMENAGEMENT ARTIFICIELS FAVORISANT LA NIDIFICATION	★★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période de sensibilité** : du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet



### Bibliographie régionale

- BOUSQUET G., 1987 – Le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) : la photo-interprétation, outil approprié au recensement des sites de nidification, dans le département du Gard & essai de synthèse sur la nidification nationale. Bulletin du COGard n°3, pp 9-31.



# Engoulevent d'Europe

*Caprimulgus europaeus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A224**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON** **2**

## Noms régionaux

Catalan : Enganyapastor

Occitan : Popola

Patois : lou tétó cabra, lou gropal boulent

## Noms étrangers

European Nightjar (GB), Chotacabras gris (ES), Ziegenmelker (D), Succiacapre (I)

## Classification

**Ordre** : Caprimulgiformes

**Famille** : Caprimulgidae

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 26-28 cm. Envergure : 54-60 cm.

**Plumage.** La silhouette de l'Engoulevent d'Europe rappelle, par sa taille et sa silhouette, celle d'un Faucon crécerelle ou d'un Coucou gris. Son plumage, très cryptique, est gris brun marbré et vermiculé de taches allant du gris pâle, de roux et de noir. Ajouté à sa posture typique et immobile, ce plumage cryptique lui permet de passer totalement inaperçu en journée lorsqu'il se repose au milieu de la végétation, posé au sol ou sur la grosse branche d'un arbre.

**Silhouette en vol.** En vol, lorsqu'on aperçoit l'oiseau à la tombée de la nuit, la forme des ailes, le vol souple et capricieux ainsi que les taches blanches à l'extrémité des ailes sont autant d'éléments déterminants.

**Voix.** Le chant du mâle est très sonore et caractéristique : il s'agit d'un ronronnement rapide, rappelant le bruit d'un vieux vélomoteur. Dans de bonnes conditions, il peut porter jusqu'à plus de 500m.



Illustration: "Oiseaux menacés et à surveiller en France" (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

Il est audible du coucher du soleil jusqu'à l'aube et peut durer des heures à raison de quelques phrases séparées par de courts silences. Il est audible de début mai à juillet.

## Répartition géographique

La vaste distribution de ce visiteur d'été couvre l'ensemble du continent eurasiatique jusqu'à la Chine ainsi que le Maroc (Atlas). L'Engoulevent hiverne en Afrique subsaharienne.

**En Europe,** l'oiseau est un visiteur d'été répandu sur tout le continent, bien que moins abondant et plus localisé dans les pays de la moitié septentrionale du continent. La péninsule ibérique, la France, la Turquie et la Russie abritent les plus fortes populations. Dans le sud de l'Espagne, l'espèce est remplacée par l'Engoulevent à collier roux *Caprimulgus ruficollis*.



**En France,** l'Engoulevent d'Europe est abondant dans la moitié sud du pays, à l'exception des plaines agricoles où les boisements font défaut. Il est moins commun et souvent plus localisé dans la moitié nord du pays. S'il est souvent commun en moyenne montagne, sa présence se fait rare au-dessus de 1000 m. Il peut néanmoins se rencontrer exceptionnellement jusqu'à 1800m, record atteint dans les Pyrénées-Orientales (Berlic 2001).



**En Languedoc-Roussillon**, l'Engoulevent d'Europe est une espèce répandue sur presque tout le territoire régional. Son optimum écologique semble se situer dans l'arrière-pays languedocien où le paysage vallonné crée une mosaïque très favorable de milieux ouverts (garrigue basse, cultures) et boisés.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

Les populations européennes ont subi un déclin modéré pendant la période 1970-1990. Elles se sont stabilisées dans la plupart des pays pendant la décennie 1990-2000, mais continuent de régresser dans d'autres accueillant des effectifs importants comme la Turquie, l'Ukraine, l'Italie (Birdlife, 2004). Parallèlement, l'espèce aurait recolonisé une partie de son aire de répartition passée en Catalogne (Balta 2004) et au Royaume-Uni (Scott *et al* 1998). Bien que n'ayant pas retrouvé le niveau d'avant son déclin, l'effectif européen reste important, avec plus de 470 000 couples, dont 180 000 à 315 000 répartis dans les 27 pays de l'UE. L'aire européenne représente plus de 50% de l'aire mondiale de l'espèce.

Avec 40 000 – 160 000 couples, la France accueille l'une des populations les plus importantes du continent. Ces dernières décennies, une régression de l'espèce a été constatée principalement dans le nord et l'est du pays (Nord-pas-de-Calais, Picardie, Champagne crayeuse, Aube, Alsace) mais l'effectif national ne semble pas actuellement en diminution.

A l'heure actuelle, et bien que les données quantitatives fassent défaut, l'importante population languedocienne (estimée entre 4200 et 12 000 couples) semble également stable.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	180 000 – 315 000	2004 <sup>(1)</sup>	↘
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	20 000 – 50 000	1999 <sup>(2)</sup>	↗
<b>% de la population européenne : 11 - 16 %</b>			
<b>L.-R.</b>	4 250 – 8 100	2007	→
<b>% de la population française : 16 – 21 %</b>			
<b>AUDE</b>	1 000 – 1 5 00	1999 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	750 – 3 000	2007 <sup>(4)</sup>	→
<b>HERAULT</b>	700 – 1 000	1999 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	300 – 600	2007 <sup>(6)</sup>	?
<b>P.-O.</b>	1 500 – 2 000	1999 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) DEJAIFVE (1999)

(3) Atlas des oiseaux nicheurs de l'Aude (à paraître) et à dire d'expert (LPO Aude)

(4) Estimations COGard d'après base de données

(5) A dire d'expert (LPO34)

(6) A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000) et base de données

(7) DEJAIFVE (1999)

### Biologie

**Habitats.** L'Engoulevent occupe une large gamme de milieux allant de la garrigue basse ponctuée de quelques arbres en bord de mer aux peuplements de résineux bordés de pâtures jusqu'à plus de 1000 m d'altitude. Il fréquente également les pinèdes de dunes, les landes, les clairières, les coupes rases forestières de plus de 10 ha, les vieilles châtaigneraies cévenoles, les terrains militaires et plus généralement les zones de cultures entrecoupées de friches et de zones boisées.

Le paysage de l'arrière-pays languedocien lui semble, à l'heure actuelle, particulièrement favorable. L'alternance de milieux boisés peu denses (surtout de pins et de chênes) et de milieux plus ouverts, qu'il s'agisse de cultures, pâturages, landes, garrigues basses ou pelouses sèches constitue son « habitat-type ».

Il est intéressant de noter que ses noms catalans (enganyapastor), espagnols et italiens font référence aux troupeaux ou aux bergers, tout comme son surnom français de « tête-chèvre ».

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NA	NA	A	NA	N
32	Fruticées sclérophylles	NA	NA	NA	NA	N
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NA	NA	A	NA	A
41	Forêts caducifoliées	N	N	N	N	N
42	Forêts de conifères	N	N	N	N	N
43	Forêts mixtes	N	N	N	N	N

N= nicheur ; A= Alimentation



**Alimentation.** L'Engoulevent se nourrit exclusivement d'insectes volants, en particulier de papillons nocturnes mais aussi de coléoptères (hannetons). Son très large bec et ses ailes fines qui lui confèrent un vol rapide et précis, sont particulièrement bien adaptés à la chasse au vol.

**Reproduction.** Le « nid », construit sur un sol sec, est un tapis sommaire de feuilles mortes ou d'écorce. Courant mai, la femelle couve les deux œufs durant 18 jours. L'envol des jeunes a généralement lieu au bout de 18-20 jours mais, semi-nidifuges, ceux-ci sont déjà mobiles dès les premiers jours. Les études réalisées en Auvergne indiquent qu'une deuxième ponte est régulière, intervenant dès la fin du mois de juin.

**Migration et hivernage.** L'Engoulevent est un grand migrateur. Il passe la mauvaise saison en Afrique tropicale et jusqu'en Afrique du sud, pour revenir sous nos latitudes entre mi-avril et mi-mai.

Les Engoulevents se montrent discrets avant leur départ en migration postnuptiale, qui commence en août et culmine en septembre.

### Causes de déclin et menaces

S'il est peu menacé en Languedoc-Roussillon à l'heure actuelle, l'Engoulevent peut être néanmoins affecté, notamment sur le littoral, par la fréquentation touristique trop importante de ses habitats de reproduction. Il pâtit également de l'augmentation du trafic routier et de la multiplication des routes, auxquelles il paie un lourd tribut du fait de sa technique de chasse et de son habitude à se poser la nuit sur la chaussée.

Des conditions météorologiques défavorables en mai - juin (fortes pluies ou températures trop fraîches) constituent les principales causes d'échec de reproduction.

Enfin, les menaces sur ses territoires d'hivernage (Afrique subtropicale) sont peu connues mais elles conditionnent probablement les densités des effectifs nichant en Europe et pourraient expliquer le déclin de l'espèce dans les années 1970-1990.

### Mesures de conservation

Une limitation de l'utilisation des pesticides est une mesure importante pour la conservation de cette grande espèce insectivore.

En garrigue ou sur les causses, le maintien ou la restauration d'un élevage extensif serait favorable en augmentant les ressources trophiques et les zones de chasses favorables. Pour les mêmes raisons, les landes, pelouses et autres milieux secs qu'affectionne l'Engoulevent doivent être conservés.

Il serait bon également d'éviter la surfréquentation humaine dans les zones de reproduction où il est particulièrement abondant, notamment sur la frange littorale.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 14	CREER / MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS INTRAFORRESTIERS	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★

**Période sensible:** du 1er mai au 31 août



### Bibliographie régionale

- BERLIC M-F. & F., 2001. Les oiseaux de Cerdagne et Capcir. 131p.
- DEJAIFVE PA., 1999 – Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*. pp 406-407 In Rocamora & Yeatman-Berthelot Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO. Paris. 560 p
- DESTRE, D'ANDURAIN, FONDERFLICK, PARAYRE, & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.

Rédaction : GOR

# Pie-grièche écorcheur

*Lanius collurio* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A338**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON 3**

## Noms régionaux

Catalan : Escorxador

Occitan : Margassa comuna

Patois : lou margalo, lou birgocetto

## Noms étrangers

Red-backed Shrike (GB), Alcaudón dorsirrojo (ES), Neuntöter (D), Averla piccola (I)

## Classification

**Ordre :** Passeriformes

**Famille :** Laniidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 3)
Liste Rouge France	D (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 17 cm. Poids : 22 à 47 g.

**Plumage.** La calotte grise du mâle est barrée d'un masque noir, typique des pies-grièches. Le dos est de couleur brun roussâtre. La gorge et les parties inférieures sont blanc crème teinté de rosâtre et la queue noire est bordée de blanc. La femelle et les juvéniles ont des plumages différents, moins contrastés : tête brun gris à masque brun sombre, dos brun, parties inférieures beige blanchâtre finement écaillées de sombres (le dos étant également strié chez le jeune).

**Silhouette en vol.** Ce passereau de taille moyenne a un bec épais, légèrement crochu comme tous les *laniidés*. Le vol, rapide et direct, laisse apparaître une queue assez longue.

**Voix.** Cette espèce est relativement loquace : le chant babillant est varié et riche en imitations de chants et de cris d'autres passereaux. Les cris caractéristiques (« chèk » dur, et « charrak charrak » râpeux) sont émis à tous les



âges. Les cris de quémassage des jeunes volants en font une espèce très facile à observer en été.

## Répartition géographique

La Pie-grièche écorcheur est une espèce très largement répartie en Europe, dans l'Est de l'Afrique (jusqu'en Afrique du Sud) et au Moyen et Proche-Orient.

**En Europe.** L'espèce occupe une grande partie de l'Europe occidentale, dont la partie Nord de l'Espagne, les deux tiers méridionaux de la péninsule ibérique étant délaissés, de même que la majeure partie de la Grande-Bretagne. L'espèce niche en Scandinavie jusqu'au cercle polaire, et s'étend dans toute l'Europe centrale jusqu'à l'Ukraine à l'est et la Grèce au sud.



**En France,** l'espèce est présente uniformément sur le territoire à l'exception de la pointe bretonne et d'une zone allant de la Haute-Normandie à la frontière belge. Elle est également présente en Corse.

**En Languedoc-Roussillon,** ce passereau occupe une grande partie du territoire languedocien mais délaisse les secteurs de basse altitude trop arides proche du littoral de méditerranéen (Lefranc 1993). Elle est très commune en Lozère, de même que dans l'arrière pays des autres départements.



● : Nicheur certain   ● : Nicheur possible   + : Nicheur éteint

### Etat et évolution des effectifs

L'effectif mondial est estimé entre 6 et 13 millions de couples. La population européenne, stabilisée dans de nombreux pays, continue à régresser dans les pays nordiques (Grande-Bretagne, Scandinavie), en Italie, dans les Balkans, en Grèce et en Turquie (Birdlife 2004).

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	3 – 6 millions	2004 <sup>(1)</sup>	
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	160 000 - 360 000	1995 <sup>(2)</sup>	↓
% de la population européenne : 5 – 6 %			
L.-R.	4 650 – 13 750	2007	?
% de la population française : 3 – 4 %			
AUDE	600 – 1 200	2007 <sup>(3)</sup>	?
GARD	400 – 800	2007 <sup>(4)</sup>	↘
HERAULT	150 – 250	2007 <sup>(5)</sup>	?
LOZERE	3 000 – 10 000	2007 <sup>(6)</sup>	→
P.-O.	500 – 1500	2007 <sup>(1)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) LEFRANC (1999)

(3) A dire d'expert (LPO Aude) : extrapolation d'après les densités de présence et la superficie des différents milieux favorables à l'espèce dans le département

(4) A dire d'expert (COGard) : extrapolation d'après les densités de présence et la superficie des différents milieux favorables à l'espèce dans le département

(5) A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000) et la base de données ALEPE

(6) A dire d'expert (GOR) : extrapolation d'après les densités de présence et la superficie des différents milieux favorables à l'espèce dans le département

### Biologie

**Habitats.** La Pie-grièche écorcheur affectionne les milieux ouverts herbacés parsemés de buissons ou bordés de haies. Peu exigeante, cette espèce peut s'accommoder de jeunes plantations dans les coupes forestières bien que ses milieux de prédilection restent les pelouses, friches, prairies et pâtures parsemées de buissons de préférence épineux (prunellier, aubépine, ronce...). L'espèce se contente d'un territoire relativement petit, de l'ordre de 1,5 à 2 ha. Idéalement, celui-ci doit fournir un perchoir environ tous les 20 mètres.

CORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NA	NA	NA	NA	NA
32	Fruticées sclérophylles	NA	NA	NA	NA	
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NA	NA	NA	NA	
35	Prairies siliceuses sèches	NA	NA	NA	NA	
36	Pelouses alpines et subalpines	NA	NA	NA	NA	NA
38	Prairies mésophiles	NA	NA	NA	NA	NA
81	Prairies améliorées	NA	NA	NA	NA	NA
82	Cultures	NA	NA	NA	NA	NA
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	NA	NA	NA	NA	NA
84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocages, parcs	NA	NA	NA	NA	NA
87	Terrains en friches et terrains vagues	NA	NA	NA	NA	NA

N= Nicheur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Principalement insectivore, cette espèce chasse essentiellement à l'affût depuis un perchoir (fil barbelé ou sommet d'un arbuste de quelques mètres de haut), et prélève ses proies au sol dans un rayon de 10 mètres autour de ce dernier. Les proies prélevées sont en général des insectes, coléoptères et orthoptères surtout, mais aussi des petits vertébrés (campagnols, surtout en période de pullulations). En période d'abondance de proies (temps chaud), elle a pour habitude de se constituer un garde-manger en empalant celles-ci sur des épineux ou des fils barbelés en prévision des journées moins favorables. Ce comportement, bien que commun à d'autres espèces de Pie-grièche, lui vaut son nom d'écorcheur.

**Reproduction.** La Pie-grièche écorcheur occupe ses sites de nidification dès son retour de migration, fin avril ou début mai. Le mâle est très actif dès son arrivée : cris, chants, défense de territoire, etc. Avec l'arrivée des femelles, plus tardives que celle des mâles de quelques jours, commencent les parades : il se pavane devant sa partenaire, chante et fait vibrer ses ailes avant de lui offrir une proie et de l'inviter à visiter le nid qu'il a généralement construit, seul, dans un buisson entre 70 cm et 2 m de hauteur en moyenne. Le nid accepté, la femelle se contente d'en aménager l'intérieur à son goût avant d'y pondre (mi-mai à début juin) 5-6 œufs qu'elle commence à



couver après l'avant-dernier ou le dernier oeuf. L'incubation dure de 14 à 16 jours, elle est assurée avec beaucoup d'assiduité par la femelle, très rarement remplacée pendant quelques instants par le mâle. Les jeunes quittent souvent le nid à l'âge de 12 jours, avant même de savoir voler, mais c'est à l'âge de 14-15 jours qu'ils sont en mesure de s'envoler. Ils restent d'abord cachés dans les fourrés, puis ils se montrent à découvert et quémangent incessamment par des piailllements prolongés ; ils sont nourris, plus par le mâle que par la femelle, en moyenne de 5 à 8 (jusqu'à 28) fois par heure. La famille se déplace peu et les jeunes, pourtant capables de se débrouiller 2 semaines après l'envol, peuvent encore être nourris à l'âge d'un mois et demi.

**Migration et hivernage.** Les jeunes deviennent indépendants dès la deuxième semaine d'août. C'est également la période où les adultes commencent à quitter leur aire de nidification. La plupart des individus ont quitté l'Europe début septembre, et de rares jeunes peuvent encore être observés en octobre. Les voies de migrations sont concentrées vers les Balkans et la Grèce, d'où les oiseaux rejoignent directement l'Égypte, avant de se rendre dans leurs quartiers d'hiver en Afrique orientale et méridionale au sud de l'équateur. Les voies de retour de migration sont légèrement différentes, puisque les oiseaux passent sur un front étroit en Arabie, Palestine, Syrie et Asie mineure, avant de se disperser dans toute l'Europe où elles arrivent entre fin avril et début mai.

### Causes de déclin et menaces

Les populations d'Europe occidentale sont sensibles aux fluctuations climatiques à court terme : des suites d'étés frais et humides ont un impact négatif sur le succès de reproduction. Les conditions météorologiques printanières ont également une influence sur les populations de proies disponibles et donc indirectement sur la répartition spatiale des couples de pies-grièches.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce dans nos contrées sont cependant d'origine anthropique. Ainsi, l'intensification de l'agriculture durant le dernier siècle est la principale cause de son déclin en Europe occidentale. Le drainage des zones humides, la conversion des prairies permanentes en terres arables, l'utilisation croissante d'engrais (favorisant la croissance du couvert végétal et appauvrissant la richesse entomologique des prairies fertilisées), les traitements pesticides (réduisant également les populations d'insectes) ou encore les remembrements (ayant entraîné la destruction d'innombrables haies, talus et fossés), ont entraîné la perte directe de grandes superficies d'habitats favorables. À l'opposé, et de façon également néfaste pour l'espèce, l'abandon des pratiques pastorales, principalement en zone de moyenne montagne, conduit à la fermeture des milieux et donc également à une perte d'habitats pour l'espèce.

Pendant ses migrations, l'espèce souffre également du piégeage et de la chasse encore pratiqués dans certains

pays, notamment la Grèce et le Moyen-Orient et de la dégradation de ses sites de stationnement. Dans ses zones d'hivernage, elle peut enfin souffrir de la désertification et de la sécheresse ainsi que de l'utilisation accrue des pesticides.

### Mesures de conservation

Pour préserver cette espèce, il est indispensable de favoriser le maintien voire le retour à une agriculture extensive. Ainsi la restauration des haies, la préservation des prairies permanentes (de fauche et de pâture), et la suppression des traitements phytosanitaires permettraient de recréer des milieux favorables à l'espèce dans des zones désertées. À l'opposé, le retour du pastoralisme dans les zones en déprise agricole favoriserait l'espèce dans les secteurs actuellement trop boisés. De plus l'entretien des friches permettrait d'éviter le retour spontané de la forêt au détriment des espèces animales et végétales des milieux semi-ouverts. Le milieu optimal de la Pie-grièche écorcheur, espèce bio indicatrice d'un paysage riche et diversifié, est une alternance de végétation herbacée de différentes hauteurs (accessibilité des proies), avec des haies fragmentées ou continues et divers buissons nécessaire à la construction du nid et à la chasse à l'affût.

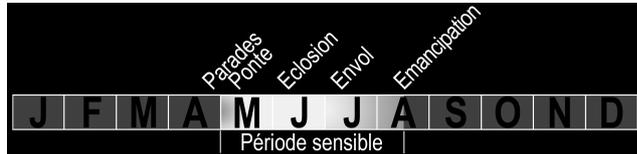
La mise en place de perchoirs espacés de plus de 10 mètres peut également être envisagé, ainsi que le maintien de tas de branches mortes qui ont également un pouvoir attractif sur l'espèce (car ils abritent de nombreuses espèces proies).

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★



O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période sensible:** du 1er mai au 15 août



### Bibliographie régionale

- BIZET D. & DAYCARD D. (2007) – Résultats de l'enquête pies-grièches 2006 dans le Gard. Aux échos du COGard n°96, pages 12-19.
- COGARD (1993) – Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C. (1997) – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS (2004) – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. Bulletin Meridionalis n°5. Pp 18-24.

*Rédaction : ALEPE  
Illustration : Martial BOS*



# Oedicnème criard

*Burhinus oedicnemus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A133**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON 2**

## Noms régionaux

Catalan : Torlit

Occitan : Pola de crau

## Noms étrangers

Stone-curlew (GB), Alcaraván común (ES), Triel (D), Occhione (I)

## Classification

**Ordre** : Charadriiformes

**Famille** : Burhinidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	

Loi française	P
---------------	---

Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	VU (SPEC 3)
Liste Rouge France	D (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	V

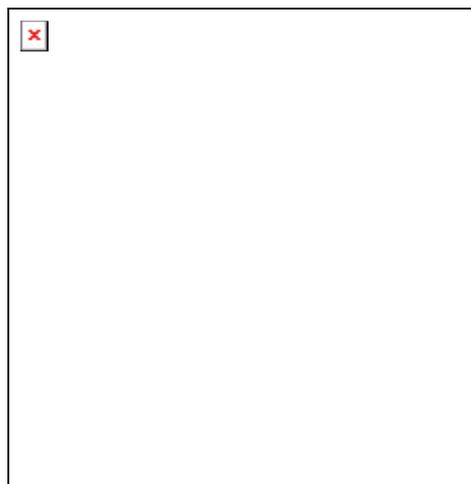
## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 40-44 cm. Envergure : 77-85 cm.

**Plumage.** Le dessus est de couleur sable à brun clair et les parties inférieures sont blanchâtres presque unies. La gorge et le contour du gros œil jaune d'or sont blancs. Le bec, jaune à bout noir, est relativement court pour un limicole. Le mâle présente sur l'aile une zone claire bordée par deux barres sombres. Celles-ci sont noires chez le mâle, plutôt brun foncé chez la femelle et inexistantes chez le juvénile. Ils s'agit là du seul critère dimorphique sexuel.

**Silhouette en vol.** S'observe généralement posé au sol sur des terrains où son mimétisme le rend indécélable. S'il est dérangé, il se déplace rapidement en courant, le cou rentré ou s'envole par de rapides coups d'ailes peu amples.

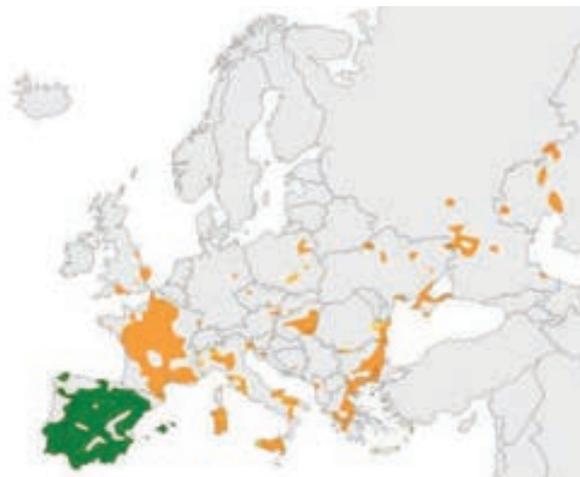
**Voix.** Le chant (« kikiwik kikiwik ») est émis par les deux sexes, surtout au crépuscule et de nuit, exceptionnellement de jour. L'oiseau produit aussi un cri « cour-li » très ressemblant à celui du Courlis cendré *Numenius arquata*.



## Répartition géographique

L'Oedicnème criard est une espèce largement répartie en Eurasie, du sud-est asiatique jusqu'aux îles Canaries.

En Europe. L'espèce est répandue sur une grande partie sud du continent, mais avec une distribution très morcelée en nombreuses petites populations. L'effectif total est relativement peu important (moins de 78 000 couples). L'aire européenne de l'espèce représente moins de la moitié de son aire mondiale.



**En France.** L'Oedicnème occupe en été une partie importante du territoire national. Une petite population marginale, la seule dans le nord-est du pays, subsiste en Alsace. Ce limicole est absent en Bretagne et est très rare dans le sud-ouest du pays. Au sud du Massif central, l'espèce occupe tout le bassin méditerranéen mais elle est rare en Corse. La France accueille le plus fort contingent de l'espèce dans l'Union Européenne après l'Espagne qui abrite 30 000 à 40 000 couples (Malvaud 1996).

**En Languedoc-Roussillon,** L'Oedicnème criard habite les causses lozériens, les plaines agricoles littorales et le fossé de la Cerdagne (Pyrénées-Orientales). Elle atteint 1 500m d'altitude dans cette dernière région, ce qui constitue un record altitudinal en France (Berlic 1986).



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population mondiale du « Courlis de terre » est estimée à 140 000 – 330 000 individus. Si l'espèce accuse un fort déclin de ses populations en Europe depuis plusieurs décennies, les populations paraissent stables ou en augmentation dans les autres parties de son aire de distribution, notamment en Asie Centrale et dans le sud de la Russie qui abritent d'importants effectifs. Pour cette raison, ce limicole n'est pas considéré comme menacé au niveau mondial.

Autrefois largement répandue en Europe, l'Œdicnème a entamé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle un déclin qui s'est accentué après les années 1950. L'espèce a ainsi disparu d'Allemagne de l'Ouest en 1954 et des Pays-bas en 1958. Elle a régressé fortement en Grande-Bretagne où l'effectif a chuté de 1 000 couples dans les années 1930 à environ 160 dans les années 1980 et environ 220 actuellement. Pendant la période 1990-200, cette régression s'est poursuivie dans près de la moitié des pays et affecte les populations parmi les plus importantes de la zone biogéographique (Espagne, Russie, Turquie) (BirdLife 2004).

La population française semble stable bien qu'une régression ait été signalée dans certaines régions (- 50% en Alsace par exemple entre le début des années 1970 et 2004) (Sané 2004). Forte de 5 000 à 9 000 couples, c'est la deuxième plus importante de l'Union Européenne après l'Espagne (Malvaud 1996).

L'augmentation de l'effectif hivernant en Salanque et la colonisation récente de la Cerdagne (fin des années 70) semblent indiquer une augmentation numérique de la population dans le sud du Languedoc-Roussillon. Cette

tendance serait même régionale d'après les effectifs et suivis réalisés dans chaque département. L'effectif de la population régionale serait actuellement compris entre 650 et 1000 couples, soit environ 10% de la population nationale.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	40 000 - 60 000	2004 <sup>(1)</sup>	↓
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	5 000 - 9 000	1995 <sup>(2)</sup>	↓
<b>% de la population européenne : 12 - 15 %</b>			
<b>L.-R.</b>	645 - 995	2007	↔
<b>% de la population française : environ 12 %</b>			
<b>AUDE</b>	300 – 400	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	120 – 150	2004-06 <sup>(4)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	50 - 100	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	75 - 145	2007 <sup>(6)</sup>	↗
<b>P.-O.</b>	100 - 200	2007 <sup>(7)</sup>	↗

(1) BirdLife (2004)

(2) MALVAUD (1996)

(3) Atlas des oiseaux nicheurs de l'Aude (à paraître).

(4) Enquête nationale 2004-05 (MALVAUD 1996), CHARRA (2006) et BIOTOPE (2006)

(5) Enquête nationale 2004-05 (MALVAUD 1996)

(6) PALMER (1995), Enquête nationale 2004-05 (MALVAUD 1996), données du PNC (*non publié*)

(7) À dire d'expert (GOR)

### Biologie

L'Œdicnème criard est une espèce aux mœurs principalement crépusculaires et nocturnes. Très discret et mimétique, il passe facilement inaperçu durant la journée dans les steppes sèches où il reste généralement statique, posé sur toute la longueur de ses tarses, les tibias à la verticale.

**Habitats.** Les milieux fréquentés par l'Œdicnème sont les steppes sèches à végétation rase ou clairsemée sur sol filtrant (calcaire, sédiments grossiers,...). Parmi les milieux naturels et semi-naturels (18 % des effectifs nationaux), il occupe aussi bien les plages de galets des grands cours d'eau non modifiés que les friches, landes, pelouses et steppes sèches. L'espèce fréquente également les terres cultivées (70 %), avec une préférence pour les cultures tardives, y compris en milieu bocager ouvert. Les vignes, vergers, prairies et pâtures sèches accueillent une forte proportion des effectifs français, tandis que divers milieux de « substitution » tels que les marais salants, carrières ou encore terrains de golf en accueillent 5%. La mosaïque vigne/friches/blé existant dans certaines régions et notamment dans le Languedoc-Roussillon lui est particulièrement favorable.

La présence du limicole dans le vignoble de certaines régions méridionales est probablement très ancienne, l'espèce étant connue des viticulteurs sous le nom de « Canard des vignes » dans les Pyrénées-Orientales. La petite population cerdane (plus d'une dizaine de couples)



niche sur des versants pierreux et secs, habitats rappelant ceux des causses.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées		NMA	NMA	NMA	
32	Fruticées sclérophylles		NMA	NMA	NMA	
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NMA	NMA	NMA	NMA	NMA
35	Prairies siliceuses sèches	NMA		NMA	NMA	
36	Pelouses alpines et subalpines		NMA	NMA	NMA	
38	Prairies mésophiles	NMA	NMA	NMA	NMA	
81	Prairies améliorées	NMA	NMA	NMA	NMA	
82	Cultures	NMA	NMA	NMA	NMA	NMA
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres			NMA		
87	Terrains en friches et terrains vagues	NMA	NMA	NMA	NMA	NMA

**Alimentation.** Le régime est constitué surtout d'invertébrés (gros insectes, escargots, limaces) mais également de petits reptiles, amphibiens, micromammifères et oisillons. Les proies sont capturées au sol, parfois au terme d'une brève course.

**Reproduction.** Migrateur précoce, l'œdicnème arrive début mars sur le site de nidification auquel il peut être très fidèle année après année (parfois au mètre près). Les chanteurs (mâles et femelles) chantent dès leur arrivée sur le site de nidification. Les parades nuptiales se manifestent par des courbettes du mâle face à la femelle, suivies d'une offrande de proie. Puis les oiseaux se caressent le bec ou picorent des petits cailloux avant de se les jeter par-dessus l'épaule. Le nid, une cuvette peu profonde nue ou garnie de débris végétaux, graviers et crottes de lapin, accueille les 2 œufs durant la première quinzaine d'avril (parfois plus tard). La couvaison dure 25-27 jours à l'issue desquels les poussins quittent immédiatement le nid. Une deuxième nidification est fréquente.

**Migration et hivernage.** A la fin de la nidification (août à septembre), les œdicnèmes se rassemblent en groupes de taille variable (de quelques individus à plus d'une centaine) dans les zones leur assurant un maximum de tranquillité. Les populations migratrices d'Europe occidentale (en Espagne l'espèce est sédentaire) quittent leurs zones de nidification généralement en octobre (quelques retardataires sont parfois encore observés en décembre) pour rejoindre l'Espagne ou l'Afrique du Nord. Un hivernage régulier de l'espèce a été mis en évidence dans les Pyrénées-Orientales (plaine de la Salanque) depuis 1996 : l'effectif y est en augmentation passant de moins de 100 individus en 1996 à près de 200 en 2007 (Aleman com. pers). Dans le Gard, un hivernage de 5-25 ind. a été mis en évidence sur les Salins d'Aigues-Mortes entre 1995 et 2000-2002 mais il semble avoir fortement régressé voire cessé depuis 2003.

## Causes de déclin et menaces

Les menaces pesant sur les populations européennes d'œdicnème sont presque exclusivement liées à l'intensification de l'agriculture dans les grandes plaines cultivées et concerne donc moins le Languedoc-Roussillon que la plupart des autres régions françaises. L'espèce est en effet particulièrement exigeante en ce qui concerne son habitat de nidification : elle a besoin en permanence qu'une partie de son territoire présente une végétation de type steppique, rase ou même d'un sol nu. Cet état lui était autrefois assuré par la juxtaposition de parcelles de petites dimensions accueillant des cultures variées et qui comprenaient souvent de petites pâtures ou luzernières pour les lapins et quelques ruminants. Or, l'intensification de l'agriculture depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, accentuée par les incitations financières de la PAC initiée au début des années 1960, s'est traduite dans de très nombreuses régions par la disparition de cette structure agraire en mosaïque dédiée à une polyculture-élevage au profit d'une monoculture céréalière aux parcelles surdimensionnées. A cela s'est ajouté le développement de l'irrigation, l'arrivée de variétés culturales précoces, l'utilisation massive de pesticides et autres produits phytosanitaires, l'apparition d'engins de plus en plus performants, la disparition au fil des remembrements des haies bocagères et de leur ourlet herbeux. Cette évolution a été désastreuse pour de nombreuses espèces d'oiseaux s'étant adaptées depuis des siècles à un agrosystème traditionnellement exploité de façon peu intensive, dont l'œdicnème ; les conséquences ont été une perte ou dégradation des habitats de reproduction et d'hivernage, une réduction des potentialités alimentaires, la destruction des œufs ou des poussins par les machines et probablement une intoxication des individus par les produits chimiques avec des effets très peu étudiés sur le taux de survie et la fertilité des reproducteurs. A l'opposé, mais avec les mêmes conséquences, l'envahissement des milieux ouverts par les ligneux bas dans les régions en déprise entraîne également une perte d'habitat. Enfin, l'étalement urbain et la création d'infrastructures linéaires (autoroutes, lignes ferroviaires) au détriment de l'espace agricole continuent de réduire les surfaces d'habitats disponibles pour l'espèce.

## Mesures de conservation

L'œdicnème a besoin d'une agriculture diversifiée organisée selon un parcellaire de dimensions petites à moyennes qui garantit la présence tout au long de la saison de reproduction de terrains à végétation rase, steppique ou nulle (labours ou champs de céréales après moisson) où il peut s'alimenter. Ainsi, parallèlement au maintien des friches, pelouses et prairies sèches, la présence d'un élevage ovin extensif lui est très bénéfique, plus encore lorsqu'il est associé à de petits champs cultivés (dolines par exemple) comme dans les Grands Causses. Dans les zones les plus intensivement cultivées, il bénéficiera d'une limitation des intrants et particulièrement des pesticides, d'une limitation des surfaces irriguées et de la taille du



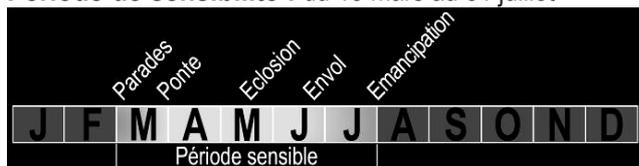
parcellaire. En plaine, la maintien ou le retour d'une mosaïque viticole équilibrée (vigne – friches hautes – friches basses – céréales) ainsi que des fauches ou broyages plus tardifs (pas avant le 1<sup>er</sup> juillet) des friches, bords de parcelles et jachères sont des mesures importantes à mettre en œuvre.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

- BERLIC G., 1986 – Installation et expansion de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* en Cerdagne (Pyrénées Orientales). *Revue Française d'Ornithologie*. Vol. 56 n°3 pp 296-301
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MALVAUD, F. 1996.- *L'Oedicnème criard en France. Résultats d'une enquête nationale (1980-1993). Importance et distribution des populations, biologie, exigences écologiques et conservation de l'espèce*. Groupe Ornithologique Normand, Caen. 140 p..
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26.
- PALMER E., 1995 – Situation de l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) sur les causses Méjean et de Sauveterre. Parc National des Cévennes, Conservatoire des Sites Lozériens – Programme Life Grands Causses, 91 pages
- PATAUD A., 2001 – Points chauds : Pujaut, l'autre pays des Canepetières (Département du Gard). *Ornithos*, vol 8 (6), pp 213-215.

Rédaction : ALEPE

Période de sensibilité : du 15 mars au 31 juillet



## Bibliographie régionale

- CHARRA S., 2006 – Enquête Oedicnème criard 2005. *Aux échos du COGard*, n°91, pages 14-16.



# Outarde canepetière

*Tetrax tetrax* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A128**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

1

## Noms régionaux

Catalan : Siso

Occitan : Ostarada

## Noms étrangers

Little Bustard (GB), Sisón común (ES), Zwergtrappe (D), Gallina prataiola (I)

## Classification

Ordre : Gruiformes

Famille : Otididés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	NT
Liste Rouge Europe	V (SPEC 1)
Liste Rouge France	E (CMAP 1)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	L

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 40-45 cm. Envergure : 105-115 cm.

L'Outarde canepetière est un oiseau de la taille d'une poule faisane (40-45 cm de haut pour une envergure de 105-155 cm).

**Plumage.** Le mâle en période nuptiale a le cou noir rayé d'une étroite bande blanche en forme de V descendant de la nuque sur la poitrine. A la base du cou est dessiné un demi collier blanc souligné d'une demie bande noire. Le dessus de la tête est brun finement barré de noir et les côtés de la tête et la gorge sont gris ardoisé, tandis que le dessus du corps est brun jaunâtre marqué de noir. La poitrine blanche contraste avec ces ornements dont les variations individuelles peuvent permettre de différencier les individus (Arroyo & Bretagnolle 1999).

En plumage internuptial, le mâle perd les dessins noirs et blancs de la tête et du cou. Il ressemble alors à la femelle qui porte toute l'année un plumage brun chamois marqué de taches noires, descendant sur la poitrine et les flancs. La distinction avec la femelle reste possible notamment grâce à la limite nette entre la poitrine brune et le ventre blanc pur chez le mâle. Des critères précis permettent de distinguer les



juvéniles, immatures, femelles et mâles adultes en plumage d'hiver (Jiguet & Wolff 2000).

Le plumage cryptique permet aux outardes de se camoufler parfaitement dans les espaces herbacés ou lorsqu'elles sont tapies au sol.

**Silhouette en vol.** Les ailes larges et blanches marquées de noir, avec le ventre clair, le cou tendu et les mouvements d'ailes rapides et de faible amplitude permettent d'identifier les outardes en vol.

Les battements d'ailes des mâles émettent un son sifflé, audible de loin, qui peut également être produit au sol, lors des sauts de parade nuptiale.

**Voix.** La seule vocalisation émise est le chant du mâle qui ressemble à un « prett » ou un « crcrc » audible jusqu'à 500 m environ. Ce son bref et sec retentit régulièrement toutes les 10 à 20 secondes, surtout au début de la période de nidification et par temps favorable. Le paroxysme se situe entre la mi-mai et le début juin, les derniers chants pouvant être entendus jusque début juillet.

**Parades.** Les mâles délimitent leur territoire en chantant et sautant sur leurs « places de chant ». Des poursuites en vol de femelle(s) par un ou plusieurs mâles (ou de mâles entre eux) sont fréquentes en début de saison de reproduction de fin avril à mi-mai.

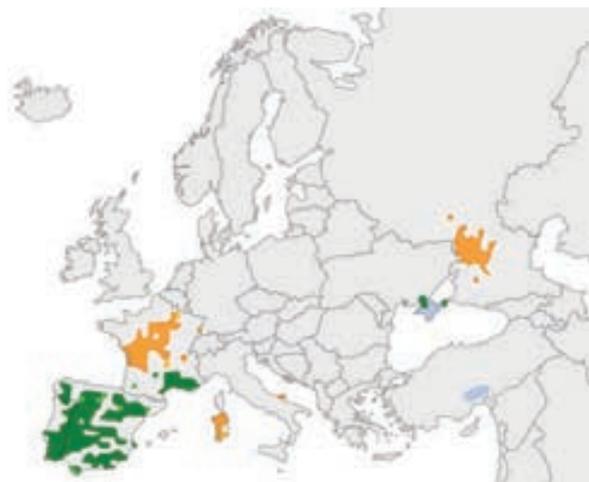
## Répartition géographique

Espèce paléarctique originaire des steppes, la Canepetière était autrefois répandue du Portugal à la Mongolie et en Afrique du Nord. Actuellement, son aire de nidification occidentale couvre la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et le nord du Maroc, tandis que des populations orientales, mal connues, se situent en Russie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghistan, extrême nord-ouest de la Chine et nord de l'Iran (Beaman & Madge 1998).

**En Europe.** Après sa disparition d'un grand nombre de pays d'Europe centrale et de l'Est dans les 50 dernières années, l'Outarde reste présente principalement dans la Péninsule Ibérique et en France, avec de petits noyaux de



Population en Italie (Sardaigne presque exclusivement) et en Roumanie.



**En France.** Sa répartition et ses effectifs ont très fortement régressés depuis les années 1950. Dans les années 1980-95, l'espèce s'est ainsi éteinte en Auvergne, Ile-de-France, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté. Dans le même temps, les effectifs ont régressé de 70% dans le Centre, 90% en Champagne-Ardenne et 60% dans le Poitou-Charentes. Ces populations sont (étaient) migratrices et passent l'hiver dans la péninsule ibérique et peut-être en Afrique du Nord.

L'Outarde a été trouvée nicheuse en Crau (Bouches-du-Rhône) dans les années 1960 et semble avoir progressivement colonisé les plaines méditerranéennes au cours des années 1970. Elle y est sédentaire ; ces oiseaux hivernent en effet principalement en 6 sites languedociens et en 3 à 4 sites provençaux. L'essentiel des effectifs en reproduction et hivernage sont localisés dans la Crau, le Gard et l'Hérault.

**En Languedoc-Roussillon.** L'Outarde a disparu comme nicheuse des causses (Hérault, Gard et Lozère) au milieu des années 1990. Sur les Causses de Sauveterre et Méjean, des oiseaux non nicheurs sont encore sporadiquement observés (R. Destre, *com. pers.*). Au nord du Gard, l'espèce a également régressé ; les noyaux pérennes les plus septentrionaux sont localisés dans les plaines de St-Chartes et Pujaut (Pataud 2001). L'essentiel de l'effectif occupe la région des Costières de Nîmes (Bizet & Dallard 2004). Le site d'hivernage de la Basse Plaine du Vidourle et le noyau de reproduction du Sommiérois assurent la transition avec les populations héraultaises jusqu'aux abords de l'agglomération montpelliéraine (aéroport de Fréjorgues). Entre Montpellier et Sète, un noyau de population existe à Poussan, puis l'essentiel de la population héraultaise fréquente les environs de l'aéroport de Béziers-Vias, en période de reproduction et d'hivernage. Enfin, un noyau de nicheurs peuple la Basse Plaine de l'Aude autour d'Ouveillan.



Répartition de l'Outarde canepetière en Languedoc-Roussillon (NIDIFICATION)

- : Nicheur certain
- : Nicheur possible
- + : Nicheur éteint
- + : Nicheur possible éteint



Répartition de l'Outarde canepetière en Languedoc-Roussillon (HIVERNAGE)

- : Hivernant

### Etat et évolution des effectifs

En Europe, le déclin de l'Outarde canepetière est général depuis plusieurs décennies. La régression des populations a été tant spatiale que numérique. Dans la Péninsule ibérique, bastion de l'espèce puisqu'il abrite les 4/5 de la population européenne, les effectifs étaient considérés comme stables jusqu'à une enquête nationale espagnole qui a révélé en 2005 une régression générale. Ces résultats ont entraîné une révision à la baisse des effectifs, de 100 000 - 250 000



mâles (Birdlife 2004) à 41 500 - 86 200 (Garcia de la Morena *et al.* 2006). La population européenne, estimée à 120 000 – 300 000 mâles en 2004, donc être comprise actuellement entre 65 000 et 100 000 mâles.

En France, les effectifs ont diminué de plus de 80 % entre 1979 et 2000 où ils ont atteint leur minimum avec 1 270 – 1 300 mâles chanteurs (Jolivet 2001). L'enquête nationale de 2004 a totalisé 1 487 - 1 677 chanteurs (Jolivet *et al.* 2007). Le déclin observé touche toutes les populations nicheuses dans les espaces agricoles du nord et du centre ouest du pays. Les paramètres démographiques de ces populations permettent de prédire leur disparition d'ici 10 à 15 ans (Inchausti & Bretagnolle 2005a). Ce constat a justifié un programme de renforcement des populations, toujours en cours (Inchausti & Bretagnolle 2005b).

Au contraire, la population méditerranéenne est stable ou en augmentation. La Crau est désormais le bastion national de l'espèce, avec un peu plus de 500 mâles (38 % de l'effectif français en 2004). D'autres sites provençaux accueillent des populations de quelques dizaines de mâles, avec une augmentation nette dans le Vaucluse depuis 2005 (Blanc, CROP, *com. pers.*). En Rhône-Alpes, des populations relictuelles se maintiennent (Bernard 2003).

En Languedoc-Roussillon, une augmentation notable des effectifs est constatée, essentiellement dans le Gard et dans l'Hérault qui en 2004 comptaient respectivement 375 et 120 chanteurs (65 et 60 en 1996) (Meridionalis 2004).

Les effectifs hivernants sont suivis depuis 1997 sur le site de la Basse Plaine du Vidourle (Dallard 2002) et depuis janvier 2004 dans le Gard et l'Hérault. Le total des hivernants sur les 5 sites était de 770-791 en janvier 2004 et de 785-790 en janvier 2008 (Meridionalis 2004 et à paraître).

	Estimation (m.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	110 000 – 270 000	2004 <sup>(1)</sup>	↓
% de la population mondiale : > 90 %			
<b>FRANCE</b>	1 487 – 1 677	2004 <sup>(2)</sup>	↓
% de la population européenne : 1,7 – 2,3 %			
<b>L.-R.</b>	482 – 660 770 - 790 ind. (hiv.)	2004/07	↗
% de la population française : 32 – 40 %			
<b>AUDE</b>	3 – 10	2007 <sup>(3)</sup>	↗
<b>GARD</b>	375 – 500 300 – 600 ind. (hiv.)	004/07 <sup>(4)</sup>	Effectifs : ↗ Répartition : ↘
<b>HERAULT</b>	104 – 150 430 – 475 ind. (hiv.)	004/07 <sup>(4)</sup>	↗
<b>LOZERE</b>	0	2007 <sup>(6)</sup>	Eteinte
<b>P.-O.</b>	0 -2	2008 <sup>(7)</sup>	

(1) BirdLife (2004)

(2) Jolivet *et al.* (2007)

(3) Base de données LPO Aude

(4) Bilan du Plan National de Restauration en LR, BIZET & DALLARD (2005), BIOTPE (2006), Meridionalis & CEN (2004), Meridionalis (2007)

(5) À dire d'expert (LPO 34)

(6) À dire d'expert (ALEPE)

(7) À dire d'expert (GOR)

## Biologie

Si la steppe semi-aride est sans doute son habitat originel, la canepetière s'est bien adaptée aux plaines agricoles où elle occupe en toutes saisons des parcelles à végétation herbacée dominante, de préférence sur des terrains secs.

**Habitats.** En période de reproduction, l'espèce occupe deux grands types d'habitats : les pelouses pâturées semi-steppiques méditerranéennes (Crau, Causses, aérodromes) et les plaines cultivées ouvertes à semi-ouvertes en Poitou-Charentes, Centre et Languedoc-Roussillon. Les secteurs occupés de la plaine agricole languedocienne ont tous en commun : un petit parcellaire, des cultures diversifiées (vigne, blé, maraîchage entre autres), des surfaces de milieux herbacés (luzerne et autres légumineuses, prairies, pâtures et pelouses – dont les aérodromes et aéroports) et une proportion notable de friches et jachères (Meridionalis 2004). Cette mosaïque de milieux est très riche en insectes, en diversité comme en abondance. En cette période, les mâles cherchent des sites dégagés à forte visibilité (végétation plus ou moins rase, de moins de 30 cm de hauteur) tandis que les femelles recherchent des milieux à végétation plus haute (plus de 30 cm) pour y nicher (Rufay *et al.* 2004). Comme en Poitou-Charentes, les parcelles de faibles dimensions avec de nombreuses lisières semblent plus attractives (Boutin & Métais 1995). Les nids trouvés dans le Gard sont situés à moins de 20 mètres du bord de parcelle (Dallard 2001).

Les habitats occupés par les groupes en période internuptiale sont différents : il s'agit habituellement de grandes parcelles de pelouses rases (aérodromes, pâtures), de chaumes de récolte, de semis de colza, de luzernières...

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
34	Steppes et prairies calcaires sèches	N	NMH	NMH		
38	Prairies mésophiles		MH	NMH		
81	Prairies améliorées		NMH	NMH		
82	cultures	NM	NMH	NMH		
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	NM	NMH	NMH		

N= nicheur ; M= migrateur ; H= hivernant

**Alimentation.** Le régime alimentaire de l'adulte est mixte : presque exclusivement végétal en hiver, il est essentiellement insectivore au printemps et été. Les Orthoptères, Coléoptères, chenilles, Diptères et forficules sont capturés en priorité. Une grande variété de plantes est consommée (pousses, feuilles et inflorescences), les plus recherchées étant les légumineuses et les crucifères - sauvages ou cultivées (Luzerne, Colza) - puis les composées. Pendant leurs premières semaines de vie, les poussins se nourrissent exclusivement de Coléoptères et d'Orthoptères (Jiguet 2002). Puis progressivement, leur alimentation devient mixte, semblable à celui des parents (Cramp *et al.* 1998).



**Reproduction.** Pour la reproduction, le système d'appariement des outardes est le lek éclaté\* : les mâles défendent des territoires plus ou moins proches, et les femelles visitent ces leks pour choisir les mâles pour s'accoupler (Jiguet *et al.* 2000, Jiguet 2001). Chaque mâle occupe 1 à plusieurs postes de chant, d'où il lance son cri dans différentes directions. Il peut effectuer de petits sauts sur place, avec battements sonore des ailes et émission du chant. Les cantonnements débutent dès la mi-avril, avec l'arrivée des mâles sur les secteurs de reproduction, bientôt suivis par les femelles. La période la plus intense (chants, poursuites, sauts...) se poursuit jusqu'à la mi-mai où les femelles commencent à pondre (le pic de ponte en Crau est au 20 mai ; Wolff, CEEP, com. pers.). Le nid est une simple dépression creusée dans la terre, garnie de quelques herbes sèches, où sont pondus 3 à 4 œufs vert olive. Elles deviennent alors très discrètes, ne sortant plus des couverts herbacés jusqu'à la fin de l'élevage des jeunes. L'incubation assurée exclusivement par la femelle dure de 20 à 22 jours. Les poussins quittent le nid dès l'éclosion et sont nourris par la femelle durant une semaine. Puis ils se nourrissent eux-mêmes dans des couverts herbacés riches en insectes et sont capables de voler à l'âge de 6 semaines. L'émancipation définitive intervient 3 semaines plus tard (mi à fin juillet). Les mâles chantent de moins en moins à partir de début juin jusqu'à début juillet. Ils se regroupent ensuite pour muer, et sont rejoints à partir de début août par les familles, pour former des regroupements postnuptiaux jusqu'à la mi-septembre.

Le succès reproducteur est mal connu en Languedoc-Roussillon, mais en Crau il a été estimé à 1 jeune élevé par an et par femelle (Wolff 2001). Des nichées ou familles de 2 voire 3 jeunes ont été observées, mais le nombre de couvées ou nichées détruites est inconnu.

**Migration et hivernage.** Sédentaire ou migratrice partielle en Méditerranée, les outardes nicheuses se regroupent en août puis se déplacent vers les sites d'hivernage à la fin septembre (ouverture de la chasse dans les plaines viticoles). A la fin de l'hivernage, le mouvement inverse ramène les outardes vers leurs secteurs de reproduction entre la mi-mars et mi-avril, où elles se dispersent rapidement pour occuper leurs territoires. Les mâles sont très fidèles à leur lieu de reproduction (Lett 2002), ainsi qu'au moins une partie des femelles.

### Causes de déclin et menaces

Partout en Europe, les modifications des pratiques et du paysage agricoles, accélérées par la Politique Agricole Commune, sont les causes directes du déclin des populations : tendance à la monoculture (céréalière notamment) au détriment des surfaces en herbe, utilisation massive d'intrants, irrigation, etc.

En Languedoc-Roussillon, la récente augmentation des effectifs dans certains secteurs laisse espérer une recolonisation de ceux abandonnés dans les années 1990 et

qui paraissent toujours favorables (Causses, nord du Gard...). Certaines menaces néanmoins sont persistantes :

Mal perçues les friches et jachères font l'objet de divers programmes de conversion, remises en culture, broyages en période de reproduction, etc. qui tendent à les supprimer ou peuvent les transformer en piège écologique (jachères PAC broyées en mai/juin).

La simplification agraire est très défavorable, notamment quand les céréales (blé d'hiver en nette augmentation) tendent à dominer en surface.

L'utilisation parfois massive de phytosanitaires (notamment insecticides), le désherbage chimique plutôt que mécanique, l'absence de bandes enherbées (inter-rangs en cultures pérennes ou en bordure de parcelles), sont également néfastes car privent l'espèce de couvert herbacé et réduisent ses ressources alimentaires. A l'inverse, la déprise dans certains secteurs (Causses, arrières-pays, mais aussi parcelles viticoles) menace l'Outarde par la fermeture des milieux (friches ou anciens parcours) qu'elle induit.

Le développement de certaines agglomérations (Béziers, Montpellier, Nîmes, Avignon) touche de plus en plus de secteurs agricoles occupés par les outardes (Costières de Nîmes, Sommiérois, Béziers est...). Cet étalement urbain entraîne une perte d'habitats favorables pour l'Outarde, lesquels sont convertis en lotissements, zones commerciales, zones d'activités ou autres aménagements (parkings, routes, déviations...).

Dans le même sens, l'expansion démographique et urbaine, la création ou l'extension de grandes infrastructures routières ou ferrées (TGV, autoroutes, voies rapides) en secteurs agricoles d'arrière-pays réduit les surfaces ou la qualité de territoires de reproduction et/ou d'hivernage.

Le braconnage (en 2003 dans le Gard, le nombre d'oiseaux tués atteignait 10 % des mâles chanteurs recensés !), la mortalité provoquée par les lignes électriques aériennes BT et HT (plusieurs cas dans le Gard en 2001 ; Bizet 2003), la prédation par les chiens errants ou encore les collisions avec les véhicules constituent des causes de destructions directes très préoccupantes.

Enfin, des projets de parcs éoliens émergent dans des zones à outardes (au moins 2 dans la ZPS « Costières de Nîmes »), sans que l'impact réel de ces aménagements sur l'espèce ne soit connu (risque de mortalité par collision, de perte d'habitat par dérangement ?). A ce sujet, et concernant un parc récemment créé à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) dans une zone de reproduction et d'hivernage d'Outardes, une étude portant sur le site industriel en fonctionnement devrait apporter des éléments d'informations intéressants.

### Mesures de conservation

Le Plan de Restauration National 2002-2006 a été décliné en 2003 dans une version régionale pour le Languedoc-Roussillon (Meridionalis 2004). Des opérations agro-environnementales ont parallèlement été mises en place, mais seulement dans le Gard : CTE collectif en 2001,



mesures CAD « Outarde » (2005-2006), 1 projet de MAE-t en 2007.

En Languedoc-Roussillon, les pratiques agricoles restent globalement favorables aux outardes et les enjeux principaux résident dans le maintien d'un petit parcellaire formant une mosaïque de cultures variées, dans la limitation de l'utilisation des phytosanitaires, dans la conservation des surfaces de friches et jachères (friches jeunes sans broyage printanier) et dans l'enherbement inter-rangs des parcelles ou de leurs bordures.

Pour répondre aux menaces, les mesures de gestion telles que prévues dans le Plan de Restauration Régional doivent concerner (Meridionalis 2007) :

- **les habitats de reproduction et les ressources alimentaires** : développement des couverts herbacés et des enherbements de parcelles, conservation de surfaces de friches (environ 10 %) entretenues, non broyage printanier (mai juin) des parcelles de reproduction, limitation des phytosanitaires ;
- **les sites de stationnement pré et postnuptiaux** : gestion favorable de la végétation (nature du couvert, fauche, traitements), conservation des chaumes de récolte jusqu'à mi-septembre, limitation du dérangement humain ;
- **les sites d'hivernage** : implantation de cultures spécifiques (colza, luzerne, mélanges crucifères-légumineuses-graminées), limitation du dérangement humain au besoin par la création de réserves de chasse (communale, départementale, nationale), protection réglementaire (APPB) et acquisition foncière pour une gestion dédiée aux outardes sur les parcelles d'ortoirs ;
- L'information et la sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires et de tous les acteurs concernés (agriculteurs, chasseurs, élus, techniciens de Syndicats Mixtes, Conseils Généraux, Conseil Régional, DIREN,...) ;
- La prise en compte de l'espèce dans les diverses politiques publiques (Natura 2000, SCOT, PLU, RNR, ENS...) pour coordonner les actions et générer une synergie des moyens.

Concernant les mesures agro-environnementales, elles restent trop limitées pour être efficaces (un seul département, certaines années, éphémères selon les dispositifs en vigueur, surfaces contractualisées trop faibles, ...). Leur développement est une priorité dans les ZPS, peut-être avec des mesures moins fortes mais contractualisées à une échelle plus large (enherbement, travail simplifié du sol, non broyage printanier des jachères, fauche centrifuge, culture intermédiaire herbacée entre arrachage et replantation, conservation des chaumes après récolte,...). Une autre lacune à combler est le manque de suivi de l'efficacité des mesures.

L'acquisition de connaissances précises sur l'écologie et certains paramètres démographiques de la population méditerranéenne (succès de reproduction, causes d'échec, taux de mortalité,...) ainsi que sur les déplacements des individus entre sites de reproduction et sites d'hivernage est nécessaire pour augmenter l'efficacité des mesures de gestion et des programmes de conservation. La poursuite

des comptages des populations nicheuses et hivernantes permettra de suivre l'évolution des populations et éventuellement d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Enfin, il est à noter qu'un programme européen de renforcement des populations migratrices d'Outarde canepetière (LIFE Nature FR000091 portant sur la période 2005-2009) est en cours en France, qui concerne 8 sites des plaines du Poitou-Charentes désignés en Zones de Protection Spéciale (142 655 ha). En 2004, ces sites accueillent 204 mâles chanteurs d'Outarde canepetière, soit 60 % de la population migratrice des plaines céréalières françaises. L'objectif du projet consiste à empêcher l'extinction de l'Outarde canepetière dans ces 8 ZPS en augmentant le niveau de population par le lâcher d'oiseaux élevés en captivité. Ce projet prévoit 3 grandes actions :

1. Relâcher des oiseaux pendant l'été sur 3 à 4 sites (à partir d'oeufs sauvés sur des secteurs de nidification en Espagne et en France et d'un stock conservatoire de reproducteurs à créer) ;
2. Accélérer la signature des contrats agro-environnementaux sur les sites du projet pour restaurer le milieu de vie de l'outarde ;
3. Suivre et évaluer les résultats du renforcement sur la dynamique de la population française d'outardes migratrices.

L'Outarde canepetière est une espèce « parapluie » des plaines agricoles du Languedoc-Roussillon. Les zones à outardes sont en effet parmi les plus riches pour nombre d'espèces patrimoniales (Oedicnème, pies-grièches, rapaces,...) ou espèces gibier (Lièvre, Perdrix, Alouettes,...) se reproduisant dans les plaines agricoles. Les actions de conservation mises en œuvre en faveur de l'Outarde seront également favorables à ces espèces. Certaines des mesures proposées sont par ailleurs également convergentes avec les enjeux de prévention des crues et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★



GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

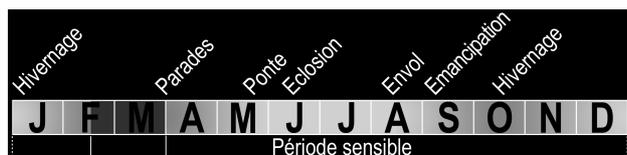
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26.
- MERIDIONALIS, 2007 – bilan des actions menées en 2006 dans cadre du programme de conservation de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) en Languedoc-Roussillon. Document Meridionalis pour DIREN-LR, CR-LR, CG Gard. 28 p. hors annexes.
- PATAUD A., 2001 – Points chauds : Pujaut, l'autre pays des Canepetières (Département du Gard). *Ornithos*, vol 8 (6), pp 213-215.
- RUFRAY X., DALLARD R. & JAY M., 2004 – Éléments de biologie de la reproduction de l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* en Languedoc. *Bulletin Meridionalis* n° 3-4, pages 44-50.

Rédaction : COGard

Illustration : Michel JAY

### Période sensible :

- du 1<sup>er</sup> avril au 31 août (sites de reproduction)
- du 1<sup>er</sup> novembre au 15 février (sites d'hivernage)



### Bibliographie régionale

- BIZET D., 2003 – Outarde canepetière *Tetrax tetrax* ; pp. 24-26. In : Synthèse ornithologique pour le Gard -année 2001. *Bulletin du Centre Ornithologique du Gard*. n°5, 53 p.
- BIZET D. & DALLARD R., 2004 – Les populations d'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* en reproduction et en hivernage dans le Gard. *Bulletin Meridionalis* n°5, pp 42-52.
- DALLARD R., 2001 – L'Outarde canepetière dans le département du Gard de mai 1998 à mai 2001. Suivi des mouvements migratoires et de la nidification avec l'aide de la télémétrie. Document COGard. 31 p. hors cartes.
- DALLARD R., 2002 – Hivernage de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) en Basse Plaine du Vidourle (Languedoc). Synthèse 1997-2001. Rapport COGard pour LPO/LIFE, 53 p.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- LPO, 2007. [http://www.lpo.fr/etudes/life\\_nature/life\\_outarde/index.shtml](http://www.lpo.fr/etudes/life_nature/life_outarde/index.shtml)
- MERIDIONALIS, 2004 – Programme de conservation de l'Outarde canepetière en Languedoc-Roussillon, dans le cadre du plan national de restauration de l'espèce (2002-2006). Première phase : 2003-2004. Rapport Meridionalis pour la DIREN-LR, Montpellier. 40 p. hors annexes.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.

# Martin-pêcheur d'Europe

*Alcedo Atthis* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A229**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**3**

## Noms régionaux

Catalan : Blauet  
Occitan : Garda riu  
Patois : l'ornié, l'efon blu

## Noms étrangers

Common Kingfisher (GB), Martín pescador (ES), Eisvogel (D), Martin pescatore (I)

## Classification

**Ordre :** Coraciiformes  
**Famille :** Alcedinidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 3)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 16-17 cm. Envergure : 24-26 cm.

A peine plus grand qu'un moineau, le Martin-pêcheur est l'un des plus beaux oiseaux d'Europe et l'un des plus faciles à identifier. Son corps est court et trapu, prolongé par un bec long et fin.

**Plumage.** La livrée éclatante du Martin-pêcheur est célèbre. La calotte et les ailes sont d'un bleu verdâtre, cette dernière nuance très visible sous certains éclairages. Le dos et la queue sont d'un bleu plus clair, métallique. Les joues, la poitrine et le ventre sont d'un orange chaud. Des taches blanches ornent la gorge et les côtés du cou. Le bec, long et fort, est entièrement noir chez le mâle, tandis que chez la femelle, la base de la mandibule inférieure est rouge. Les pattes sont rouges chez l'adulte et grisâtres chez le jeune, qui arbore aussi un plumage plus terne et verdâtre.

**Silhouette en vol.** C'est souvent lorsqu'il vole au ras de l'eau que le Martin-pêcheur se signale à l'observateur. C'est alors l'éclat métallique du dos et de la queue qui attire le regard sur la silhouette fusiforme colorée, aux battements d'aile très rapides.



**Voix.** En vol, le Martin-pêcheur émet fréquemment des sifflements aigus et brefs, parfois bisyllabiques « tzii-ii », qui permettent souvent de détecter sa présence. Le chant consiste en une série irrégulière de cris, mais il est rarement entendu.

## Répartition géographique

Le Martin-pêcheur est une espèce de l'Ancien Monde, largement répandue sur tout le continent eurasiatique ainsi qu'en Afrique du Nord et dans les îles d'Asie du Sud-Est.

**En Europe.** L'espèce est présente sur tout le continent, à l'exception des contrées les plus nordiques. Il manque ainsi dans le nord de l'Ecosse et n'occupe que la partie sud de la fenno-scandinavie. En Turquie, il est absent à l'intérieur des terres.



**En France,** le Martin-pêcheur est répandu, mais souvent peu abondant, sur l'ensemble du territoire, hormis les hautes vallées pyrénéennes et l'arc alpin. Il est sporadique en Corse. Il manque aussi souvent dans les grandes plaines céréalières ou sur les grands plateaux karstiques (Grands Causses par exemple).

**En Languedoc-Roussillon.** Il occupe une grande partie du territoire régional, sans être commun. Le Gard est le département le plus peuplé, l'espèce n'étant absente que dans quelques secteurs boisés et dans le massif de



l'Aigoual. En Lozère, il est réparti en faibles densités sur la plupart des cours d'eau du département, jusqu'à 1240 mètres d'altitude.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population européenne est relativement modeste (inférieure à 160 000 couples) et représente moins de 50% de l'effectif mondial. Elle a subi un déclin modéré mais sensible pendant la période 1970-1990. Depuis les années 1990, les effectifs sont en déclin ou en augmentation dans quelques pays, stables ou fluctuants dans la majorité des autres. Les nicheurs français répondent à cette dernière tendance.

L'effectif nicheur d'une région donnée peut varier fortement d'une année sur l'autre. Ces variations (qui peuvent atteindre 50 %) s'expliquent par l'impact des froids hivernaux et le faible taux de survie des adultes, dont la plupart ne se reproduisent qu'une seule fois (LIBOIS & HALLET-LIBOIS, 1999).

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	52 000 - 103 000	2004 <sup>(1)</sup>	↔
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	10 000 - 30 000	1999 <sup>(2)</sup>	↔
% de la population européenne : 23 - 26 %			
L.-R.	290 - 1 050	2007	↔
% de la population française : env. 3 %			
AUDE	30 - 100	2007 <sup>(3)</sup>	?
GARD	200 - 750	2007 <sup>(4)</sup>	➔
HERAULT	50 - 100	2007 <sup>(5)</sup>	?
LOZERE	10 - 100	2007 <sup>(6)</sup>	↔
P.-O.	20 - 50	2007 <sup>(7)</sup>	?

<sup>(1)</sup> BirdLife (2004)

<sup>(2)</sup> LIBOIS ET HALLET-LIBOIS (1999)

<sup>(3)</sup> Atlas des oiseaux nicheurs de l'Aude (à paraître).

<sup>(4)</sup> Extrapolation sur la base de données de densités et de linéaire d'habitats favorables

<sup>(5)</sup> A dire d'expert (LPO34)

<sup>(6)</sup> A dire d'expert sur la base de la banque de données ALEPE

<sup>(7)</sup> À dire d'expert (GOR)

### Biologie

**Habitats.** Le Martin-pêcheur est strictement inféodé aux zones aquatiques dulçaquicoles et saumâtres, principalement étangs et cours d'eau. Les berges doivent être pourvues de perchoirs pour l'affût et les eaux être peu turbides et donc non excessivement polluées. Mais le facteur conditionnant sa présence en période de reproduction est la présence de berges abruptes (verticales ou concaves) et meubles, dans lesquelles il peut creuser le terrier qui accueillera la ponte.

L'abri de la ripisylve est apprécié. Les sites favorables sont très souvent réutilisés d'une année sur l'autre, mais rarement par les mêmes individus. Les cours d'eau trop artificialisés et les torrents de montagne aux berges rocheuses sont donc délaissés.

Occasionnellement, le Martin-pêcheur peut choisir pour creuser le terrier un emplacement situé à quelques dizaines voire centaines de mètres de l'eau.

En hiver, l'espèce peut être vue dans des secteurs où elle ne se reproduit pas, tels des cours d'eau aux berges aménagés (jusqu'au cœur des grandes villes), ou encore sur le littoral rocheux. Les vagues de froid peuvent repousser les oiseaux vers le sud et vers l'aval des cours d'eau.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
2.21	Lagunes	MH	MH	MH		MH
2.22	Eaux douces stagnantes	NMH	MH	NMH	NMH	NMH
2.24	Eaux courantes	NMH	NMH	NMH	NMH	NMH

N= nicheur ; M= migrateur ; H= hivernant

**Alimentation.** Le Martin-pêcheur est essentiellement piscivore. Il capture des poissons de toutes espèces, de 7 centimètres maximum. A l'affût sur son perchoir, plus rarement en vol stationnaire, il pique brusquement sur sa proie. A l'occasion, ce régime s'enrichit de Crustacés, de gros insectes aquatiques ou de têtards.

**Reproduction.** Après l'erraticisme hivernal, le cantonnement se précise dès février. Souvent, ce sont les jeunes de l'année précédente qui retrouvent la rivière de leur naissance. Il arrive aussi que le mâle passe l'hiver sur le territoire de nidification. Après diverses parades, le creusement du terrier commence entre mi-mars et mi-avril, et dure une dizaine de jours. L'orifice est situé classiquement à une hauteur de 1 à 4 mètres au-dessus de l'eau. Les premières pontes sont déposées fin mars. Elles comptent de 4 à 9 oeufs, 7 étant le chiffre le plus courant. L'incubation dure environ 19 jours. L'envol a lieu aux alentours du 25ème jour (23-27), suivi d'une brève phase de dépendance, de trois ou quatre jours supplémentaires.



Sitôt que les jeunes sont capables de s'alimenter seuls, ils sont expulsés par les adultes qui entreprennent une seconde nichée. Celle-ci, souvent élevée dans un second terrier, s'envolera en juillet. Si les conditions climatiques et les ressources alimentaires sont très favorables, une troisième nichée peut même être élevée, mais elle ne concerne qu'un couple sur cinq au maximum (Libois, 2001).

Les densités de couples nicheurs sont presque toujours faibles, de l'ordre d'un couple tous les 10-12 km de cours d'eau. Il arrive cependant que deux nids ne soient séparés que d'un kilomètre (Flacher 2003).

Le succès de reproduction est faible. Il est estimé entre 7 et 12 jeunes par couple et par an, en dépit des nichées successives et du nombre élevé d'œufs par ponte.

**Migration et hivernage.** La nidification est suivie d'un important mouvement de dispersion, dès juin mais surtout en août et septembre. Les oiseaux adoptent alors une variété beaucoup plus grande de milieux humides, pour peu que les proies y soient en nombre suffisant. L'arrivée du froid les incite à se déplacer vers l'aval des cours d'eau, à la recherche de ressources plus accessibles.

A l'échelon européen, l'espèce est migratrice partielle et les mouvements complexes. La France reçoit un nombre important d'hivernants nordiques, ce qui permet d'observer le Martin-pêcheur en densités parfois étonnantes : 16 oiseaux sur 8 km de cours du Vidourle en 1982 (COGard 1993). En cas de vague de froid prolongée, lorsque les cours d'eau et les étangs doux et saumâtres sont pris par la glace, la mortalité peut être considérable.

**Causes de déclin et menaces**

Cette espèce protégée est encore une victime régulière de la destruction de ses pontes ou nichées.

L'érosion des sommets de berge provoquée par le bétail et les engins agricoles, le dérangement provoqué par les activités humaines liées à la rivière (pêche, sports nautiques, promeneurs longeant la rive...) sont autant de facteurs défavorables dans les sites fréquentés par le Martin-pêcheur (LIBOIS, 2001).

Plus graves encore sont les destructions engendrées par les aménagements des berges en tous genres : reprofilage, enrochements et « consolidations » - souvent implantés sur les faciès d'érosion fluviale favorables au Martin-pêcheur ; ainsi que les réaménagements « écologiques » qui se traduisent par une végétalisation excessive des berges. Le Martin-pêcheur fait localement face à une véritable pénurie de sites de nidification.

Enfin, l'espèce est également menacée par la pollution des eaux, qui diminue ses ressources alimentaires.

**Mesures de conservation**

Les principales mesures bénéfiques au Martin-pêcheur visent à préserver ses sites de nidification de la destruction directe et du dérangement. L'espèce bénéficiera également

du maintien ou de l'amélioration de la qualité de l'eau dont dépend l'abondance des proies et leur visibilité pour l'oiseau.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 1	CREATION / RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	★★
GH 2	GESTION HYDRAULIQUE DES ZONES HUMIDES ET AQUATIQUES	★★
GH 3	GESTION DES ROSELIERES FAVORABLE A L'AVIFAUNE	★
GH 4	MAINTENIR / RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU	★★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★★★★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période de sensibilité**



**Bibliographie régionale**

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26.

Rédaction COGard  
Illustration : Odile DIEZ



# Bondrée apivore

*Pernis apivorus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A072**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**3**

## Noms régionaux

Catalan : Aligot vesper

Occitan : Vespatière, Laborier

Patois : la tortone

## Noms étrangers

Honey-Buzzard (GB), Abejero europeo (ES),  
Wespenbussard (D), Falco pecchiaiolo (I)

## Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S (Non SPEC)
Liste Rouge France	
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 52-60 cm. Envergure : 135-150 cm.

**Plumage.** Ressemble beaucoup à la Buse variable dont elle se distingue par une queue et un cou plus longs. Le dessus est gris terne (mâle) à brun gris (femelle). Le dessous est variable, de banc pur marqué de larges barres brunes à brun foncé quasiment uniforme. Les rémiges et les rectrices sont généralement barrées de sombre.

**Silhouette en vol.** La Bondrée apivore, de taille équivalente à la Buse variable (1,35-1,50 m d'envergure) se reconnaît à sa tête plus petite et plus fine et à sa queue égale ou plus longue que la largeur de l'aile (qui est plus étroite que chez la Buse). Le dessin de la queue est caractéristique, avec une large barre sombre terminale et deux barres plus étroites près de la base de la queue.

Le dimorphisme sexuel est faible (la taille du mâle représentant environ 94% de celle de la femelle).

**Voix.** L'espèce est généralement silencieuse. L'appel du mâle est un « plilihe » aigu et plaintif, montant et descendant. Mâle et femelle émettent des « pihé »



Illustration: "Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France"  
(YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994)

bisyllabiques plus aigus et plus courts que ceux de la Buse variable et des « kikiki » lorsqu'ils sont excités.

## Répartition géographique

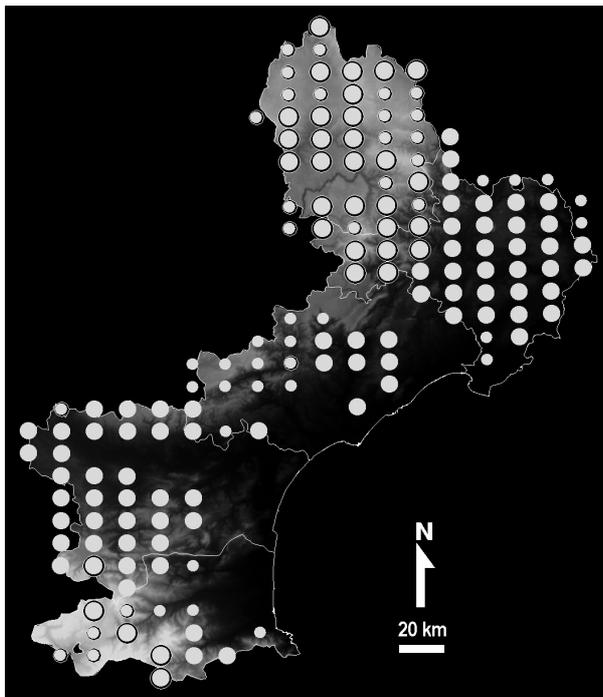
La Bondrée apivore est très largement répartie en Europe, du Portugal à la Russie et jusqu'en Mongolie. Elle niche également en Iran au sud de la mer Caspienne.

**En Europe.** La Bondrée est présente et généralement répandue dans tous les pays européens, jusqu'à 70° de latitude Nord.



**En France.** L'espèce est largement répartie sur la majeure partie du territoire avec des densités moyennes variant de 0,1 à 0,3 couples/km<sup>2</sup>. L'espèce manque en Corse, dans les Alpes du Sud (hors Mercantour) et sur les franges littorales atlantiques et méditerranéennes.

**En Languedoc-Roussillon.** L'espèce est largement répartie dans l'arrière pays des cinq départements, aux altitudes correspondant aux étages collinéens et montagnards. Elle est absente ou presque des basses plaines littorales.



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

Les effectifs mondiaux (basés sur les comptages au niveau de sites de passage migratoire), estimés à 300 000 – 350 000 couples, sont probablement sous-estimés. Du fait de ses mœurs discrètes, la Bondrée apivore n'a probablement pas connu les persécutions auxquelles ont été confrontés les autres rapaces. Elle est cependant encore braconnée «traditionnellement» dans le sud de l'Italie et à Malte (pratique observée également dans l'Aude, sur le plateau de Leucate, jusque dans les années 1980). Ses effectifs et son succès reproducteur sont très dépendants des conditions climatiques dans son aire de nidification en raison de son régime alimentaire basé sur les Hyménoptères.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	38 000 – 55 000	2004 <sup>(1)</sup>	→
% de la population mondiale : < 10 %			
<b>FRANCE</b>	10 600 – 15 000	2004 <sup>(2)</sup>	→
% de la population européenne : 20 - 30 %			
<b>L.-R.</b>	335 – 920	2007	→
% de la population française : 3 – 6 %			
<b>AUDE</b>	120 – 150	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	70 – 140	2005 <sup>(4)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	30	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	100 – 500	2007 <sup>(6)</sup>	?
<b>P.-O.</b>	15 – 100	2007 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) IBORA (2004)

(3) A dire d'expert (LPO Aude)

(4) COGARD (2005)

(5) À dire d'expert (LPO 34)

(6) DESTRE et coll. (2000) et à dire d'expert (ALEPE) sur la base des résultats départementaux de l'enquête rapaces 2000/02

(7) A dire d'expert (GOR)

### Biologie

**Habitats.** La Bondrée apivore est un nicheur forestier. Sa présence est conditionnée par l'abondance d'hyménoptères qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire. Ses exigences en terme d'habitat sont assez marquées : elle recherche la présence de massifs forestiers (essentiellement feuillus et mixtes, plus rarement résineux) alternant avec des prairies. Les futaies claires sont, semble-t-il, préférées aux boisements denses et touffus. En plaine elle niche essentiellement dans des massifs étendus même si elle peut parfois se contenter d'une haie dense. Elle évite les zones de grandes cultures. Son optimum écologique se situe aux étages collinéen et montagnard, entre 400 et 1 200 mètres d'altitude.

Le domaine vital est estimé à environ 10 km<sup>2</sup>, mais les densités relevées peuvent, dans certains secteurs, être beaucoup plus fortes (3 couples sur 10 km<sup>2</sup>).

Sa discrétion fait de la Bondrée apivore un des rapaces nicheurs « communs » les moins étudiés et les moins bien connus de France.

JORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	A	A	A	A	A
32	Fruticées sclérophylles	A	A	A	A	A
34	Steppes et prairies calcaires sèches	A	A	A	A	A
35	Prairies siliceuses sèches	A	A	A	A	A
36	Pelouses alpines et subalpines	A	A	A	A	A
38	Prairies mésophiles	A	A	A	A	A
41	Forêts caducifoliées	N	N	N	N	N
42	Forêts de conifères	N	N	N	N	N
43	Forêts mixtes	N	N	N	N	N
45	Forêts sempervirentes non résineuses	N	N	N	N	N
81	Prairies améliorées	A	A	A	A	A
82	Cultures	A	A	A	A	A
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	A	A	A	A	A
84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocages, parcs	A	A	A	A	A
87	Terrains en friches et terrains vagues	A	A	A	A	A

N= nicheur ; A= Alimentation

**Alimentation.** La Bondrée apivore se nourrit presque exclusivement d'hyménoptères (guêpes principalement) qu'elle recherche souvent à terre : elle consomme aussi bien les adultes que les larves et les nymphes. Ses pattes recouvertes d'écaillles la protège des piqûres et lui permettent de déterrer le couvain ou de le dénicher dans un arbre creux.



**Reproduction.** Les individus reviennent déjà appariés de migration et paradent au-dessus du territoire de nidification : le mâle effectue « applaudit » en frappant des ailes au-dessus de son dos. Après une dizaine de jours consacrés à la construction du nid, la femelle dépose à 3-5 jours d'intervalle presque toujours 2 œufs, généralement début juin. La couvaison, assurée par les deux parents dure 30-35 jours, les jeunes restent ensuite au nid pendant 40 jours puis à proximité immédiate de nid pendant une quinzaine de jours au terme desquels ils entament leur migration, peu après les adultes.

**Migration et hivernage.** La Bondrée apivore est un grand migrateur. Elle arrive sur les sites de nidification entre début mai et début juin, avec un pic de passage vers le 10 mai. La migration postnuptiale commence dès le début du mois d'août et jusqu'à mi-septembre, avec un pic de passage habituellement constaté aux alentours du 20 août. L'espèce passe donc la majeure partie de l'année dans ses quartiers d'hivernage en Afrique.

### Causes de déclin et menaces

De manière générale, la Bondrée apivore semble avoir profité des politiques de reboisement menées au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Cependant, la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts (disparition des prairies au profit de grandes cultures, reconquête des pelouses et des landes par les ligneux) entraîne la disparition de ses habitats de chasse préférentiels. De même l'utilisation d'insecticides nuit aux populations d'hyménoptères et, de ce fait, constitue une menace pour l'espèce. Durant la période de nidification (mi-mai à fin août), les dérangements en forêt peuvent être une cause d'échec de la nidification : travaux forestiers, incendies, intrusion dans le secteur de nidification de véhicules tous terrains, de randonneurs...

### Mesures de conservation

Les mesures de conservation favorables à cette espèce doivent viser le maintien en l'état de ses habitats de chasse (milieux ouverts) et la préservation des boisements favorables à la nidification. L'espèce préférant les peuplements forestiers feuillus et mixtes, il conviendrait de favoriser la plantation ou la régénération naturelle d'essences feuillues plutôt que de résineux. La délimitation d'aire de quiétude autour des aires connues lui profiterait également. La réduction de l'utilisation des insecticides chimiques au profit d'une agriculture raisonnée ou biologique est favorable au maintien ou à l'accroissement de ses ressources alimentaires. La Bondrée ne semble pas sensible au risque de collision avec les lignes électriques ou avec les aérogénérateurs des parcs éoliens.

Une vigilance constante doit être maintenue quant aux cas sporadiques de braconnage sur cette espèce au cours de sa migration.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★
GH 13	IRREGULARISER LES PEUPELEMENTS FORESTIERS	★★
GH 14	CREER / MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS INTRAFORSTIERS	★★
GH 15	AUGMENTER LA PART EN FEUILLUS DANS LES PLANTATIONS DE RESINEUX	★★★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★★★

**Période sensible:** du 15 mai au 31 août



### Bibliographie régionale

- COGARD, 2005. - Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- Comité MERIDIONALIS, 2004.- Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. Bulletin Meridionalis n°5. pp 18-24.

# Crave à bec rouge

*Pyrrhocorax pyrrhocorax* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A346**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

## Noms régionaux

Catalan : Gralla  
Occitan : Gralha  
Patois : lou caoulo

## Noms étrangers

Chough (GB), Chova piquirroja (SP), Alpenkrähe (D), Gracchio corallino (I)

## Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Corvidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	D (SPEC 3)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	S

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 40 cm. Poids : 280-360 g. Le Crave à bec rouge est un corvidé noir de taille moyenne un peu plus grand que le Choucas des tours.

**Plumage.** Mâle et femelle sont identiques. Le plumage est uniformément noir brillant. Le bec est long et arqué vers le bas. Les pattes, comme le bec, sont rouges sang. Les juvéniles ont le bec orangé.

**Silhouette en vol.** Le Crave à bec rouge a des ailes rectangulaires. Il se distingue en vol du choucas par ses ailes plus larges et très digitées. Les femelles sont nettement plus petites que les mâles. C'est un excellent voilier capable d'acrobaties aériennes lors des parades nuptiales où pour défendre son territoire contre un intrus.

**Voix.** L'espèce a un répertoire varié avec de nombreux sifflements ou cris métalliques. Le cri de contact le plus fréquent est proche de celui du choucas en plus aigu.



## Répartition géographique

Le Crave à bec rouge se répartit de l'ouest du bassin méditerranéen, avec une population relictuelle dans les Iles britanniques, jusque dans les montagnes d'Aise centrale. Cependant, les populations nicheuses sont très fragmentées.

La sous-espèce nominale *P. p. pyrrhocorax* niche dans les îles britanniques. Sur le continent européen, la sous-espèce *P. p. erythrorhampus* niche en Espagne, France (massif Pyrénéen jusqu'aux Corbières orientales, Causses et Cévennes, Alpes), Italie et Suisse. Les populations bretonnes, très localisées, sont intermédiaires entre ces deux sous-espèces.

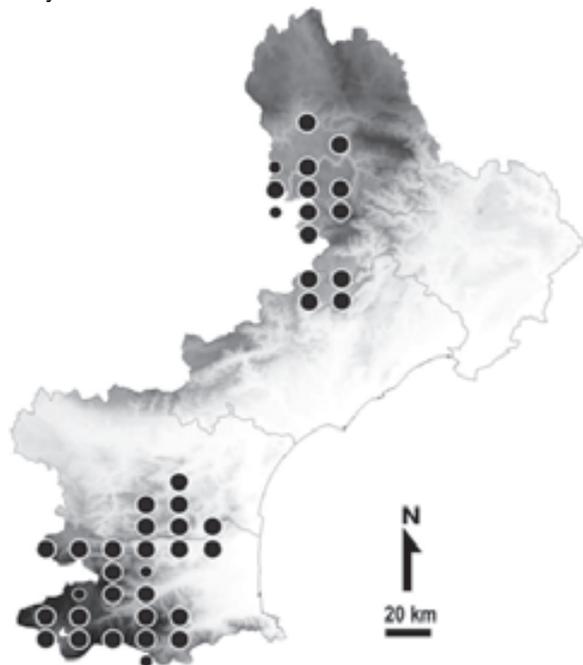
**En Europe.** En dehors des Iles britanniques et de la côte bretonne, l'espèce présente une distribution essentiellement centrée sur les hauts reliefs des pays d'Europe méridionale : péninsule ibérique, France, Italie, Suisse, Autriche, Balkans, Grèce.



**En France.** On distingue en France quatre sous-populations disjointes : celle du massif pyrénéen à laquelle peuvent se rattacher les oiseaux des Corbières, celle des Causses, celle des Alpes et enfin la population bretonne.



**En Languedoc-Roussillon.** Deux populations disjointes existent : une population pyrénéenne qui remonte vers le nord jusque dans les Corbières orientales et une population liée aux causses de l'Hérault, du Gard, de la Lozère et de l'Aveyron.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée entre 43 000 et 107 000 couples dont 15 000 à 30 000 dans les pays de l'Union Européenne. L'espèce est en déclin lent mais régulier sur la plus grande part de son aire de répartition dont la France.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	15 000 - 30 000	2004 <sup>(1)</sup>	↘
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	1 000 - 3 500	1997 <sup>(2)</sup>	↓
% de la population européenne : 6 - 12 %			
L.-R.	240 - 660	2000-02	→
% de la population française : 19 - 24 %			
AUDE	50 - 120	2007 <sup>(3)</sup>	?
GARD	50 - 200	2007 <sup>(4)</sup>	→
HERAULT	20 - 40	2007 <sup>(5)</sup>	?
LOZERE	50 - 200	2007 <sup>(6)</sup>	→
P.-O.	70 - 100	2007 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) RICAU (1999)

(3) A dire d'expert (LPO Aude)

(4) A dire d'expert (COGard)

(5) A dire d'expert (LPO Hérault)

(6) A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000) A dire d'expert (GOR)

(7) A dire d'expert d'après ALEMAN et DEJAIFVE in litt.

### Biologie

Le Crave à bec rouge est un passereau essentiellement sédentaire, sauf en haute montagne où l'espèce fuit le couvert neigeux hivernal. Il est insectivore. En hiver, les groupes familiaux se rassemblent en bandes errantes pouvant rassembler quelques centaines d'individus.

**Habitats.** L'espèce est intimement liée aux grandes parois rocheuses pour sa reproduction et aux vastes secteurs ouverts où domine l'élevage extensif pour son alimentation. Le couvert herbacé ne doit pas dépasser quelques centimètres de hauteur. Sont ainsi prospectés les landes rases, les parcours pastoraux, les pelouses, les prairies fauchées, les luzernes rases, les chaumes et les champs fraîchement retournés. La distance estimée entre le site de nidification et les zones de gagnage serait de 8 km. L'espèce nécessite donc impérativement des zones d'alimentation proches de ses sites de reproduction, ce qui limite fortement ses possibilités d'installation.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
34	Steppes et prairies calcaires sèches	AH	AH	AH	AH	AH
35	Prairies siliceuses sèches	AH	AH	AH	AH	AH
36	Pelouses alpines et subalpines				AH	AH
38	Prairies mésophiles	AH	AH	AH	AH	AH
62	Falaises continentales et rochers exposés	NH	NH	NH	NH	NH
81	Prairies améliorées	AH	AH	AH	AH	AH
82	Cultures	AH	AH	AH	AH	AH
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	AH	AH	AH	AH	AH

N= Nicheur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Le Crave recherche sa nourriture au sol, en marchant et en picorant les proies qui passent à sa portée. Il s'agit d'insectes (fourmis et leurs larves, coléoptères, sauterelles), de petits mollusques et autres invertébrés (araignées, vers). Il retourne fréquemment les cailloux et les bouses de son bec ou pioche directement dans le sol.

**Reproduction.** Les couples sont unis pour la vie et restent ensemble même en hiver. Ils nichent isolément ou en petites colonies pouvant compter une dizaine de couples dans les anfractuosités des falaises. Les couples reproducteurs ne représentent que 20 à 60% des effectifs d'une population. Le nid est construit fin mars ou au début d'avril. C'est une assise de branchettes sur laquelle est déposée une coupe de crins et de laine, cachée dans une corniche ou une cavité abritée et inaccessible. La ponte a lieu entre mi avril et le début du mois de mai et compte 3 à 5 œufs. L'incubation, assurée par la seule femelle, nourrie par le mâle, dure 21 jours. Les jeunes sont ensuite nourris par les deux adultes et s'envolent à 40 jours. Le lien familial semble subsister jusqu'en octobre.

**Migration et hivernage.** Le Crave à bec rouge est sédentaire mais fuit la couverture neigeuse. Très sociable,



l'espèce se rassemble en hiver en groupes pouvant être importants (jusqu'à 300 oiseaux sur les causses de Lozère) et les jeunes manifestent des mouvements d'erratisme.

### Causes de déclin et menaces

La cause de déclin principale de l'espèce semble être liée à la perte d'habitat d'alimentation à la suite de la régression du pâturage extensif, notamment ovin. Hormis ce constat d'ordre général, les liens précis entre les besoins du crave et les effets du pastoralisme ne sont pas connus. On ne peut ainsi distinguer si le pastoralisme a comme seul effet positif de maintenir une strate végétale très rase ou si la présence des insectes liés aux troupeaux à aussi une importance. L'espèce semble ainsi se maintenir ponctuellement dans des secteurs où l'élevage a presque complètement disparu mais où persistent des secteurs de végétation très rase comme dans les Corbières.

Nichant dans les falaises, l'espèce est très sensible aux dérangements liés aux activités de pleine nature et notamment à l'escalade ou aux équipements de *via ferrata* qui perturbent les nicheurs quand ils n'entraînent pas la désertion des nids et des sites de reproduction.

Il n'y a pas d'interactions connues avec les lignes électriques aériennes et a priori aucun risque d'électrocution sur les pylônes puisque l'espèce ne se perche jamais et se pose uniquement au sol.

La réaction de l'espèce au développement de parcs éoliens industriels n'est pas connue mais mérite d'être mieux cernée eu égard aux nombreux projets de ce type sur les causses méridionaux.

### Mesures de conservation

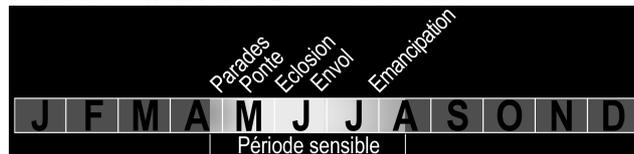
Il est difficile d'envisager des mesures de conservation spécifiques car l'écologie et les facteurs de régression de l'espèce restent assez mal connus. Les mesures principales sont de préserver la tranquillité des falaises accueillant des couples reproducteurs et de favoriser le maintien des habitats ouverts et du pastoralisme extensif. A défaut, le déclin de l'espèce sera inéluctable.

Il est à noter qu'une première expérience de mesures agri-environnementales a été menée dans le cadre d'un programme « LIFE Grands Causses » dont un volet diagnostic sur 35 000 ha concernait ce corvidé.

Par ailleurs, un sérieux effort de recensement est à réaliser concernant les deux sous populations languedociennes pour lesquelles des données importantes font défaut (effectifs, tendances démographiques, sites majeurs de nidification, ...).

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période sensible:** du 20 avril au 15 août



### Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- FRECHET G. (2001) – Le Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* sur les Causses méridionaux. Feuille de liaison du GRIVE n° 61 pp 14-17.
- MERIDIONALIS (2004) – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. Bulletin Meridionalis n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.
- RAVAYROL A. (1995) – Le Crave à bec rouge sur le Larzac méridional. GRIVE. Life Nature Grands Causses. Montpellier.

Rédaction: LPO Hérault

Illustration: Martial BOS



# Busard cendré

*Circus pygargus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A084**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON 3**

## Noms régionaux

Catalan : Epaver cendros

Occitan : Ruissa cendrosa, Roissa pichota

## Noms étrangers

Montagu's Harrier (GB), Aguilucho cenizo (SP),  
Wiesenweihe (D), Albanela minor (I)

## Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S (Non SPEC)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	D

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 43-50 cm. Envergure : 98-110 cm. Le Busard cendré est le plus petit des busards présents en Europe. Avec un poids compris entre 450 g. pour les femelles et 300 g. pour les mâles, il est extrêmement léger au regard de ses mensurations.

**Plumage.** Le Busard cendré mâle est presque uniformément gris pâle et ressemble fortement au Busard Saint-Martin du même sexe. Il s'en distingue par ses dimensions plus faibles, son croupion à la zone blanche moins étendue, par la présence de deux barres noires sur les ailes et par son ventre blanc maculé de taches rouille. La coloration de la femelle est également très proche de celle de la femelle de Busard Saint-Martin avec un dos brun dessus et brun crème maculé de taches plus foncées dessous. L'œil est entouré d'une zone blanc sale. Le jeune ressemble fortement à la femelle mais est plus roux sur le ventre et la poitrine. Cette teinte s'estompe au bout de la deuxième année. Il existe une forme mélanique rare.

**Silhouette en vol.** Le Busard cendré est un rapace de taille moyenne à la silhouette typique de busard. Le corps est



Illustration: "Oiseaux menacés et à surveiller en France" (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

fuselé, les ailes longues et pointues et la queue longue et étroite. D'un vol souple et chaloupé, les ailes maintenues en un « V » très ouvert, les oiseaux maraudent à faible vitesse et à quelques mètres au-dessus du sol à la recherche de leurs proies. Les oiseaux en migration ont un vol battu plus direct. En début de période de reproduction, la formation du couple est l'occasion de parades aériennes spectaculaires, les oiseaux se liant par les serres ou s'échangeant des proies en plein vol.

**Voix.** L'espèce est généralement silencieuse sauf en période de reproduction. Les cris nuptiaux échangés entre adultes sont perçants et, au nid, la femelle se signale au mâle par des sifflements. Les jeunes ont de même des cris de mendicité sifflants. Dérangée au nid, l'espèce a un cri d'alarme en crécelle.

## Répartition géographique

Le Busard cendré a une vaste aire de présence. Il niche depuis le nord du Maghreb et l'Europe occidentale jusqu'en Asie centrale et aux environs du lac Baïkal.

Plus de la moitié de la population mondiale niche en Europe (Russie incluse).

L'espèce hiverne en Afrique subsaharienne, du Sahel jusqu'en Afrique du Sud.





**En Europe.** L'espèce est présente dans toute l'Europe. La Russie (qui concentre plus de la moitié de la population européenne), l'Ukraine, la Biélorussie, la Pologne, la France, l'Espagne et le Portugal accueillent les effectifs les plus importants.

**En France,** la répartition du Busard cendré est hétérogène. On distingue des bastions en Poitou-Charentes / sud du Pays-de-la-Loire, en Auvergne, en Languedoc-Roussillon et en Lorraine / Champagne-Ardenne. Des populations moins importantes existent dans le Finistère, la Somme, l'Essonne et le Loiret. Ailleurs l'espèce est très rare ou absente. Le Busard cendré niche en Corse depuis 1986 mais en très petit nombre. Il évite la haute montagne.

**En Languedoc-Roussillon,** l'espèce est présente et bien représentée dans tous les départements à l'exception des Pyrénées-Orientales où elle est peu abondante.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 35 000 – 65 000 couples soit 50 à 74% de la population mondiale. Les 27 pays de l'Union Européenne accueillent 10 000 à 25 000 couples nicheurs. Les effectifs sont stables ou en légère augmentation dans la plupart des pays. Cependant, le régime alimentaire spécialisé de l'espèce induit des variations numériques d'abondance qui peuvent être importantes d'une année à l'autre. En France, des données récentes semblent indiquer un déclin perceptible notamment dans les territoires de grandes cultures.

	Estimation	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	9 500 – 21 000	2004 <sup>(1)</sup>	↗
<b>% de la population mondiale : 50 – 74 %</b>			
<b>FRANCE</b>	3 900 – 5 100	2002 <sup>(2)</sup>	↘
<b>% de la population européenne : 24 – 41 %</b>			
<b>L.-R.</b>	342 – 748	2007	↘
<b>% de la population française : 9 – 14 %</b>			
<b>AUDE</b>	80 – 200	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	100 – 200	2005 <sup>(4)</sup>	↘
<b>HERAULT</b>	100 – 120	2007 <sup>(5)</sup>	↔
<b>LOZERE</b>	50 – 200	2007 <sup>(6)</sup>	?
<b>P.-O.</b>	12 – 28	2005 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) MILLON et al. (2004)

(3) A dire d'expert (LPO Aude)

(4) COGard (2005)

(5) Base de données et à dire d'expert (LPO 34)

(6) DESTRE et coll. (2000) et à dire d'expert (ALEPE)

(7) COURMONT & GUIONNET (2005)

### Biologie

Le Busard cendré est un rapace diurne visiteur d'été et migrateur transsaharien. La durée de vie moyenne de l'espèce est de 6 ans. L'effectif de la population nicheuse et le succès de reproduction sont très dépendants des cycles de pullulations des campagnols. En zone méditerranéenne, cette dépendance au campagnol est cependant beaucoup moins évidente.

**Habitats.** Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, l'espèce a profondément évolué dans le choix de ses habitats de reproduction. A l'origine inféodée aux zones de landes et de marais, littoraux principalement, elle a progressivement colonisé les plaines agricoles à partir des années 1970, désertant parallèlement ses anciens habitats de nidification. Dans les secteurs de grandes cultures, le Busard cendré recherche préférentiellement les champs de blé et d'orge, cultures présentant un couvert végétal dense en début de période de reproduction et permettant de dissimuler efficacement le nid. En zone méditerranéenne, il s'installe dans les massifs denses mais peu élevés de Chêne kermès. Dans les deux cas, le Busard cendré a cependant besoin de secteurs de chasse présentant une végétation herbacée peu élevée et riches en proies : prairies permanentes, parcours pastoraux, friches, jachères,...

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NMA	NMA	NMA	NMA	NMA
32	Fruticées sclérophylles	NMA	NMA	NMA	NMA	NMA
34	Steppes et prairies calcaire sèches	NMA	NMA	NMA	NMA	NMA
35	Prairies siliceuses sèches	NMA		NMA	NMA	NMA
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	NMA	NMA	NMA	NMA	



38	Prairies mésophiles	NMA	NMA	NMA	NMA	
81	Prairies améliorées	NMA	NMA	NMA	NMA	
82	Cultures	NMA	A	NMA	NMA	NMA
87	Terrains en friche et terrains vagues	NMA	NMA	NMA	NMA	

N= nicheur ; M= migrateur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Dans l'ouest de la France, le Campagnol des champs est la proie principale du Busard cendré. Ailleurs, le régime alimentaire est plus diversifié et comprend micromammifères et passereaux en Champagne-Ardenne, passereaux et reptiles en zone méditerranéenne. Les insectes semblent partout très prisés.

**Reproduction.** Le Busard cendré a un comportement non territorial et peut former des colonies lâches atteignant 30 couples. En Languedoc-Roussillon ces colonies cependant ne dépassent généralement pas une dizaine de couples. Les couples sont monogames mais peu fidèles à leur partenaire d'une année à l'autre. Dès la fin avril et en mai, trois à quatre œufs sont déposés à même le sol dans un creux de la végétation. La durée moyenne d'incubation est de 29 jours et les jeunes sont capables de voler dès 29 à 33 jours.

Les mâles semblent plus fidèles à leur site de reproduction que les femelles, lesquelles peuvent nicher à plus de 1000 km du site occupé l'année précédente.

**Migration et hivernage.** Les populations européennes de Busard cendré sont totalement migratrices. Les oiseaux hivernent en Afrique subsaharienne. Les premiers migrateurs apparaissent en France vers la mi-mars, précèdent le gros des effectifs qui arrive la première quinzaine d'avril. Le pic de passage migratoire automnal se situe dans la deuxième quinzaine d'août.

### Causes de déclin et menaces

L'espèce est très dépendante des conditions climatiques printanières qui conditionnent la qualité et la quantité de ses ressources alimentaires et, incidemment, le nombre de couples nicheurs et le succès de la reproduction.

La faible taille de l'espèce en fait une proie régulière pour plusieurs prédateurs. Renards et sangliers peuvent prédater les œufs et les jeunes au nid alors que le Grand-duc d'Europe peut capturer des adultes.

Dans les zones de grandes cultures, la moisson précoce des parcelles abritant le nid représente la principale menace pour l'espèce. De même dans les zones de moyenne montagne, la fenaison peut entraîner la destruction des nichées installées dans des prairies de fauche.

Dans les départements méditerranéens, le busard a profité de l'abandon des parcours pastoraux et de la progression de la garrigue à Chêne kermès. Cependant, la densification du couvert et l'évolution du milieu vers la chênaie verte tendent progressivement à rendre ces sites impropres à la nidification. Si les incendies estivaux ou les brûlages dirigés hivernaux permettent de limiter efficacement l'expansion

ligneuse (des garrigues ou des landes de moyenne montagne), ils peuvent également conduire à la destruction des nichées lorsqu'ils surviennent en période de reproduction.

L'impact des pesticides n'est pas documenté mais constitue probablement une menace directe (intoxication) et indirecte (réduction des potentialités alimentaires) pour l'espèce notamment en secteur viticole du fait de l'intensité des traitements. Le Busard cendré pourrait également pâtir de l'utilisation de poisons, illégale ou autorisée dans le cadre de campagne de lutte contre les pullulations de rongeurs.

L'espèce semble tolérante aux parcs éoliens industriels. Des individus en chasse sont en effet régulièrement observés à proximité des superstructures. En Vendée, une colonie s'est installée à 400 mètres d'un parc. Ces observations indiquent une relative insensibilité au dérangement mais qui pourrait induire un risque plus élevé de mortalité des individus par collision avec les pales des aérogénérateurs en fonctionnement.

Le Busard cendré ne semble pas souffrir particulièrement du dérangement d'origine anthropique. Ses sites de nidification sont en effet suffisamment impénétrables pour empêcher toute intrusion humaine. Néanmoins, la création de nouvelles pistes, à des fins cynégétiques notamment, conduit à fragmenter le paysage et favorise la pénétration humaine, réduisant ainsi la surface des habitats tranquilles propices à l'installation de couples. Ces nouvelles voies peuvent également faciliter l'accès au nid par les prédateurs. Enfin, l'étalement urbain peut priver l'espèce d'habitats de nidification et de territoires de chasse favorables.

### Mesures de conservation

La préservation de l'espèce implique le maintien de paysages particulièrement diversifiés, et la co-existence d'habitats fermés mais de faible hauteur (garrigue à chêne kermès, landes à genêts, buis ou genévriers,...) et de vastes secteurs de chasse présentant une végétation beaucoup plus basse, herbacée de préférence. Dans ce sens, l'arrachage des vignes et la reconversion de certaines terres en cultures céréalières pourraient être favorables à l'espèce si celle-ci, comme cela s'est produit dans d'autres régions, venait à coloniser ces milieux. La mise en place de couverts favorables à l'avifaune (bandes enherbées, jachères,...) est une mesure importante à mettre en place dans les zones de grande culture. Dans les zones de moyenne montagne, le maintien de la surface et de la qualité des habitats de chasse est tributaire du maintien d'activités agro-pastorales extensives. Le maintien de sites de nidification implique parallèlement la conservation de zones ou bouquets de ligneux bas (landes à genévrier, buis, genêts...).

Dans les zones prairiales, le repérage des couples nicheurs est nécessaire afin de proposer aux exploitants une date de moisson ou de fenaison plus tardive permettant aux nichées de parvenir jusqu'à l'envol. Un aménagement des dates de



broyage est également nécessaire pour les couples installés dans les jachères.

La régulation des populations de sangliers peut localement être utile pour limiter leur impact sur les nids et nichées.

Enfin, l'interdiction ou la stricte limitation de l'utilisation de produits chimiques (rodenticides ou pesticides) ne peut qu'être favorable à cette espèce à la fois insectivore et prédatrice de micromammifères.

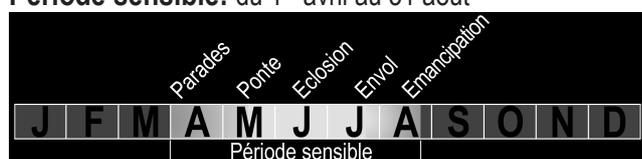
Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★★★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★★★

## Bibliographie régionale

- COGARD, 2005.- Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- Comité MERIDIONALIS, 2004.- La liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. Meridionalis N°5, pp. 18-24. Comité Meridionalis (2004).
- Comité MERIDIONALIS, 2005.- Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C. (1997) – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- COURMONT L. & GUIONNET T., 2005.- Bilan des connaissances sur la population nicheuse de Busard cendré (*Circus pygargus*) dans les Pyrénées-Orientales. *Meridionalis* N°7.
- MILLION A., BRETAGNOLLE V. et LEROUX A., 2004.- « Busard cendré » : 70-74. In THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord.) – *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 178 pages.

Rédaction : LPO Hérault

Période sensible: du 1<sup>er</sup> avril au 31 août



# Grand-duc d'Europe

*Bubo Bubo* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A215**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

## Noms régionaux

Catalan : Duc  
Occitan : Dugàs, Ducàs

## Noms étrangers

Eagle Owl (GB), Buho real (SP), Uhu (D), Gufo reale (I)

## Classification

Ordre : Strigiformes

Famille : Strigidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 3)
Liste Rouge France	R (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 60-75 cm. Envergure : 160-188 cm.  
Le Grand-duc est le plus grand rapace nocturne d'Europe. Il mesure de 60 à 75 centimètres et son envergure atteint 188 centimètres. Le poids des adultes varie de 2,2 à 2,8 kg, les femelles sont nettement plus grosses que les mâles.

**Plumage.** Le Grand-duc d'Europe présente un plumage bigarré dont le fond est chamois tirant vers le roux. Le dos et les ailes sont maculés de crème et de brun sombre alors que le ventre est strié et finement moucheté de brun. La tête est grosse et imposante avec un masque facial bien délimité surmonté par de grandes plumes rassemblées en deux aigrettes qui sont dressées quand l'oiseau est inquiet. Les pupilles sont orange vif. Le plumage est le même chez les deux sexes mais les femelles sont généralement plus grosses.

Les jeunes présentent un plumage de duvet gris sale, un masque facial sombre et des yeux jaunes.

**Silhouette en vol.** En vol, la silhouette est massive, les ailes larges et la tête paraît pointue. La queue est courte. Les battements d'ailes sont peu amples, raides mais étonnamment rapides.



**Voix.** Le chant du mâle est un « HOU-ôh » grave et puissant qui porte loin, souvent à plus d'un kilomètre. Il est répété toutes les huit secondes environ.

Le chant est émis plus fréquemment de novembre à mars. S'il retentit principalement à la tombée de la nuit, il peut aussi être entendu en plein après-midi en début de période de reproduction. La femelle peut aussi chanter, généralement en réponse au mâle, mais de manière beaucoup moins puissante. Les vocalisations sont souvent produites à partir des mêmes perchoirs situés en général assez près de l'emplacement du nid, mais parfois jusqu'à un km de celui. Le Grand-duc émet aussi des cris d'alarmes dont un caquètement aigu et les jeunes au nid émettent des chuintements.

## Répartition géographique

Le Grand-duc a une très vaste répartition géographique qui s'étend en Europe, Asie et Afrique du nord. La sous-espèce nominale (*Bubo bubo bubo*) se répartit du pourtour méditerranéen au sud à la Scandinavie au nord et jusqu'à 45° de longitude est.

**En Europe.** L'espèce est présente dans tous les pays européens excepté les îles (Irlande, Grande-Bretagne, Sardaigne, Corse,...). Elle est de même généralement absente des grandes régions de plaine sans zones rocheuses sauf dans les grands massifs forestiers (Allemagne,...).





**En France**, l'espèce est présente dans l'ensemble des massifs montagneux : Pyrénées, massifs du Languedoc, Massif central, Alpes et Jura jusqu'aux Vosges du Nord. Elle niche généralement jusqu'à 1000 à 1200 mètres d'altitude mais peut atteindre 2000 mètres. Depuis une vingtaine d'années, on observe une colonisation progressive du nord et du quart nord-est de la France. Elle fait suite à la protection de l'espèce et aux lâchers de d'oiseaux réalisés en Allemagne, Suisse et Belgique dans le cadre d'opérations de réintroduction. Cependant, c'est sur la ceinture méditerranéenne et dans le Massif central, que l'espèce atteint ses plus fortes densités.

**En Languedoc-Roussillon**, l'espèce est présente partout mais évite généralement les grandes plaines littorales dépourvues d'escarpements rocheux. Des cas de reproduction au sol, à Aigues-Mortes ont cependant été constatés. Les densités semblent, de même, plus faibles en milieu boisé.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 19 000 – 38 000 couples soit 5 à 24 % de la population mondiale. Les pays de l'Union Européenne comptent 9 000 – 20 000 couples nicheurs. Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'espèce était très largement répandue, même en plaine. Son aire de répartition s'est contractée rapidement au XX<sup>ème</sup> siècle suite aux persécutions pour se restreindre aux régions accidentées. Estimée à 500-700 couples en 1989, la population française était estimée à 1000 couples 10 ans plus tard. Elle a encore augmenté depuis. En zone méditerranéenne, les densités peuvent être très fortes, atteignant 1 couple par km<sup>2</sup> dans les Alpilles ou le massif de la Clape. Ces cas semblent cependant localisés et généralement les densités restent nettement inférieures.

Ainsi, au début des années 1990, on comptait 1 couple pour 40 km<sup>2</sup> dans le Luberon, 1,2 couple pour 100 km<sup>2</sup> dans le Gard, 1 couple pour 100 km<sup>2</sup> dans le Haut Languedoc et 1 couple pour 170 km<sup>2</sup> dans les Causses et les Cévennes. Les plus fortes densités semblent être atteintes en plaine vers 400 à 500 mètres d'altitude.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	10 000 - 21 000	2004 <sup>(1)</sup>	→
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	950 – 1 500	2004 <sup>(2)</sup>	↗
<b>% de la population européenne : 7 – 10 %</b>			
<b>L.-R.</b>	335 – 550	2007	↗
<b>% de la population française : environ 35 %</b>			
<b>AUDE</b>	90 – 120	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	50 – 150	2007 <sup>(4)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	100 – 120	2007 <sup>(5)</sup>	→
<b>LOZERE</b>	15 – 40	2007 <sup>(6)</sup>	↗
<b>P.-O.</b>	80 – 120	2007 <sup>(7)</sup>	?

(1) BirdLife (2004)

(2) RIEGEL et al. (2006)

(3) À dire d'experts (Y. Blaize & C. Riols)

(4) Estimation BRe & DBi/COGard

(5) À dire d'experts (LPO34)

(6) Base de données et dire d'experts

(7) GOR, 2002. Les rapaces nicheurs des PO. CG 66 & EDF

### Biologie

Le Grand-duc d'Europe est un rapace nocturne nettement sédentaire et territorial. Le territoire est ainsi occupé toute l'année et les couples sont unis pour la vie. En nature, la durée de vie moyenne est d'une dizaine d'années. L'espèce est un super prédateur, au sommet de la chaîne alimentaire.

**Habitats.** L'espèce fréquente un très grand nombre de milieux de basse et de moyenne altitude, généralement rocheux ou forestiers, mais il fréquente aussi les milieux de plaine notamment pour se nourrir, plus rarement pour y nicher. En Languedoc-Roussillon, les milieux présentant des affleurements rocheux, de la falaise au simple ravin rocaillieux, sont ceux qui présentent les plus fortes densités. L'espèce peut aussi s'installer en milieu boisé mais à ce jour la reproduction dans les arbres, dans les anciennes aires de grands rapaces, phénomène très répandu en Allemagne notamment, n'a pas été constaté dans la région. Le Grand-duc montre, pour la chasse, une nette préférence pour les milieux ouverts : plaine agricole, garrigues, marais, lisières forestières...

Il ne rechigne pas non plus à se rapprocher, pour chasser, des habitations humaines et des décharges où il consomme une grande quantité de rongeurs.



CORINI	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salé, prés salés, steppes salées	AH	AH	AH		AH
31	Landes et fruticées	AH	AH	AH	AH	AH
34	Steppes et prairies calcaires sèches	AH	AH	AH	AH	AH
36	Pelouses alpines et subalpines				AH	AH
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	AH	AH	AH	AH	AH
38	Prairies mésophiles	AH	AH	AH	AH	AH
41	Forêts caducifoliées	AH	AH	AH	AH	AH
42	Forêts de conifères	AH	AH	AH	AH	AH
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	AH	AH	AH		AH
45	Forêts sempervirentes non résineuses	AH	AH	AH	AH	
53	Végétation de ceinture des bords des eaux	AH	AH	AH	AH	AH
54	Bas marais, tourbières de transition et sources	AH	AH	AH	AH	AH
61	Eboulis	NAH	NA H	NA H	NA H	NA H
62	Falaises continentales et rochers exposés	NAH	NA H	NA H	NA H	NA H
81	Prairies améliorées	AH	AH	AH	AH	AH
82	Cultures	AH	AH	AH	AH	AH
83	Vergers, bosquets et plantation d'arbres	AH	AH	AH	AH	AH
84	Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocages, parcs	AH	AH	AH	AH	AH
87	Terrains en friche et terrains vagues	AH	AH	AH	AH	AH

N= nicheur ; H= hivernant ; A= Alimentation

**Alimentation.** Le Grand-duc est un super prédateur, capable de capturer toutes les espèces moins grosses que lui, du scarabée jusqu'au goéland et au renardeau. Le poids maximal des espèces proies ne dépasse cependant pas 1,5 kg. La prédation d'autres prédateurs (Fouine, Genette, rapaces diurnes ou nocturnes) est fréquente et il existe des mentions de capture de jeunes Aigles de Bonelli.

Il semble montrer une préférence pour la capture de mammifères. Les proies principales sont souvent le Lapin de garenne, le Hérisson ou encore le Rat surmulot, capturé par exemple dans les décharges ou dans les milieux humides (rivières, fossés, etc.). Le Lapin de garenne semble même avoir été la proie dominante de l'espèce jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Prédateur opportuniste, les oiseaux peuvent néanmoins constituer une part significative, voire majoritaire, de son régime alimentaire localement. Il a même été rapporté le cas d'un couple spécialisé dans la pêche aux truites dans les Alpes du Sud. L'espèce chasse généralement à l'affût, perché sur un arbre, un pylône électrique ou une éminence quelconque.

**Reproduction.** Apparemment fidèle à son secteur de reproduction s'il n'est pas dérangé, le Grand-duc a une période de reproduction très étalée. La ponte peut ainsi intervenir de mi-février à mi-mars, parfois dès mi-décembre et jusqu'à fin mai. Les œufs sont pondus à même le sol,

dans une dépression grattée par la femelle. Le site peut être une cavité à flanc de falaise, généralement dans la partie basse, mais c'est très souvent une simple zone plane entre des grosses pierres ou derrière un buisson, dans une pente escarpée. Les pontes comptent en moyenne 2 à 3 œufs. Des pontes de 6 œufs ont été mentionnées en Scandinavie. La taille des pontes est liée aux ressources alimentaires disponibles. Ainsi, en cas de pénurie alimentaire ou de forte densité de Grands-ducs, de nombreux couples ne se reproduisent pas comme cela semble être le cas dans le massif de la Clape notamment. Les œufs sont couvés pendant environ 35 jours, uniquement par la femelle qui est nourrie par le mâle. La femelle ne quitte alors l'aire que brièvement pour se dégourdir et se nourrir. En période d'installation de l'aire et de couvaison, la femelle est très sensible au dérangement et peut abandonner le site ou ses œufs puis tenter une ponte de remplacement. A l'âge d'un mois, les jeunes, encore en duvet, restent seuls à l'aire et sont nourris par les deux parents. Vers 5 semaines, les jeunes commencent à explorer les alentours de l'aire sans même savoir voler. A partir de cet âge, tout dérangement à l'aire peut provoquer une fuite des poussins qui peuvent ensuite être incapables de retrouver leur nid. Les jeunes restent au nid environ deux mois et, à 70 jours, ils commencent à capturer seuls leurs proies. La dispersion s'effectue ensuite d'août à septembre en fonction de la date de ponte.

Bien que les jeunes Grands-ducs n'aient comme prédateur que le Lynx et le Loup, le succès de reproduction peut être compromis par la faiblesse des ressources alimentaires ou les intempéries.

**Migration et hivernage.** Le Grand-duc est une espèce nettement sédentaire qui occupe son territoire toute l'année. Les jeunes peuvent se disperser jusqu'à 350 km de leur lieu de naissance.

### Causes de déclin et menaces

Le Grand-duc a été particulièrement persécuté par l'homme et de toutes les manières possibles (tir, piégeage, empoisonnement, dénichage...) jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. En Languedoc, des témoignages rapportent que certains bergers liaient l'œsophage des poussins trouvés à l'aire et récupéraient ensuite les proies, et plus particulièrement les lapins, rapportées par les adultes.

Après 1976, l'espèce a profité des lois de protection de la nature et a commencé à reconstituer lentement ses effectifs. Cependant, les niveaux de population restent encore bien inférieurs à ce qu'ils étaient au XIX<sup>ème</sup> siècle. La taille des pontes actuelles semble aussi avoir diminué sensiblement par rapport aux données du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, preuve d'une évolution défavorable des milieux ou des potentialités alimentaires.

Aujourd'hui les causes de mortalité principales restent les persécutions volontaires et illégales, l'électrocution sur les pylônes électriques, les collisions avec les câbles aériens, le dérangement pendant la période de reproduction, ainsi



que le trafic routier. Le trafic ferroviaire semble être aussi une cause de mortalité mais les informations restent très lacunaires dans ce domaine.

Plusieurs cas de mortalité après collision avec des éoliennes industrielles ont été rapportés en Espagne et en Allemagne.

La dégradation des habitats et notamment l'effondrement des populations de Lapin de garenne semblent les plus importants facteurs limitants pour l'espèce. A partir du milieu des années 1950 en France, la myxomatose puis le VHD à partir des années 1980 en Europe ont décimé les populations de lapins, proies préférentielles du rapace. Même si le Grand-duc reporte alors sa prédation sur d'autres espèces, la rentabilité énergétique de la chasse reste moindre et limite la fécondité, le succès de reproduction et la survie juvénile. Plus globalement, la fermeture des milieux limite aussi la diversité et la quantité des proies disponibles.

Les dérangements répétés pas les loisirs de pleine nature (escalade, *via ferrata*, vol à voile, chasse photographique,...), la création de pistes ou les travaux forestiers en période de reproduction ont aussi un impact probablement important sur le succès de reproduction bien qu'ils restent difficiles à quantifier. Dans un contexte d'augmentation importante et rapide de la population humaine en Languedoc-Roussillon et d'un développement continu des loisirs de pleine nature, il est probable que cette menace tend à devenir majeure dans un proche avenir. Dans le même ordre d'idée, le développement de l'urbanisation constitue une menace en réduisant les espaces nécessaires à l'espèce même si l'espèce peut nicher à quelques centaines de mètres des habitations.

**Mesures de conservation**

Les facteurs de mortalité non naturelles doivent être réduits : sensibilisation des chasseurs à la conservation de l'espèce, neutralisation des pylônes électriques et signalisation des câbles aériens. L'impact du trafic ferroviaire doit être précisé (diffusion des études de mortalité réalisées sur le réseau ferré classique et à grande vitesse).

Afin de limiter les perturbations d'origine anthropique, les sites de nidification doivent être identifiés et préservés de toute pénétration humaine en période de reproduction. Les falaises accueillant l'espèce doivent rester vierge de tout équipement (escalade, *via ferrata*, tyrolienne,...) et la pratique de ces activités doit être encadrée sur les sites potentiels. De manière générale, tous les travaux dans les secteurs occupés doivent être réalisés en dehors des périodes de reproduction. De même, il convient de limiter les battues au sanglier à leurs abords aux périodes sensibles, ce mode de chasse étant particulièrement perturbateur.

L'impact des éoliennes sur l'espèce en France doit enfin être précisé et les installations doivent se faire, par précaution, à distance des aires connues.

En terme de gestion des milieux, toutes les actions qui concourent au maintien ou à la reconquête de milieux ouverts et au développement des populations proies sont favorables à l'espèce. On peut ainsi citer ici l'entretien de cultures faunistiques en garrigues et de jachères faune sauvage en milieux cultivés ainsi que le soutien au pastoralisme ovin extensif. Concernant le Lapin de garenne, les repeuplements ont une réussite aléatoire et l'accent semble devoir être porté sur la poursuite et l'accélération des recherches de vaccins permettant de limiter les mortalités liées à la myxomatose et au VHD.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période de sensibilité:** du 1er janvier au 31 juillet





## Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- GOR, 2002. Les rapaces nicheurs des Pyrénées-Orientales. CG 66 & EDF.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26.
- PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2004 – Les cahiers techniques. Rapaces forestiers et gestion forestière. Parc National des Cévennes.

*Rédaction* : LPO Hérault

*Illustration* : Martial BOS

# Faucon pèlerin

*Falco peregrinus* (Tunstall, 1777)

Code Natura 2000 : **A103**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON 3**

## Noms régionaux

Catalan : Falco pelegri

Occitan : Moisset pelegrin, Moisset grand dei gris

Patois : Lou folcou

## Noms étrangers

Peregrine Falcon (GB), Halcon común (ES), Wanderfalke (D), Pellegrino (I)

## Classification

**Ordre** : Falconiformes

**Famille** : Falconidés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An I
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S (Non SPEC)
Liste Rouge France	R (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	R

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 39-50 cm. Envergure : 95-115 cm.

Le Faucon pèlerin est un des plus grands faucons européens. Il s'identifie à son corps puissant et fuselé, à large poitrine et à ses ailes en forme de faux.

**Plumage.** La tête gris foncé présente deux grosses taches (ou « moustaches ») noires sur les joues qui contrastent avec le blanc de la gorge et de la poitrine. La partie ventrale plus claire est finement striée de noir. Le dos présente une coloration gris-bleu métallique. Ses ailes sont plutôt larges à la base et pointues (forme triangulaire) et arquées en croissant. La queue est barrée de bandes grises. Le bec est gris avec le bout noir et la cire jaune. Les pattes sont jaunes avec des ongles noirs. La femelle est généralement plus foncée que le mâle et est de taille supérieure d'un tiers environ. Les jeunes se distinguent par leurs parties inférieures de couleur ocre à blanchâtre et leur ventre strié longitudinalement (et non « horizontalement »).

**Silhouette en vol.** Sa morphologie lui permet un vol puissant, rapide et agile. Le vol battu est raide avec des battements peu amples. En vol à voile, les ailes sont à



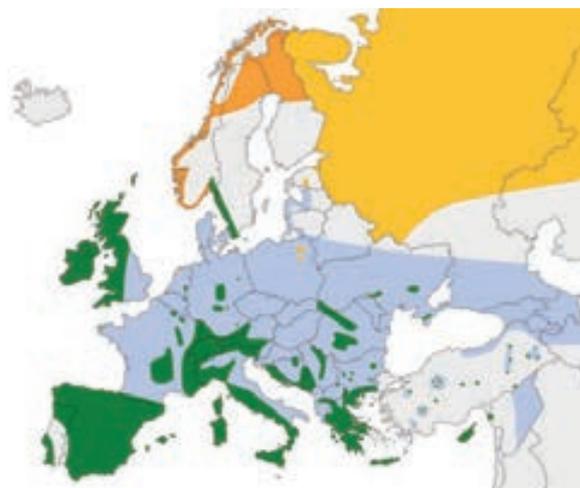
l'horizontale avec la main légèrement relevée. La queue est de longueur moyenne. Les oiseaux peuvent atteindre des pointes de 300 km/h en piqué

**Voix.** L'espèce est plutôt silencieuse, excepté à proximité de son nid, où elle peut émettre des cris d'alarme stridents. Son cri le plus fréquent est un « ka-yak, ka-yak, ka-yak... » perçant, criard et sec, devenant un « kek-kek-kek » quand il est en alerte.

## Répartition géographique

Cosmopolite, le pèlerin est répandu sur tous les continents, à l'exception des régions antarctiques et de quelques archipels. La population mondiale est estimée entre 10 000 et 100 000 individus (Ferguson-Lees et al. 2001). Les populations les plus nordiques sont migratrices, les autres sédentaires.

**En Europe.** Le Faucon pèlerin est répandu sur l'ensemble du continent, mais de façon hétérogène. L'Europe occidentale est la plus densément peuplée (Norvège, îles britanniques, France, Espagne, Italie), avec la Russie et le Groenland. Il est moins répandu en Europe centrale.

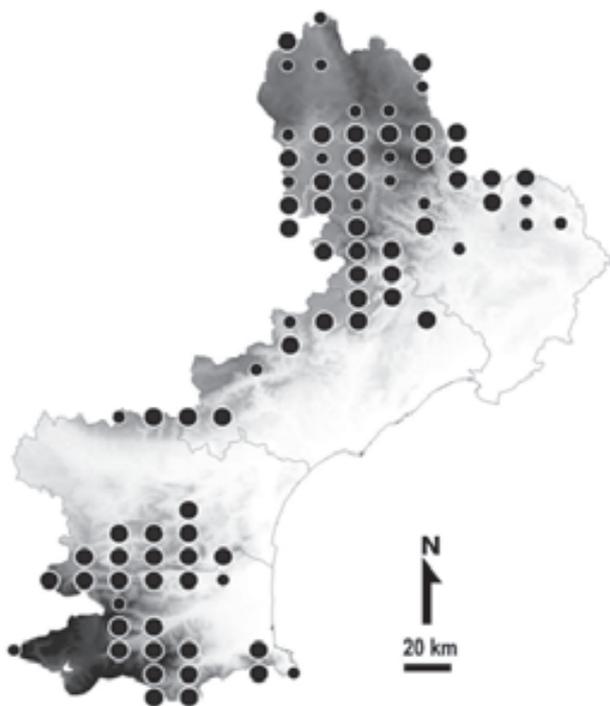


**En France.** Le Faucon pèlerin est principalement présent au sud d'un axe Ardennes - Pays basque. Il occupe surtout les régions montagneuses : Pyrénées, Massif central, Alpes, Vosges et Jura (Monneret 1999), mais on le retrouve également sur les côtes normandes, bretonnes et dans le



nord du pays, qu'il recolonise depuis une dizaine d'années. La distribuelle actuelle tend à se rapprocher de la situation des années 1950, avec un effectif nicheur moindre toutefois.

**En Languedoc-Roussillon**, le pèlerin est présent dans tout l'arrière-pays montagneux, des Pyrénées à la Margeride. Il recolonise lentement les contreforts sud des Causses, les Cévennes et la Montagne Noire.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

#### Etat et évolution des effectifs

Le Faucon pèlerin a souffert d'un très fort déclin après guerre, causé par le pillage des nids par les collectionneurs d'œufs et par les fauconniers et par l'intoxication des oiseaux par les pesticides organochlorés. En l'espace de deux décennies, les populations des pays industrialisés de l'hémisphère nord ont ainsi diminué de 90 %. En France, ce déclin s'est interrompu dans le courant des années 1970, avec des décalages selon les régions. L'augmentation de l'effectif nicheur constaté depuis une vingtaine d'années fait suite à la protection juridique de l'espèce, à des actions de conservation multiples (dont des opérations de renforcement de population menées par exemple en Allemagne et Pologne) et à l'interdiction des substances organochlorées. L'espèce n'a cependant toujours pas retrouvé ses effectifs d'antan dans certaines régions. Dans d'autres, la quasi-totalité des sites historiques sont repeuplés et le Pèlerin colonise désormais de nouveaux secteurs (Cretenet & Strenna 2000).

L'effectif européen est actuellement estimé à 12 000 – 25 000 couples, dont 7 500 à 9 000 se reproduisent sur le territoire de l'Union Européenne. Hormis en Turquie, l'espèce est en augmentation dans presque tous les pays. Elle n'est de fait plus considérée comme rare en Europe.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	7 500 – 9 000	2004 <sup>(1)</sup>	↗
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	1 100 – 1 400	2002 <sup>(2)</sup>	↗
<b>% de la population européenne : environ 15 %</b>			
<b>L.-R.</b>	75 – 115	2007	↗
<b>% de la population française : 7 – 8 %</b>			
<b>AUDE</b>	35 – 40	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	9 – 15	2007 <sup>(4)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	5 – 10	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	15 – 30	2007 <sup>(6)</sup>	↗
<b>P.-O.</b>	11 – 20	2004 <sup>(7)</sup>	→

(1) BirdLife (2004)

(2) MONNERET (2004)

(3) À dire d'expert (LPO Aude)

(4) Enquête rapaces 2002-2005 (COGard 2005) et suivis de reproductions

(5) À dire d'experts (LPO Hérault)

(6) DESTRE et coll. (2000) et base de données ALEPE

(7) POMPIDOR (2004)

#### Biologie

**Habitats.** C'est un nicheur essentiellement rupestre. Ce n'est qu'au nord de son aire de répartition que, faute de falaises, il peut nicher dans les arbres ou même à terre, par exemple sur un îlot tourbeux. Les territoires occupés remplissent les principales conditions suivantes : vastes espaces ouverts pour chasser, accès à l'aire parfaitement dégagé, avifaune abondante aux alentours.

Il niche ainsi dans les falaises du bord de mer comme dans les parois rocheuses de montagne (jusqu'à 2 000 mètres d'altitude dans les Alpes du Nord) qui lui servent aussi de poste d'observation, de lardoire et de dortoir. Les falaises calcaires sont sélectionnées en priorité par rapport aux massifs cristallins (Fremillon 2003). Le dynamisme actuel de l'espèce se traduit également par l'installation de couples nicheurs sur les constructions humaines : grandes églises, bâtiments industriels de grande hauteur, buildings, pylônes de lignes à haute tension (Cretenet & Strenna 2000). Cette tendance est favorisée localement par la pose de nichoirs.

En période d'hivernage, il fréquente les zones ouvertes de basse altitude (plaines, estuaires et zones humides) qui servent de haltes migratoires et de sites d'hivernage pour les oiseaux dont il se nourrit. A cette époque de l'année, il fréquente également les villes, où une nidification en milieu artificiel fait souvent suite à un hivernage régulier.



ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse	AMH	AMH	AMH		AMH
21	Lagunes	AMH	AMH	AMH		AMH
22	Eaux douces stagnantes	AMH	AMH	AMH		AMH
23	Eaux stagnantes, saumâtres et salées	AMH	AMH	AMH		AMH
24	Eaux courantes	AMH	AMH	AMH		AMH
31	Landes et fruticées	AMH	AMH	AMH	AMH	AMH
34	Steppes et prairies calcaires sèches	AMH	AMH	AMH	AMH	AMH
62	Falaises continentales et rochers exposés	NMH	NMH	NMH	NMH	NMH
81	Prairies améliorées	AMH	AMH	AMH	AMH	AMH
82	Cultures	AMH	AMH	AMH	AMH	AMH
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	AMH	AMH	AMH	AMH	AMH

M= migrateur ; H= hivernant ; A= Alimentation

**Alimentation.** Ce faucon se nourrit exclusivement d'oiseaux de petite et moyenne taille qu'il chasse en vol. Il chasse principalement à l'aube et au crépuscule dans des espaces ouverts. Il repère sa proie, s'élève à grande hauteur et pique à grande vitesse (jusqu'à 300 km/h), la queue et les ailes repliées. Dans un premier temps il percute sa proie en vol, puis la rattrape dans les airs pour l'emporter sur son lardoire.

La composition spécifique du régime alimentaire du Pèlerin est avant tout le reflet de l'avifaune locale. Lorsque le Pigeon biset est abondant (particulièrement en ville), il peut représenter jusqu'à 75 % des proies capturées. En revanche, dans les régions boisées de moyenne montagne, les geais, merles, choucas, grives, étourneaux... deviennent prépondérants. Les Pigeons ramiers et les petits passereaux sont largement consommés au moment des passages migratoires.

Le Faucon pèlerin se nourrit parfois de gros insectes volants lorsque ceux-ci sont abondants. En revanche, la capture de Mammifères est tout à fait exceptionnelle et pourrait être le résultat du parasitisme sur un autre rapace diurne (Monneret 2000).

**Reproduction.** Installé dans une paroi rocheuse ou sur une construction humaine, le nid est une dépression peu profonde et vaguement tapissée de matériaux doux. Le territoire du couple présente la forme d'une « bulle » dont le centre se situerait une centaine de mètres en avant de l'aire (Monneret 2000).

Les couples hivernent généralement à proximité du site de nidification. Les parades et les accouplements reprennent à partir de février. La saison de parades se traduit par des vols territoriaux et des parades acrobatiques. Les comportements de parade s'expriment par des vols à grande vitesse et des offrandes de proies à la femelle, des toilettes rituels, le grattage de l'aire de nidification, etc.

La ponte a lieu à une date variable entre mi-février et avril avec un pic situé mi-mars. Elle compte 1 à 5 œufs (classiquement 3-4). Durant l'incubation, d'une durée d'un mois, le mâle apporte la nourriture au nid et aide parfois la femelle à couvrir les œufs. À la naissance les poussins sont couverts de duvet blanc crème et sont déjà pourvus de grandes serres. Le mâle chasse pour les poussins tandis que la femelle les nourrit en plumant les proies avant de leur donner à manger. L'envol des jeunes se produit vers l'âge de 42-48 jours, habituellement vers le milieu du mois de mai. Après leur envol, les jeunes restent avec les adultes environ 6 semaines, période correspondant à l'apprentissage des techniques de vol et de chasse avant de devenir indépendants. Le Faucon pèlerin produit une couvée par an. Parfois une seconde ponte peut avoir lieu deux semaines après la première, si celle-ci a échoué assez rapidement après la ponte. Le succès de reproduction est évalué à environ 2,1 jeunes à l'envol par couple en région Rhône-Alpes (Fremillon 2003).

**Migration et hivernage.** En Europe centrale et occidentale, les adultes de Faucon pèlerin sont sédentaires ou migrateurs partiels. Les sédentaires demeurent généralement dans les environs du site de nidification toute l'année. Par contre, les jeunes sont erratiques.

En Europe du Nord et du Nord-Est, le Faucon pèlerin migre jusqu'en Afrique du nord, fréquentant principalement les plaines et les régions côtières.

Sur le territoire français, il peut être observé un peu partout en hiver, principalement dans les zones rassemblant de nombreux oiseaux hivernants. Les observations d'hivernants et d'erratiques sont ainsi les plus nombreuses autour des lacs de Champagne et de Lorraine, au niveau des marais atlantiques, dans la Crau et en Camargue et dans les zones humides languedociennes.

### Causes de déclin et menaces

L'empoisonnement par les pesticides organochlorés (DDT) qui empêchait la reproduction du faucon (diminution de la fertilité, fragilisation de la coquille des œufs) a constitué un facteur essentiel de l'effondrement des populations survenu dans les années 1950-1970. Les tirs et le prélèvement des œufs ou des oisillons par les collectionneurs d'œufs ou les fauconniers ont également joué un rôle important. La stricte protection de l'espèce et la surveillance des aires ont permis de réduire ces menaces, qui persistent toutefois à faible niveau.

L'une des principales menaces actuelles est l'essor des sports de plein air (escalade, randonnée, vol à voile...), qui sont causes de dérangements en période de nidification. La multiplication de ces activités et parfois l'équipement lourd des falaises (« *via ferrata* ») réduisent le nombre de sites naturels favorables au Faucon pèlerin comme à tous les oiseaux rupestres. Cette problématique désormais majeure nécessite des actions d'information et de sensibilisation du grand public et de concertation avec les acteurs concernés pour un partage équilibré du milieu naturel.



Les travaux sylvicoles effectués en saison de nidification en contrebas d'une falaise occupée par le Pèlerin peuvent également conduire à l'échec de la reproduction et à l'abandon du site. Une prise en compte de la présence des couples nicheurs connus et de leur période de sensibilité est donc nécessaire (PNC, 2004).

La reprise d'exploitation de carrières abandonnées, ou une « remise en état écologique » trop axée sur le boisement du site conduisent là encore à une perte de sites de nidification.

L'appauvrissement des milieux dû à une homogénéisation des habitats, avec une tendance à la reforestation par un nombre restreint d'essences, réduit le nombre de proies. La progression des Colombidés dans les chênaies pourrait compenser en partie les effets de cette évolution.

Enfin, le Grand-duc d'Europe, prédateur naturel du Faucon pèlerin, a une aire de répartition qui recouvre en grande partie celle du faucon. Lors du déclin du Grand-duc, le Faucon pèlerin a recolonisé les territoires en l'absence de prédateur. De retour, le Grand-duc limite l'expansion du Pèlerin par prédation directe et en réduisant la disponibilité en sites rupestres.

### Mesures de conservation

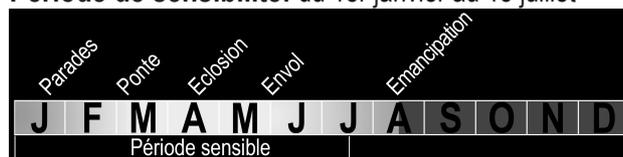
Elles répondent aux principales menaces actuellement identifiées : limiter l'utilisation des poisons (utilisés par exemple dans le cadre de la lutte contre les pullulations de rongeurs ou contre les « nuisibles »), limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, préserver et gérer favorablement les habitats riches en biodiversité (zones humides, pâtures et parcours, friches...), éviter les plantations monospécifiques de résineux, prendre en compte les enjeux et périodes de sensibilités des couples nicheurs lors des travaux sylvicoles ou d'aménagement, encadrer la pratique des activités de plein air potentiellement dérangeantes au moment de la reproduction.

Pour cela, la sensibilisation des différents acteurs concernés est primordiale sur le long terme (forestiers, chasseurs, guides touristiques, sportifs, gestionnaires du milieu naturel...) et des actions concertées (chartes, conventions, codes de bonnes pratiques...) ou réglementaires (APPB, réglementations) seront localement utiles à nécessaires.

Enfin, le suivi des effectifs et du déroulement de la reproduction des couples nicheurs doit être poursuivi pour évaluer la tendance évolutive des populations faces aux menaces précédemment citées et pour apprécier l'efficacité des mesures et actions conservatoires mises en oeuvre.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

Période de sensibilité: du 1er janvier au 15 juillet



### Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26.
- MONNERET R.-J., 1999 – Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* pp 230-231 in : ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances.



- Menaces. Conservation. Société d'études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. 560p.
- MONNERET R.-J., 2004.- « Faucon pèlerin » : 124-128 *in* THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord.) – Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris, 178 p.
- POMPIDOR J.P., 2004. – les rapaces diurnes des PO : évolution depuis 20 ans (1983-2003). *La mélando* n°11.

*Rédaction* : COGard  
*Illustration* : Martial BOS



# Circaète Jean-le-Blanc

*Circaetus gallicus* (Gmelin, 1788)

Code Natura 2000 : **A080**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

## Noms régionaux

Catalan : Aguila marcenca

Occitan : Paireblanc, Aigla blanca

## Noms étrangers

Short-toed Snake-Eagle (GB), Culebrera europea (SP), Schlangenadler (D), Biancone (I)

## Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	R (SPEC 3)
Liste Rouge France	R (CMAP 2)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	D

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 62-67 cm. Envergure : 170-185 cm. L' « Aigle aux serpents » est un rapace sensiblement plus grand qu'une buse et avec une tête plus grosse. Il pèse de 1,2 à 2,3 kg.

**Plumage.** Les parties inférieures (ventre, poitrine, dessous des ailes) sont très pâles plus ou moins densément tachetées ou barrées de brun selon les individus. Le dessus des ailes, le dos et la tête sont d'un brun plus ou moins soutenu qui descend en bavette sur la gorge et le haut de la poitrine. La tête est grosse, avec deux yeux à l'iris jaune d'or.

**Silhouette en vol.** Grand rapace aux ailes larges et souples, sans taches sombres au poignet et avec trois ou quatre barres brunes sur la queue. La tête est proéminente. En chasse, le Circaète est un adepte du vol stationnaire, face au vent, la tête dirigée vers le bas, les yeux scrutant le sol.

**Voix.** Il est habituellement silencieux sauf pendant les vols nuptiaux où le mâle pousse des « yok » plaintifs typiques.



Les jeunes poussent des cris plaintifs et prolongés pour quémander de la nourriture aux adultes, même après avoir quitté le nid.

## Répartition géographique

L'espèce est présente en période de reproduction dans tout le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique jusqu'en Asie centrale et en Inde.

**En Europe.** L'espèce a une répartition européenne fragmentée. Elle est surtout présente en Europe méridionale (péninsule ibérique, France, Grèce, Balkans, Roumanie, Bulgarie) et centrale (Ukraine, Russie, Biélorussie). La Pologne et les Pays Baltes accueillent des populations marginales.



**En France,** l'espèce est présente au sud d'une ligne Noirmoutier – Orléans - Besançon. Ses principaux bastions sont les régions Auvergne, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elle est absente de Corse.

**En Languedoc-Roussillon,** l'espèce est présente dans toute la région bien qu'elle évite les plaines littorales. C'est dans le nord du Gard et le sud de la Lozère que l'espèce atteint ses plus fortes densités en France : 6-9 couples pour



100 km<sup>2</sup> et jusqu'à 11-12 couples/100 km<sup>2</sup> localement (Malafosse & Joubert 2004).



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 8 400 - 13 000 couples nicheurs soit 25 à 50% de la population mondiale. L'Union Européenne accueille 5 200 à 7 000 couples dont les trois quarts sont concentrés en France et en Espagne. La tendance européenne actuelle est au léger déclin bien que les effectifs soient en augmentation en France après un fort déclin survenu au XX<sup>ème</sup> siècle notamment aux marges de son aire de répartition.

Avec 2 400 - 2 900 couples, la population française concentre plus de 40% de l'effectif d'Europe de l'Ouest, arrivant au premier rang européen. Le Circaète niche dans 53 départements. Dix-neuf d'entre eux se situent autour du Bassin méditerranéen et abritent une population considérée comme stable ou en légère augmentation. 35 départements en revanche, représentant la moitié de l'aire de répartition, accueille seulement de 1 à 20 couples. Bien qu'en augmentation en France, le Circaète n'en demeure donc pas moins un nicheur rare, au statut fragile.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	5 200 – 7 000	2004 <sup>(1)</sup>	↘
% de la population mondiale : 3 – 6 %			
<b>FRANCE</b>	2 400 – 2 900	2002 <sup>(2)</sup>	↗
% de la population européenne : 41 - 46%			
<b>L.-R.</b>	420 – 710	2007	→
% de la population française : 17 – 24 %			
<b>AUDE</b>	80 – 150	2007 <sup>(3)</sup>	?
<b>GARD</b>	90 – 150	2005 <sup>(4)</sup>	→
<b>HERAULT</b>	Env. 60	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	160 – 250	2007 <sup>(6)</sup>	→
<b>P.-O.</b>	30 – 100	2007 <sup>(7)</sup>	?

- (1) BirdLife (2004)
- (2) MALAFOSSE & JOUBERT (2004)
- (3) Aux dires d'expert (P. Massé & C. Riols)
- (4) COGard (2005)
- (5) A dire d'expert et base de donnée de la LPO-34
- (6) Base de données ALEPE et à dire d'expert (J.-P. Malafosse)
- (7) A dire d'expert (F. Gilot) et base de données GOR

### Biologie

Le Circaète est un visiteur d'été, migrateur transsaharien. Ce rapace longévif a une durée moyenne de vie de 13 ans.

**Habitats.** Trois éléments sont nécessaires à l'installation de l'espèce : des secteurs boisés calmes (un petit bosquet de quelques arbres suffit parfois) pour installer l'aire, des terrains de chasse ouverts riches en reptiles et une topographie générant des ascendances aériennes (thermiques ou de pente) facilitant la pratique du vol à voile et du vol plané. De fait, l'espèce affectionne particulièrement les paysages collinéens présentant une mosaïque de milieux ouverts et de milieux fermés jusqu'à 1600 mètres d'altitude. Elle recherche les régions chaudes au printemps et en été, riches en herpétofaune. En début de saison de reproduction, des oiseaux peuvent être observés en des sites moins favorables : rizières, marais, cultures, etc.

DORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	MA	MA	MA	MA	MA
32	Fruticées sclérophylles	MA	MA	MA	MA	NMA
33	Phryganes	MA	MA	MA		MA
34	Steppes et prairies calcaires sèches	MA	MA	MA	MA	MA
35	Prairies siliceuses sèches	MA		MA	MA	MA
36	Pelouses alpines et subalpines				MA	MA
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	MA		MA	MA	MA
38	Prairies mésophiles	MA	MA	MA	MA	MA
41	Forêts caducifoliées	N	N	N	N	N
42	Forêts de conifères	N	N	N	N	N
43	Forêts mixtes	N	N	N	N	N
45	Forêts sempervirentes non résineuses	N	N	N	N	N
81	Prairies améliorées	MA	MA	MA	MA	MA
82	Cultures	M	M	M	M	M
83	Bosquets	N	N	N	N	N
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	MA	MA	MA	MA	MA

N= nicheur ; M= migrateur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Le Circaète Jean-le-Blanc est un consommateur presque exclusif de reptiles (serpents et lézards), venimeux ou non. Les petits mammifères, amphibiens et passereaux représentent moins de 15% de ses proies.

Il ne défend que les abords immédiats de son nid. Les territoires de chasse, vaste d'environ 60 km<sup>2</sup>, se chevauchent avec ceux des couples voisins.



**Reproduction.** Le Circaète Jean-le-Blanc installe son aire dans les arbres, préférentiellement des conifères, entre 2,5 et 32 mètres de hauteur. L'aire, utilisée plusieurs années consécutives, est située latéralement ou au sommet d'arbres tabulaires. Généralement, l'arbre support est situé dans une concavité du relief, en sommet de pente et est bien exposé au soleil.

Un seul œuf est pondu, en moyenne mi-avril, parfois jusqu'à mi-mai, couvé essentiellement par la femelle pendant 45 à 47 jours. Jusque vers l'âge de 4 semaines, le poussin est presque constamment couvert par un adulte, le plus souvent la femelle. Puis il est laissé seul au nid pendant de longues périodes, nourri par les deux adultes. En cas de météo peu favorable, adultes et jeunes sont capables de jeûner plusieurs jours. L'envol a lieu de fin juillet à début août mais le jeune reste encore incapable de se nourrir seul et reste autour de l'aire en appelant longuement les adultes. En cas de ponte tardive, l'envol ne peut intervenir qu'en septembre.

La productivité des couples est faible : 1 jeune au plus / couple, 0,75 jeune/couple dans l'Hérault (Céret, 2008). Le succès de reproduction est par ailleurs très dépendant des conditions météorologiques pendant l'élevage.

Le jeune reste ensuite dépendant des adultes jusqu'au départ en migration qui survient entre mi-août et fin septembre. Des migrateurs tardifs peuvent être notés jusqu'à mi-octobre. Les jeunes entameront leur première reproduction à l'âge de 3 ou 4 ans.

**Migration et hivernage.** Le Circaète Jean-le-Blanc est un migrateur transsaharien. Le retour en Europe s'échelonne de la mi-mars à mai. Il repart au mois de septembre avec un pic de migration observé à la fin de ce mois.

Les cols des Pyrénées-Orientales, et notamment le col d'Eyne, concentrent les trois-quarts des effectifs de Circaètes franchissant les Pyrénées au printemps et en automne dont plusieurs centaines d'oiseaux italiens qui évitent ainsi une traversée périlleuse de la Méditerranée via la Sicile et la Tunisie.

De rares observations hivernales réalisées en Languedoc-Roussillon correspondent peut-être à des individus affaiblis et incapables de migrer.

### Causes de déclin et menaces

En France, la régression nette de l'espèce au nord de son aire de répartition est probablement liée à l'évolution du paysage agricole qui a conduit d'une part à la disparition des reptiles dans les zones de grande culture et d'autre part au boisement progressif des terres abandonnées par l'élevage. Plus au sud, la situation semble beaucoup plus favorable puisqu'on observe même une recolonisation récente de certains secteurs par l'espèce et une nette augmentation des populations. Cette tendance est probablement une conséquence des lois de protection de la nature, bien que des destructions volontaires et illégales soient encore constatées.

Cependant, la dynamique de fermeture des paysages dans le sud de la France constitue une menace à long terme. A cela s'ajoutent des menaces principalement d'origine anthropiques, directes et indirectes : électrocutions et collisions avec des câbles électriques, dérangements à proximité des sites de reproduction (travaux forestiers, sports et loisirs de pleine nature, etc.). L'espèce est en effet très sensible au dérangement, notamment au moment du choix de l'emplacement de l'aire et en période de couvain.

Le développement récent des parcs éoliens industriels pour la production d'électricité constitue une menace potentielle dont l'importance nécessiterait d'être évaluée. En effet, bien que les oiseaux semblent assez tolérants à la présence d'éoliennes en fonctionnement dans leurs territoires de chasse et que les cas de mortalité par collision avec les pales sont peu nombreux (7 constatés en Espagne, Kingsley et Whittam 2007), la multiplication de ces aménagements pourraient réduire les sites favorables à l'installation de l'aire dans toute la zone de co-visibilité.

### Mesures de conservation

Comme pour tous les grands rapaces, les actions à mettre en œuvre prioritairement concerne la préservation de la tranquillité des sites de reproduction : limitation de la création de nouvelles pistes, réalisation des travaux forestiers et des battues cynégétiques hors périodes sensibles au voisinage des aires...

Sur le long terme, le maintien des espaces ouverts par le soutien à l'élevage extensif est primordial. Le maintien des éléments structurants et des connectivités du paysage est aussi favorable à ses espèces proies. Le contrôle de l'étalement urbain peut contribuer à préserver les habitats de quelques couples.

Dans les territoires de chasse et les couloirs de migration, les lignes haute et moyenne tension ainsi que les pylônes dangereux pour l'avifaune doivent être neutralisés ou signalisés.

Enfin, il est important d'améliorer nos connaissances relatives aux effets directs (mortalité par collision) ou induits (perte de sites de nidification par dérangement ...) des parcs éoliens industriels sur cette espèce et d'éviter l'implantation de ces installations dans les zones de co-visibilité avec les aires connues ou sites réguliers de nidification.



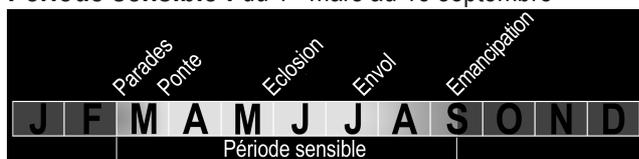
Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★★

- LHERITIER P., 1975.- Les rapaces diurnes du Parc national des Cévennes (répartition géographique et habitat). Ecole pratique des hautes études. Mémoires et travaux de l'institut de Montpellier, 1975.
- MALAFOSSE J.-P. & JOUBERT B., 2004.- « Circaète Jean-le-Blanc » : 60-65. In THIOLLAY J.-M. et BRETANOLLE V. (coord.) - *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris.

Rédaction : LPO Hérault

Illustration : Martial BOS

Période sensible : du 1<sup>er</sup> mars au 15 septembre



## Bibliographie régionale

- CERET JP., 2008.- 12 ans de suivi dans l'Hérault : succès reproducteur et causes d'échec. *La plume du circaète* N°6, p 10. LPO Mission rapaces.
- CoGARD, 2005.- Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- Comité MERIDIONALIS, 2004. - Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000.- *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.



# Milan noir

*Milvus migrans* (Boddaert, 1783)

Code Natura 2000 : **A073**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON 3**

## Noms régionaux

Catalan : Mila negre  
Occitan : Nibla, Milan comun  
Patois : lou miarou

## Noms étrangers

Black Kite (GB), Milano negro (SP), Schwarzmilan (D), Nibbio bruno (I)

## Classification

Ordre : Falconiformes  
Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Vu (SPEC 3)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 55-60 cm. Envergure : 135-155 cm.

**Plumage.** Rapace de taille moyenne, le Milan noir arbore un plumage brun foncé uniforme à l'exception d'une zone plus claire à la base des rémiges primaires et d'une bande pâle sur les couvertures sus-alaires. La poitrine et la tête sont plus ou moins teintées de gris selon les individus et la culotte peut tendre vers le roux. Le bec est noir, la cire et les pattes sont jaunes. Les deux sexes ont le même plumage mais le mâle est légèrement plus petit que la femelle.

**Silhouette en vol.** De taille légèrement inférieure, le Milan noir se distingue assez facilement du Milan royal par sa coloration presque uniformément brun sombre, par le dessous des ailes moins contrasté, par son allure moins souple en vol et par la forme de sa queue plus courte et moins échancrée. La confusion est par contre plus facile avec l'Aigle botté « de forme sombre » dont les ailes sont toutefois plus larges, moins anguleuses au niveau du poignet et dont la queue est plus rectangulaire et pâle à la base.



Illustration: «Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France»  
(YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994)

**Voix.** Le Milan noir est assez loquace et crie régulièrement près de son site de nidification. Ses miaulements (hiu huhuhuhu vibrant) sont assez proches de ceux de son cousin, le Milan royal, et nécessitent une bonne expérience pour les différencier.

## Répartition géographique

La vaste aire de nidification du Milan noir s'étend sur tout le paléarctique, de l'Afrique du Nord jusqu'au Japon. C'est l'un des rapaces les plus répandus au monde si l'on ajoute son aire d'hivernage. On reconnaît généralement 6 sous-espèces dont la sous-espèce *Milvus migrans migrans* qui niche en France.

**En Europe.** L'espèce niche dans presque tous les pays exceptés dans îles britanniques et la Scandinavie. Les bastions du Milan noir en Europe sont l'Espagne, l'Allemagne et la France.



**En France,** le Milan occupe une grande partie du territoire mis à part la frange nord-ouest, l'extrême sud-est et les îles méditerranéennes. Cette répartition s'explique par la présence de zones humides favorables à sa nidification, ainsi qu'à des zones agricoles ou périurbaines riches en sources alimentaires d'origine anthropique (dépotiers sauvages, décharges à ciel ouvert...)



**En Languedoc-Roussillon**, les zones de reproduction sont restreintes. Le Milan noir niche dans les plaines du Gard, où quelques colonies sont connues, et de façon plus dispersée en Lozère, dans la plaine de l'Hérault et dans l'ouest audois, principalement le long des grands cours d'eau. L'espèce est presque absente dans les Pyrénées-Orientales.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

L'aire européenne du Milan noir représente moins du quart de son aire mondiale de reproduction. L'effectif continental est modeste, inférieur à 100 000 couples, et a décliné notablement pendant la période 1970-1990. Pendant la période 1990-2000, l'espèce a poursuivi son déclin dans la plupart des pays, notamment dans le centre et l'est du continent ainsi que dans la péninsule balkanique (BirdLife, 2004). Les populations se reproduisant au Portugal, en Italie et en Allemagne semblent stables. Seule la population française, qui représente plus de la moitié de l'effectif de l'Union européenne, est en augmentation durant la même période et semble même localement en expansion géographique. Ce constat est toutefois tempéré par des diminutions observées dans certaines régions (Kabouche, 2004).

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	27 000 – 43 000	2004 <sup>(1)</sup>	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	19 000 – 25 000	2004 <sup>(2)</sup>	↗
% de la population européenne : 58 – 70 %			
L.-R.	325 – 560	2007	→
% de la population française : environ 2 %			
AUDE	15 – 30	2007 <sup>(3)</sup>	→
GARD	250 – 400	2005 <sup>(4)</sup>	↗
HERAULT	50 – 80	2007 <sup>(5)</sup>	?
LOZERE	10 – 50	2007 <sup>(6)</sup>	?

P.-O.	0 – 1	2004 <sup>(7)</sup>	NS
-------	-------	---------------------	----

- (1) BirdLife (2004)  
 (2) KABOUCHE (2004)  
 (3) A dire d'expert (LPO Aude)  
 (4) COGARD (2005)  
 (5) À dire d'expert (LPO 34)  
 (6) DESTRE et coll. (2000) et à dire d'expert (ALEPE) sur la base des résultats de l'enquête rapace 2000/02  
 (7) POMPIDOR (2004)

### Biologie

**Habitats.** Le Milan noir affectionne le voisinage de l'eau et a besoin de grands arbres pour sa nidification, qu'il trouve souvent dans les vieilles ripisylves ou en lisière des boisements feuillus bordant des lacs ou des grands cours d'eau. Pour son alimentation, il prospecte préférentiellement les zones aquatiques, lotiques ou lentiques, douces ou saumâtres, et les espaces agricoles ouverts. La présence de sources alimentaires d'origine anthropique peut être un élément de concentration (décharges à ciel ouvert notamment). On le trouve principalement en plaine bien qu'il soit aussi présent dans les hautes vallées de grands cours d'eau (Lot, Tarn, Aude...).

JORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15.5	Prés salés méditerranéens	A		A		
15.61	Fourrés des marais salés méditerranéens	A		A		
21	Lagunes	A				M
22	Eaux douces stagnantes	A	A	A	A	A
44	Forêts riveraines	NA	NA	NA	NA	NA
46.6	Forêts méditerranéennes de Peuplier d'Ormes et de Frêne	N	N	N		
82.3	Cultures extensives	A	A	A	A	A
82.41	Rizières	A				
84.1	Alignements d'arbres	N	N	N	N	
84.4	Bocages	N	N	NA	NA	

N= nicheur ; A= Alimentation; M= migrateur ;

**Alimentation.** Le régime alimentaire du Milan noir est constitué de toutes sortes de vertébrés morts, blessés ou malades ainsi que d'une grande part de déchets et d'ordure d'origine anthropique.

**Reproduction.** Le Milan noir s'installe sur ses sites de nidification entre la mi-mars et la mi-avril. L'aire construite de branchages, auxquels s'ajoutent de façon caractéristique chiffons, papiers ou plastiques, est située dans un grand arbre entre 4 et 20 m de hauteur (Kabouche 2004). La femelle y pond 2-3 oeufs en moyenne. L'incubation dure de 26-38 jours. Les poussins prennent leur premier envol après une quarantaine de jours et seront encore nourris pendant une quinzaine de jours avant leur émancipation. Grégaire, il n'est pas rare que l'espèce forme des colonies lâches d'une dizaine de couples ou plus.



**Migration et hivernage.** Cette espèce est principalement migratrice bien que certains noyaux de population puissent rester hiverner à proximité de décharges par exemple. Migrateur dont le départ est parmi les plus précoces, les individus quittent leur site de nidification dès la fin juillet. Le pic de migration a lieu début août mais le passage d'individus peut être observé jusqu'à la mi-octobre.

Le Milan noir hiverne en Afrique subsaharienne et revient dans nos contrées à partir de la mi-février. Le Languedoc-Roussillon est sur un des couloirs de migration de l'espèce ; entre 3 000 et 5 000 individus sont comptés chaque automne sur le site de Gruissan (Guillosson *com. pers.*).

L'espèce peut suivre les massifs forestiers à faible altitude lors de conditions de vent fort ou, à l'inverse, gagner beaucoup d'altitude lors de conditions favorables. Aussi, une grande partie du passage peut passer inaperçu.

### Causes de déclin et menaces

Les tirs et autres persécutions dont a fait l'objet ce rapace en partie piscivore est probablement la principale cause de sa régression dans les années 1960-1990. Bien que protégé depuis 1976, il reste une victime facile de tirs illégaux et est régulièrement trouvé dans des nasses à corvidés.

La disparition ou la dégradation des zones humides et la détérioration de la qualité des cours d'eau sont toujours des menaces importantes pour cette espèce en partie liée aux milieux aquatiques et aux zones humides pour son alimentation.

L'empoisonnement par ingestion d'appâts destinés au Renard *Vulpes vulpes* ou de cadavres de rongeurs tués avec des raticides (bromadiolone, chlorophacinone,...) dans le cadre d'opération de régulation des populations est un facteur possible de déclin local de l'espèce.

De plus, il existe un risque avéré d'électrocution au niveau de certains transformateurs aériens et de collision avec les lignes électriques ou avec les éoliennes lors des passages migratoires. Fossoyeur des routes, il est régulièrement victime de collision avec des véhicules.

Enfin, la fermeture des dépôts d'origine ménagère et autres décharges à ciel ouvert tend à priver l'espèce d'une source abondante, mais non naturelle, de nourriture (Kabouche 2004).

### Mesures de conservation

Le maintien des zones humides et la lutte contre la pollution des cours d'eau sont deux priorités en matière de conservation de l'espèce. Ces objectifs impliquent souvent le soutien à un élevage extensif ou à d'autres utilisations traditionnelles de ces milieux.

La conservation de grands arbres dans les ripisylves ou dans les massifs boisés bordant les grands cours d'eau et les zones humides est importante, à commencer par ceux portant d'anciennes aires.

Les bosquets abritant les colonies les plus vulnérables au dérangement devraient être protégées réglementairement, par exemple par Arrêté de Protection de Biotope.

Les campagnes de régulation des campagnols dans les zones de nidification ou en période de migration devraient très limitées (traitements « raisonnés ») voire proscrites dans les Zones de Protection Spéciale.

Au niveau des corridors de migration, dans les aires d'alimentation et en priorité à proximité des colonies de reproduction, il est nécessaire de sécuriser les transformateurs et de neutraliser les lignes électriques moyenne tension dangereuses. Les lignes haute tension localisées dans des couloirs migratoires devraient être équipées de spirales colorées lorsqu'elles font obstacle aux migrateurs.

Compte tenu des risques de collision, l'implantation de parcs éoliens devrait être proscrite dans les ZPS, et évitée au niveau des principaux couloirs connus de migration.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 1	CREATION / RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	★★
GH 2	GESTION HYDRAULIQUE DES ZONES HUMIDES ET AQUATIQUES	★
GH 4	MAINTENIR / RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU	★★
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★
GH 13	IRREGULARISER LES PEUPELEMENTS FORESTIERS	★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 3	CREATION D'AMENAGEMENTS ARTIFICIELS VISANT A AUGMENTER LES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES	★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★



O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

**Période sensible** : du 10 mars au 10 août



### Bibliographie régionale

- COGARD, 2005. - Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- Comité MERIDIONALIS (2004) – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- Comité MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- KABOUCHÉ B., 2004.- « Milan noir » : 40-43, in THIOLLAY J.-M. & BRETIGNOLLE V. (coord.) – Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris, 178 pages.
- LHERITIER P. (1975) – Les rapaces diurnes du Parc national des Cévennes (répartition géographique et habitat). Ecole pratique des hautes études. Mémoires et travaux de l'institut de Montpellier, 1975.
- POMPIDOR J.-P., 2004.- Les rapaces diurnes des PO: évolution depuis 20 ans (1983-2003). *La Mélano* n°11.

Rédaction : LPO Aude, ALEPE

# Aigle royal

*Aquila chrysaetos* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A091**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**2**

## Noms régionaux

Catalan : Aguila Cuabarrada

Occitan : Agla daurat, Aigla negra

Patois : l'aiglo

## Noms étrangers

Golden Eagle (GB), Aguila real (ES), Steinadler (D), Aquila reale (I)

## Classification

**Ordre :** Falconiformes

**Famille :** Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	R (SPEC 3)
Liste Rouge France	R (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	V

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 76-89 cm. Envergure : 190-227 cm.

**Plumage.** Le plumage des adultes est marron foncé avec différents tons de roux et des reflets dorés sur la nuque et la tête. Les immatures sont plus sombres, marqués de larges zones blanches à la base de la queue et des rémiges, visibles de très loin chez l'oiseau en vol. Les tarses sont emplumés et terminés de serres très puissantes.

**Silhouette en vol.** Ce très grand rapace se reconnaît à sa grosse tête proéminente, à ses ailes longues fortement digitées et à sa queue également plus longue que chez la plupart des autres aigles européens. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

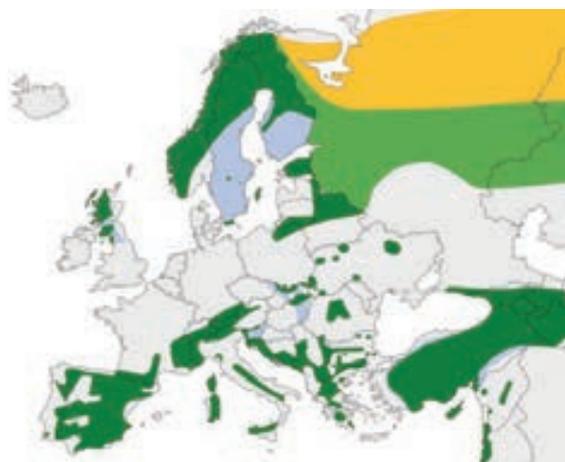
**Voix.** Généralement silencieux, l'Aigle royal fait parfois entendre des aboiements aigus et des miaulements (« hi-è »), notamment pendant les vols nuptiaux. Les jeunes produisent des séries de cris plaintifs (« Kyok-kyok-kyok »).



## Répartition géographique

L'aire de présence de l'Aigle royal s'étend à travers toute la région holarctique\* entre 7 et 70° de latitude nord ; elle couvre ainsi l'Amérique du Nord, l'Afrique du nord et la plus grande partie du continent eurasiatique. Les plus fortes densités se rencontrent dans le Paléarctique\* oriental et dans l'ouest du continent nord américain. En Europe l'espèce est répandue, mais de façon discontinue, sur tout le continent, qui représente moins d'un quart de son aire mondiale de répartition.

**En Europe.** L'espèce est répandue mais de façon discontinue sur presque tout le continent qui couvre environ 15-20% de l'aire mondiale de l'espèce. L'Aigle royal se reproduit ainsi dans presque tous les pays et ne manque qu'en Irlande, dans le Bénélux, en Lituanie et en Moldavie. Elle est toutefois beaucoup plus abondante dans les régions montagneuses d'Ecosse, de fenno-scandinavie et d'Europe du Sud-Ouest que dans les régions basses de l'Est du continent où les effectifs sont réduits et dispersés. La Norvège, la Suède et l'Espagne abritent les populations les plus importantes (de 600 à 1 200 couples).

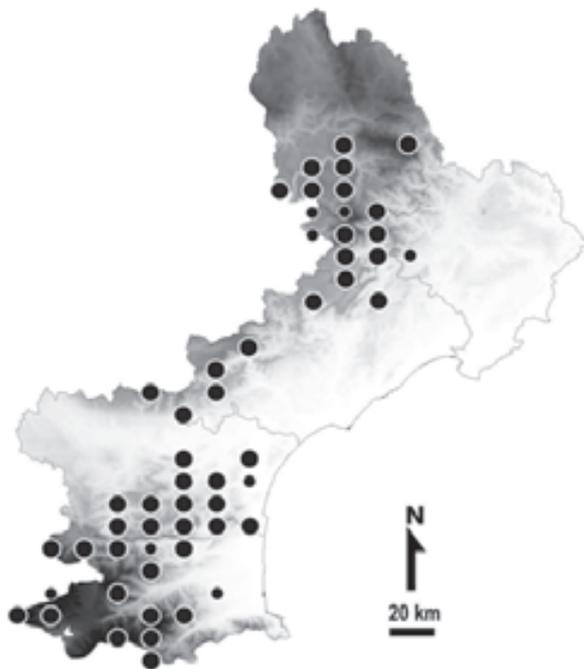


**En France,** l'Aigle royal se cantonne principalement aux grands massifs montagneux et à leurs piémonts au sud



d'une ligne reliant Biarritz à Annecy : Alpes et Préalpes, sud du Massif Central, Pyrénées et Corbières, Corse.

**En Languedoc-Roussillon.** L'espèce est présente sur les reliefs de l'arrière-pays des quatre départements méditerranéens ainsi que dans les gorges des Causses lozériens, sur le flanc nord du Mont Lozère et sur l'Aigoual. Hormis dans ce dernier département, les densités sont assez élevées mais la productivité assez faible, en diminution semble-t-il depuis quelques années (Goar 2004). L'espèce niche depuis peu à très basse altitude (record français) et très près de la mer dans les Corbières (Gilot 2004), ce qui semble indiquer une saturation des territoires dans les zones de montagne et une dynamique démographique positive de la population régionale (GILOT & ROUSSEAU 2004, JONARD 1999).



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population mondiale est estimée à 50 000 - 100 000 couples nicheurs. En Europe, elle est comprise entre 8 400 et 11 000 couples dont environ la moitié (4 300 - 4 800) se reproduit dans l'Union Européenne. Depuis au moins trois décennies, elle est stable ou en légère augmentation dans presque tous les pays à l'exception notable de certains Etats balkaniques (Croatie, Albanie, Grèce) où elle décline (BirdLife 2004). L'Aigle royal n'en reste pas moins un nicheur rare à l'échelle du continent.

En France, cet aigle nichait dans la forêt de Fontainebleau et en Champagne jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Actuellement, il n'est plus présent dans les grandes forêts de plaine (comme cela s'observe toujours en Europe orientale) mais ses effectifs sont en progression dans ses bastions de montagne. Il est à noter que deux territoires d'Aigle de Bonelli dans les Corbières ont été colonisés, après leur disparition, par l'Aigle royal.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	4 300 – 4 800	2004 <sup>(1)</sup>	→
<b>% de la population mondiale : Non évalué</b>			
<b>FRANCE</b>	390 – 450	2002 <sup>(2)</sup>	↗
<b>% de la population européenne : environ 9 %</b>			
<b>L.-R.</b>	45 – 53	2007	↗
<b>% de la population française : 11 - 13 %</b>			
<b>AUDE</b>	14 – 15	2007 <sup>(3)</sup>	↑
<b>GARD</b>	4 – 5	2007 <sup>(4)</sup>	↗
<b>HERAULT</b>	7 – 10	2007 <sup>(5)</sup>	?
<b>LOZERE</b>	6 – 7	2008 <sup>(6)</sup>	↗
<b>P.-O.</b>	14 – 16	2004 <sup>(7)</sup>	→

(1) BirdLife (2004)

(2) GOAR (2004)

(3) GOAR (2003), JONARD (1999) et à dire d'expert (LPO 34)

(4) (COGard 2005) et suivis de la reproduction par le PNC & le Groupe Rapaces SE MC

(5) Base de données et dire d'experts (LPO 34)

(6) DESTRE et coll. (2000) et à dire d'expert (ALEPE)

(7) POMPIDOR (2004)

### Biologie

L'Aigle royal est une espèce qui peut vivre plus de 20 ans et dont la productivité est très faible (0,25 à 1,30 jeune par couple en France). La proportion d'oiseaux non reproducteurs dans une population stable peut atteindre 25 à 30%.

**Habitats.** Bien qu'il utilise parfois des arbres (la moitié des couples lozériens, un seul cas dans l'Aude, l'Aigle royal est généralement tributaire de la présence de falaises pour y installer son aire. L'altitude des sites de nidification est comprise en France entre 100 et plus de 2000 mètres. Le nombre d'aires pour un couple varie généralement entre 2 et 3 (mais on en a compté jusqu'à 14), utilisées alternativement d'une année sur l'autre avec généralement une préférence pour l'une d'entre elles. La taille des nids peut être considérable avec l'accumulation des branchages, année après année.

Les territoires de chasse se composent pour l'essentiel de milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses, prairies, cultures, garrigues basses, zones sans végétation...

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	A	A	A	A	A
32	Fruticées sclérophylles	A	A	A	A	A
34	Steppes et prairies calcaires sèches	A	A	A	A	A
42	Forêts de conifères	N	N	N	N	
61	Eboulis	A	A	A	A	A
62	Falaises continentales et rochers exposés	N	N	N	N	N
81	Pâturages artificiels	A	A	A	A	A
82	Cultures	A	A	A	A	
87	Terrains en friche et terrains vagues	A	A	A	A	

N= nicheur ; A= Alimentation



**Alimentation.** L'Aigle royal est un prédateur opportuniste. Ses proies préférées sont les mammifères de taille moyenne : lagomorphes, rongeurs, petits carnivores (renardeau, fouine, etc.) mais aussi à un moindre degré des oiseaux (gallinacés, corvidés, etc.) et des reptiles. Si la prédation s'exerce essentiellement sur les espèces dominantes (marmotte dans les Alpes, lapin dans les Corbières), il peut également capturer de petits ongulés pendant l'élevage des jeunes et devenir charognard, notamment en hiver. En moyenne montagne, d'une manière générale, son régime est très diversifié bien que lié en partie aux populations de lapins et de lièvres.

**Reproduction.** L'Aigle royal niche vers l'âge de 5-6 ans mais certains couples peuvent réussir leur nidification avec un partenaire âgé seulement de 3 ou 4 ans. Le couple marque son territoire par des vols acrobatiques. Les 1 à 3 œufs sont habituellement pondus courant mars. La femelle les couve seule pendant 43 à 45 jours. Les poussins restent au nid de 65 à 80 jours. Les nichées comptant deux jeunes à l'envol sont rares. Après l'envol, le ou les jeunes séjournent longuement sur le territoire des parents jusqu'au mois de décembre, parfois février. Par la suite, ils errent à la périphérie du domaine occupé par les adultes cantonnés jusqu'à trouver un partenaire et un territoire vacant. Seul un quart des jeunes parvenu à l'envol atteint l'âge de la maturité sexuelle.

**Migration et hivernage.** Cette espèce est sédentaire, les jeunes manifestent toutefois des mouvements d'erratisme.

### Causes de déclin et menaces

Très sensible au dérangement sur ses sites de nidification, la création de nouvelles routes forestières, et l'accentuation de la pression touristique et cynégétique qui en découle, sont des menaces importantes pour l'espèce. De manière générale, toutes les activités humaines (chantiers forestiers, sports de pleine nature, chasse printanière etc.) pratiquées à proximité des aires entre janvier et juillet sont néfastes. 27% des échecs de nidification répertoriés en Suisse de 1987 à 1991 étaient d'origine humaine.

En Languedoc-Roussillon, la reconquête par les ligneux des terrains abandonnés par le pastoralisme entraîne depuis plusieurs décennies une fermeture des milieux de chasse et une diminution concomitante des populations d'espèces proies (lapins, perdrix, etc.). L'apparition dans les années 50 de la Myxomatose et, plus récemment, dans les années 80-90 de la Maladie virale hémorragique (VHD) ont provoqué une chute importante des effectifs de lapins de garenne qui constitue une proie importante pour l'Aigle royal et d'autres grands rapaces.

Les collisions et électrocutions avec des lignes électriques (principalement Moyenne, mais aussi Haute Tension) représentent un grave danger pour l'espèce (20% des cas de mortalité connus entre 1984 et 1989 dans les Pyrénées-Orientales). Les parcs éoliens menacent eux aussi l'espèce, directement par collision, mais surtout indirectement par le

dérangement que leur présence occasionne (perte d'habitats de chasse).

Le tir représente encore une menace concrète pour l'espèce (35% des cas de mortalité entre 1984 et 1989 dans les Pyrénées-Orientales). L'empoisonnement est encore constaté localement (2 individus morts en 2003-2004 dans les Pyrénées audoises). Enfin, piégeage et dénichage constituent aussi des dangers toujours d'actualité.

### Mesures de conservation

La préservation des sites de nidification contre toute perturbation doit être une priorité. De plus, il est primordial de sécuriser les réseaux de lignes électriques à moyenne et haute tension et d'empêcher la création de nouveaux parcs éoliens dans les zones de chasse de l'espèce.

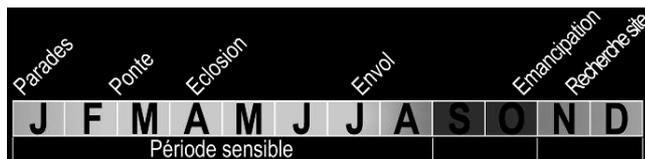
La lutte contre la fermeture des milieux et l'aménagement de « garennes » pour favoriser la reconstitution des populations de lapins contribueraient à augmenter les ressources trophiques dans les aires d'alimentation.

Enfin, un renforcement des missions de police de la chasse dans les zones à risque et des actions de sensibilisation des publics concernés (agriculteurs, chasseurs...) devraient réduire le nombre de cas d'empoisonnement et de destruction par tir ou piégeage.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★



**Période de sensibilité** : du 1er novembre au 31 août



## Bibliographie régionale

- CoGARD, 2005.- Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- CUGNASSE JM., PICAUD F., VUITON C., PAWLOWSKI F., 2004 – Sensibilité à la fréquentation touristique d'un couple d'Aigle royal sur son site de reproduction. *Meridionalis* 5 : 80-87.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- GOAR J.L., 2003.- *L'Aigle royal dans l'Aude*. 36 pages.
- GOAR J.-L., 2004.- « Aigle royal » : 96-99. In THIOLLAY J.-M. et BRETIGNOLLE V. (coord.). Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris. 178 p.
- GILOT F. & ROUSSEAU E., 2004 – Premier cas de nidification arboricole de l'Aigle royal dans les Corbières. *Meridionalis* n° 6. pp28-32. GOAR J.L., 2003 – L'Aigle royal dans l'Aude. 36 pages.
- GILOT F. & ROUSSEAU E., 2004.- Premier cas de nidification arboricole de l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans l'Aude. *Meridionalis* 6 : 28-32.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse. 264 p.
- JONARD A., 1999.- Extension de la population d'aigles royaux dans les Corbières. *L'Oreillard* 2 : 88-89.
- LHERITIER P., 1975 – Les rapaces diurnes du Parc national des Cévennes (répartition géographique et habitat). EPHE. Mémoires et travaux de l'institut de Montpellier, 1975.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Meridionalis* 5 : 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Meridionalis* 6 : 21-26.
- PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2004 – Les cahiers techniques. Rapaces forestiers et gestion forestière. Parc national des Cévennes. 54 pages.
- POMPIDOR JP., 2004 – Les rapaces diurnes des Pyrénées-Orientales : évolution depuis 20 ans (1983-2003). *La Mélano* n°11 pp 2-19.
- RENEUVE Y., 1998 – Etude prospective des sites potentiels de nidification, forestiers et rupestres, de l'Aigle royal dans le massif du Mont Lozère. Conservatoire Départemental des Sites Lozériens. Etude réalisée pour le compte du Parc national des Cévennes. 36 p.

Rédaction : ALEPE  
Illustration : Martial BOS

# Aigle de Bonelli

*Aquila fasciata* (Vieillot, 1822)

Code Natura 2000 : **A093**

**PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON** **1**

## Noms régionaux

Catalan : Aguila Cuabarrada

Occitan : Aigla daurat, Aigla comuna

## Noms étrangers

Bonelli's eagle (GB), Aguila perdicera (SP), Habichtadler (D), Aquila del Bonelli (I)

## Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	En (SPEC 3)
Liste Rouge France	E (CMAP 1)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	E

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 70-74 cm. Envergure : 150-170 cm.

**Plumage.** L'Aigle de Bonelli est un rapace de taille moyenne. L'adulte se reconnaît aisément au contraste entre le corps blanchâtre marqué de flammèches brunes et les ailes sombres. Son bec est gris bleu, la cire et les pattes sont jaunes. Les juvéniles ont le corps et les couvertures sous-alaires roussâtres et n'acquièrent leur plumage adulte qu'à l'âge de 3-4 ans. Il existe un dimorphisme sexuel: la femelle est plus trapue que le mâle et a une envergure plus grande.

**Silhouette en vol.** En vol, l'Aigle de Bonelli peut être confondu à distance avec un Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*. Mais le contraste entre le corps blanchâtre et le dessous des ailes sombres chez l'adulte est discriminant. Le dessus du plumage de l'oiseau est brunâtre avec un "dossard" blanchâtre de surface variable entre les épaules, qui s'agrandit avec l'âge.

**Voix.** Généralement silencieux, l'Aigle de Bonelli émet parfois des cris lors de la parade nuptiale : une sorte de jappement « kliiia-kliiia-kliiia » entrecoupé de sifflements.



## Répartition géographique

L'aire de répartition de l'Aigle de Bonelli s'étend de la péninsule ibérique jusqu'en Iran et en Chine en passant par le nord du Maghreb, la Grèce, le Proche-Orient et la péninsule arabique. Le sous-continent indien accueille la population la plus importante.

**En Europe.** L'espèce est sédentaire et se reproduit dans presque tous les pays du pourtour méditerranéen mais avec une distribution très morcelée.



**En France,** l'Aigle de Bonelli est en limite septentrionale d'aire de répartition. L'espèce se reproduit dans huit départements du pourtour méditerranéen, rattachés aux régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. La région PACA accueille plus de la moitié de l'effectif nicheur avec au moins 17 couples dont 15 dans le seul département des Bouches-du-Rhône. En Rhône-Alpes, 1 à 2 couples nichent dans le département de l'Ardèche. Des individus erratiques sont régulièrement observés dans le Sud-Ouest (Gers) et plus rarement dans le centre du pays.

**En Languedoc-Roussillon,** l'espèce est présente dans les quatre départements méditerranéens mais manque en



Lozère. 10 couples sont connus et suivis. Le Gard et l'Hérault accueillent 4 couples chacun.



● : Nicheur certain    ● : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La vaste aire de répartition de l'espèce induit une estimation très approximative de l'effectif mondial : 15 000 – 35 000 couples (BirdLife 2004), lequel serait stable.

La population européenne est évaluée à seulement 920 – 1100 couples dont 880 à 1005 couples dans les pays de l'Union. Les deux tiers de cet effectif sont concentrés en Espagne. L'effectif européen a fortement régressé depuis les années 1970 (BirdLife 2004). Depuis 1990, les populations semblent stables au Portugal et dans les pays du sud-est du continent. En revanche, le déclin de l'espèce se poursuit en France, dans le bastion ibérique, en Italie et en Turquie. Pour cette raison, et compte tenu de la faiblesse de l'effectif nicheur, l'Aigle de Bonelli est actuellement considéré comme une espèce en danger d'extinction en Europe.

L'effectif de la population française a chuté durant la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle : de 80 couples au moins dans les années 1960 (Cheylan 1978, Cugnasse 1984) à moins de 30 couples au cours de la période 1985 - 2007 (Collectif Bonelli 2007).

En Languedoc-Roussillon, 5 sites occupés par l'espèce en 1985 ont été abandonnés depuis, le dernier en 2007 à la limite Aude - Hérault. 10 sites de nidification sont toujours connus et occupés en 2008. Les récentes observations d'individus immatures dans d'anciens territoires laissent espérer une possible recolonisation prochaine de ces territoires.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	880 – 1 005	2004 <sup>(1)</sup>	↓
% de la population mondiale : 3 – 6 %			
FRANCE	28	2006 <sup>(2)</sup>	→
% de la population européenne : environ 3 %			
L.-R.	10	2007	→
% de la population française : 35 %			
AUDE	1	2007 <sup>(3)</sup>	↘
GARD	4	2007 <sup>(4)</sup>	→
HERAULT	4	2007 <sup>(5)</sup>	↘
LOZERE	0	2007 <sup>(6)</sup>	
P.-O.	1	2007 <sup>(7)</sup>	↘

(1) BirdLife (2004)

(2) Collectif Bonelli in RIEGEL et al. (2007)

(3) Base de données LPO Aude

(4) Enquête rapaces 2002-2005 (COGard 2005) et suivis de la reproduction dans le cadre du Plan national de restauration

(5) Base de données (LPO-34)

(6) DESTRE et coll. (2000) et base de données ALEPE

(7) Base de données GOR

### Biologie

L'Aigle de Bonelli peut vivre jusqu'à 25-30 ans. La productivité de la population languedocienne est très variable : de 0,4 à 1,4 jeunes par couple (Morvan 2007).

**Habitats.** L'Aigle de Bonelli est le rapace emblématique des massifs méditerranéens. Il niche généralement en milieu rupestre mais peut aussi établir son aire sur un arbre (Aude – Jonard 1998, et Bouches-du-Rhône) ou même sur un pylône électrique Haute Tension (Provence).

Son territoire de chasse est constitué essentiellement de milieux ouverts : pelouses substeppiques à *Brachypodium rameux* *Brachypodium retusum*, garrigues associées à du petit parcellaire agricole. Une surface non négligeable de ce territoire peut être couverte de matorral à Chêne vert *Quercus ilex* où il trouve d'autres proies (corvidés, columbidés...). Le domaine vital journalier moyen exploité par un couple reproducteur a été évalué à environ 16 km<sup>2</sup> en Ardèche (Mure 2002). Ce domaine semble s'être agrandi suite à des échecs de la nidification.

Dans l'Aude, les couples proches du littoral étendent leur territoire de chasse, principalement en hiver, aux zones humides méditerranéennes riches en oiseaux d'eau.

CORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31.51	Pelouse méditerranéennes occidentales xériques	A	A	A		A
32.11	Matorral à chênes sempervirents	A	A	A		A
32.21	Fruticées fourrées à landes à garrigues thermo-méditerranéennes	A	A	A		A



32.4	Garrigues calcicoles de l'ouest du méso-méditerranéen	A	A	A		A
62.11	Falaises eu-méditerranéennes occidentales	N	N	N		N
83.211	Vignoble traditionnel	A	A	A		A
82	Cultures		A			
87	Friches, aérodromes,...		A			

N= nicheur ; A= Alimentation

**Alimentation.** Chasseur agile, l'Aigle de Bonelli capture des proies de taille moyenne en vol ou au sol. Son régime alimentaire est constitué aux deux tiers d'oiseaux (perdrix, corvidés, columbidés, voire même des Goélands leucophées ou des Bondrées apivores lors des pics de migration). Il complète son régime avec de petits mammifères (lapins, écureuils,...) ou gros reptiles (Lézard ocellé). La composition du régime alimentaire est fonction des densités des espèces proies sur le territoire des couples, d'où de grandes disparités locales.

**Reproduction.** L'Aigle de Bonelli ne niche généralement qu'après sa troisième année. Les couples formés sont fidèles et attachés au site de nidification qu'ils occupent jusqu'à la fin de leur vie. Les parades nuptiales débutent en fin d'automne. Suit la recharge de l'aire en branchages. La ponte a lieu dans la deuxième quinzaine de février et est composée habituellement de 2 oeufs (1-3). Une ponte de remplacement n'a été observée que dans un seul cas (Marmasse 2006). La femelle assure la couvaison durant 38 à 42 jours. Les adultes peuvent élever un à deux aiglons, selon les disponibilités alimentaires et les conditions météorologiques. L'envol des jeunes a lieu entre fin mai et début juillet. Ceux-ci continuent leur apprentissage avec les adultes durant le mois suivant leur envol et quittent définitivement le site de leur naissance en moyenne deux mois après.

**Migration et hivernage.** Les adultes sont sédentaires et restent cantonnés dans leur territoire tout l'hiver. Les immatures sont très erratiques. Ce comportement explique la forte mortalité constatée les premières années. Ces jeunes oiseaux peuvent être observés aussi bien dans les grandes zones humides qu'au niveau d'anciens sites de reproduction. Certains individus vagabondent jusqu'en limite nord de la zone méditerranéenne voire au-delà. Après cette courte phase d'erratisme, les jeunes se concentrent dans des secteurs riches en proies de la Péninsule Ibérique durant 2 à 3 années. Ils regagnent ensuite les environs de leur site de naissance.

### Causes de déclin et menaces

Plusieurs causes de déclin sont identifiées pour cette espèce :

- une dégradation de la qualité des habitats de chasse (par fermeture naturelle du milieu, plantation de résineux, intensification des pratiques agricoles ou étalement des zones urbanisées);

- un dérangement des couples nicheurs causé par les activités humaines : activités et sports de pleine nature, chasse, foresterie, ornithologie, photographie animalière;
- des actes de destruction volontaire (la radiographie d'un adulte retrouvé mort électrocuté en 2007 dans l'Hérault a par exemple révélé la présence de plombs de deux calibres différents). Même s'ils restent anecdotiques, les tirs d'oiseaux, notamment des adultes (dont le taux de survie constitue un facteur clé de la dynamique démographique) est dramatique compte tenu du niveau critique atteint par l'effectif nicheur national ;
- l'électrocution, principalement des juvéniles, au niveau de lignes électriques Moyenne Tension (17 cas en France de 1990 à 1998; 2 cas en 2006 et 2008 dans l'Hérault) ;
- des maladies et notamment de la trichomonose, transmise aux poussins lors du nourrissage et qui entraîne chez ces derniers l'apparition d'abcès qui les empêchent de s'alimenter (cas concernant au moins 8 des 11 poussins trouvés mort à l'aire depuis 1980) ;
- la compétition interspécifique pour les sites de nidification avec le Grand Corbeau *Corvus corax* ou l'Aigle royal *Aquila chrysaetos*, dont les effectifs sont en augmentation pour ces deux espèces. Un site déserté peut ainsi très vite être occupé par l'une de ces espèces, empêchant ainsi l'installation du Bonelli ;
- dans une moindre mesure, on peut aussi signaler la prédation possible des poussins de Bonelli par le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*.

Plusieurs grands projets d'infrastructures ou d'urbanisation semblent par ailleurs programmés dans ou à proximité de certains sites de reproduction.

### Mesures de conservation

La préservation des sites de nidification contre tout dérangement est une priorité. Le maintien de la quiétude de ces sites nécessite de ne pas créer de nouvelles voies d'accès à leurs abords, d'encadrer la pratique des activités de loisirs et sportives de plein air, de réaliser certains travaux (forestiers notamment) en dehors des périodes sensibles, de tenir compte de la présence de l'espèce dans tout programme d'aménagement du territoire.

Il est par ailleurs primordial de sécuriser les réseaux de lignes électriques à moyenne et haute tension aux abords des sites connus et historiques (pose de balises anti-collision, enfouissement de ligne, neutralisation des pylônes dangereux).

Le maintien du pastoralisme et l'aménagement de garennes pour favoriser le retour du lapin ou renforcer ses populations contribueraient à lutter contre la fermeture des milieux tout en accroissant les ressources alimentaires disponibles pour l'Aigle.

De plus, un renforcement de la surveillance des sites de nidification par la police de la chasse et une sensibilisation des différents publics concernés (agriculteurs, chasseurs, etc.) est nécessaire si l'on veut réduire le nombre de cas

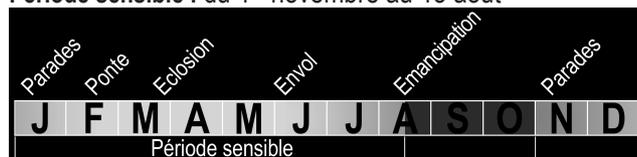


d'empoisonnement (un cas vérifié en 1998) et de destruction d'individus par tir ou piégeage.

Les poussins souffrant de trichomonose peuvent être traités par le biais de proies traitées et fournies aux adultes.

Enfin, il est encore nécessaire d'améliorer les connaissances scientifiques concernant la biologie et l'écologie de cette espèce, notamment concernant son domaine vital et les zones de dispersion et d'hivernage des oiseaux immatures.

Période sensible : du 1<sup>er</sup> novembre au 15 août



Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★★

## Bibliographie régionale

- CHEYLAN G., 1978 – Première synthèse sur le statut actuel et passé du vautour percnoptère et de l'Aigle de Bonelli en Provence. *Bulletin C.R.O.P.* n°1. pp 3-17.
- COLLECTIF BONELLI, 2007 – *Bonelli info N°10*. CEN-LR.
- CUGNASSE J-M., 1984 – L'aigle de Bonelli en Languedoc-Roussillon. *Nos oiseaux* n°37. pp 223-232.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JONARD A., 1998.- L'Aigle de Bonelli dans le massif de la Clape. *L'Oreillard* 1 : 98-99.
- MARMASSE A., 2006 – Deux pontes successives chez l'Aigle de Bonelli en Provence à l'occasion d'un changement de mâle dans le couple. *Alauda*, Volume 74 (1) : 37-40.
- MEDAD, 2007 – *Plan national de restauration de l'Aigle de Bonelli*. <http://www.aigledebonelli.org/>. CEN-LR.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, 6 : 21-26.
- MORVAN R., 2007 - *Aigle de Bonelli, méditerranéen méconnu*. Regard du vivant, Castelnau-Le-Lez. 304 p.
- MURE M., 2002 – Approche par suivi visuel du domaine vital de l'Aigle de Bonelli. *Alauda*, Volume 70 (1) : 57-58.
- PERENNOU C., 1989 – *L'Aigle de Bonelli*. Edition FIR.
- PERENNOU C., 2007 – Hivernage et dispersion dans le sud-est de la France. In *Aigle de Bonelli, méditerranéen méconnu*. MORVAN R. Regard du vivant. Castelnau-le-Lez (FRA) 300 p.
- RIEGEL J. et les coordinateurs-espèces. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14 (3) : 137-163.

Rédaction : LPO Aude



# Vautour moine

*Aegypius monachus* (Linné, 1766)

Code Natura 2000 : **A079**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

1

## Noms régionaux

Catalan : Voltor negre

Occitan : Voltor negre

## Noms étrangers

Black Vulture/Cinereous Vulture (GB), Buitre negro (ES), Mönchgeier (D), Avvoltoio monaco (I)

## Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

## Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	NT
Liste Rouge Europe	R (SPEC 1)
Liste Rouge France	V (CMAP 2)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	V

## Description de l'espèce

**Biométrie.** Taille : 100-110 cm. Envergure : 250-295 cm.

**Plumage.** Son plumage est entièrement brun noir, brun foncé chez les oiseaux âgés. Les parties nues de la tête et les pattes sont pâles chez l'adulte, roses chez le jeune.

**Silhouette en vol.** Le Vautour moine est le plus grand rapace diurne d'Europe (2,50-2,95 m d'envergure). En vol, il se différencie du Vautour fauve (seule espèce avec laquelle il peut être confondu) par ses longues et larges ailes rectangulaires très digitées tenues plus horizontales que chez ce dernier et par la courte queue cunéiforme. Le dimorphisme sexuel est presque nul.

**Voix.** Le Vautour moine est généralement discret mais il lui arrive d'émettre des appels stridents ou miaulements sur les charniers ou les sites de reproduction.



Illustration: "Oiseaux menacés et à surveiller en France" (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

## Répartition géographique

L'aire de répartition du Vautour moine couvre -de manière très discontinue - une large bande allant de l'Espagne à la Chine orientale.

**En Europe,** le noyau principal se trouve en Espagne (1 400 couples), l'espèce niche aussi dans le Caucase et en Russie (200 c.), en Grèce et en France (respectivement 21 et 18 c.) (Lécuyer com. pers.).

**En France,** seule la région des Causses (Lozère - Aveyron) est occupée suite aux réintroductions initiées au début des années 90. Deux autres programmes de réintroduction sont en cours dans les Baronnies (Drôme) et les gorges du Verdon (Alpes de Haute-Provence - Var).



**En Languedoc-Roussillon,** l'ensemble de la population niche dans les Gorges du Tarn et de la Jonte en Lozère et en Aveyron (région Midi-Pyrénées). Elle compte 18 couples en 2007 dont 6 en Lozère (Lécuyer com. pers.). Ce secteur abrite actuellement la seule population nicheuse en France.



● : Nicheur certain    ○ : Nicheur possible

### Etat et évolution des effectifs

La population mondiale est estimée à 3 600-5 000 couples nicheurs. Avec plus de 1 550 couples, l'Union Européenne est un des bastions de cette espèce. L'espèce avait autrefois une répartition plus vaste qui comprenait la France, la Slovaquie, l'Autriche et le nord de la Roumanie.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
<b>EUROPE des 27</b>	1 553	2004 <sup>(1)</sup>	↘ (depuis 2003)
<b>% de la population mondiale : environ 33 %</b>			
<b>FRANCE</b>	16	2006 <sup>(2)</sup>	↗
<b>% de la population européenne : environ 1 %</b>			
<b>L.-R.</b>	16	2006	↗
<b>% de la population française : 100 %</b>			
<b>AUDE</b>	0	2007 <sup>(3)</sup>	
<b>GARD</b>	0	2007 <sup>(4)</sup>	
<b>HERAULT</b>	0	2007 <sup>(5)</sup>	
<b>LOZERE</b>	16	2006 <sup>(6)</sup>	↗
<b>P.-O.</b>	0	2007 <sup>(7)</sup>	

(1) BirdLife (2004)

(2) B. Eliotout & M. Razin in RIEGEL et al. (2007)

(3) A dire d'expert (LPO Aude)

(4) A dire d'expert (COGard)

(5) A dire d'expert (LPO Hérault)

(6) B. Eliotout & M. Razin in RIEGEL et al. (2007)

(7) A dire d'expert (GOR)

En Espagne, les effectifs ont augmenté de 200 couples environ en 1984 à plus de 1500 en 2004. Cette population est maintenant très menacée par la fermeture des charniers, suite à l'application de la Directive Européenne du 12 mai 2003 concernant l'équarrissage. L'ensemble des autres populations européennes est encore très fragile malgré des

opérations de réintroduction et de renforcement (Balkans, France, Majorque).

En France, la réintroduction de l'espèce initiée entre 1992 et 2003 dans les Grands Causses (54 individus lâchés) continue avec deux nouveaux programmes dans les Baronnies et le Verdon. La population, pour l'instant confinée aux deux départements limitrophes de la Lozère et de l'Aveyron, est en augmentation lente. En 2005, 13 couples nicheurs ont produit seulement 5 jeunes à l'envol. En 2006, 11 jeunes ont été élevé jusqu'à l'envol par 16 couples reproducteurs (18 couples cantonnés ayant été recensés)

### Biologie

Le Vautour moine est un grand rapace nécrophage et sédentaire qui peut vivre jusqu'à 40 ans. Il est beaucoup moins sociable que le Vautour fauve. Sa productivité est faible (0,5-0,8 jeunes./an/couple nicheur).

**Habitats.** Dans son aire de présence, le Vautour moine est un habitant rare et localisé des régions de montagnes et de collines boisées. Il construit son nid dans un arbre. En période de reproduction l'aire est défendue dans un périmètre d'au moins 100 mètres. La distance moyenne entre deux couples nicheurs est d'environ 1 750 mètres. Dans les Causses, le nid est installé entre 3 et 15 mètres de haut, au sommet d'un Pin sylvestre sur les versants boisés des gorges du Tarn ou de la Jonte. En 7 saisons de reproduction suivies dans les Causses, un même nid n'a jamais été utilisé à plus de 3 reprises (Eliotout & Terrasse 2004).

La superficie du territoire prospecté est estimée à 3 500 km<sup>2</sup> dans les Causses : il comprend des plateaux à végétation steppique et semi-ouverts, des canyons et des vallons en partie boisés.

JORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées		A		A	
32	Fruticées sclérophylles		A		A	
34	Steppes et prairies calcaires sèches		A	A	A	
35	Prairies siliceuses sèches		A	A	A	
36	Pelouses alpines et subalpines		A	A	A	
38	Prairies mésophiles		A	A	A	
42	Forêts de conifères				N	
43	Forêts mixtes				N	
62	Falaises continentales et rochers exposés		A	E	A	
81	Prairies améliorées		A	A	A	
82.3	Cultures extensives		A		A	
87	Terrains en friches et terrains vagues		A		A	

N= nicheur ; E= erratique ; A= Alimentation

**Alimentation.** Le Vautour moine est un rapace nécrophage qui se nourrit de cadavres d'animaux de toutes tailles (lapins, cervidés, brebis) qu'il repère par une prospection



régulière de son domaine vital en cerclant très haut dans le ciel ou en survolant assez bas le flanc des reliefs.

**Reproduction.** Les couples se forment dès l'âge de 2 ans et peuvent commencer à construire un nid, mais l'espèce ne niche qu'à l'âge de 4 ans. Après les parades nuptiales (où les oiseaux réalisent parfois des acrobaties aériennes en duo), la femelle pond, entre mi-février et mi-mars, un œuf (rarement 2) dans un nid bâti dès le début du mois d'octobre dans un arbre (entre 3 et 20 m de haut), exceptionnellement sur un rocher (Asie). La couvaison, assurée par les deux adultes dure 50-55 jours et le jeune reste au nid 113 jours en moyenne. On ignore combien de temps il demeure avec les adultes.

**Migration et hivernage.** Les adultes restent toute l'année aux alentours des sites de reproduction. Les jeunes vagabondent, rarement sur de grandes distances. Les échanges entre l'Espagne et la France sont aujourd'hui fréquents. Les observations sur des sites fréquentés par le Vautour fauve en dehors des sites de reproduction et de lâcher sont aujourd'hui de plus en plus fréquentes.

### Causes de déclin et menaces

Les plantations réalisées dans le cadre de la loi RTM ont accru les possibilités de nidification, notamment sur les pentes des gorges.

La modification des pratiques pastorales sur les plateaux caussenards entraîne en revanche une diminution de l'aire d'alimentation de l'espèce (du fait de la reconquête spontanée des milieux ouverts par la forêt) ainsi qu'une diminution de la disponibilité en cadavres (les troupeaux étant maintenus plus longtemps en bergerie).

Le Vautour moine est par ailleurs très sensible aux dérangements à proximité des sites de nidification, qu'ils soient occasionnés par les travaux forestiers, les écobuages ou par les intrusions humaines croissantes le long des axes de pénétration que constituent les sentiers et pistes forestières (battues de chasse, passage de véhicules motorisés - 4x4, motos, quads - randonneurs à pied ou en VTT,...). Le survol des sites de nidification par des aéronefs (motorisés ou non) perturbe également les niches.

Le Vautour moine est également très sensible au poison. Cette pratique qui semble avoir régressé en France, risque pourtant d'accompagner le retour du loup.

De même, les actes de destruction par tir, heureusement de plus en plus rares, constituent une menace toujours d'actualité, comme en témoigne le tir d'un oiseau dans le Verdon en 2005.

Le Vautour moine est également encore souvent victime des lignes électriques à moyenne et haute tension. De même les éoliennes peuvent s'avérer meurtrières pour cette espèce.

Enfin, dans de nombreux secteurs, les rapaces nécrophages sont dépendants des placettes d'alimentation, qui permettent aux éleveurs de se débarrasser rapidement et à moindres

frais de leurs animaux morts, et aux vautours de jouer leur rôle d'équarrisseur.

### Mesures de conservation

La préservation des sites de nidification contre toute perturbation est une priorité. Il convient ainsi d'éviter tout travaux forestiers à proximité des aires connues, et ce toute l'année. Dans le même sens, la création de nouvelles pistes forestières est également à proscrire dans les secteurs occupés ou favorables à l'installation de nouveaux couples.

De plus, il est primordial de sécuriser les réseaux de lignes électriques à moyenne et haute tension et d'empêcher l'implantation de parcs éoliens dans toute l'aire de prospection alimentaire de l'espèce.

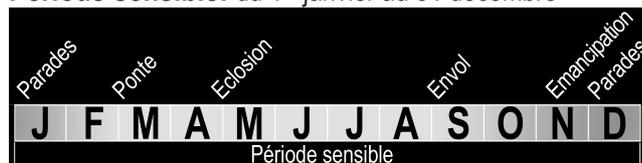
La lutte contre la fermeture des milieux et l'aménagement de garennes pour renforcer les populations de lapin contribueraient à maintenir ou à accroître les disponibilités et l'accessibilité aux ressources trophiques pour l'espèce.

Enfin, une vigilance particulière et une information des différents acteurs et gestionnaires des milieux naturels (agriculteurs, chasseurs, etc.) peuvent réduire le nombre d'actes irréfléchis d'empoisonnement - volontaire ou non - et de destructions illégales par tir ou piégeage.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<b>GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★★
<b>GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★★★★
GE 3	CREATION D'AMENAGEMENTS ARTIFICIELS VISANT À AUGMENTER LES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES	★★★★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★★
<b>E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES</b>		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★★★
<b>O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB</b>		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
<b>C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000</b>		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★★★



**Période sensible:** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre



## Bibliographie régionale

- BAGNOLI C., 2006.- La réintroduction pionnière des vautours en France. Les Actes du BRG : 299-302.
- Comité MERIDIONALIS, 2004.- La liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. Meridionalis N°5, pp. 18-24. Comité Meridionalis (2004).
- Comité MERIDIONALIS, 2005.- Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000.- *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997.- Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- LPO Grands Causses, 2004.- Suivi et conservation des populations de vautours fauves, moines et percnoptères dans la région des Grands Causses en 2004. Rapport LPO. Peyreleau, 19 p.
- PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2004.- Les cahiers techniques. Rapaces forestiers et gestion forestière. Parc national des Cévennes.
- RIEGEL J. & les coordinateurs-espèce, 2007.- Les oiseaux rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3) : 137-163
- SARRAZIN F., LEGENDRE S., 2000.- Demographic Approach to Releasing Adults versus Young in Reintroductions. *Conservation Biology* 14 (2): 488-500.
- TERRASSE M., 1983.- Réintroduction du vautour fauve dans les Grands Causses (Massif Central, France). Compte rendu des séances de la société de biogéographie, 59 (3) : 279-283.
- TERRASSE M., 1989.- Le Vautour moine (*Aegypius monachus* L.) appartient encore à la faune française. *Alauda* 57 (3) : 231-232.
- TERRASSE M., SARRAZIN F., CHOISY J.P., CLEMENTE C., HENRIQUET S., LECUYER P., PINNA J.L., TESSIER C., 2004.- A success story: the reintroduction of Eurasian Griffon Gyps fulvus and Black Aegypius monachus Vultures to France. In "Vith World Conference on Birds of Prey and Owls. Raptors Worldwide" (R.D. Chancellor & B.U. Meyburg ed.), pp. 127-145. WWGPP/MME, Budapest, Hungary. 18-23 May 2003.

Rédaction : ALEPE

## Annexe 7 : Annexe du diagnostic écologique

Annexe 7a : Bibliographie et observations antérieures dans la ZPS.....	100
Annexe 7b : Méthodologie cartographique.....	102
Annexe 7c : Acquisition de données cartographique complémentaires .....	105
Annexe 7d : Traitements des données cartographiques.....	106
Annexe 7e : Prospections.....	109
Annexe 7f : Analyse des habitats d'espèces et des enjeux.....	111
Annexe 7g : Analyse des résultats d'échantillonnage.....	112

## **Annexe 7 a : Bibliographie et observations antérieures dans la ZPS**

La réalisation des inventaires et de la cartographie s'appuie sur une assise documentaire permettant d'affiner a posteriori l'analyse et de définir pertinemment les inventaires poursuivis en 2012. La synthèse des données existantes englobe ainsi :

- les observations directes depuis 1990 (quelques données antérieures)
- les études réalisées sur le territoire de la ZPS
- les suivis réalisés dans le cadre du PNAAB
- les suivis spécifiques réalisés par La Salsepareille
- les suivis réalisés par Jean-Pierre Céret et David Lacaze.

Les observations directes proviennent des structures ou personnes suivantes :

- la Salsepareille (carnets de terrain et base de données ZNIEFF)
- la base de données EEMYDE (Ecologistes de l'Euzière)
- CEN-LR
- bulletins de liaisons du GRIVE
- communications de naturalistes locaux (JP. Céret, D. Lacaze, P. Cramm)

Plus de 2000 données d'observations depuis 1990 ont ainsi été recueillies et analysées selon leur localisation et les conditions d'observations. La grande diversité des données recueillies ne permet pas de conserver, à des fins d'analyse, plus que l'espèce, l'effectif et la période d'observation, par mentions.

Ce recueil a vocation à établir la présence/absence d'espèces n'ayant pas bénéficiées de suivis spécifiques. Les localisations permettent également de suivre le devenir de populations connues et d'identifier les zones sous-prospectées.

### **1. Plan National d'Action Aigle de Bonelli**

Dans le cadre du Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli (PNAAB), D. Lacaze a la charge du suivi des couples présents dans la ZPS et A. Ravayrol (la Salsepareille), effectue le baguage des poussins. Ce travail débuté avant le PNAAB (début des années 1980) permet de suivre l'occupation des sites, la productivité des couple, les changements d'individus, l'occupation des aires de nidification, les risques de dérangements éventuels associés à la fréquentation, etc...).

Le PNAAB a également permis d'établir une cartographie de la structure de végétation de la ZPS en 2001 (CENLR, 2006); cette cartographie a été actualisée en 2009. Cette base cartographique a permis de définir au sein de la ZPS les milieux accessibles à l'Aigle de Bonelli pour son alimentation et les milieux défavorables. En 2009, une cartographie des périmètres de sensibilité (secteur de nidification) et une nouvelle approche du domaine vital ont été produites, qui intègrent également les sites abandonnés et connus sur la zone d'étude.

Toutefois, à l'heure actuelle la connaissance du domaine vital réellement exploité par chaque couple de cette espèce demeure en grande partie inconnue et devra être précisé ultérieurement.

## **2. Suivis spécifiques**

Les suivis réalisés par La Salsepareille, David Lacaze, Jean-Pierre Céret et Patrice Cramm sur les grands rapaces (Busard cendré, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Aigle de Bonelli, Vautour moine) permettent de localiser les secteurs de nidification découverts progressivement à partir des années 80 et d'identifier les enjeux relatifs à ces espèces. Ils ont été actualisés dans le cadre du présent travail. Le temps nécessaire à la découverte des sites de nidification ne permet pas l'exhaustivité et dépend surtout des secteurs couverts par les ornithologues bénévoles.

Ces suivis n'interviennent dans aucun cadre à priori. Ils sont le fait d'initiatives particulières ou collectives de passionnés afin de connaître et suivre l'état des populations d'espèces « rares ». Ils peuvent être coordonnés dans le cas d'espèces concernées par des Plans d'action (Vautour moine, par ex.).

## **Annexe 7 b : Méthodologie cartographique**

### **1. Analyse des données cartographiques existantes**

De nombreuses études et données existantes sur le territoire de la ZPS ont été compilées et mises à profit pour la réalisation du travail cartographique de la présente étude. L'ensemble des informations a été traité de manière à les intégrer dans un Système d'Information Géographique mis en place spécifiquement pour l'état des lieux de la ZPS. Ces données sont décrites ci-dessous :

### **2. Données générales (environnementales, géographiques et administratives)**

Dans un premier temps, les données générales concernant les inventaires et protections d'espaces naturels ainsi que les données administratives et géographiques disponibles ont été rassemblées :

- L'ensemble des données environnementales mises à disposition sur le site internet de la DREAL LR (périmètres Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Arrêtés de protection de biotope, sites classés, sites inscrits, ...) ;
- Les Scans 25, France Raster, BD Ortho de 2008 et 2009, la BD Topo comprenant notamment les limites communales, mises à disposition par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

### **3. Données spécifiques**

#### **• Consultation des bases de données et experts naturalistes**

Dans un second temps, les bases de données naturalistes concernant le territoire de la ZPS ainsi que les experts ayant des connaissances sur les enjeux du site ont été consultés (Cf chap. 1) :

Les données concernant les espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux et les autres espèces patrimoniales présentes sur le site et ses alentours proches ont été extraites des bases de données et de carnets de terrain puis transcrites sous forme de base de données Excel. Les informations renseignées dans cette base de données sont :

- Nom de l'espèce
- Date de l'observation
- Effectif observé
- Type de contact (vu, vol, entendu)
- Remarques (observation ponctuelle, point d'écoute)
- Observateur
- Coordonnées X (WGS84)
- Coordonnées Y (WGS84)

Les coordonnées X et Y ont ainsi permis de créer des points pour chaque observation, dans le système de coordonnées géographiques WGS84. Ces points ont ensuite été convertis dans le système de coordonnées projetées du SIG (cf. § syst. de projection).

- **Cartographies du Plan National de Restauration de l'Aigle de Bonelli (PNRAB)**

En 2005, le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon (CEN LR) a repris la coordination du Plan National de Restauration de l'Aigle de Bonelli initié en 1999. Dans ce cadre, le CEN LR a lancé en 2005 un programme intitulé :

« *Cartographie des habitats d'oiseaux et évolution historique dans les Zones de Protection Spéciale désignées pour l'Aigle de Bonelli dans l'Hérault et le Gard.* »

Le projet visait à caractériser les territoires fréquentés par les aigles du point de vue de l'occupation du sol c'est-à-dire, le couvert végétal, les zones agricoles et les zones urbanisées. Ce travail cartographique avait également pour objectif de servir de référence pour la réalisation des documents d'objectifs des ZPS concernées, les Hautes garrigues du Montpelliérais en faisant partie.

La cartographie au 1/25000<sup>e</sup> des formations végétales, de l'utilisation agricole et des zones urbanisées a été réalisée sur la base de photographies aériennes datant de 2001.

- Pour les milieux ouverts à fermés, 9 classes de formations végétales sont retenues (typologie adaptée d'après LONG G., 1973). Ces classes sont définies selon le recouvrement en ligneux bas (hauteur inférieure à 2,5 m) et en ligneux hauts (hauteur supérieure à 2,5m). Le recouvrement des formations herbacées n'est pas pris en compte, étant donné qu'il ne correspond pas à une donnée significative pour la description de l'habitat de l'Aigle de Bonelli pour qui tout milieu ouvert constitue un terrain de chasse potentiel. Ainsi, les affleurements rocheux n'ont pas été distingués des pelouses. Les neuf classes sont présentées dans les tableaux et schémas suivants.

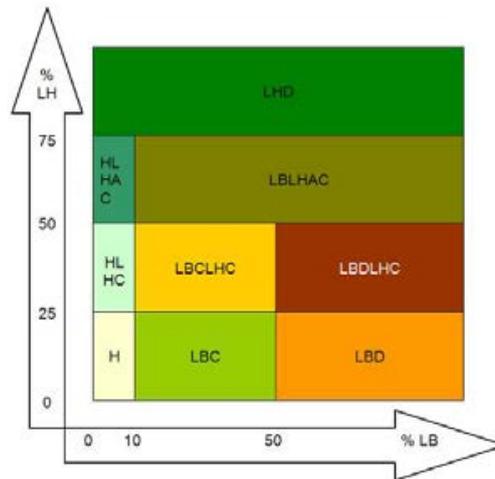
- **La cartographie des habitats naturels des Gorges de l'Hérault et du Pic Saint-Loup**

Afin d'homogénéiser les données des différents Documents d'objectifs sur un même territoire, les cartographies d'habitats naturels réalisées dans le cadre de DOCOB Gorges de l'Hérault et Pic Saint-Loup ont été consultées. Cependant, deux contraintes se sont posées pour la mise en cohérence des cartographies :

- L'échelle de travail demandée dans le cadre de la présente étude (1/10 000<sup>e</sup>) est différente de celle des cartographies d'habitats naturels (1/25000<sup>e</sup> pour les Gorges de l'Hérault et 1/2500<sup>e</sup> pour le Pic Saint-Loup) ;
- La correspondance entre les habitats naturels identifiés selon des critères phytosociologiques et les formations végétales identifiées selon le recouvrement des strates arbustives et arborées reste délicate voire impossible pour certaines classes.

Devant ces deux difficultés, le choix a été fait de ne pas tenir compte de ces données.

Herbacées	<b>H</b>	< 10%	< 25%
Ligneux bas clairs	<b>LBC</b>	10 à 50%	< 25%
Ligneux bas denses	<b>LBD</b>	50 à 100%	< 25%
Herbacées sous ligneux hauts clairs	<b>HLHC</b>	< 10%	25 à 50%
Ligneux bas clairs sous ligneux hauts clairs	<b>LBCLHC</b>	10 à 50%	25 à 50%
Ligneux bas denses sous ligneux hauts clairs	<b>LBDLHC</b>	50 à 100%	25 à 50%
Herbacées sous ligneux hauts assez clairs	<b>HLHAC</b>	< 10%	50 à 75%
Ligneux bas sous ligneux hauts assez clairs	<b>LBLHAC</b>	10 à 100%	50 à 75%
Ligneux hauts denses	<b>LHD</b>	0 à 100%	75 à 100%



*Tableau et schéma de la typologie des formations végétales*

➤ Concernant les autres milieux, quatre autres types d'occupation du sol ont été définis :

Habitat humain, zones urbanisées	U
Vignes	V
Cultures et friches agricoles	C
Milieux aquatiques (rivières, lacs, etc.)	EAU

*Tableau de la typologie de l'occupation du sol*

Ces travaux ont été mis à profit pour la cartographie d'occupation du sol et de recouvrement de végétation de 2009 (cf. § 2. Acquisition de données cartographiques complémentaires).

## **Annexe 7 c : Acquisition de données cartographique complémentaires**

### **1. Cartographie de l'occupation du sol et du recouvrement de végétation en 2009**

La troisième étape de notre travail de cartographie a consisté à mettre à jour les données sur les formations végétales et l'occupation du sol de 2001 du PNRAB. En effet, certains secteurs de la ZPS ont bien évolué en raison de la déprise agricole et de la fermeture des milieux.

- **Photo-interprétation**

Un travail de photo-interprétation a été mené à partir des orthophotoplans de l'IGN (BD ORTHO) de 2009 mises à disposition par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. En cas de doute pour l'identification des classes de végétation ou d'occupation du sol, une vérification a été faite sur les orthophotoplans infrarouge couleur (IRC) de 2008 également mises à disposition.

- **Typologie**

La typologie des formations végétales, de l'utilisation agricole et des zones urbanisées utilisée pour ce travail de photo-interprétation a été identique celle utilisée pour la cartographie de 2001.

- **Echelle de travail**

Le travail de photo-interprétation a été mené sur l'ensemble de la zone d'étude à l'échelle du 1/10000<sup>e</sup>. La taille minimale des objets cartographiés à cette échelle est égale à 400 m<sup>2</sup>.

### **2. Campagnes d'acquisition sur le terrain en 2012**

Les inventaires ornithologiques sur le terrain (points d'écoute, contacts visuels, relevés d'indices de présence) réalisés en 2012 ont fait l'objet de relevés GPS. Les coordonnées X et Y de chaque point, accompagnés du nom de l'espèce, de la date d'observation, de l'effectif observé, du type de contact (vu, vol, entendu), des remarques (observation ponctuelle, point d'écoute), du nom de l'observateur ont été saisies dans une base de données Excel puis intégrées au SIG de la même manière que les données naturalistes existantes (cf. § Données spécifiques).

## **Annexe 7 d : Traitements des données cartographiques**

Les données cartographiques existantes ou acquises dans le cadre de la présente étude ont été rassemblées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG) à l'aide des logiciels Mapinfo et ArcGis afin de répondre aux exigences du cahier des charges de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) et du cahier des charges pour le traitement informatique et la cartographie des données géographiques des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon (DREAL LR, Version Mars 2012).

### **1. Format :**

Chaque couche du SIG est restituée au format Shape (format ArcGis) et Tab (Mapinfo) et les documents sont fournis au format mxd. Les tables attributaires ont été structurées conformément au cahier des charges de la DREAL LR. Les cartes de l'atlas ont été exportées au format JPG afin de faciliter leur diffusion (100 dpi conformément au cahier des charges de la DREAL LR et 300 dpi pour permettre une impression haute résolution). L'ensemble de ces fichiers sont rassemblés sur support informatique de type DVD-rom.

### **2. Système de projection :**

Afin de répondre aux cahiers des charges de la CCGPSL et de la DREAL LR, les données cartographiques sont fournies dans le système Français RGF 93 – Méridien de Greenwich (Borne Europe) en projection Lambert 93 (Borne Europe) (EPSG : 2154).

Les relevés de terrain réalisés grâce au GPS ont été intégrés au SIG dans le système de coordonnées géographiques WGS 1984 puis convertis dans le système de projection Lambert 93 (Borne Europe) (EPSG : 2154). Les données surfaciques ont été calculées selon la méthode « cartésienne ».

### **3. Numérisation des polygones :**

La digitalisation des polygones a été réalisée directement à l'écran sur fond de BDOrtho de 2009 de l'IGN. Les règles de topologie ont été respectées afin que les polygones voisins soient parfaitement jointifs.

### **4. Structuration du SIG**

En plus des référentiels (Scan 25, BD Ortho, France Raster, Bd Topo) et des espaces naturels à statuts (ZPS, SIC, APB, ZNIEFF) existants sur la zone d'étude, de nouvelles couches cartographiques ont été créées dans le cadre de la présente étude et intégrées dans le SIG. Ces données ont été structurées selon le cahier des charges de la DREAL LR (Version Mars 2012). Le tableau suivant présente les nouvelles couches créées :

Description	Nom de la couche
Périmètre de la zone d'étude	ZE_FR9112004
Périmètre de la ZPS	SiteDO_FR9112004
Proposition de modification du périmètre de la ZPS	PZPS_s_FR9112004
Plan d'assemblage des cartes au 1/40000 concernant la structure de la végétation	Grille40000_s_FR9112004
Occupation du sol et recouvrement végétation en 2009	FV_2009_s_FR9112004
Espèces animales d'Intérêt communautaire (28 espèces)	NomEspèce_p_FR9112004 (Contacts) NomEspèce_s_FR9112004 (Zones de quiétude)
Espèces animales patrimoniales (8 espèces)	NomEspèce_p_FR9112004 (Contacts)
Habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire	HAes_s_FR9112004
Points d'écoute	EcouteOiseaux_p_FR9112004
Types de contacts pour l'Engoulevent d'Europe et les passereaux (5 espèces)	NomEspèceMethodo_p_FR9112004
Menaces et perturbations	Menaces_s_FR9112004

## 5. Métadonnées

Les métadonnées de chaque nouvelle couche créée ont été renseignées sous forme de base de données excel conformément au cahier des charges de la DREAL LR (Version Mars 2012). Un tableur a également été créé pour renseigner les différentes couches utilisées, les auteurs de données ainsi que les structures et les protocoles utilisés pour la récolte des données.

## 6. Restitution cartographique

Un ensemble de 28 cartes constituent l'atlas cartographique de l'état des lieux de la ZPS des Hautes garrigues du Montpelliérais. Cet atlas au format A3 présente les éléments suivants :

- Zone d'étude et autres périmètres,
- Occupation du sol et recouvrement de végétation en 2009,
- Points d'écoute Engoulevent d'Europe et Passereaux,
- Localisation des contacts, zones de présence et zones de quiétude des espèces de l'Annexe I de la Directive oiseaux et des espèces patrimoniales,
- Menaces et perturbations,
- Proposition de modification du périmètre de la ZPS.

Les zones de quiétude sont définies à partir de la localisation des sites de l'ensemble des nids connus par couple de chaque espèce. Elles prennent en compte des critères de co-visibilité par rapport à un risque de dérangement éventuel.

Les fonds cartographiques utilisés sont les fonds « France Raster 50 ». Lorsque la zone cartographiée n'a pas pu être représentée en totalité sur une seule carte au format A3, un plan d'assemblage a été inséré dans la mise en page pour permettre la localisation de la zone cartographiée.

Les cartes relatives aux espèces représentent les zones de présence avérées et potentielles des espèces. Toutefois pour certaines espèces ces zones ne sont pas représentées lorsque la présence de ces espèces (habitats d'alimentation et nidification) est considérée probable sur l'ensemble de la superficie de la ZPS (Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe) ou sur tous les habitats favorables quelle que soit leur superficie/isolement (Alouette lulu). Pour certaines espèces (Aigle royal, Vautour moine, Milan noir, Bondrée apivore, Crave à bec rouge) elles ne peuvent être établies du fait d'un manque de connaissances ou parce qu'elles sont localisées en grande partie hors du périmètre de la ZPS (Vautour moine, Crave à bec rouge).

La carte V des menaces et perturbations représente les secteurs où ces menaces sont localisées dans des secteurs où les enjeux sont le plus fort (activités humaines vs espèces à enjeu très fort). Nous n'avons pas retenu le site de nidification du Vautour moine car le site n'a été occupé qu'une seule fois et les prochaines nidifications peuvent avoir lieu sur des sites différents. Pour les espèces au degré de sensibilité moindre il devra toutefois être tenu compte des zones de quiétude dans le cadre de la gestion des activités humaines susceptibles de perturber le déroulement de la reproduction (Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Milan noir, Crave à bec rouge).

## **Annexe 7 e : Prospections**

Des prospections et suivis ont été réalisés en 2012 dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB. Les données issues d'observations ponctuelles (pas de méthode standardisée) ont été intégrées à la base de données regroupant toutes les observations antérieures. Hors passereaux, ces prospections visent la recherche des sites de nidification des rapaces soit par observations directes (rapaces diurnes), soit par recherche d'indices de présence et d'activité (Grand-duc d'Europe), soit par écoute crépusculaire sur les secteurs favorables (oedicnème criard).

### **1. Points d'écoute**

L'Engoulevent d'Europe et quatre espèces de passereaux ont fait l'objet d'échantillonnages par points d'écoute. Cela consiste en la réalisation de points d'écoute entre le 17/03/2012 et le 20/06/2012, avec un seul passage de 10 minutes découpé en micro-session de 2 minutes, pour 4 espèces de passereaux et en 96 points d'écoutes entre le 10 mai et le 04 juillet, avec un passage de 15 minutes découpés en micro-sessions de 5 minutes pour l'Engoulevent d'Europe. Les points d'écoute sont réalisés sous forme de parcours comprenant chacun 10 points d'écoute (6 pour l'engoulevent) accessibles par des pistes chemins ou sentiers (itinéraires avec points répartis linéairement). Les milieux ouverts, semi-ouverts et agricoles sont chacun légèrement sur-représentés tandis que les milieux forestiers (ligneux bas denses) sont largement sous représentés (variation – 25% par rapport à leur représentativité) car les espèces recherchées sont toutes associées à des milieux ouverts ou semi-ouverts. La réalisation de points d'écoutes sur des milieux fermés permet de confirmer ce pré supposé.

Sur chaque point d'écoute la présence/absence de chaque espèce visée est notée, ainsi que des facteurs pouvant influencer la détection : date et heure du passage, nébulosité, température, vent, pollution sonore. Un test observateur a été réalisé afin d'identifier d'éventuelle variabilité de détection selon les observateurs.

L'échantillonnage et l'analyse qui en découle sont au point 5 « Analyse des résultats d'échantillonnage », ainsi que les objectifs d'une telle méthode. Ce travail a été réalisé par Aurélien Besnard. Cette analyse utilise 2 jeux de données nommées « zones » et correspondant aux relevés de la ZPS Hautes garrigues du Montpelliérais et à la zone d'étude oiseaux du Causse d'Aumelas. Cette analyse avec un jeu de données plus important rend plus solide les tests statistiques. Les données en termes d'effectifs sont précisées pour chaque « zone ».

Les estimations fournies par cette modélisation sont confrontées aux données établies antérieurement et aux ressentis des observateurs ; un certain nombre de critères influençant la présence ou les densités de certaines populations de passereaux peuvent effectivement ne pas être prise en compte par le modèle.

### **2. Prospections spécifiques**

6 espèces ont fait l'objet de prospections spécifiques en fonction du temps disponible et des nécessités de préciser les connaissances. Ces prospections sont réalisées sous forme de parcours sur les sites de nidification potentiels (Rollier d'Europe, Grand Duc d'Europe, Martin pêcheur), d'écoute (Oedicnème criard), ou d'observation statique aux abords de zone de nidification supposée (Circaète Jean le blanc, Busard cendré).

<b>Espèces</b>	<b>Espèces ou cortège d'espèces associés</b>	<b>Secteurs prospectés</b>	<b>Période de prospections</b>	<b>Temps consacré (½ journée)</b>
<b>Martin pêcheur d'Europe</b>	Rollier d'Europe nichant en ripisylve	Berges de l'Hérault, Saint Étienne d'Issensac/ barrage Bertrand.	13/07/12	3
<b>Busard cendré</b>	Passereaux des milieux ouverts et du mattoral	Garrigues de Guzargues	10/05/12	3
<b>Rollier d'Europe</b>	Passereaux des milieux ouverts et agricoles	Plaine de Londres, zones agricoles à l'est du Pic Saint Loup	17/07/2012	3
<b>Grand duc d'Europe</b>	Faucon pèlerin, Crave à bec rouge	Tous reliefs non prospectés auparavant.	Janvier/février 2012	6
<b>Œdicnème criard</b>	Passereaux des milieux agricoles	Plaine de Londres, zones agricoles à l'est du Pic Saint Loup	22/02/11 et le 15/03/11	4
<b>Circaète Jean le Blanc</b>	Bondrée apivore, Milan noir	Monts de Saint Guilhem	12/04/12	6

**Tableau : Prospections spécifiques**

## **Annexe 7 f : Analyse des habitats d'espèces et des enjeux**

### **1. Structures de végétation et points d'écoute**

L'analyse des habitats d'espèces pour les passereaux de l'annexe 1, a été réalisée en s'appuyant sur des tampons sur un rayon de 100m autour des points d'écoute.

### **2. Tampons**

Des tampons de 100m de rayon autour des points d'écoute permettent, sur la base de la cartographie de structures de végétation, la définition des structures de végétation sur une surface de 3,14ha. En analysant les recouvrements de chaque point d'écoute où la présence d'une espèce X est notée, il est ainsi possible de préciser les habitats préférentiels de cette espèce dans la ZPS. Cette méthode ne permet toutefois pas de définir avec la meilleure précision, les habitats réellement exploités par ces espèces (le centre du tampon ne correspond pas à la localisation du contact).

### **3. Hiérarchisation des enjeux**

La hiérarchisation des espèces est établie selon la méthodologie du CSRPN (Rufay et Kleszczewski, document CSRPN) en croisant la note régionale de l'espèce et la représentativité de l'espèce sur le site par rapport à la région. Nous avons ainsi hiérarchisé les espèces selon qu'elles présentent dans la ZPS « Hautes garrigues du Montpelliérais » un enjeu de conservation très fort à faible.

## **Annexe 7 g : Analyse des résultats d'échantillonnage**

La méthode s'efforce d'établir "des abondances moyennes de chaque espèce par point d'écoute en modélisant la probabilité de détection individuelle afin de tenir compte du fait que cette probabilité est généralement inférieure à 1 et potentiellement hétérogène temporellement et spatialement" ; une différence avec le krigeage est que la méthode permet d'établir un intervalle de confiance et intègre des critères de détectabilité. Le modèle d'analyse est différent pour chaque espèce (intègre la phénologie de l'espèce, les périodes d'activité, les habitats occupés, la météo, les perturbations sonores).

Pour les 500 points d'écoute réalisés, chaque passage est découpé en 5 sessions de 2 minutes où l'on note la présence/absence de 4 espèces de passereaux de l'Annexe I, la météo - vent/nébulosité -, l'heure de chaque session d'écoute, la date de prospection et les recouvrements de végétation. Les estimations présentées intègrent les données issues d'un autre diagnostic réalisé par la Salsepareille en 2012, réalisé dans l'emprise du SIC «Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure », ce qui a permis d'augmenter le « poids » statistique des données. Les estimations qui y sont présentées distinguent les 2 zones (ZPS des hautes garrigues et Aumelas) et ont pu être réévaluées dans le diagnostic écologique, à dire d'expert, au regard des connaissances de terrain.

L'analyse des résultats d'échantillonnage (points d'écoute) ci-dessous a été réalisée par l'association DYNPOP (Aurélien Besnard).

### **1. Principe d'analyse**

Les données sont analysées avec des modèles de type N-mixture développés par Royle (2004). Cette méthode impose le suivi répété de plusieurs sites à plusieurs dates. Pour que la méthode soit pertinente et fournisse des estimations avec des intervalles de confiance raisonnables, il est important que le nombre de sites suivis soit élevé. Le budget de cette étude étant trop limité pour permettre des passages répétés sur un grand nombre de sites nous avons fait le choix de ne réaliser qu'un seul passage par site. Cependant nous avons adapté la méthode de Royle (2004) en suivant le principe méthodologique élaboré par Alldredge (2007) pour des données de suivi individuel d'oiseaux chanteurs. Alldredge propose de ne réaliser qu'un seul passage sur les sites mais de découper le temps passé sur les sites en micro-sessions de quelques minutes. Chaque session est alors considérée comme un réplikat des passages et analysée comme telle.

A notre connaissance personne n'a jusqu'à présent couplé ces deux méthodes alors que le couplage est immédiat et méthodologiquement justifié. Le principe de la méthode ainsi proposée est d'estimer des abondances moyennes de chaque espèce par point d'écoute en modélisant la probabilité de détection individuelle afin de tenir compte du fait que cette probabilité est généralement inférieure à 1 et potentiellement hétérogène temporellement et spatialement.

Nous avons construit pour chaque espèce plusieurs modèles que nous avons comparés afin de déterminer lequel fournissait le meilleur ajustement aux données. Vu les variables à disposition nous nous sommes efforcé de tester les variables qui pouvaient influencer la probabilité de détection individuelle. Un effort de modélisation de la probabilité de détection permet d'obtenir des estimations non-biaisées et généralement plus précises que si ce travail n'est pas réalisé. Par ailleurs nous avons analysé les deux jeux de données simultanément de manière à modéliser le plus précisément la probabilité de détection et ainsi d'obtenir des estimations d'abondance les plus précises possibles. Un effet « zone » est donc inclus dans les modèles tant sur la détection, pour examiner s'il y aurait des différences de détection entre ces deux zones, que sur l'abondance pour obtenir des densités par zone.

Les modèles sont ajustés aux données à l'aide de la fonction « pcount » du package « unmarked » (Fiske and Chandler 2010) implémenté sous l'environnement gratuit R (R core team 2009). Les modèles sont comparés entre eux à l'aide du critère d'AIC (Akaike Information Criterion) qui est un critère de parcimonie classiquement utilisé pour la sélection de modèles (Burnham and Anderson 2002). Ce critère permet de retenir le modèle expliquant au mieux les données avec le moins de paramètres possibles.

Dès lors que le meilleur modèle a été sélectionné, nous avons calculé les estimations de probabilité de détection et d'abondance moyenne et cela en fonction des variables retenues dans les modèles. A partir des estimations d'abondance par point nous avons calculé les estimations d'abondance totale sur la zone d'étude. Les calculs des standard error et des intervalles de confiance de ces estimations d'effectifs totaux sont réalisés à l'aide de la delta-methode (Seber 1982).

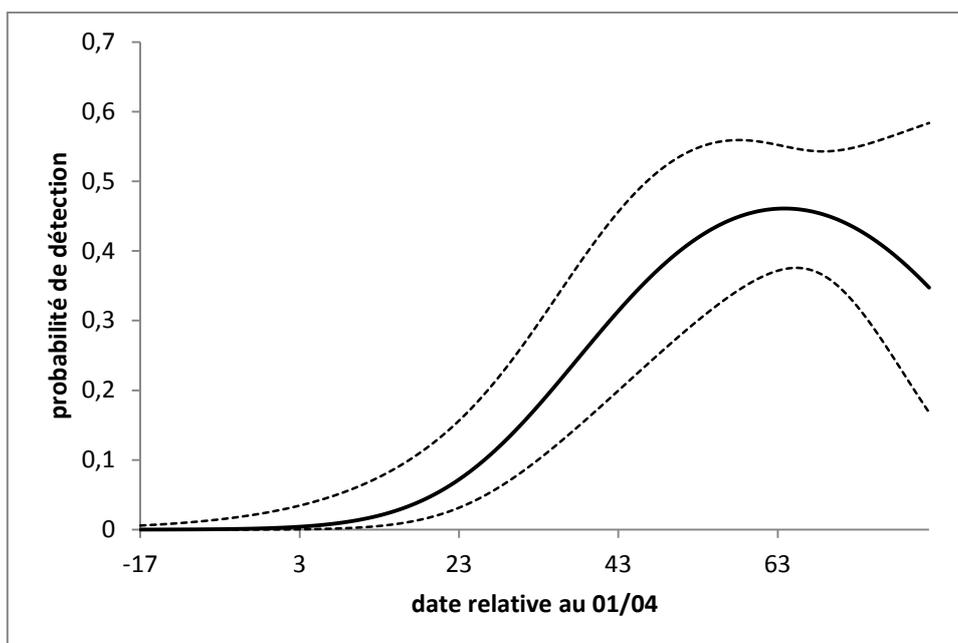
Rappelons que pour les passereaux ce sont les mâles chanteurs qui sont comptés et donc que les estimations fournies ci-dessous concernent bien cette classe d'individus alors que pour l'engoulevent les mâles et les femelles sont censés chanter donc que le nombre d'individus est bien celui de l'ensemble de la population.

## **2. Résultats**

### **1. Anthus campestris**

L'analyse que nous avons conduite montre qu'il n'y a pas d'effet zone sur la détection mais qu'il y a un effet très fort de la date de prospection. Le détail de la sélection de modèles est présenté en annexe. La probabilité de détection moyenne par micro-session sur l'ensemble de la période d'étude est de 0.43 avec un intervalle de confiance à 95% de [0.36-0.51]. Cependant la figure 1 présente l'effet de la date sur cette probabilité de détection et montre que cet impact est majeur. Cet effet doit donc être pris en compte pour obtenir des estimations non-biaisées de l'abondance moyenne par points. Ainsi si cet effet n'est pas pris en compte l'abondance sur Aumelas est estimée à 568 individus [408-791] et sur les Hautes Garrigues à 290 individus [151-558] alors que ces abondances une fois corrigées par la détection sont respectivement de 1179 individus [816-1704] et 578 [296-1128].

Cependant lorsque les surfaces des types de milieux sont prises en compte les abondances sont très différentes notamment pour les hautes garrigues, site sur lequel les surfaces de milieux fermés inoccupés par l'espèce sont grandes. Les estimations finales sont donc de 1043 individus [705-1544] pour Aumelas et 229 individus [117-445] pour les Hautes Garrigues. Il est intéressant de noter que pour cette espèce les abondances moyennes sont différentes dans les différents types de milieux. Par exemple il y a des abondances moyennes plus faibles en général dans Haute Garrigues mais en plus cette différence est accentuée sur les milieux fermés.



**Figure 1 : évolution de la probabilité de détection au cours de la saison.**

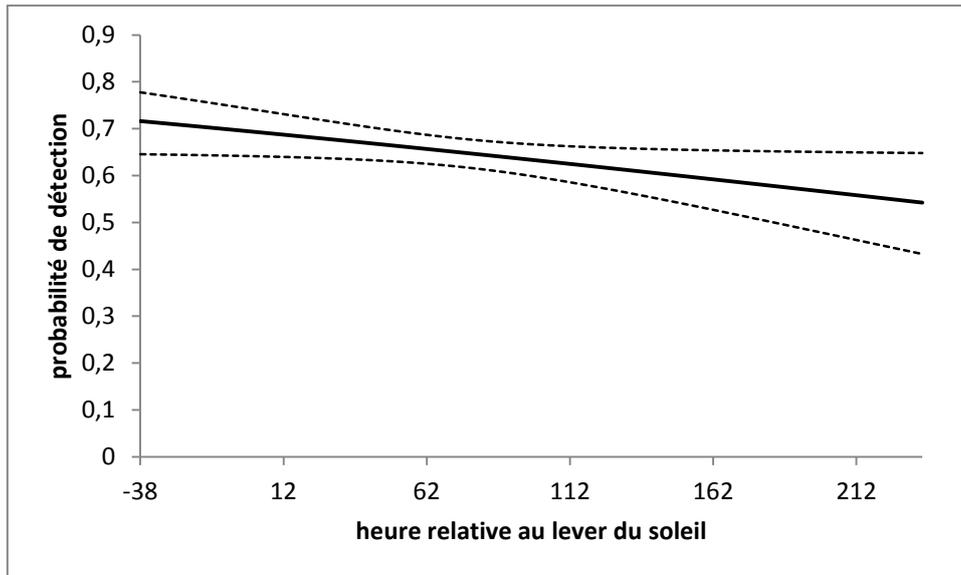
L'évolution du taux de détection avec la date relative correspond à la détectabilité d'une espèce au cours de la saison. Par exemple, pour la détectabilité du Pipit rousseline à -17 jours par rapport à la date relative du 01 avril, l'espèce n'est pas détectée ; elle est plus facilement détectée entre 40 et 80 jours après cette date.

L'évolution du taux de détection avec l'heure relative correspond à la détectabilité d'une espèce au cours de la session d'écoute. Par exemple, pour l'Alouette lulu, sa détectabilité décroît lentement avec le lever du jour. Les chiffres en abscisse sont exprimés en minutes par rapport à l'heure légale du lever ou du coucher (Engoulevent) de soleil.

## 2. *Lullula arborea*

L'étape de sélection de modèle conduit à retenir un effet linéaire l'heure et des observateurs sur la probabilité de détection individuelle. Le détail de la sélection de modèles est présenté en annexe. La probabilité de détection par micro-session sur l'ensemble de l'étude est de 0.65 [0.62-0.68]. L'effet de l'heure relatif est très léger et ne biaisera donc pas les analyses (figure 2). L'effet observateur est lui aussi limité puisque la détection varie entre 0.54 et 0.71 selon les observateurs. Les abondances estimées à l'aide du meilleur modèle sont de 294 individus [236-367] pour Aumelas et de 1101 individus [934-1297] pour les Hautes Garrigues.

Lorsque les surfaces des types de milieux sont prises en compte les abondances estimées baissent sensiblement pour les Hautes Garrigues uniquement. Les estimations finales sont donc de 290 individus [253-333] pour Aumelas et 801 individus [658-977] pour les Hautes Garrigues. Il est intéressant de noter que pour cette espèce, l'abondance moyenne varie selon le milieu mais reste identique pour chaque milieu dans les deux zones.

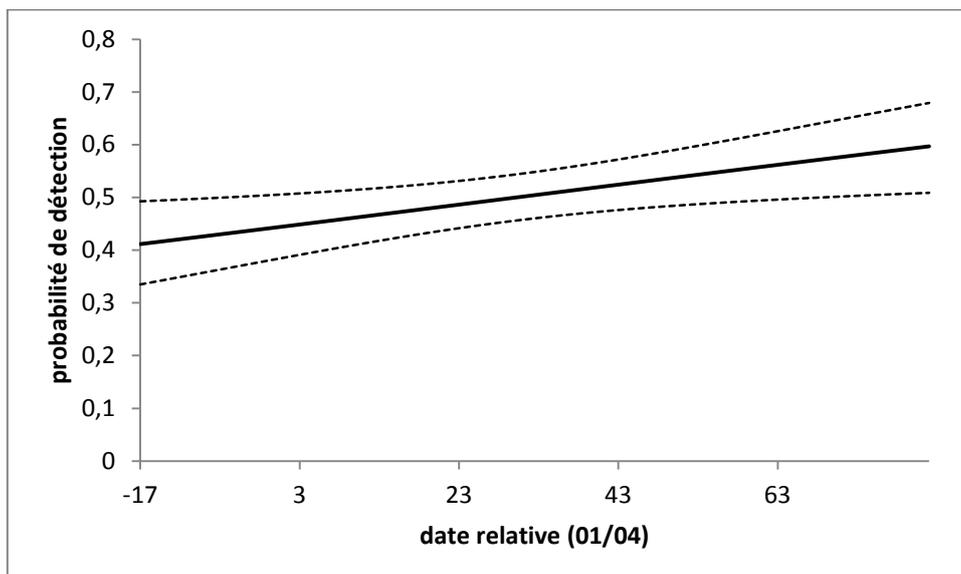


**Figure 2 : évolution de la probabilité de détection avec l'heure.**

### 3. Sylvia undata

L'étape de sélection de modèle conduit à retenir deux effets, l'un de l'observateur et l'autre de la date sur la probabilité de détection individuelle. Le détail de la sélection de modèles est présenté en annexe. Pour cette espèce la probabilité de détection moyenne par micro-session est forte puisqu'elle est de 0.50 [0.45-0.54]. L'effet de la date sur cette détection est très légers et n'est pas en mesure de biaiser de manière forte les estimations (figure 3). L'effet observateur est lui aussi limité avec deux observateurs qui ont une probabilité de détection par micro-session de 0.46 et un observateur à 0.62. Les abondances estimées par le meilleur modèle sont de 1660 individus [1364-2019] pour Aumelas et de 1193 individus [867-1642] pour les Hautes Garrigues.

Lorsque les surfaces des types de milieux sont prises en compte les abondances estimées changent peu. Les estimations finales sont donc de 1573 individus [1270-1948] pour Aumelas et 1248 individus [876-1777] pour les Hautes Garrigues. Il est intéressant de noter qu'il y a pour cette espèce des différences d'abondances moyennes sur les deux zones même dans des milieux identiques mais les abondances relatives dans chaque milieu restent identiques dans les deux zones.

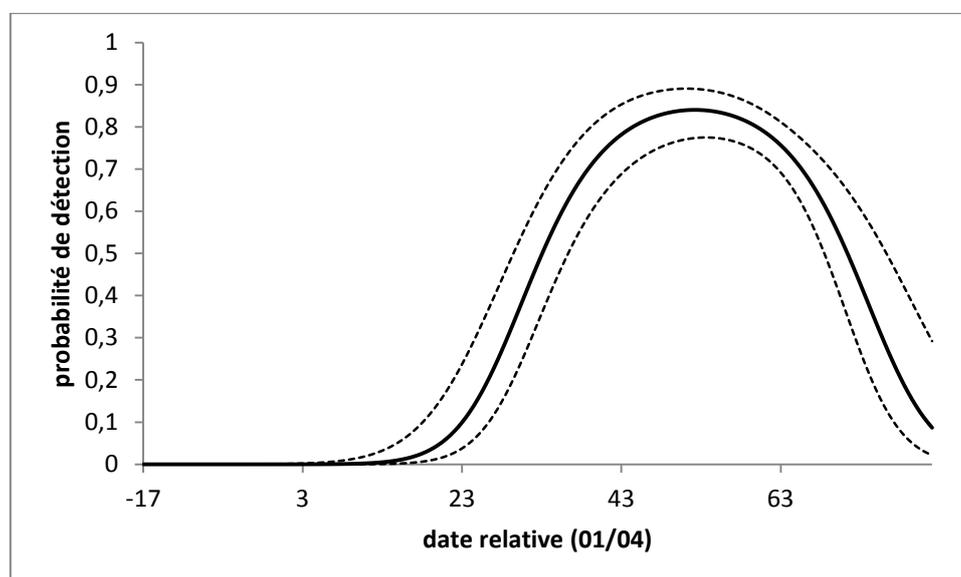


**Figure 3 : évolution de la probabilité de détection de Sylvia undata en fonction de l'heure.**

#### 4. *Emberiza hortulana*

La sélection de modèle effectué sur ces données indique un très fort effet de la date (voir annexe pour les détails de cette sélection de modèles). Le taux de détection moyen de l'espèce est estimé à 0.74 [0.68-0.79], c'est-à-dire un taux très élevé. Cependant il semble y avoir un effet date très important (figure 4). Les estimations des modèles tenant compte ou non de cet effet date sont donc extrêmement différentes. Sans l'effet de la date, les abondances sont estimées à 392 individus [269-572] pour Aumelas et 880 individus [611-1267] pour les Hautes Garrigues. Les estimations avec prise en compte de l'effet date sont respectivement de 759 individus [513-1124] et 1863 individus [1251-2773].

Lorsque les surfaces des types de milieux sont prises en compte les abondances estimées baissent sensiblement et sont plus précises. Les estimations finales sont donc de 642 individus [474-867] pour Aumelas et 1316 individus [834-2075] pour les Hautes Garrigues. Il est intéressant de noter que pour cette espèce, l'abondance moyenne varie selon le milieu mais reste identique pour chaque milieu dans les deux zones.



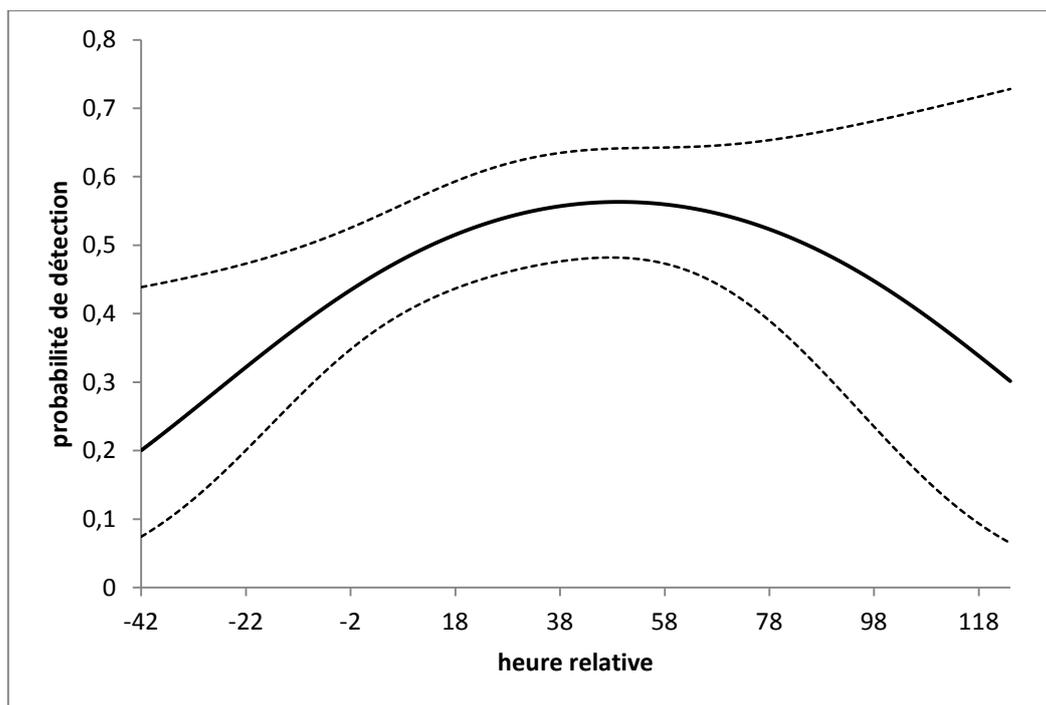
*Figure 4 : évolution du taux de détection avec la date relative.*

#### 5. *Caprimulgus europaeus*

Le meilleur modèle inclus sur la détection un effet de l'heure, un effet observateur et un effet zone. L'examen détaillé de l'effet observateur montre que la détection varie de 0.37 à 0.80 selon les observateurs. La probabilité de détection semble supérieure sur Aumelas que sur les Hautes Guarrigues avec respectivement une détection par micro-sessions de 0.60 [0.40-0.70] et 0.45 [0.37-0.53]. Cependant cet effet zone pourrait en faire être induit par l'observateur qui détecte à 0.80 puisqu'il n'a travaillé que sur Aumelas. Comme il l'avait déjà observé sur les données du Cogard de l'an passé, l'heure impact fortement la détection (figure 5), le protocole actuel englobe cependant mieux le pic que celui de l'an passé qui débutait un peu tard.

Le meilleur modèle (cad incluant les effets heure, observateur et zone) fournit des estimations de 271 individus [173-424] pour Aumelas et 1574 individus [1123-2205] pour les Hautes Garrigues. Si on supprime l'effet zone qui pourrait être induit pas un effet observateur déjà pris en compte dans le modèle nous obtenons respectivement 320 [200-514] et 1329 [981-1801]. Pour cette espèce le milieu

environnant le point n'a pas d'importance (le meilleur modèle n'inclus pas d'effet milieu sur l'abondance moyenne). Les estimations d'abondance sont donc celles présentées ci-dessus.



**Figure 5 : évolution du taux de détection avec l'heure.**

#### Références citées :

- Alldredge M, Pollock K, Simons T, Collazo J, Shriner S. 2007. Time-of-detection method for estimating abundance from pointcount surveys. *The Auk* 124:653–664
- Burnham, K.P., Anderson, D.R. 2002. *Model Selection and Multimodel Inference*, 2nd Edition. Springer-Verlag, New York.
- Fiske, I.J., Chandler, R. 2011. Unmarked: An R package for the analysis of wildlife survey data. <http://cran.rproject.org/web/packages/unmarked/index.html>.
- R Development Core Team. 2009. *R: A Language and Environment for Statistical Computing*. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. ISBN 3- 900051-07-0, <http://www.R-project.org>.
- Royle, J. 2004. N-mixture models for estimating population size from spatially replicated counts. *Biometrics*, 60 :108-115.
- Seber, G. A. F. 1982. *The estimation of animal abundance and related parameters*. 2nd ed. Chapman, London and Macmillan, New York.

# DONNEES ADMINISTRATIVES

---

## Annexe 8 : Arrêté préfectoral en lien avec les Hautes garrigues du Montpelliérais

Annexe 8a : Arrêté n°2011 – XV – 451 Constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone de protection spéciale FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » .....119

Annexe 8b : Arrêté n°DDTM34 - 2012 – 02 – 01964 Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées à des fins de relevés et d'inventaires scientifiques sur le site Natura 2000 FR 9112004 ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérais ».....124

Annexe 8c : Arrêté modificatif n°DDTM34 - 2012 – 02 – 02005 Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées à des fins de relevés et d'inventaires scientifiques sur le site Natura 2000 FR 9112004 ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérais » .....128

Annexe 8d : Arrêté modificatif n° DDTL34-2013-01-02836 Constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone de protection spéciale FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » .....130



## PRÉFET DE L'HERAULT

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Agriculture Forêt Espaces Naturels

Unité Forêt-Biodiversité-Chasse

**ARRETE N°2011 - XV - 451**

**CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR 9112004 « Hautes garrigues du Montpelliérais ».**

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon  
préfet de l'Hérault  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la directive 2009-147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1 et L110-2, L.414-1 à L.414-7 et R. 414-8 à R. 414-24,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment les articles 140 à 146,

Vu l'arrêté ministériel de désignation de la Zone de Protection Spéciale FR 9112004 en date du 29 octobre 2003,

Vu les avis de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la directrice départementale des territoires et de la mer,

Vu les avis des communes et des communautés de communes concernées,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

## ARRETE

### Article 1 :

Il est créé un comité de pilotage chargé d'élaborer, de soumettre à l'approbation préfectorale et de veiller à la mise en œuvre du document d'objectifs concernant le site Natura 2000 FR 9112004 « Hautes garrigues du Montpelliérais ».

### Article 2 :

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

#### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- M. le président du conseil régional Languedoc Roussillon
- M. le président du conseil général de l'Hérault
- M. le président de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. le président de la communauté d'agglomération de Montpellier
- M. le président de la communauté de communes Lodévois-Larzac
- M. le président de la communauté de communes Ceps et Sylves
- M. le président de la communauté de communes Cévennes gangeoises et suménoises
- M. le président de la communauté de communes vallée de l'Hérault
- M. le président de la commission locale de l'eau du SAGE « Lez, Mosson, étangs palavasiens »
- M. le président de la commission locale de l'eau du SAGE « Hérault »

- M. le maire d'Aniane
- M. le maire d'Arboras
- M. le maire d'Argelliers
- M. le maire d'Assas
- M. le maire de Brissac
- M. le maire de Buzignargues
- M. le maire de Causse de la Selle
- M. le maire de Cazevielle
- M. le maire de Ferrières les Verreries
- M. le maire de Fontanès
- M. le maire de Galargues
- M. le maire de Garrigues
- M. le maire de Guzargues
- Mme le maire du Triadou
- M. le maire des Matelles
- M. le maire de Mas de Londres
- M. le maire de Montaud
- M. le maire de Montpeyroux
- Mme le maire de Notre Dame de Londres
- M. le maire de Pégaïrolles de Buèges
- M. le maire de Puéchabon
- M. le maire de Rouet
- M. le maire de Saint-André de Buèges
- M. le maire de Saint-Bauzille de Montmel
- M. le maire de Sainte-Croix de Quinillargues
- M. le maire de Saint-Guilhem le Désert
- M. le maire de Saint-Jean de Buèges

M. le maire de Saint-Jean de Cuculies  
 M. le maire de Saint-Jean de Fos  
 M. le maire de Saint-Martin de Londres  
 M. le maire de Saint-Mathieu de Trévières  
 M. le maire de Saint-Privat  
 M. le maire de Teyran  
 M. le maire de Vacquières  
 M. le maire de Valflaunès  
 M. le maire de Viols en Laval  
 M. le maire de Viols le Fort

M. le président du syndicat mixte des eaux et de l'assainissement de la région Pic Saint Loup  
 M. le président du syndicat intercommunal hydro-agricole du bassin du Lez  
 M. le président du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Pic Saint Loup – Haute vallée de l'Hérault  
 M. le président du Syndicat du Bassin du Lez (SyBle)  
 M. le président du syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault  
 M. le président du syndicat mixte de Garrigues - Campagne  
 M. le président du syndicat intercommunal à vocation unique du Massif de Monnier  
 M. le président du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle

#### Collège des usagers

M. le président de la chambre d'agriculture de l'Hérault  
 M. le président du Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne et Elevage (SUAMME)  
 M. le président de l'office de tourisme du Pic Saint-Loup  
 M. le président de l'office de tourisme Vallon de Londres – Vallée de la Buèges  
 M. le président de l'office de tourisme Chemin des verriers en pays d'Orthus  
 M. le président de l'office de tourisme intercommunal de la vallée de l'Hérault  
 M. le directeur du comité départemental du tourisme de l'Hérault  
 M. le président de la chambre du commerce et de l'industrie de Montpellier  
 M. le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction  
 M. le directeur de RTE – unité transport électrique  
 M. le directeur de EDF - GEH Hérault  
 M. le président de la coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres  
 M. le président du syndicat du cru « Pic Saint Loup »  
 M. le président des Coteaux du Languedoc  
 M. le président du syndicat des vins de Pays d'Oc  
 M. le président de l'ASA des Hautes Garrigues  
 M. le président de l'ASA de la Séranne  
 M. le président de l'ASA d'irrigation du lac de Cécéles  
 M. le président de l'ASA d'irrigation du canal de Gignac  
 M. le président de la fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon  
 M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault  
 M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault  
 M. le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Hérault  
 M. le président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon  
 M. le président de l'association « les écologistes de l'Euzière »  
 M. le président de la Ligue de Protection des Oiseaux – délégation Hérault  
 M. le président de la société de protection de la nature Languedoc-Roussillon – comité Hérault  
 M. le président de Goupil connexion  
 M. le président de l'association « Buèges, Patrimoine et Avenir »  
 M. le président de l'association « Les amis de Saint-Guilhem le désert »

- M. le président de l'association « La Salsepareille »
- M. le président de l'association de défense et de protection du site du Pic Saint-Loup et des communes avoisinantes
- M. le président du groupement des comités départementaux de sport et de nature de l'Hérault
- M. le président du comité départemental de montagne et d'escalade de l'Hérault
- M. le président du comité départemental de la randonnée pédestre de l'Hérault
- M. le président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Languedoc-Roussillon

#### Collège des services et des établissements publics de l'état (à titre consultatif)

- M. le préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon
- Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault
- Mme la directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault
- Mme la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Hérault
- M. le délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- M. le président du conseil architectural d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault
- M. le directeur du centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon
- M. le directeur du service départemental d'architecture et patrimoine
- M. le directeur de l'agence interdépartementale Gard-Hérault de l'Office National des Forêts
- M. le commandant de la région Terre Sud-Est
- M. le directeur des moyens aériens de la sécurité civile

#### Les experts (à titre consultatif)

A la demande du comité de pilotage, le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pourra proposer d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Par ailleurs, le correspondant du CSRPN pour ce site pourra également être sollicité.

#### **Article 3 :**

Le comité de pilotage est présidé par un membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élu par ce même collège. A défaut d'une désignation au cours du premier comité de pilotage, le préfet ou son représentant assure la présidence de celui-ci.

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président.

Des groupes de travail seront mis en place par le comité de pilotage pour approfondir la réflexion scientifique et technique, préciser les objectifs et les préconisations de gestion. Ils associeront des spécialistes ou des organismes non représentés dans le comité de pilotage.

#### **Article 4 :**

La structure, maître d'ouvrage du document d'objectifs sera désignée par le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements lors de la première séance du comité de pilotage. Celle-ci assurera le secrétariat et l'animation du comité de pilotage.

**Article 5 :**

Le règlement intérieur, élaboré et validé par les communes et les communautés de communes concernées par le site, fixe dans le cadre des lois et des règlements en vigueur, les modalités de fonctionnement et notamment la concertation au sein des groupes de travail et du comité de pilotage.

**Article 6 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification.

**Article 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon et la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à chaque membre du comité de pilotage.

A Montpellier, le 31 JAN. 2011

**Le préfet,**

Pour le Préfet, par délégation  
Le Sous-Préfet



Cécile LENGLET



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer

Unité Forêt-Biodiversité Chasse

**ARRETE PREFECORAL N°DDTM34- 2012- 02 - 01964**

**AUTORISATION DE PÉNÉTRER SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES À DES FINS DE RELEVÉS ET D'INVENTAIRES SCIENTIFIQUES SUR LE SITE NATURA 2000 FR 9112004 ZPS « HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS ».**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur**

**Vu** le Code de l'environnement et notamment son article L.411.5 ;

**Vu** la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 octobre 2003 portant création de la zone de protection spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » FR 9112004 ;

**Vu** le marché confié par la communauté de communes Grand Pic Saint-Loup au bureau d'études CERCIS et à l'association La Salsepareille, relatif à l'élaboration du diagnostic écologique du document d'objectifs de la zone de protection spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » FR 9112004 ;

**Vu** l'acte d'engagement du marché, daté du 30/01/2012 des bureaux d'études CERCIS et de l'association La Salsepareille, sur le rendu de l'étude pour le 31/01/2013 ;

**Sur proposition** de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;

## ARRETE

### Article 1er :

En vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'élaboration du diagnostic écologique du document d'objectifs de la zone de protection spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais – FR 9112004 », les agents, de l'unité Forêt Biodiversité Chasse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, ceux du service Biodiversité Eau Paysage de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région Languedoc Roussillon, et les personnels du bureau d'études CERCIS et de l'association La Salsepareille dont la liste figure à l'article 2, sont autorisés à procéder, dans les communes listées ci-dessous, à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux et, à cet effet, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des constructions de toute nature), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.

La présente autorisation est accordée jusqu'au 31/01/2013 inclus.

### Liste des communes concernées :

Aniane  
Arboras  
Argelliers  
Assas  
Brissac  
Buzignargues  
Causse de la Selle  
Cazevielle  
Ferrières les Verreries  
Fontanès  
Galargues  
Garrigues  
Guzargues  
Triadou  
Matelles  
Mas de Londres  
Montaud  
Montpeyroux  
Notre Dame de Londres  
Pégairolles de Buèges  
Puéchabon  
Rouet  
Saint-André de Buèges  
Saint-Bauzille de Montmel  
Sainte-Croix de Quintillargues  
Saint-Guilhem le Désert  
Saint-Jean de Buèges  
Saint-Jean de Cuculles  
Saint-Jean de Fos  
Saint-Martin de Londres  
Saint-Mathieu de Tréviéris  
Saint-Privat  
Teyran  
Vacquières  
Valflaunès  
Viols en Laval  
Viols le Fort

**Article 2 :**

Liste des personnels de l'unité Forêt Biodiversité Chasse de la DDTM34 :

- Laurence Vernisse
- Fabien Brochiero
- Marie-Cécile Lyx

Liste des personnels du Service Biodiversité Eau Paysage de la DREAL LR :

- Nathalie Lamande
- Nabila Hamza
- Patrick Boudarel

Liste des personnels du bureau d'études CERCIS :

- Karine Faure
- Alice Saint-Vanne

Liste des personnels de l'association La Salsepareille :

- Alain Ravayrol
- Antoine Carrer

Chacun des personnels de la DDTM 34, de la DREAL LR, de la société CERCIS et de l'association La Salsepareille sera en possession d'une copie certifiée conforme au présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission qui devront être présentés à toute réquisition.

**Article 3 :**

L'introduction des agents et des personnels listés à l'article 2 dans les propriétés closes autres que les constructions de toute nature ne pourra cependant avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 29 décembre 1892, c'est-à-dire cinq jours après notification du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété.

**Ces notifications seront effectuées par la direction départementale des territoires et de la mer.**

**Article 4 :**

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux personnels missionnés chargés des études aucun trouble ni empêchement.

**Article 5 :**

Les maires des communes concernés seront invités à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations envisagées.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

**Article 6 :**

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires seront à la charge de l'administration. A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif.

**Article 7 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans les communes concernées listées dans l'article 1 à la diligence de mesdames et messieurs les maires avant le 20 Mars 2012.

Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé par chaque maire à la directrice départementale des territoires et de la mer.

**Article 8 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du Code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa publication.

**Article 9 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, les maires des communes listées dans l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Montpellier, le 15 FEV. 2012

**Le Préfet,**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Alain ROUSSEAU



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer

Unité Forêt-Biodiversité Chasse

**ARRETE PREFECORAL MODIFICATIF N°DDTM34- 2012- 02 - 02005**

**AUTORISATION DE PÉNÉTRER SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES À DES FINS DE RELEVÉS ET D'INVENTAIRES  
SCIENTIFIQUES SUR LE SITE NATURA 2000 FR 9112004 ZPS « HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIÉRAIS ».**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur**

**Vu** le Code de l'environnement et notamment son article L.411.5 ;

**Vu** la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 octobre 2003 portant création de la zone de protection spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » FR 9112004 ;

**Vu** le marché confié par la communauté de communes Grand Pic Saint-Loup au bureau d'études CERCIS et à l'association La Salsepareille, relatif à l'élaboration du diagnostic écologique du document d'objectifs de la zone de protection spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » FR 9112004 ;

**Vu** l'acte d'engagement du marché, daté du 30/01/2012 des bureaux d'études CERCIS et de l'association La Salsepareille, sur le rendu de l'étude pour le 31/01/2013 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2012-I-337 du 13 février 2012 donnant délégation de signature du Préfet du département de l'Hérault à la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**Sur** proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;

## ARRETE

### Article 1er :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2012-02-01964 est modifié comme suit :  
La liste des personnels de l'association La Salsepareille est complétée :

- Alain Ravayrol
- Antoine Carrer
- Yann Boutolleau

Une personne de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup est ajoutée :

- Aurélie Tibaut

### Article 2 :

Le reste est sans changement.

### Article 3 :

Le présent arrêté modificatif sera publié et affiché en complément de l'arrêté n°DDTM 34-2012-02-01964 dans les communes listées à son article 1.

### Article 4 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du Code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa publication.

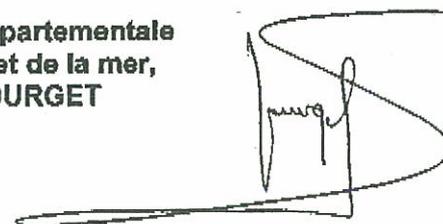
### Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, les maires des communes concernées par le site Natura 2000, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Montpellier, le

29 FEV. 2012

La Directrice départementale  
des territoires et de la mer,  
Mireille JOURGET





## PRÉFET DE L'HERAULT

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Agriculture Forêt Espaces Naturels

Unité Forêt-Biodiversité-Chasse

### ARRETE MODIFICATIF N° DDTM34- 2013-01-02836

**CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR 9112004 « Hautes garrigues du Montpelliérais ».**

#### **Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département**

**Vu** la directive 2009-147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1 et L110-2, L.414-1 à L.414-7 et R. 414-8 à R. 414-24,

**Vu** la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

**Vu** la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment les articles 140 à 146,

**Vu** l'arrêté ministériel de désignation de la Zone de Protection Spéciale FR 9112004 en date du 29 octobre 2003,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2011-XV-451 relatif à la constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais », en date du 31 janvier 2011,

**Vu** les avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la directrice départementale des territoires et de la mer,

**Vu** les avis des communes et des communautés de communes concernées,

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

## ARRETE

### Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2011-XV-451 relatif à la constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelierais » est modifié comme suit :

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

#### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- M. le président du conseil régional Languedoc Roussillon
- M. le président du conseil général de l'Hérault
- M. le président de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. le président de la communauté d'agglomération de Montpellier
- M. le président de la communauté de communes Lodévois-Larzac
- M. le président de la communauté de communes du pays de Lunel
- M. le président de la communauté de communes Cévennes gangeoises et suménoises
- M. le président de la communauté de communes vallée de l'Hérault
- M. le président de la commission locale de l'eau du SAGE « Lez, Mosson, étangs palavasiens »
- M. le président de la commission locale de l'eau du SAGE « Hérault »
- M. le maire d'Aniane
- M. le maire d'Arboras
- M. le maire d'Argelliers
- M. le maire d'Assas
- M. le maire de Brissac
- M. le maire de Buzignargues
- M. le maire de Causse de la Selle
- M. le maire de Cazevieille
- M. le maire de Ferrières les Verreries
- M. le maire de Fontanès
- M. le maire de Galargues
- M. le maire de Garrigues
- M. le maire de Guzargues
- Mme le maire du Triadou
- M. le maire des Matelles
- M. le maire de Mas de Londres
- M. le maire de Montaud
- M. le maire de Montpeyroux
- Mme le maire de Notre Dame de Londres
- M. le maire de Pégairolles de Buèges
- M. le maire de Puéchabon
- M. le maire de Rouet
- M. le maire de Saint-André de Buèges
- M. le maire de Saint-Bauzille de Montmel
- M. le maire de Sainte-Croix de Quintillargues
- M. le maire de Saint-Guilhem le Désert
- M. le maire de Saint-Jean de Buèges
- M. le maire de Saint-Jean de Cuculles
- M. le maire de Saint-Jean de Fos
- M. le maire de Saint-Martin de Londres
- M. le maire de Saint-Mathieu de Trévières
- M. le maire de Saint-Privat

M. le maire de Teyran  
 M. le maire de Vacquières  
 M. le maire de Valflaunès  
 M. le maire de Viols en Laval  
 M. le maire de Viols le Fort  
 M. le président du syndicat mixte des eaux et de l'assainissement de la région Pic Saint Loup  
 M. le président du syndicat intercommunal hydro-agricole du bassin du Lez  
 M. le président du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Pic Saint Loup – Haute vallée de l'Hérault  
 M. le président du Syndicat du Bassin du Lez (SyBle)  
 M. le président du syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault  
 M. le président du syndicat mixte de Garrigues - Campagne  
 M. le président du syndicat intercommunal à vocation unique du Massif de Monnier  
 M. le président du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle  
 M. le président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

#### Collège des usagers

M. le président de la chambre d'agriculture de l'Hérault  
 M. le président du Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne et Elevage (SUAMME)  
 M. le président de l'office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup  
 M. le président de l'office de tourisme intercommunal de la vallée de l'Hérault  
 M. le directeur du comité départemental du tourisme de l'Hérault  
 M. le président de la chambre du commerce et de l'industrie de Montpellier  
 M. le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction  
 M. le directeur de RTE – unité transport électrique  
 M. le directeur de EDF - GEH Hérault  
 M. le président de la coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres  
 M. le président du syndicat du cru « Pic Saint Loup »  
 M. le président des Coteaux du Languedoc  
 M. le président du syndicat des vins de Pays d'Oc  
 M. le président de l'ASA des Hautes Garrigues  
 M. le président de l'ASA de la Séranne  
 M. le président de l'ASA d'irrigation du lac de Cécéles  
 M. le président de l'ASA d'irrigation du canal de Gignac  
 M. le président de la fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon  
 M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault  
 M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault  
 M. le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Hérault  
 M. le président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon  
 M. le président de l'association « les écologistes de l'Euzière »  
 M. le président de la Ligue de Protection des Oiseaux – délégation Hérault  
 M. le président de la société de protection de la nature Languedoc-Roussillon – comité Hérault  
 M. le président de Goupil connexion  
 M. le président de l'association « Buèges, Patrimoine et Avenir »  
 M. le président de l'association « Les amis de Saint-Guilhem le désert »  
 M. le président de l'association « La Salsepareille »  
 M. le président de l'association « Assopic »  
 M. le président du groupement des comités départementaux de sport et de nature de l'Hérault  
 M. le président du comité départemental de montagne et d'escalade de l'Hérault  
 M. le président du comité départemental de la randonnée pédestre de l'Hérault  
 M. le président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Languedoc-Roussillon

Collège des services et des établissements publics de l'état (à titre consultatif)

M. le préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault  
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon  
Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault  
Mme la directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault  
Mme la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Hérault  
M. le délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage  
M. le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques  
M. le président du conseil architectural d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault  
M. le directeur du centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon  
M. le directeur du service départemental d'architecture et patrimoine  
M. le directeur de l'agence interdépartementale Gard-Hérault de l'Office National des Forêts  
M. le commandant de la région Terre Sud-Est  
M. le directeur des moyens aériens de la sécurité civile

Les experts (à titre consultatif)

A la demande du comité de pilotage, le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pourra proposer d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.  
Par ailleurs, le correspondant du CSRPN pour ce site pourra également être sollicité.

**Article 2 :**

Le reste est sans changement.

**Article 3 :**

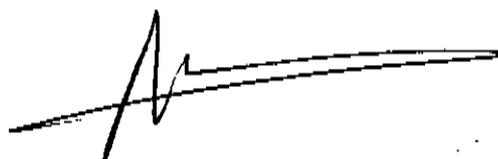
La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon et la directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à chaque membre du comité de pilotage.

A Montpellier, le 03 janvier 2013

**Le secrétaire général chargé de l'administration de  
l'Etat dans le département**



**Alain ROUSSEAU**

## Annexe 9 : Compte rendu des groupes de travail

Annexe 9a : Compte rendu du groupe de travail « Activités de pleine nature » du 15 octobre 2012.....	135
Annexe 9b : Compte rendu du groupe de travail « Chasse » du 15 janvier 2013 .....	139
Annexe 9c : Compte rendu du groupe de travail « Forêt » du 22 janvier 2013 .....	145
Annexe 9d : Compte rendu du groupe de travail « Elevage » du 24 janvier 2013.....	152
Annexe 9e : Compte rendu du groupe de travail « Activités de pleine nature » du 28 janvier 2013.....	159
Annexe 9f : Compte rendu du groupe de travail « Viticulture » du 29 janvier 2013.....	166
Annexe 9g : Compte rendu du groupe de travail « Elevage » du 6 juin 2013.....	172
Annexe 9h : Compte rendu du groupe de travail « Forêt» du 11 juin 2013 .....	179
Annexe 9 i : Compte rendu du groupe de travail « Viticulture» du 13 juin 2013.....	186
Annexe 9j : Compte rendu du groupe de travail « Chasse» du 17 juin 2013.....	194
Annexe 9k : Compte rendu du groupe de travail « Activités de pleine nature» du 24 juin 2013.....	203



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Activité de pleine nature » : diagnostic**  
**15 octobre 2012 à Notre-Dame-de-Londres**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. Thierry ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. Frédéric CERTAIN, Languedoc Nature
- M. Rémy CLARAC, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. David DESMAREST, Les nouveaux funambules
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000
- Mme Catherine GARNIER, Les jardins de Tara à Montaud
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels Languedoc Roussillon
- M. Pierre LEZAT, Habitant de Notre-Dame-de-Londres
- M. Jérôme MOLTO, Communauté de communes de la vallée de l'Hérault
- M. Michel PUJOL, Comité départemental olympique et sportif et Comité départemental de vol libre
- Mme Michèle RAUZIER, Comité départemental activités physiques de pleine nature et Comité départemental études et sports sous-marins
- M. Alain RAVAYROL, La Salsepareille
- M. Christophe RAVEL, Centre régional de vol à voile
- Mme Christiane ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres
- Mme Aurélie TEPARD, Groupement activités physiques de pleine nature
- M. Arne TESCHNER, Vélo VTT Club de Saint-Mathieu-de-Trévières
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site
- M. Jean-Christophe VINSONNEAU, Hérault sport
- Mme Ghislaine VOISY MERMOZ, Club alpin français Pic Saint-Loup

**Etaient excusés :**

- M. Patrick BRUNET, Comité départemental spéléologie
- Mme Marie-Cécile LYX, Direction départementale des territoires et de la mer
- M. Marin MAWOIS, Collectif de défense des loisirs verts
- Mme Hélène SOZA, Conseil général

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour objectifs la finalisation du diagnostic socio-économique préalable et nécessaire à l'élaboration du Docob. Ce groupe de travail concerne principalement les activités de pleine nature.

### **Ordre du Jour :**

- 1/ La démarche Natura 2000,
- 2/ Présentation du site « Hautes garrigues du Montpelliérais »,
- 3/ Diagnostic des activités de pleine nature,
- 4/ ... Vers les objectifs de développement durable.

Madame Roy, maire de Notre-Dame-de-Londres, accueille les participants. Elle rappelle l'implication de la communauté de communes du grand pic Saint-Loup dans Natura 2000 ; la CCGPSL a en charge l'élaboration du Docob de la ZPS mais aussi l'animation du SIC Pic Saint-Loup.

Monsieur Doutremepuich, président du Comité de Pilotage des Hautes Garrigues du Montpelliérais, remercie les participants de s'impliquer dans la démarche d'élaboration du Docob et propose de faire un tour de table. Il donne ensuite la parole à Mme Tibaut, chargée de mission Natura 2000, qui présente dans un premier temps la démarche Natura 2000 puis le site des Hautes Garrigues du Montpelliérais.

Le diagnostic des activités de pleine nature que les participants pouvaient télécharger au préalable depuis l'Extranet de la communauté de communes est ensuite présenté. Chaque activité de pleine nature est discutée. Les participants sont invités à donner leur avis sur le diagnostic actuel, à le compléter ou à le modifier. Pour ce faire, ils peuvent remplir une fiche qui leur est distribuée en début de réunion (fiche également jointe en annexe du présent compte-rendu) ou envoyer un mail avant la fin de semaine.

### **Retour sur les échanges**

M. Pujol rappelle que beaucoup d'éléments évoqués ce soir et lors des prochaines réunions du groupe de travail, sont déjà discutés dans le cadre de la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de sport de nature).

M. Ravayrol précise que même si l'impact environnemental est pris en compte dans le cadre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires de sport de nature (PDESI) tous les sites pratiqués ne sont pas présents dans ce plan et méritent donc d'être étudiés et intégrés dans le cadre de Natura 2000.

M. Lezat demande pourquoi les chasseurs ne sont pas présents dans le groupe de travail « activités de pleine nature » et s'ils ne sont pas considérés comme une activité de pleine nature. Il est rappelé que le choix des 4 groupes de travail « agriculture », « chasse », « forêt » et « activités de pleine nature » a été discuté par le comité de pilotage lors de sa dernière réunion.

La chasse est une activité de pleine nature mais comme les objectifs de gestion, les contrats ou/et charte qui seront proposés aux chasseurs ou aux pratiquants de sport de nature ne sont pas les mêmes, il a été choisi de séparer ces deux activités pour simplifier les échanges et les débats des groupes de travail.

De plus, des questions relatives à la propriété privée ne sont pas relevées dans le cadre du groupe de travail « chasse » alors qu'elles peuvent l'être dans les groupes de travail sur les APN.

La question d'un impact des nouveaux itinéraires de randonnée est posée. M. Ravayrol insiste sur l'intérêt d'une étude en amont d'un projet ; une fois que le tracé existe, on ne peut revenir en arrière. Il faut étudier précisément l'impact sur l'environnement des nouveaux chemins et ne pas oublier que parfois, une seule personne peut avoir autant d'impact que 500 personnes sur l'avifaune.

Le choix du site est donc primordial dans un projet d'accueil d'activité de pleine nature.

Des questions relatives aux choix du site sont alors émises. M. Desmarets qui représente une activité peu connue mais en plein développement qui se pratique sur des secteurs de falaises fortement exposés vis-à-vis de l'avifaune et en particulier des rapces, demande si on ne peut avoir des précisions sur les sites qu'il ne faut pas équiper.

M. Lacaze rappelle l'existence d'arrêtés de protection de biotope sur la ZPS qu'il faut respecter et qui sont déjà de bons indicateurs de la sensibilité de certaines zones.

Comme la highline est encore peu développée sur les hautes garrigues, il serait pertinent de travailler en amont avec l'opérateur natura 2000 et les naturalistes locaux pour choisir les points d'ancrage des « lignes » ; c'est un véritable travail de concertation qu'il faut entreprendre et cette démarche doit s'appliquer pour toute activité nouvelle de pleine nature.

De plus, il est rappelé qu'il n'est pas pertinent de donner des renseignements précis sur les sites de reproduction d'espèces sensibles ; communiquer sur des zones où les oiseaux ont besoin de ne pas être dérangé, peut desservir l'espèce. Aucun emplacement précis de nid ne sera transmis pour éviter de faire une « mauvaise publicité » au site, quelque soit le demandeur ou le porteur de projet. Seule une zone de sensibilité sera transmise à une échelle adéquate.

La randonnée motorisée est vivement critiquée par certains participants, mais il est rappelé que le Codever (collectif de défense des loisirs verts) milite pour une pratique respectueuse des sentiers et interdisant le hors-piste. Il est redit, comme c'est indiqué dans le diagnostic, que le bruit soudain d'un freinage de vélo peut davantage effrayer un animal (cheval par exemple dans le cadre d'une randonnée montée) que le bruit lointain d'une moto.

La question du respect de la règle du jeu (comme « ne pas faire de hors-pistes en moto ou vélo » par exemple), ne dépend pas d'une fédération mais seulement d'un individu. M. Alignan insiste sur les activités qui sont déjà encadrées par des fédérations et celles qui ne le sont pas ; il est plus facile de sensibiliser des personnes appartenant à une fédération que des pratiquants individuels.

Ces questions de pratique individuelle sont également posées pour le vol libre. Si des sites sont connus et ont été inventoriés dans le cadre du diagnostic, d'autres sont plus confidentiels. La pratique de l'ULM qui n'a pas été citée dans le diagnostic est relevée par M. Molto. Il sera sans doute pertinent d'ajouter cette pratique même si les tentatives de prises de contact ont échoué jusqu'à présent et qu'il paraît difficile de la quantifier ou de la mesurer sur l'intégralité de la ZPS.

M. Ravel s'interroge sur la pratique du vol à voile et sur les éventuelles incidences de cette activité sur l'avifaune nicheuse. M. Ravayrol et M. Lacaze ne peuvent donner de réponse formelle. L'effet de surprise d'un randonneur ou la position en hauteur d'une personne qui escalade une falaise peuvent être tout autant dérangeantes. Un vol de planeur qui domine un site de nidification pendant une longue période pourrait être gênante ; c'est l'occupation de l'espace d'un planeur qui pourrait perturber la quiétude d'un oiseau.

Au stade actuel de l'élaboration du docob, dans sa phase de diagnostic, les enjeux de la ZPS ne sont pas connus et il est décidé d'évoquer ce sujet dans le deuxième groupe de travail si cela se révélait nécessaire et pertinent.

Les échanges se poursuivent ensuite avec la pratique de l'escalade ; les éventuels dérangements occasionnés par cette pratique sont évoqués. Il est rappelé que la concertation avec les associations locales ou les équipiers existe et que les voies ouvertes sans concertation et qui ont un impact sur l'environnement, peuvent être déséquipées.

Le cas du site d'escalade du Joncas est évoqué ; une étude environnementale a été conduite pour limiter l'impact de l'aménagement du site, mais les zones interdites à l'escalade n'ont pas toujours été respectées. Une nouvelle fois, il est conclu qu'une pratique individuelle non encadrée ne peut évidemment pas représenter toutes les pratiques et tous les pratiquants.

Enfin le groupe de travail évoque les activités qui ne sont rattachées à aucune fédération et dont les responsables ou/et pratiquants sont difficiles à contacter. Si on ne peut maîtriser des activités telles que le géocaching ou les raveparty, la présence d'un pratiquant de highline montre la volonté de concertation, de connaissance et de reconnaissance de certains pratiquants.

## **Conclusions et remarques**

C'est en particulier les questions de dérangement des oiseaux qui ont orienté les réflexions de ce groupe de travail ; dérangements spatial (à proximité des sites de nidification) et temporel (période de reproduction).

Les habitats d'espèces ont peu été évoqués, considérant, peut-être, que les activités de pleine nature étaient moins dommageables sur les habitats que d'autres activités.

- Aborder les questions de dérangement des espèces et des conséquences sur les habitats dans le groupe de travail sur les objectifs de gestion.

Si la randonnée motorisée ou le vol à voile ont occupé une grande partie des débats, il ne faut pas pour autant oublier les autres activités.

L'effet cumulé des sports de pleine nature est relativement peu considéré et chaque activité se renvoie la responsabilité des éventuels dérangements. Plusieurs intervenants ont essayé de mettre en évidence que c'est parfois la somme de plusieurs activités qui peut avoir un impact et non pas une activité individuelle ou/et ponctuelle ; de ce fait, des activités qui sont parfois jugées peu perturbantes, doivent être intégrées au Docob.

- Réfléchir autant aux conséquences des effets cumulés qu'à celles des dérangements ponctuels.

Des pistes de réflexion sont avancées sur la canalisation de certaines pratiques de sports de pleine nature.

Cette thématique devra être débattue dans le cadre des prochains groupes de travail relatifs aux objectifs de gestion voir dans le cadre des mesures concrètes à proposer dans le Docob.

- Discuter des logiques de canalisation des pratiques de sports de nature.

Enfin, ce premier groupe de travail a révélé une volonté de concertation de nombreux acteurs qui souhaitent participer à Natura 2000 et s'impliquer dans la démarche d'élaboration du Docob.

### Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Version provisoire (version octobre2012) du diagnostic des activités socio-économiques (téléchargeable sur l'Extranet de la communauté de communes)
- Version provisoire de certaines cartes de l'Atlas
- Document de demande de renseignements sur les activités de pleine nature, à remplir sur place ou à transmettre dans un délai d'une semaine

### Pièces jointes :

- La présentation powerpoint,
- La fiche de renseignement,
- La feuille d'émargement.



## Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »

### Groupe de travail « Chasse » : objectifs

15 janvier 2013 à Sainte-Croix-de-Quintillargues

### **COMPTE-RENDU**

#### **Etaient présents :**

- M. Jean-Pierre ABRIC, Société de chasse de Rouet
- M. Serge ALBINET, Association de chasse de Notre-Dame-de-Londres
- M. Bernard ANASTASY, Diane de Montferrand Saint Mathieu-de-Trévières
- M. Alain BRUSQUE, Association Merle
- M. Michel CASTANIE, Association de chasse de Saint-Martin-de-Londres
- M. Gérard CLAPAREDE, Société de chasse d'Assas
- M. Jean-Claude DIDIOT, Association de chasse de Viols-en-Laval
- M. Pascal DIMARCO, Chasse privée « Maure »
- M. Hervé EUZET, Société de chasse d'Assas
- M. Marcel FONTUGNE, Assopic
- Mme Lucie GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs
- M. Yves GINER, Diane de Mounié (Sainte-Croix-de-Quintillargues)
- M. Yvan GRAZIOSO, Amicale des chasseurs Saint-Martin-de-Londres
- M. Georges JOUVENEL, Diane Saint-Jean-de-Cuculles
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels Languedoc Roussillon
- M. Gilles LOLIO, Association de chasse de Montaud
- M. Pierre MAIGRE, LPO Hérault
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Lionel PEYRIERE, Diane Saint Bauzilloise
- M. Francesco PICASSO, CFA agricole 34
- M. Gérard SOUCHE, Société de chasse Buzignargues et AFA
- M. Yvon SOUCHE, Association de chasse de Saint-Martin-de-Londres
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site
- M. Chrétien TORRENT, Diane Galargoise
- M. Eric VIDAL, Association Merle

#### **Etaient excusés :**

- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Antoine MARTINEZ, Maire de Sainte-Croix-de-Quintillargues
- Mme Christiane ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres

#### **Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures de gestion.

## **Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Conclusion des diagnostics
- 3/ Objectifs de gestion

Madame Tibaut accueille les participants en les remerciant d'être venus aussi nombreux à ce groupe de travail. Elle présente ensuite les excuses de monsieur le maire de Sainte-Croix-de-Quintillargues et profite de ce moment pour remercier la commune d'avoir prêté sa salle pour cette réunion. Elle présente également les excuses de Monsieur Doutemepuich, président du Comité de Pilotage (Copil) du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » et de Madame Roy, Présidente du Copil du site « Pic Saint-Loup ».

Elle rappelle ensuite que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rollier34 ».

Elle conclut cette introduction en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats. Bien que les participants à cette réunion connaissent bien le territoire et sont, pour certains, forestiers ou agriculteurs, les discussions de ce groupe de travail porteront principalement sur les activités cynégétiques.

## **Rappels et introduction au groupe de travail**

Madame Tibaut commence en présentant la carte du site qui s'étend sur les contreforts du Larzac (Saint-Privat, Arboras), englobe la vallée de la Buèges, les gorges de l'Hérault (jusqu'à la commune de Brissac), la plaine de Londres, le Pic Saint-Loup, la falaise de l'Hortus et se termine à l'Est par les communes de Galargues et Garrigues et au Sud par celle de Montaud. Elle précise que la taille de ce site (45 000 hectares, plus grand site du département), le nombre important de communes concernées (37) compliquent la communication et les échanges entre acteurs. Elle rappelle que d'autres sites Natura 2000 recoupent ce territoire et que certaines personnes présentes ce soir ont peut-être déjà participé à des groupes de travail de ces sites. Le Pic Saint-Loup, les gorges de l'Hérault ou les contreforts du Larzac sont des sites en directives Habitats qui visent la protection de chauves-souris, poissons, pelouses... Sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, ce sont 20 espèces d'oiseaux et leurs habitats qui sont concernés.

Avant de présenter rapidement les espèces, elle rappelle le calendrier d'élaboration du document d'objectifs (Docob). Le premier tome qui concerne les diagnostics écologique et socio-économique a été validé par le Copil le 17 décembre dernier. Les groupes de travail qui se tiennent actuellement ont pour but de présenter les objectifs de gestion du site au Copil lors de sa quatrième réunion en avril. De nouveaux groupes se tiendront avant l'été pour définir précisément le cahier des charges des contrats Natura 2000 ; le calendrier prévisionnel prévoit la validation du Docob en septembre 2013.

Madame Tibaut décrit ensuite rapidement les 20 espèces d'oiseaux nicheuses sur le site et inscrites à la directive européenne Oiseaux dont 5 passereaux et 9 rapaces. Elle indique que trois espèces sont d'enjeux très fort sur ce site : l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine et l'Engoulevent d'Europe. Mais, en fonction de la qualité des habitats et de l'état de conservation de la population, des actions devront prioritairement aussi porter sur le Bruant ortolan, le Busard cendré et le Crave à bec rouge. Elle indique que d'après le référentiel régional, différentes menaces pèsent sur les oiseaux et leurs habitats dont 5 majeures :

- La collision (éolienne, câble, voiture)
- La densification du couvert végétal
- Le dérangement des sites de nidification
- Les tirs et empoisonnements
- L'utilisation d'insecticides et de pesticides

Elle présente ensuite brièvement les conclusions du diagnostic chasse qui a été mené par la Fédération régionale des chasseurs.

Madame Tibaut présente ensuite un tableau synthétique des potentiels facteurs pouvant faire évoluer l'état de conservation des populations en fonction des données du référentiel régional et du diagnostic écologique. Ce tableau de travail est construit en fonction des activités et de leur bilan (positif ou négatif).

La Fédération régionale des chasseurs ainsi que certains participants ne sont pas d'accord avec la structure de ce tableau et les éléments qui y sont apportés : le dérangement des zones de nidification n'est pas un facteur induit par les activités de chasse ; la période de pratique de la chasse, sauf décision préfectorale motivée, n'est pas chevauchante avec la période de reproduction.

Le Conservatoire des Espaces naturels précise que, compte tenu du fait que certains oiseaux sont sédentaires (présents à l'année sur leur site de reproduction), une activité peut être perturbante également hors période de nidification. De plus, il est à noter que la chasse peut se dérouler en début et en fin de période de nidification, notamment fin janvier et courant février, ainsi que début septembre. D'autre part il ne faut pas confondre « site de nidification » et « période de nidification ».

Madame Tibaut rappelle que ce tableau synthétique regroupe les activités de chasse et de pêche et ce n'est pas seulement les activités en elle-même mais l'ensemble de l'activité comme les aménagements (qui, eux, sont souvent réalisés en dehors des périodes de chasse) qui peuvent être perturbants.

Comme il était proposé d'apporter éventuellement des modifications à ce document, madame Tibaut distribue un exemplaire de ce tableau et propose à chacun d'apporter ces modifications, ajouts ou suppression sur les documents fournis.

### **Travail postérieur au groupe de travail**

#### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées les plus fréquemment cités :

Pour les activités de chasse :

- 1- Le dérangement des zones de nidification ne concerne pas directement et seulement l'activité de chasse.
- 2- Le repeuplement et la gestion des espèces n'apparaissent pas bien.
- 3- Alors que la communication « facilitée par les clubs et associations » est présentée comme un atout des activités de pleine nature (APN), l'action de la Fédération de chasse n'apparaît nulle part

Pour les autres activités :

- 1- L'utilisation des pesticides et insecticides est néfaste aux populations d'oiseaux et doit être mise d'avantage en avant.
- 2- Les dérangements suites à travaux (en pratiques sylvicoles ou en APN), ou à la pratique des APN à proximité des sites de nidification et la divagation des chiens devraient être rassemblées car concernent tous les acteurs et pas seulement une activité précise.
- 3- Le développement de l'urbanisme et l'artificialisation des milieux n'apparaissent nulle part.

Autre remarque :

- Le terme « interaction » est mal choisi.

#### Proposition de modification :

Ces propositions sont faites à partir de la synthèse précédente.

Proposition 1 : Au lieu d'écrire « Dérangement des zones de nidification » écrire comme pour les pratiques sylvicoles et les APN « Dérangement suite à travaux »

Proposition 2 : Au lieu d'écrire « Veille sur le terrain » écrire « Veille sur le terrain et communication facilitée par les fédérations »

Proposition 3 : Au lieu d'écrire « Aménagements favorables aux espèces » écrire « Aménagements favorables aux espèces et repeuplements »

Proposition 4 : Faire une nouvelle catégorie « Toutes activités » et y écrire « Dérangement causé par la pratique ou/et des aménagements à proximité des zones de nidifications » et retirer cette action de la catégorie des APN

Proposition 5 : Faire une nouvelle catégorie « Toutes activités » et y écrire « Divagation des chiens » et retirer cette action de la catégorie des APN

Proposition 6 : Ajouter à la catégorie Autre « Développement de l'artificialisation des milieux et de l'urbanisation »

Proposition 7 : Modifier l'entête de la colonne 2. Au lieu de « Interactions avec les enjeux du site » mettre « Actions pouvant avoir un impact sur les enjeux du site »

## **Objectifs de gestion**

Madame Tibaut présente ensuite comment les objectifs de gestion sont définis en rappelant qu'ils doivent assurer la conservation et/ou la restauration des habitats d'espèces en assurant le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles.

A partir des objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et de l'impact (positif ou négatif) des activités, des objectifs de développement durable sont définis. Ces objectifs se décomposent en objectifs opérationnels ou mesures.

Objectifs opérationnels et objectifs de développement durable peuvent tout aussi bien cibler une seule espèce ou habitat (ce sont des objectifs spatialisés) ou concerner différentes espèces (ce sont des objectifs transversaux de portée générale).

Une fiche est distribuée comportant les 8 objectifs de conservation proposés dans le diagnostic écologique :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Freiner la fermeture des milieux
- Maintenir les pelouses
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Maintenir la mosaïque agricole
- Préserver les alignements d'arbres
- Favoriser les activités d'élevage

Il est proposé aux participants de ce groupe de travail de modifier les intitulés des objectifs ou de retirer ou d'enlever des éléments si cela était nécessaire.

Ensuite, il est demandé de remplir deux colonnes d'éléments positifs ou négatifs qui permettraient ou empêcheraient d'atteindre ces objectifs. C'est à partir de ces informations que les objectifs de développement durable et opérationnels seront définis.

## **Travail postérieur au groupe de travail**

### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées :

Il est proposé par les participants de rassembler les 4 thèmes « Freiner la fermeture des milieux », « Maintenir les pelouses », « Maintenir la mosaïque agricole » et « Favoriser les activités d'élevage » qui sont des thématiques très proches.

Madame Tibaut indique que si les deux premiers peuvent être rassemblés les deux autres doivent être maintenus. Le maintien de la mosaïque agricole concerne des acteurs différents (viticulteurs, maraîchers...) et ne passe pas par les mêmes contrats. Quant au thème « Favoriser les activités d'élevage », il a aussi pour but de traiter de la possibilité de mettre en place des placettes d'alimentation « éleveurs » pour les rapaces nécrophages : cette thématique ne peut donc pas disparaître.

Les autres idées et réponses sont résumées dans la fiche jointe « Vers les objectifs de gestion ».

Proposition de modification :

Proposition 1 : Conserver les thèmes :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Maintenir la mosaïque agricole
- Préserver les alignements d'arbres

Proposition 2 : Supprimer les thèmes :

- Freiner la fermeture des milieux
- Maintenir les pelouses
- Favoriser les activités d'élevage

Proposition 3 : Ajouter les thèmes :

- Maintenir les milieux ouverts en limitant la fermeture
- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires

## **Conclusion**

Madame Tibaut propose de finaliser les objectifs de gestion par téléphone, courrier et mail après avoir réalisé une synthèse des échanges et des documents produits dans tous les groupes de travail.

Elle termine le groupe de travail en rappelant les dates des autres réunions et en remerciant l'ensemble des participants.

Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des interactions entre les enjeux du site et les activités
- Un tableau de synthèse des actions à mener pour atteindre les objectifs et des actions qui empêchent de les atteindre

Pièces jointes au compte-rendu :

- Le tableau synthétique réalisé à partir des réponses des actions favorables ou défavorables : « vers les objectifs de gestion »

## Objectifs de développement durable et opérationnels

### Groupe de travail Chasse

#### Objectifs de conservation

- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Maintenir les milieux ouverts en limitant la fermeture
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Maintenir la mosaïque agricole
- Préserver les alignements d'arbres
- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires
- Supprimer les risques de mortalité

Nettoyage des sites  
Ouverture mécanique  
Brûlage

Entretien des friches  
Veille projet aménagement  
Débroussaillage

Elevage de parcours raisonné  
Communication pour  
scolaire sur métier éleveur

Piégeage  
Pression sur sangliers

Aménagement faunistique  
Réglementer l'utilisation  
des insecticides et pesticides

Implantation de haies  
avec essences à baies

Manque de communication  
Divagation des chiens

Développement APN  
(canoë, promeneur...)

Contrôle insuffisant

(des permis de construire, des quads...)

Coût des travaux  
de débroussaillage

Implantation sauvage d'habitat léger

Financement

Urbanisation

Développement des axes routiers

Faire des travaux d'aménagements  
à une période sensible

Prolifération sanglier

Lignes électriques

Poisons et pièges

Maladie lapins

Abandon de l'entretien de certaines  
pistes par sapeurs pompiers

Erosion provoquée  
par surpaturage

Complexité de la réglementation

Erosion provoquée par  
sport mécanique

Difficulté pour faire un projet

Vers les objectifs de développement durable



## Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »

### Groupe de travail « Forêt » : objectifs

22 janvier 2013 à Viols-en-Laval

### **COMPTE-RENDU**

#### **Etaient présents :**

- Mme Laure BENE, Communauté de communes de la vallée de l'Hérault
- M. Michel CASTANIE, Association de chasse de Saint-Martin-de-Londres
- M. Jean-Michel D'ORAZIO, Centre régional de propriété forestière
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Pascal DIMARCO, Chasse privée « Maure »
- M. Yvan GRAZIOSO, Amicale des chasseurs Saint-Martin-de-Londres
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels Languedoc Roussillon
- M. Louis JAMIN, Alcina
- M. Jérôme MAURASIN, Habitant de la communauté de communes
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Jean-François NORMAND, UNICEM Languedoc-Roussillon
- M. Denis REY, LPO Hérault
- M. Jean-Michel RIBOULEAU, Assopic
- M. Gérard SOUCHE, Société de chasse Buzignargues et AFA
- Mme Hélène SOZA, Conseil Général de l'Hérault
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site

#### **Etaient excusés :**

- Mme Elisabeth CAPILLON, Maire de Viols-en-Laval

#### **Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures de gestion.

#### **Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Conclusion des diagnostics
- 3/ Objectifs de gestion

Monsieur Doutrèmeuich accueille les participants en les remerciant d'être venus aussi nombreux à ce groupe de travail. Il rappelle que le territoire du site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais est aussi concerné par d'autres sites Natura 2000 pour lesquels des groupes de travail se tiennent également en ce début d'année 2013. Il rappelle les dates des prochains groupes de travail pour le site des Hautes Garrigues du Montpelliérais avant de donner la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000.

Madame Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rolhier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats. Bien que les participants à cette réunion connaissent bien le territoire et sont, pour certains, chasseurs ou agriculteurs, les discussions de ce groupe de travail porteront principalement sur les activités liées à la forêt.

### **Rappels et introduction au groupe de travail**

Madame Tibaut commence en présentant la carte du site qui s'étend sur les contreforts du Larzac (Saint-Privat, Arboras), englobe la vallée de la Buèges, les gorges de l'Hérault (jusqu'à la commune de Brissac), la plaine de Londres, le Pic Saint-Loup, la falaise de l'Hortus et se termine à l'Est par les communes de Galargues et Garrigues et au Sud par celle de Montaud. Elle précise que la taille de ce site (45 000 hectares, plus grand site du département), le nombre important de communes concernées (37) compliquent la communication et les échanges entre acteurs. Elle rappelle, comme Monsieur Doutrèmeuich l'avait signalé en introduction, que d'autres sites Natura 2000 recoupent ce territoire et que certaines personnes présentes cet après-midi, ont peut-être déjà participé à des groupes de travail de ces sites. Le Pic Saint-Loup, les gorges de l'Hérault ou les contreforts du Larzac sont des sites en directives Habitats qui visent la protection de chauves-souris, poissons, pelouses... Sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, ce sont 20 espèces d'oiseaux et leurs habitats qui sont concernés.

Avant de présenter rapidement les espèces, elle rappelle le calendrier d'élaboration du document d'objectifs (Docob). Le premier tome qui concerne les diagnostics écologique et socio-économique a été validé par le Copil le 17 décembre dernier. Les groupes de travail qui se tiennent actuellement ont pour but de présenter les objectifs de gestion du site au Copil lors de sa quatrième réunion en avril. De nouveaux groupes se tiendront avant l'été pour définir précisément le cahier des charges des contrats Natura 2000 ; le calendrier prévisionnel prévoit la validation du Docob en septembre 2013.

Madame Tibaut décrit ensuite rapidement les 20 espèces d'oiseaux nicheuses sur le site et inscrites à la directive européenne Oiseaux dont 5 passereaux et 9 rapaces. Elle indique que trois espèces sont d'enjeux très fort sur ce site : l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine et l'Engoulevent d'Europe. Mais, en fonction de la qualité des habitats et de l'état de conservation de la population, des actions devront prioritairement aussi portées sur le Bruant ortolan, le Busard cendré et le Crave à bec rouge. Elle indique que d'après le référentiel régional, différentes menaces pèsent sur les oiseaux et leurs habitats dont 5 majeures :

- La collision (éolienne, câble, voiture)
- La densification du couvert végétal
- Le dérangement des sites de nidification
- Les tirs et empoisonnements
- L'utilisation d'insecticides et de pesticides

Elle présente ensuite brièvement les conclusions du diagnostic forêt qui a été mené par le centre régional de la propriété forestière pour les forêts privées et en interne en collaboration avec l'ONF pour les forêts publiques. Un participant à la réunion demande si les comités communaux contre les feux de forêts ont été intégrés à ce diagnostic. Madame Tibaut répond que non. Selon l'avis des participants, elle propose de contacter les communes ayant un CCFF pour avoir leur avis sur les objectifs qui seront définis. Les participants lui signalent les communes du territoire ayant un CCFF : Les Matelles, Buzignargues, Saint-Bauzille-de-Montmel.

Madame Tibaut présente ensuite un tableau synthétique des potentiels facteurs pouvant faire évoluer l'état de conservation des populations en fonction des données du référentiel régional et du diagnostic écologique. Ce tableau de travail est construit en fonction des activités et de leur bilan (positif ou négatif).

L'ONF demande des précisions sur l'expression « plantation de résineux ». Madame Tibaut informe que des échanges se sont déjà tenus à ce sujet lors d'un autre groupe de travail, celui des activités forestières du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault. La proposition de modification est issue de ces échanges.

Le CRPF demande des précisions sur le terme « ouverture » des milieux. Madame Tibaut précise que ce tableau synthétique est un document de travail et que ces éléments seront détaillés dans les objectifs du site. Madame Soza note que l'entretien apparaît finalement peu dans le document.

Le Conservatoire des espaces naturels précise que la gestion forestière n'est pas forcément l'ouverture du milieu ; le terme général de « gestion » intègre la plantation ou encore le maintien de massif.

Différents participants notent les difficultés pour comprendre l'expression « ouverture » du milieu. Dans les forêts méditerranéennes ce sont surtout les actions d'entretien (pour la lutte contre les incendies par exemple) qui peuvent faire office d'ouverture. Ce n'est pas seulement une question liée aux pratiques sylvicoles qui explique la fermeture des milieux : l'abandon de certaines activités, comme l'exploitation du charbon de bois, peut aussi l'expliquer.

Les échanges autour des questions d'ouverture se poursuivent en posant des questions sur le type d'ouverture et sur une éventuelle mosaïque des milieux ouverts.

Madame Béné demande si une irrégularité de la formation peut avoir un intérêt pour les espèces du site Natura 2000. Madame Tibaut signale que cet élément n'est pas apparu dans le diagnostic écologique mais qu'elle se renseignera auprès des ornithologues chargés du diagnostic écologique et vérifiera si cette thématique est abordée sur d'autres sites Natura 2000 ayant les mêmes enjeux.

Sur le même thème, il est demandé si le vieillissement d'un peuplement forestier pourrait avoir un impact sur les oiseaux du site. La LPO pense qu'il n'y a pas d'espèce qui préfère nicher dans un arbre vieillissant. Madame Tibaut précise que cette thématique semble plus pertinente sur des sites Natura 2000 ayant des enjeux chauves-souris. Le conservatoire des espaces naturels (CEN) tient à préciser tout de même la présence de certains oiseaux nicheurs dans des grands arbres (comme le Vautour moine) ; les arbres pouvant les accueillir sont grands et, de ce fait, des arbres âgés.

Il est rappelé que conserver quelques arbres lors de coupe, permet de conserver des perchoirs. Des questions sont également posées sur des zones bien précises (lisières, pistes forestières....) : le diagnostic ne précise rien sur ces sujets.

Le CEN tient à rappeler que si l'enjeu prioritaire semble être l'ouverture du milieu, il faut que les travaux soient effectués selon un calendrier et un cahier des charges précis. Le dérangement en période de reproduction est une action négative qui apparaît dans le tableau dans la catégorie « toutes activités ».

L'ONF rappelle que le « soucis » de la forêt méditerranéenne est qu'elle rapporte peu. Un travail pourrait être fait sur le bois plaquette ; ici la question de la gestion forestière méditerranéenne se pose.

La LPO demande des informations sur ce qui a été dit et retenu lors du groupe de travail « chasse » en ce qui concerne la période de chasse et les possibles dérangements. Madame Tibaut précise que ce sujet a largement été débattu pendant le groupe de travail ; il apparaît que, en dehors des exceptionnelles autorisations préfectorales, la période de chasse et la période de nidification se superposent peu. La LPO donne pour contre-

exemple le cas du Vautour moine. Le conservatoire des espaces naturels, présent également au groupe de travail chasse, signale qu'il est d'accord avec la remarque de la LPO et qu'il l'avait déjà signalé lors de la réunion de la semaine précédente ; la fin de la période d'ouverture recouvre le début de la période de reproduction de certaines espèces prioritaires du site.

Madame Bénédicte indique que dans le cas du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault, dont le Docob est aussi en cours de rédaction, des zones de quiétude, en particulier pour les libellules, allaient être définies pour faciliter la pratique des usagers. Madame Tibaut précise qu'elle suivra attentivement ce sujet pour étudier sa faisabilité sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, bien que, selon elle, une zone de quiétude pour oiseau est plus difficile à définir et bien plus grande que dans le cas précis du site en directive Habitats.

D'autres exemples, sur des sites d'escalade dans la Drôme sont évoqués par monsieur Jamin. Il est précisé que ces actions sont d'avantage de l'ordre de la veille environnementale (mesure qui peut être faite dans l'animation) qu'une véritable mesure à recenser dans le Docob.

Madame Soza rappelle la politique des Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil Général.

La LPO demande pourquoi le tir n'est pas dans la catégorie chasse. Madame Tibaut signale que ce ne sont pas forcément les chasseurs qui tirent sur des oiseaux et qu'il ne faut pas faire d'amalgame. Monsieur Lacaze précise également que ce n'est pas l'activité de chasse qui tire sur les oiseaux protégés mais des individus qui ne respectent pas la loi.

Le CRPF tient à rappeler le manque d'information transmise aux propriétaires. Peu d'entre eux connaissent l'existence, par exemple, des APPB.

### **Travail postérieur au groupe de travail**

#### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées les plus fréquemment cités :

Pour les pratiques sylvicoles :

- 1- La formule « plantation de résineux accélère le processus de fermeture » n'est pas claire. Ce sont les accrus qui doivent être pris en compte.
- 2- La formule « ouverture des milieux » n'est pas assez précise et il est proposé la formule « création de milieux ouverts »
- 3- L'absence d'entretien n'apparaît pas alors qu'elle est la cause principale de la fermeture des milieux

Pour les autres activités :

- 1- Pour la pêche et la chasse, le dérangement des activités n'est pas seulement lié aux travaux mais aussi aux aménagements
- 2- Le dérangement n'est pas seulement à proximité des zones de nidification, il peut être aussi se situer dans la zone

Autre remarque :

- Le maintien des milieux ouverts existants n'est pas assez mis en valeur tout comme la réouverture des milieux
- La gestion des milieux ouverts n'apparaît pas
- C'est surtout la « réouverture » des milieux fermés qui est intéressante et non la seule « ouverture »

#### Proposition de modification :

Ces propositions sont faites à partir de la synthèse précédente.

Proposition 1 : Au lieu d'écrire « Ouverture des milieux » écrire « Création de milieux ouverts »

Proposition 2 : Au lieu d'écrire « Plantation de résineux accélère le processus de fermeture » écrire « Absence d'entretien »

Proposition 3 : Au lieu d'écrire « Dérangements suite à travaux » écrire « Dérangements liés à aménagements et travaux »

Proposition 4 : Au lieu d'écrire « Dérangement causé par la pratique et/ou des aménagements à proximité des zones de nidification », écrire « Dérangement causé par la pratique et/ou des aménagements à proximité ou dans les zones de nidification »

## **Objectifs de gestion**

Madame Tibaut présente ensuite comment les objectifs de gestion sont définis en rappelant qu'ils doivent assurer la conservation et/ou la restauration des habitats d'espèces en assurant le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles.

A partir des objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et de l'impact (positif ou négatif) des activités, des objectifs de développement durable sont définis. Ces objectifs se décomposent en objectifs opérationnels ou mesures.

Objectifs opérationnels et objectifs de développement durable peuvent tout aussi bien cibler une seule espèce ou habitat (ce sont des objectifs spatialisés) ou concerner différentes espèces (ce sont des objectifs transversaux de portée générale).

Une fiche est distribuée comportant les 7 objectifs de conservation proposés dans le diagnostic écologique qui ont déjà été modifiés lors du premier groupe de travail :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Maintenir les milieux ouverts en limitant la fermeture
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Maintenir la mosaïque agricole
- Préserver les alignements d'arbres
- Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires

Il est proposé aux participants de ce groupe de travail de modifier les intitulés des objectifs ou d'enlever des éléments s'ils le jugeaient nécessaires.

Ensuite, il est demandé de remplir deux colonnes d'éléments positifs ou négatifs qui permettraient ou empêcheraient d'atteindre ces objectifs. C'est à partir de ces informations que les objectifs de développement durable et opérationnels seront définis.

### **Travail postérieur au groupe de travail**

#### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées :

Différents participants s'interrogent sur la pertinence de lier les deux objectifs, « fermeture » et « ouverture », qui ne sont pas forcément réalisés par les mêmes acteurs (forestiers dans un cas et éleveurs de l'autre). De plus, la mosaïque des milieux agricoles peut être aussi une mosaïque des milieux ouverts.

Le CRPF s'interroge sur l'objectif de la préservation des sites de nidification ; quelle est la distance de cette zone de quiétude ? Aucune réponse ne peut être réellement donnée ; ce sujet doit être vu au cas par cas. Une réflexion doit être faite à ce sujet.

Différents intervenants s'interrogent sur la définition des alignements d'arbres. Il est noté que cet objectif vise en particulier la ripisylve.

D'autres questions sont émises sur l'artificialisation des milieux. L'objectif ne vise pas ici les plantations d'essences exotiques mais bien les questions relatives aux plans locaux d'urbanisme ou aux éventuels projets de photovoltaïque au sol.

Les autres idées et réponses sont résumées dans la fiche jointe « Vers les objectifs de gestion ».

#### Proposition de modification :

Proposition 1 : Conserver les thèmes :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Limiter l'artificialisation des milieux

- Préserver les alignements d'arbres
- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires

Proposition 2 : Supprimer les thèmes :

- Maintenir les milieux ouverts en limitant la fermeture
- Maintenir la mosaïque agricole

Proposition 3 : Ajouter les thèmes :

- Réouvrir les milieux fermés
- Maintenir et étendre une mosaïque de milieux ouverts

## **Conclusion**

Madame Tibaut propose de finaliser les objectifs de gestion par téléphone, courrier et mail après avoir réalisé une synthèse des échanges et des documents produits dans tous les groupes de travail.

Elle termine le groupe de travail en rappelant les dates des autres réunions et en remerciant l'ensemble des participants.

Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des interactions entre les enjeux du site et les activités
- Un tableau de synthèse des actions à mener pour atteindre les objectifs et des actions qui empêchent de les atteindre

Pièces jointes au compte-rendu :

- La présentation powerpoint
- Le tableau synthétique réalisé à partir des réponses des actions favorables ou défavorables : « vers les objectifs de gestion »

## Objectifs de conservation

Préserver la quiétude des sites de nidification

Récouvrir les milieux fermés

Limiter l'artificialisation des milieux

Préserver les alignements d'arbres

Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires

Supprimer les risques de mortalité

Maintenir et étendre une mosaïque de milieux ouverts

## Objectifs de développement durable et opérationnels

### Groupe de travail Forêt

Avoir une gestion concertée en amont

Informers les propriétaires des APPB/zones naturelles...

Evaluation des incidences des documents d'urbanisme

Mettre en défens des sites en période très sensible

Coupe pour ouvrir le milieu

Débroussaillage

Aménagement DFCI

Diversification des essences

et des âges des forêts

Variété des essences (à baies) composants les haies

Valorisation

des produits locaux

Elevage de parcours

Appui des collectivités pour réaliser des projets

Travaux en période de nidification et hors période de reproduction  
Destruction d'une nichée par coupe

Contexte économique difficile pour les éleveurs

Déprise agricole  
Urbanisation  
Prix du foncier

Difficulté de communication avec les propriétaires

Usage périurbain de loisirs

Conflit d'usages

Surpâturage

Réglementation des charniers

Coût pour enterrer les lignes électriques  
Electrocution

Tirs sur espèces protégées

Vers les objectifs de développement durable



## Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »

### Groupe de travail « Elevage » : objectifs

24 janvier 2013 à Saint-Martin-de-Londres

### **COMPTE-RENDU**

#### **Etaient présents :**

- Mme Annie CABURET, Assopic
- M. David DE MONTFERMAT, Eleveur
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Pascal DIMARCO, Chasse privée « Maure »
- M. Abdelfettah ELBOUCHIKHI, Eleveur
- M. Luc GROS, Eleveur
- M. Louis JAMIN, Alcina
- Mme Marie-Cécile LYX, DDTM 34
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Sylvain MICOLA, ADVAH Chambre d'Agriculture
- M. Jérôme MOLTO, Communauté de communes de la vallée de l'Hérault
- M. Patrice REVEL, AFA de la Bistoque et de Puechcan
- M. Jean-Michel RIBOULEAU, Assopic
- M. Yvon SOUCHE, Eleveur
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site
- M. Gilles VANGELISTI, SCEA San Sebastian

#### **Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures de gestion.

#### **Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Conclusion des diagnostics
- 3/ Objectifs de gestion

Monsieur Doutrèmeuich accueille les participants en les remerciant d'être venus aussi nombreux à ce groupe de travail. Il rappelle les dates des précédentes réunions. Il précise, qu'en tant que président du Comité de pilotage, il souhaite participer à toutes les réunions des groupes de travail, mais, retenu par d'autres obligations il regrette de n'avoir pu assister à la première réunion sur la thématique « chasse ». Il rappelle aussi que ces réunions sont l'occasion de s'exprimer librement sur les enjeux du site Natura 2000 et sur les activités de chacun afin de recueillir les avis scientifiques et ceux des personnes les plus concernées : chasseurs, agriculteurs, forestiers, habitants... Monsieur Doutrèmeuich évoque ensuite les enjeux des deux premières réunions sur la chasse et la forêt. Les questions relatives à l'ouverture du milieu se sont souvent posées et ce sera sans doute dans ce groupe de travail « élevage » qu'elles pourront y trouver des réponses. Il donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000.

Madame Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rollier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats. Bien que les participants à cette réunion connaissent bien le territoire et sont, pour certains, chasseurs ou propriétaires forestiers, les discussions de ce groupe de travail porteront principalement sur les activités liées à l'élevage.

### **Rappels et introduction au groupe de travail**

Madame Tibaut commence en présentant la carte du site qui s'étend sur les contreforts du Larzac (Saint-Privat, Arboras), englobe la vallée de la Buèges, les gorges de l'Hérault (jusqu'à la commune de Brissac), la plaine de Londres, le Pic Saint-Loup, la falaise de l'Hortus et se termine à l'Est par les communes de Galargues et Garrigues et au Sud par celle de Montaud. Elle précise que la taille de ce site (45 000 hectares, plus grand site du département), le nombre important de communes concernées (37) compliquent la communication et les échanges entre acteurs. Elle rappelle que d'autres sites Natura 2000 recoupent ce territoire et que certaines personnes présentes cet après-midi, ont peut-être déjà participé aux groupes de travail de ces sites. Le Pic Saint-Loup, les gorges de l'Hérault ou les contreforts du Larzac sont des sites en directives Habitats qui visent la protection de chauves-souris, poissons, pelouses... Sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, ce sont 20 espèces d'oiseaux et leurs habitats qui sont concernés.

Avant de présenter rapidement les espèces, elle rappelle le calendrier d'élaboration du document d'objectifs (Docob). Le premier tome qui concerne les diagnostics écologique et socio-économique a été validé par le Copil le 17 décembre dernier. Les groupes de travail qui se tiennent actuellement ont pour but de présenter les objectifs de gestion du site au Copil lors de sa quatrième réunion en avril. De nouveaux groupes se tiendront avant l'été pour définir précisément le cahier des charges des contrats Natura 2000 ; le calendrier prévisionnel prévoit la validation du Docob en septembre 2013.

Madame Tibaut décrit ensuite rapidement les 20 espèces d'oiseaux nicheuses sur le site et inscrites à la directive européenne Oiseaux dont 5 passereaux et 9 rapaces. Elle indique que trois espèces sont d'enjeux très fort sur ce site : l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine et l'Engoulevent d'Europe. Mais, en fonction de la qualité des habitats et de l'état de conservation de la population, des actions devront prioritairement aussi portées sur le Bruant ortolan, le Busard cendré et le Crave à bec rouge. Elle indique que d'après le référentiel régional, différentes menaces pèsent sur les oiseaux et leurs habitats dont 5 majeures :

- La collision (éolienne, câble, voiture)
- La densification du couvert végétal

- Le dérangement des sites de nidification
- Les tirs et empoisonnements
- L'utilisation d'insecticides et de pesticides

Madame Tibaut termine cette introduction par une brève présentation des conclusions du diagnostic agricole qui a été mené par la chambre d'agriculture. Monsieur Micola précise quelques pratiques pastorales comme le brûlage contrôlé ou encore le gyrobroyage.

Madame Tibaut présente ensuite un tableau synthétique des potentiels facteurs pouvant faire évoluer l'état de conservation des populations en fonction des données du référentiel régional et du diagnostic écologique. Ce tableau de travail est construit en fonction des activités et de leur bilan (positif ou négatif). Le tableau a déjà subi des modifications apportées par les précédents groupes de travail.

La chambre d'agriculture signale qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur l'ouverture du milieu et sur la limitation de la fermeture. Le maintien des milieux ouverts se fait par une bonne gestion pastorale, dont la base est le pâturage, mais qui intègre aussi des interventions complémentaires dont le brûlage pastoral.

Monsieur Micola signale ensuite que la question du gros gibier apparaît peu dans ces tableaux ou dans les modifications apportées par les autres groupes ; le diagnostic agricole a fait ressortir des difficultés de certains agriculteurs, notamment suite à des dégâts sur culture.

Monsieur Douremepuich rappelle que ce sujet n'est pas directement lié à Natura 2000 et que les chasseurs n'ont pas officiellement la mission de réguler le gros gibier.

Un intervenant signale que ces questions doivent quand même être prises en compte car elles peuvent être une source de conflits.

Il est également demandé pourquoi le braconnage n'apparaît pas dans la catégorie « chasse ». Madame Tibaut signale que ce sujet a déjà été débattu dans les précédents groupes de travail et que ce n'est pas l'activité chasse qui est à l'origine du braconnage mais des pratiques et des initiatives individuelles.

La chambre d'agriculture signale que l'expression « moisson précoce » n'est pas pertinente. La moisson et la fauche sont effectuées sur des critères agronomiques de maturité de la récolte. Les agriculteurs n'ont pas intérêt à récolter avant le stade optimal de façon « précoce ». La « précocité » de cette opération s'entend ici d'un point de vue écologique, relative à certains enjeux localisés. C'est avant tout la moisson ou la fauche tardive qui a un véritable sens en tant que facteur positif à la conservation des espèces.

Sur les questions de fauche, il est rappelé que sur le site Natura 2000 du Pic Saint-Loup, c'est une mise en défend d'une partie de la parcelle qui a été proposé au lieu de retarder la date de fauche sur l'intégralité de la parcelle.

Monsieur Molto indique que des contrats agricoles de ce type existent dans d'autres régions de France.

Il est rappelé, enfin, que ce genre de mesures doit intégrer les questions de prévention et de lutte contre les feux de forêts.

Il est demandé pourquoi les parasitocides (traitement des troupeaux) n'apparaissent pas dans ce tableau avec les pesticides et insecticides. Il est répondu que cette information n'apparaissait pas dans le diagnostic écologique mais qu'il est possible de l'ajouter si cela est jugé pertinent.

Des questions sont posées sur l'ouverture des milieux et sur la mosaïque agricole. Madame Lyx signale que dans un document d'objectifs d'un site voisin, celui du Salagou, c'est l'expression « préservation ou maintien de la mosaïque des milieux ouverts » qui a été privilégiée.

## **Travail postérieur au groupe de travail**

### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées les plus fréquemment cités :

Pour les pratiques liées à l'agriculture :

- 1- La formule « limitation de la fermeture des milieux par pâturages » n'est pas claire car le pâturage permet l'entretien. La lutte contre la fermeture des milieux nécessite souvent des interventions complémentaires.
- 2- Il n'y a pas de moisson et fauche précoces et il est souhaitable, pour répondre à des enjeux environnementaux localisés, de proposer de la fauche ou moisson tardive.
- 3- Il serait pertinent d'ajouter les antiparasitaires à la liste des produits pouvant avoir un impact négatif.

Pour les autres activités :

- 1- La formule « braconnage et empoisonnement » est plus claire et précise que la formule précédemment donnée ; le braconnage ne se limite pas au seul tir.

### Proposition de modification :

Ces propositions sont faites à partir de la synthèse précédente.

Proposition 1 : Au lieu d'écrire « Limitation de la fermeture des milieux par pâturages » écrire « Maintien des milieux ouverts par pratiques pastorales »

Proposition 2 : Au lieu d'écrire « Moisson précoce » écrire « Moisson et fauche tardives » en passant cette action comme une action ayant un bilan positif.

Proposition 3 : Au lieu d'écrire « Utilisation de pesticides et insecticides » écrire « Utilisation de pesticides, insecticides et antiparasitaires. »

Proposition 4 : Au lieu d'écrire « Braconnage : tirs et empoisonnements », écrire « Braconnage et empoisonnement »

## **Objectifs de gestion**

Madame Tibaut présente ensuite comment les objectifs de gestion sont définis en rappelant qu'ils doivent assurer la conservation et/ou la restauration des habitats d'espèces en assurant le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles.

A partir des objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et de l'impact (positif ou négatif) des activités, des objectifs de développement durable sont définis. Ces objectifs se décomposent en objectifs opérationnels ou mesures.

Objectifs opérationnels et objectifs de développement durable peuvent tout aussi bien cibler une seule espèce ou habitat (ce sont des objectifs spatialisés) ou concerner différentes espèces (ce sont des objectifs transversaux de portée générale).

Une fiche est distribuée comportant les 7 objectifs de conservation proposés dans le diagnostic écologique qui ont déjà été modifiés lors des deux premiers groupes de travail :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Réouvrir les milieux fermés
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Maintenir et étendre une mosaïque de milieux ouverts
- Préserver les alignements d'arbres
- Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires

Il est proposé aux participants de ce groupe de travail de modifier les intitulés des objectifs ou d'enlever des éléments qu'ils ne jugeaient pas nécessaires.

Des questions sont posées sur l'expression réouverture des milieux. Il est précisé que la modification a été apportée lors du groupe de travail précédent, le groupe « forêt ».

D'autres intervenants s'interrogent sur l'expression « mosaïque agricole » qui a été modifiée après le groupe de travail n°2 pour devenir « une mosaïque des milieux ouverts ».

Madame Tibaut apporte des précisions sur la modification de l'objectif « favoriser les activités d'élevage ». Il est tout d'abord précisé que cet objectif vise à la fois l'entretien des milieux ouverts par le pâturage et l'apport de ressources alimentaires sur des placettes d'alimentation pour les rapaces nécrophages. Comme l'ouverture des milieux et son entretien concernent déjà le pâturage, il a été préféré d'accès le dernier objectif sur les ressources alimentaires pour l'avifaune.

Il est enfin demandé aux participants de remplir deux colonnes d'éléments positifs ou négatifs qui permettraient, ou non, d'atteindre ces objectifs. C'est à partir de ces informations que les objectifs de développement durable et opérationnels seront définis.

### **Travail postérieur au groupe de travail**

#### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées :

Plusieurs participants s'interrogent sur la pertinence de lier la fermeture des milieux avec le maintien des milieux ouverts. Le nettoyage des parcelles qui viennent d'être ouvertes peut parfois être considéré comme du maintien d'ouverture.

Différents intervenants signalent les difficultés rencontrées dans le cadre du foncier. Si Natura 2000 ne peut pas directement intervenir sur ces sujets, des groupes de travail pourront se réunir sur ce thème et des mesures de communication et de sensibilisation pourront éventuellement être menées.

Un intervenant s'interroge sur le devenir des terrains militaires de Cambous aujourd'hui exclus du site Natura 2000 des Hautes Garrigues. Il est indiqué que ce n'est pas dans le cadre de Natura 2000 que ce dossier sera traité. Il est pourtant rappelé que le diagnostic écologique du site révèle une pertinence à rattacher ces terrains au site. Monsieur Doutremepuich signale que ce sujet a été abordé en décembre lors de la réunion du Comité de pilotage.

Des questions sont soulevées sur l'intérêt des placettes d'alimentation. Certains éleveurs regrettent que les bovins ne puissent fournir ces placettes. Il est rappelé que les placettes d'alimentation sont régies par des lois qui ne sont pas liées à Natura 2000 et qu'aujourd'hui équin et bovin ne peuvent être déposés sur des placettes qui visent l'alimentation des rapaces nécrophages.

Des éleveurs s'interrogent sur les actions qui pourront être menées pour limiter l'utilisation des antiparasitaires. Il est précisé que ces éléments seront traités dans le prochain groupe de travail des activités d'élevage, en mai-juin, qui permettra de définir les actions à mener. Il est possible de proposer une charte de bonnes pratiques, de limitation d'utilisation des produits, dans le cadre d'une charte Natura 2000.

#### Proposition de modification :

Proposition 1 : Conserver les thèmes :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Préserver les alignements d'arbres
- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires

Proposition 2 : Supprimer les thèmes :

- Réouvrir les milieux fermés
- Maintenir et étendre une mosaïque de milieux ouverts

Proposition 3 : Ajouter les thèmes :

- Reconquérir des milieux fermés et maintenir les milieux ouverts existants
- Préserver la mosaïque agricole / de milieux ouverts

## **Conclusion**

Madame Tibaut propose de finaliser les objectifs de gestion par téléphone, courrier et mail après avoir réalisé une synthèse des échanges et des documents produits dans tous les groupes de travail.

Elle termine le groupe de travail en rappelant les dates des autres réunions et en remerciant l'ensemble des participants.

### Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des interactions entre les enjeux du site et les activités
- Un tableau de synthèse des actions à mener pour atteindre les objectifs et des actions qui empêchent de les atteindre

### Pièces jointes au compte-rendu :

- Le tableau synthétique réalisé à partir des réponses des actions favorables ou défavorables : « vers les objectifs de gestion »

**Objectifs de conservation**

- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Reconquérir les milieux fermés et maintenir les milieux ouverts existants
- limiter l'artificialisation des milieux
  - Préserver la mosaïque agricole / de milieux ouverts
- Préserver les alignements d'arbres
- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires
- Supprimer les risques de mortalité

**Objectifs de développement durable et opérationnels**  
**Groupe de travail Elevage**

Privilégier et maintenir l'activité agricole traditionnelle

- Brulage
- Pâturage de friche
- Remise en culture

Veille sur les PLU

Equiper les lignes électriques pour éviter l'électrocution

Communiquer sur les zones sensibles

Préserver les ressources alimentaires au sol pour les passereaux (cérales, micromammifères, insectes...)

Entretien des mares

Gérer les placettes d'alimentation efficacement

Difficulté pour mettre à disposition des parcours pastoraux

Difficulté mise en place brulage

Conflits d'usages

Foncier

Abandon de parcours

Abandon des terres cultivées

Couper les arbres en bord de parcours

Traitement antiparasitaires

Abondance gros gibier

Fauche ou/et moisson sur sites de nidification et en période de nidification

Développement des éoliennes

Développement du photovoltaïque sur des terres anciennement de parcours

Vers les objectifs de développement durable



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Activités de pleine nature » : objectifs**  
**Lundi 28 janvier 2013 à Assas**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. Thierry ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Animateur SIC Pic Saint-Loup
- M. Thibaut BARRAL, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, Sport-Nature
- Mme Laure BENE, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, Grand site et Opérateur Natura 2000 SIC Gorges de l'Hérault
- M. Thomas BLAY, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Pôle d'excellence rurale
- M. Hubert BORG, Professionnel montagne
- M. Frédéric CERTAIN, Languedoc nature et Réseau Occigène
- M. Rémy CLARAC, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, SIG-Sport Nature
- M. Gérard CLAPAREDE, Société de chasse d'Assas
- Mme Claire COSTES, Comité départementale de spéléologie
- Mme Sylvie COULET, Canoë « La vallée des moulins »
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Pascal DIMARCO, Chasse privée « Maure »
- M. Hervé EUZET, Société de chasse d'Assas
- M. David LACAZE, Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Francesco PICASSO, CFA agricole 34
- M. Michel PITMAN, Groupement des comités départementaux activités de pleine nature
- M. Michel PUJOL, Comité départemental de vol libre
- M. Alain RAVAYROL, La Salsepareille
- Mme Hélène SOZA, Conseil Général
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site
- Mme Ghislaine VOISY-MERMOZ, Comité départemental des clubs alpins de l'Hérault

**Etait excusé :**

- M. Arne TESCHNER, Vélo-VTT Club Saint-Mathieu-de-Tréviéris

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures de gestion.

### **Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Conclusion des diagnostics
- 3/ Objectifs de gestion

Monsieur Doutremepuich accueille les participants en les remerciant d'être venus aussi nombreux à ce groupe de travail. Il rappelle que ce début d'année 2013 est marqué par la tenue de nombreux groupes de travail Natura 2000. Le site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais, en directive Oiseaux, se superpose avec le site des Gorges de l'Hérault, du Pic Saint-Loup et des contreforts du Larzac, tous les trois en directives Habitats, expliquant la multiplicité des réunions concernant ce programme européen.

Avant de proposer un tour de table, monsieur Doutremepuich rappelle le calendrier des groupes de travail qui se sont déjà réunis. Il donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000.

Madame Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rollier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats. Bien que les participants à cette réunion connaissent bien le territoire et sont, pour certains, agriculteurs ou propriétaires forestiers, les discussions de ce groupe de travail porteront principalement sur les activités de pleine nature.

### **Rappels et introduction au groupe de travail**

Madame Tibaut commence en présentant la carte du site qui s'étend sur les contreforts du Larzac (Saint-Privat, Arboras), englobe la vallée de la Buèges, les gorges de l'Hérault (jusqu'à la commune de Brissac), la plaine de Londres, le Pic Saint-Loup, la falaise de l'Hortus et se termine à l'Est par les communes de Galargues et Garrigues et au Sud par celle de Montaud. Elle précise que la taille de ce site (45 000 hectares, plus grand site du département), le nombre important de communes concernées (37) compliquent la communication et les échanges entre acteurs. Elle rappelle, comme Monsieur Doutremepuich l'avait signalé en introduction, que d'autres sites Natura 2000 recourent ce territoire et que certaines personnes présentes ce soir, ont peut-être déjà participé à des groupes de travail de ces sites. Le Pic Saint-Loup, les gorges de l'Hérault ou les contreforts du Larzac sont des sites en directives Habitats qui visent la protection de chauves-souris, poissons, pelouses... Sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, ce sont 20 espèces d'oiseaux et leurs habitats qui sont concernés.

Avant de présenter rapidement les espèces, elle rappelle le calendrier d'élaboration du document d'objectifs (Docob). Le premier tome qui concerne les diagnostics écologique et socio-économique a été validé par le Copil le 17 décembre dernier. Les groupes de travail qui se tiennent actuellement ont pour but de présenter les objectifs de gestion du site au Copil lors de sa quatrième réunion en avril. De nouveaux groupes se tiendront avant l'été pour définir précisément le cahier des charges des contrats Natura 2000; le calendrier prévisionnel prévoit la validation du Docob en septembre 2013.

Madame Tibaut décrit ensuite rapidement les 20 espèces d'oiseaux nicheuses sur le site et inscrites à la directive européenne Oiseaux dont 5 passereaux et 9 rapaces. Elle indique que trois espèces sont d'enjeux très

fort sur ce site : l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine et l'Engoulevent d'Europe. Mais, en fonction de la qualité des habitats et de l'état de conservation de la population, des actions devront prioritairement aussi portées sur le Bruant ortolan, le Busard cendré et le Crave à bec rouge. Elle indique que d'après le référentiel régional, différentes menaces pèsent sur les oiseaux et leurs habitats dont 5 majeures :

- La collision (éolienne, câble, voiture)
- La densification du couvert végétal
- Le dérangement des sites de nidification
- Les tirs et empoisonnements
- L'utilisation d'insecticides et de pesticides

Madame Tibaut termine cette introduction par une brève présentation des conclusions du diagnostic des activités de pleine nature qui a été réalisé en collaboration avec les fédérations, comités départementaux et associations, et validé le 17 décembre dernier.

Madame Tibaut présente ensuite un tableau synthétique des potentiels facteurs pouvant faire évoluer l'état de conservation des populations en fonction des données du référentiel régional et du diagnostic écologique. Ce tableau de travail est construit en fonction des activités et de leur bilan (positif ou négatif).

Le tableau a déjà subi des modifications apportées par les précédents groupes de travail.

Monsieur Borg demande pourquoi les vols militaires n'apparaissent pas dans ce tableau comme ayant un impact négatif.

La Salsepareille rappelle que c'est l'aviation civile qui gère les questions en rapport avec les avions et que Natura 2000 n'a pas à traiter de ce sujet.

Monsieur Pujol souligne que les vols sont réglementés et que, sur ce territoire, la pratique est donc normale.

Le conservatoire des espaces naturels signale enfin que ce ne sont pas les vols ponctuels/occasionnels rapides du type « avion de chasse » qui peuvent déranger les oiseaux, mais les vols stationnaires ou récurrents.

Des questions sont posées sur l'ouverture du milieu et sur l'entretien qui apparaît finalement peu dans ce tableau. Un participant signale les difficultés rencontrées, par exemple de certains bergers, pour pâturer sur les propriétés privées.

Monsieur Doutrèmepeuch a connaissance de ce sujet qui a été évoqué dans les autres groupes de travail et demande qu'on se limite aux sujets des activités de pleine nature.

Monsieur Pitman rappelle que tous les sujets évoqués dans le cadre de Natura 2000 sont pris en compte dans le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Monsieur Pujol signale aussi l'existence des évaluations des incidences Natura 2000 pour la tenue et la réalisation de certaines manifestations et projets.

Monsieur Ravayrol rappelle la pertinence des évaluations des incidences sur les aménagements. Certains chemins peuvent faciliter la pénétration dans les milieux naturels, il faut donc réfléchir en amont au projet.

Monsieur Certain signale que les questions d'incidences doivent aussi se poser sur les flux de personnes.

Plusieurs participants regrettent l'absence de la pratique « sauvage », non encadrée, dans ce tableau de synthèse.

M. Pujol signale qu'un véritable travail de communication est fait par les associations, clubs et comités que ces pratiquants ne connaissent pas ou peu.

Certains participants regrettent l'absence de panneau d'information pour communiquer sur des sites très sensibles. D'autres ne veulent pas voir se multiplier les panneaux sur le territoire.

Monsieur Borg signale l'absence de référence à la source des Cent-Fonts en tant qu'habitat menacé pour lequel aucune évaluation des incidences n'a été menée. Il est rappelé que ce site Natura 2000 ne vise que la protection des oiseaux et de leurs habitats et que, les évaluations des incidences Natura 2000, ne sont demandées que depuis quelques années par les services de l'Etat pour une liste de projets précis.

Monsieur Euzet signale que la pratique du quad et des motos apparaît peu dans ce tableau. Madame Tibaut signale que cette activité a été recensée sur le territoire du site Natura 2000 dans le diagnostic socio-économique.

Plusieurs participants signalent que beaucoup de pratiquants considèrent les garrigues nord-montpelliéraines comme le domaine public.

La Salsepareille rappelle que ce n'est pas à Natura 2000 de faire respecter les textes en vigueur ; les agents assermentés sont en charge de le faire (ONCFS par exemple). Il signale que l'impact sur les oiseaux est assez limité car on détruit peu les habitats quand on reste sur les chemins. En revanche, il admet que cette pratique peut-être source de conflits d'usage.

Des questions sur la séparation dans ce tableau synthétique du photovoltaïque et de l'éolien se posent. Madame Tibaut précise que l'éolien peut être une cause de mortalité de grands oiseaux en cas de percussion avec les pâles.

Monsieur Ravayrol signale que c'est la perte d'habitat pour certaines espèces proies des rapaces qui est la principale perturbation d'un champ photovoltaïque : c'est ici un cas d'artificialisation des milieux naturels.

Monsieur Dourempeuch rappelle l'existence d'un document qui organise le développement du photovoltaïque à l'échelle du SCOT ou le schéma régional de développement des énergies éoliennes.

Monsieur Borg s'interroge sur le risque de mortalité important face aux lignes à haute tension. Le conservatoire des espaces naturels et La Salsepareille précisent que ce n'est pas forcément les lignes à haute tension qui sont à l'origine des électrocutions, mais d'avantage celles à moyennes tensions.

Plusieurs intervenants pensent que la lutte contre les causes de mortalité est un objectif difficile à atteindre alors que la réduction ou la diminution des risques semblent plus réalisable.

Les échanges portent ensuite sur les questions relatives à l'ouverture des milieux. Madame Tibaut rappelle que ce sujet a été traité dans le cadre des précédents groupes (forêt et élevage en particulier) mais qu'il reste des interrogations sur l'expression mosaïque.

La Salsepareille pense qu'il est plus pertinent de garder l'expression « mosaïque agricole » que l'expression « mosaïque des milieux ouverts ». Les milieux ouverts sont traités dans le point sur la reconquête des milieux fermés.

## **Travail postérieur au groupe de travail**

### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées les plus fréquemment cités :

Pour les pratiques liées aux activités de pleine nature :

- 1- L'anticipation des projets d'aménagements des activités de pleine nature n'est pas assez mise en avant.
- 2- Il ne faut pas confondre les aménagements au sens de la pratique, portés par des collectivités ou fédérations (GR, GRP....) et les aménagements de certains pratiquants à usage personnel.

Pour les autres activités :

- 1- Les actions des associations de chasse n'apparaissent pas

### Proposition de modification :

Ces propositions sont faites à partir de la synthèse précédente.

Proposition 1 : Ajouter « Pratique individuelle non encadrée » dans la catégorie impact négatif

Proposition 2 : Au lieu d'écrire « Aménagement d'itinéraires et de stationnements » écrire « Aménagement concerté d'itinéraires et de stationnements »

Proposition 3 : Au lieu d'écrire « Veille sur le terrain et communication facilitée par les fédérations » écrire « Veille sur le terrain et communication facilitée par le tissu associatif et les fédérations »

## **Objectifs de gestion**

Madame Tibaut présente ensuite comment les objectifs de gestion sont définis en rappelant qu'ils doivent assurer la conservation et/ou la restauration des habitats d'espèces en assurant le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles.

A partir des objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et de l'impact (positif ou négatif) des activités, des objectifs de développement durable sont définis. Ces objectifs se décomposent en objectifs opérationnels ou mesures.

Objectifs opérationnels et objectifs de développement durable peuvent tout aussi bien cibler une seule espèce ou habitat (ce sont des objectifs spatialisés) ou concerner différentes espèces (ce sont des objectifs transversaux de portée générale).

Une fiche est distribuée comportant les 7 objectifs de conservation proposés dans le diagnostic écologique qui ont déjà été modifiés lors des deux premiers groupes de travail :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Préserver les alignements d'arbres
- Reconquérir des milieux fermés et maintenir des milieux ouverts existants
- Préserver la mosaïque agricole / de milieux ouverts
- Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires

Il est proposé aux participants de ce groupe de travail de modifier les intitulés des objectifs ou d'enlever des éléments qu'ils ne jugeaient pas nécessaires.

Un participant signale que la valeur ajoutée d'un guide de montagne est sa capacité à porter à connaissance la richesse du territoire. Un des points forts des activités de pleine nature est la communication qui peut donc être faite par un guide, une association ou encore les comités départementaux.

L'absence de contrôle des pratiques non encadrées ou hors la loi est l'un des principaux freins à la préservation des espèces et de leurs habitats. Une diminution importante des agents dans les services de l'Etat qui exercent les contrôles, est signalée à plusieurs reprises en fin de groupe de travail.

## **Travail postérieur au groupe de travail**

### **Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées :**

Un intervenant s'interroge sur le dérangement en période ou à proximité des sites de nidification. Ne serait-il pas plus pertinent de « sacrifier » un site en fixant la pratique sur un endroit.

Certains participants pensent que la régulation de la pratique doit s'envisager sur certains sites. Des échanges ont lieu sur les expressions « régulation » et « canalisation ».

Monsieur Ravayrol précise que l'expression « réguler » ne doit pas inquiéter les pratiquants ; elle ne vise rien de plus que de la réglementation déjà existante.

Monsieur Borg affirme que dans le cadre de la pratique du canoë, il n'est pas possible d'intégrer la régulation.

Monsieur Doutrèmeuich signale que le problème de régulation ne concerne pas seulement les activités de pleine nature et se rencontre dans tous les espaces naturels.

Un participant demande s'il ne serait pas possible de communiquer d'avantage sur les sites sensibles et les périodes de nidification.

Monsieur Ravayrol exprime les difficultés de communication sur ces thèmes : plus une espèce est précieuse, plus elle attire et plus le risque de dérangement est important. La seule clef pour éviter de nouvelles perturbations est de travailler sur une communication large qui ne cible pas un site précis ou une seule espèce.

La Salsepareille rappelle ce qu'il a signalé précédemment sur l'intérêt de travailler en amont sur les projets pour éviter la création de chemin d'accès et de « pénétrantes » sur des sites naturels sensibles.

Le CEN L-R pense qu'il est difficile de demander à des pratiquants de respecter une réglementation si elle n'est pas annoncée ; on doit cependant être prudent quant à la nécessité d'un affichage systématique. La communication sur d'éventuelles zones doit se faire au cas par cas ; certains sites ont un besoin important de fixation des flux de personnes quand la présence de l'espèce remarquable est connue.

Monsieur Borg signale que la ressource en eau et les milieux humides ne sont pas présentés dans ce document. Il est rappelé que ce sont les oiseaux et leurs habitats qui sont visés par ce site Natura 2000. Malgré la présence du Martin pêcheur, les zones humides ne sont pas prioritaires en terme d'actions à mettre en place dans la cadre du programme Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais : cet élément explique que les zones humides n'apparaissent pas comme enjeux de conservation.

#### Proposition de modification :

Proposition 1 : Conserver les thèmes :

- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Préserver les alignements d'arbres

Proposition 2 : Supprimer les thèmes :

- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires
- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la mosaïque agricole / de milieux ouverts
- Reconquérir des milieux fermés et maintenir des milieux ouverts existants

Proposition 3 : Ajouter les thèmes :

- Augmenter les disponibilités des ressources alimentaires pour les oiseaux
- Préserver la mosaïque agricole
- Reconquérir les milieux fermés et maintenir les milieux ouverts existants
- Limiter et agir sur les risques de mortalité

## **Conclusion**

Madame Tibaut propose de finaliser les objectifs de gestion par téléphone, courrier et mail après avoir réalisé une synthèse des échanges et des documents produits dans tous les groupes de travail.

Elle termine le groupe de travail en rappelant que le lendemain se tient la dernière réunion et en remerciant l'ensemble des participants.

#### Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des interactions entre les enjeux du site et les activités
- Un tableau de synthèse des actions à mener pour atteindre les objectifs et des actions qui empêchent de les atteindre

#### Pièces jointes au compte-rendu :

- Le tableau synthétique réalisé à partir des réponses des actions favorables ou défavorables : « vers les objectifs de gestion »

## Objectifs de conservation

Préserver la quiétude des sites de nidification

Limiter et agir sur les risques de mortalité

Limiter l'artificialisation des milieux

Préserver les alignements d'arbres

Reconquérir les milieux fermés et maintenir les milieux ouverts existants

Préserver la mosaïque agricole

Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires pour les oiseaux

Développement des circuits courts

Développement du bois plaquette

Promouvoir les produits locaux

Développement du pastoralisme

Former et sensibiliser aux milieux agricoles

Maintien des surfaces

agro-pastorales et naturelles

Lutte contre érosion

Former et sensibiliser aux milieux naturels

Création de "brigades natures"

Ouverture de garennes

Ouverture de placettes d'alimentation

Gestion concertée de renforcement en gibier ou placette

Augmenter la capacité de nidification

Réguler et/ou concentrer la pratique

Canaliser la pratique

Concertation et sensibilisation importante Eviter la création de pénétrante

Anticipation sur les aménagements

Suppression et détournement des sentiers sensibles

Aménager les sites les moins sensibles pour canaliser la pratique

Conservé quelques milieux fermés pour la quiétude de certaines espèces

Ne pas accéder aux sites de nidification en période sensible

## Objectifs de développement durable et opérationnels Groupe de travail Activités de pleine nature

Difficulté financière face à certains projets couteux

Manque de communication

Manque de concertation

Frustration des pratiquants

Manque police de la Nature

Absence d'agent sur le terrain

Activité non encadrée

Développement démographique

Déprise agricole



## **Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**

**Groupe de travail « Viticulture » : objectifs**

**Mardi 29 janvier 2013 à Valflaunès**

**COMPTE-RENDU**

### **Etaient présents :**

- Mme Hélène CADEAU, Hérault Tourisme
- M. Jean-René CAMBOURNAC, Chambre d'agriculture
- M. Guillaume DANGE, CFPPA-CFA Hérault, Agropolis
- M. Vincent DAUDE, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Pôle d'excellence rural
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- Mme Stéphanié GENDAUD-GENTES, ADVAH, Chambre d'agriculture
- M. Christophe JEAN, Coopérative Buzignargues-Galargues, conseiller municipal de Buzignargues
- M. Francis JEANJEAN, Maire de Valflaunès
- M. David LACAZE, Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon
- M. Corentin LHUILLIER, Chambre d'agriculture
- Mme Marie-Cécile LYX, DDTM 34
- M. Raymond LLORENS, Viticulteur
- Mme Eliane PIETRI, Adjointe au Maire de Valflaunès
- Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Pôle d'excellence rural
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site

### **Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures de gestion.

### **Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Conclusion des diagnostics
- 3/ Objectifs de gestion

Monsieur Jeanjean accueille les participants. Il rappelle que sa commune est impliquée dans la démarche Natura 2000 avec deux sites inscrits aux deux directives européennes : le Pic Saint-Loup, en directive Habitats, et le site qui concerne cette réunion, les Hautes Garrigues du Montpelliérais, en directive Oiseaux. Il rappelle l'historique de Natura 2000 sur son territoire avec, au début des années 2000, des inquiétudes des acteurs du territoire mais, qu'aujourd'hui, la concertation avait permis de se familiariser avec le programme et d'adopter la démarche.

Monsieur Doutremepuich prend ensuite la parole en remerciant monsieur Jeanjean, pour son accueil, et les participants pour leur présence. Il rappelle que de nombreuses communes sont concernées par plusieurs sites Natura 2000 car 3 sites en directive Habitats se superposent aux Hautes Garrigues du Montpelliérais. Il précise ensuite que cette réunion est la dernière de cette première phase de concertation qui vise la définition des objectifs de gestion du site. Il explique ensuite le choix de faire deux groupes de travail pour les activités agricoles : un pour les activités viticoles et un pour les activités d'élevage. Avant de proposer un tour de table, monsieur Doutremepuich rappelle le rôle important des agriculteurs sur ce site et précise que ce travail de concertation a pour objectif final de signer des contrats et des chartes Natura 2000. Il donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000.

Madame Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rolhier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour des objectifs de gestion du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats. Bien que les participants à cette réunion connaissent bien le territoire et sont, pour certains, chasseurs ou propriétaires forestiers, les discussions de ce groupe de travail porteront principalement sur les activités viticoles.

## **Rappels et introduction au groupe de travail**

Madame Tibaut commence en présentant la carte du site qui s'étend sur les contreforts du Larzac (Saint-Privat, Arboras), englobe la vallée de la Buèges, les gorges de l'Hérault (jusqu'à la commune de Brissac), la plaine de Londres, le Pic Saint-Loup, la falaise de l'Hortus et se termine à l'Est par les communes de Galargues et Garrigues et au Sud par celle de Montaud. Elle précise que la taille de ce site (45 000 hectares, plus grand site du département), le nombre important de communes concernées (37) compliquent la communication et les échanges entre acteurs. Elle rappelle, comme Monsieur Doutremepuich l'avait signalé en introduction, que d'autres sites Natura 2000 recoupent ce territoire et que certaines personnes présentes ce soir, ont peut-être déjà participé à des groupes de travail de ces sites. Le Pic Saint-Loup, les gorges de l'Hérault ou les contreforts du Larzac sont des sites en directives Habitats qui visent la protection de chauves-souris, poissons, pelouses... Sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, ce sont 20 espèces d'oiseaux et leurs habitats qui sont concernés.

Un participant remarque que le découpage des sites Natura 2000 n'est pas toujours cohérent et logique.

Monsieur Jeanjean rappelle que de nombreuses concertations ont été menées en amont de Natura 2000 pour définir les zones Natura 2000. Sur le Pic Saint-Loup, c'est la présence ou l'absence de pelouses remarquables qui explique les limites.

Monsieur Doutremepuich signale que cette question se reposera sans doute à la fin de l'élaboration du document d'objectifs des Hautes Garrigues du Montpelliérais car le diagnostic écologique a révélé un intérêt

écologique sur les terrains militaires de Cambous ; l'intégration de nouvelles parcelles au site Natura 2000 sera alors abordée.

Avant de présenter rapidement les espèces, Madame Tibaut rappelle le calendrier d'élaboration du document d'objectifs (Docob). Le premier tome qui concerne les diagnostics écologique et socio-économique a été validé par le Copil le 17 décembre dernier. Les groupes de travail qui se tiennent actuellement ont pour but de présenter les objectifs de gestion du site au Copil lors de sa quatrième réunion en avril. De nouveaux groupes se tiendront avant l'été pour définir précisément le cahier des charges des contrats Natura 2000 ; le calendrier prévisionnel prévoit la validation du Docob en septembre 2013.

Madame Tibaut décrit ensuite rapidement les 20 espèces d'oiseaux nicheuses sur le site et inscrites à la directive européenne Oiseaux dont 5 passereaux et 9 rapaces. Elle indique que trois espèces sont d'enjeu très fort sur ce site : l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine et l'Engoulevent d'Europe. Mais, en fonction de la qualité des habitats et de l'état de conservation de la population, des actions devront prioritairement aussi porter sur le Bruant ortolan, le Busard cendré et le Crave à bec rouge. Elle indique que d'après le référentiel régional, différentes menaces pèsent sur les oiseaux et leurs habitats dont 5 majeures :

- La collision (éolienne, câble, voiture)
- La densification du couvert végétal
- Le dérangement des sites de nidification
- Les tirs et empoisonnements
- L'utilisation d'insecticides et de pesticides

Madame Tibaut termine cette introduction par une brève présentation des conclusions du diagnostic agricole qui a été mené par la chambre d'agriculture de l'Hérault.

Plusieurs intervenants font remarquer que le nombre d'exploitations agricoles semble peu élevé. La chambre d'agriculture rappelle que ce sont les exploitations ayant des parcelles sur le site Natura 2000 et non les exploitations situées sur la commune. Une grande partie des exploitations de Saint-Mathieu-de-Trévières ou de Montpeyroux est exclue de cet inventaire car, seul un petit secteur de la commune, est concerné par ce site.

Plusieurs intervenants font remarquer l'obligation réglementaire de traiter dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée.

La chambre d'agriculture rappelle que ces différents éléments sont recensés dans le diagnostic du site ; 3 traitements sont obligatoires sur la plupart des communes du site.

Certains participants notent la propagation difficile à suivre et reprochent un manque de contrôle de la part des services de l'Etat.

Il est précisé aux participants qu'un produit existe pour traiter les vignes contre la flavescence dorée en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Un dernier intervenant demande pourquoi le traitement antiparasitaire a été ajouté. Madame Tibaut précise que cet élément a été ajouté lors du groupe de travail sur les activités d'élevage. Ce traitement vise en particulier le traitement de leur bétail.

Madame Tibaut présente ensuite un tableau synthétique des potentiels facteurs pouvant faire évoluer l'état de conservation des populations en fonction des données du référentiel régional et du diagnostic écologique. Ce tableau de travail est construit en fonction des activités et de leur bilan (positif ou négatif).

Le tableau a déjà subi des modifications apportées par les précédents groupes de travail. Les modifications du groupe de la veille sont également intégrées : elles concernent en particulier la nouvelle catégorie sur les pratiques individuelles non encadrées. Des intervenants notent l'intérêt de cet ajout. De nombreuses activités se développent sans respecter les propriétés privées et les espaces naturels.

Monsieur Doutremepuich signale que ce sujet est revenu dans tous les groupes de travail et qu'il apparaîtra dans les comptes rendus des réunions.

### Proposition de modification :

Aucune modification n'est apportée au document en dehors de celles déjà proposées la veille lors du groupe de travail des activités de pleine nature.

### **Objectifs de gestion**

Madame Tibaut présente ensuite comment les objectifs de gestion sont définis en rappelant qu'ils doivent assurer la conservation et/ou la restauration des habitats d'espèces en assurant le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles.

A partir des objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et de l'impact (positif ou négatif) des activités, des objectifs de développement durable sont définis. Ces objectifs se décomposent en objectifs opérationnels ou mesures.

Objectifs opérationnels et objectifs de développement durable peuvent tout aussi bien cibler une seule espèce ou habitat (ce sont des objectifs spatialisés) ou concerner différentes espèces (ce sont des objectifs transversaux de portée générale).

Une fiche est distribuée comportant les 7 objectifs de conservation proposés dans le diagnostic écologique qui ont déjà été modifiés lors des deux premiers groupes de travail :

- Supprimer les risques de mortalité
- Préserver la quiétude des sites de nidification
- Limiter l'artificialisation des milieux
- Préserver les alignements d'arbres
- Reconquérir des milieux fermés et maintenir des milieux ouverts existants
- Préserver la mosaïque agricole
- Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires

Les éléments modifiés la veille sont précisés oralement :

- Préciser « ressources alimentaires pour les oiseaux »
- Préférer la réduction des risques de mortalité (plus réalisable) que la suppression

Il est proposé aux participants de ce groupe de travail de modifier les intitulés des objectifs ou d'enlever des éléments qu'ils ne jugeraient pas nécessaires.

Un participant revient sur le respect des milieux naturels et des propriétés privées. Différentes personnes proposent de réaliser un travail de sensibilisation auprès des enfants et des touristes ; or, ces éléments n'apparaissent pas comme objectifs de conservation. Des participants regrettent le manque de contrôle.

Monsieur Jeanjean rappelle les difficultés pour faire cohabiter toutes les activités. Interdire, par exemple, le stationnement des véhicules motorisés sur certains chemins concernent aussi bien l'agriculteur, le chasseur que le randonneur.

Un participant regrette l'absence d'éléments concernant les rave-party. Madame Tibaut rappelle que ce sujet a été traité dans le diagnostic socio-économique. Les rave-party sont soumises à demande d'autorisation. Pour celles qui ne sont pas officielles, Natura 2000 n'a pas pour fonction de réglementer cette pratique : ce sont les services de l'Etat qui doivent y veiller.

La chambre d'agriculture s'interroge sur l'expression « artificialisation des milieux ». Madame Tibaut précise que ce sont tous les thèmes relatifs au suivi des PLU ou projets de champ photovoltaïque, par exemple, qui sont concernés par cet objectif.

Madame Rouvière-Esposito demande des précisions sur l'impact du photovoltaïque.

Madame Tibaut répond que les panneaux photovoltaïques participent à l'artificialisation des milieux par leur emprise au sol ; des habitats de passereaux peuvent ainsi être détruits. Monsieur Lacaze ajoute que la présence de ces panneaux diminue l'espace ouvert et disponible aux proies des rapaces ; de ce fait les rapaces sont aussi impactés par les champs de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Doutrémepuich rappelle l'existence de documents qui organisent le développement du photovoltaïque, le SCOT notamment.

La chambre d'agriculture se demande quelles mesures pourront être mises en place derrière l'objectif « mosaïque agricole ». Madame Lyx confirme, qu'en effet, peu de mesures sont aujourd'hui mises en place pour conserver ou valoriser la mosaïque agricole. Une charte Natura 2000 pourrait éventuellement concerner ce thème.

Des participants se demandent si certains sujets, comme la lutte contre les incendies par pâturage, ont été abordés dans les autres groupes de travail. Madame Tibaut répond que ce sujet a été évoqué dans les groupes de travail « forêt » et dans le groupe de travail « élevage ». Le conservatoire des espaces naturels rappelle que l'ouverture des milieux doit se faire selon un protocole précis : absence de coupe rase et maintien des arbustes par exemple.

Un participant regrette que les haies et les arbres isolés ne soient pas plus mis en avant. Il est précisé que c'est dans la mosaïque agricole et dans la lutte contre l'artificialisation des milieux que ces sujets pourront être traités. Les alignements d'arbres concernent principalement les ripisylves ; sur ce site c'est en particulier le secteur de l'Hérault et de la Buèges qui sont donc concernés.

Le conservatoire des espaces naturels signale que les secteurs de vignes ou de haies sont des secteurs privilégiés pour les rapaces qui recherchent des proies.

#### Synthèse des échanges dans la salle et des réponses récoltées :

Les intervenants sont d'accord avec les modifications apportées la veille au document.

Aucune nouvelle modification n'est apportée.

## **Conclusion**

Madame Tibaut propose de finaliser les objectifs de gestion par téléphone, courrier et mail après avoir réalisé une synthèse des échanges et des documents produits dans tous les groupes de travail.

Elle signale que différentes personnes lui ont demandé si un groupe de travail commun se tiendrait avant de présenter les objectifs au comité de pilotage. Cette proposition va être soumise aux services de l'Etat et aux membres du Copil.

Madame Tibaut termine en remerciant l'ensemble des participants.

#### Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des interactions entre les enjeux du site et les activités
- Un tableau de synthèse des actions à mener pour atteindre les objectifs et des actions qui empêchent de les atteindre

#### Pièces jointes au compte-rendu :

- Le tableau synthétique réalisé à partir des réponses des actions favorables ou défavorables : « vers les objectifs de gestion »

## Objectifs de conservation

Limitier et agir sur les causes de mortalité

Préserver la quiétude des sites de nidification

Limitier l'artificialisation des milieux

Reconquérir les milieux fermés et maintenir les milieux ouverts existants

Préserver la mosaïque agricole

Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires pour les oiseaux

Préserver les alignements d'arbres

## Objectifs de développement durable et opérationnels Groupe de travail Viticulture

Veille sur les ouvrages touristiques  
Communication

Sensibilisation population  
et scolaire

Sensibilisation des touristes

Veille sur l'environnement  
et sur les pratiques

Respect propriété privée

Mutualiser les outils existants

Lien Comité  
communal feu de forêt

Encourager pratique  
domaine public

Pratique non encadrée  
Manque de contrôles  
Non respect propriétés privées

Supprimer pesticides  
Obligation de traiter les cultures

Développement du photovoltaïque  
Développement des éoliennes

Vers les objectifs de développement durable



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Elevage » : Plan d'actions**  
**06 juin 2013 à Saint Mathieu de Tréviers**  
**COMpte-RENDU**

**Etaient présents :**

- Mme Annie CABURET, Assopic
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Luc GROS, Eleveur
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon
- M. Raymond LLORENS, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site

**Etaient excusés :**

- Mme. Laure BENE, Communauté de communes de la Vallée d el'Hérault
- M. Sylvain MICOLA, ADVAH Chambre d'Agriculture

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour du plan d'actions du site Natura 2000 ; elle permettra d'étudier plus particulièrement les propositions de mesures agro-environnementales territorialisées et charte Natura 2000, destinées aux éleveurs.

**Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAEt)
- 3/ Charte Natura 2000

Philippe Doutremepuich accueille les participants. Il signale que cette réunion est la première de la dernière série des groupes de travail qui conduiront à la validation du document d'objectifs en septembre. Il rappelle qu'en cette période les éleveurs sont fort occupés et remercie les présents. Le Président du Copil rappelle que les précédents groupes de travail de janvier ont permis de proposer au Copil les objectifs de gestion du site ; le Copil les a validés en avril. C'est aussi à cette période que la première lettre d'information Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais a été distribuée aux habitants des 37 communes du site. Il donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000.

Aurélie Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rollier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour du plan d'actions du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats.

## **Rappels et introduction au groupe de travail**

Aurélie Tibaut rappelle rapidement les limites du site Natura 2000 qui s'étend sur 45 000 hectares et 37 communes en recoupant partiellement le territoire d'autres sites Natura 2000 : les Gorges de l'Hérault, le Pic Saint-Loup et les Contreforts du Larzac. Le calendrier d'élaboration du Docob est ensuite présenté : les diagnostics écologique et socio-économique ont été validés par le Copil en décembre 2012, les objectifs et mesures de conservation l'ont été en avril 2013. Aujourd'hui les groupes de travail se réunissent pour définir le plan d'action qui sera soumis au Copil en septembre pour validation du Docob dans son ensemble.

Elle rappelle ensuite que ce sont 20 espèces d'oiseaux qui nichent sur ce site et 11 non nicheuses qui sont inscrites à la directive européenne. Parmi elles, 9 rapaces sont présents. Le diagnostic écologique a permis de définir l'ordre de priorité d'actions pour chaque espèce d'oiseau : 5 espèces sont d'enjeu très fort (Aigle de Bonelli, Bruant ortolan, Busard cendré, Crave à bec rouge et Vautour moine), 6 d'enjeu fort et les autres d'enjeu moyen.

Aurélie Tibaut précise ensuite que 6 objectifs de développement durable ont été validés.

3 sont ciblés :

- Améliorer les conditions de vie des oiseaux et réduire les pertes d'individus
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction

3 sont transversaux :

- Informer, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site
- Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées
- Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs du site

Elle explique ensuite comment s'organise un plan d'action Natura 2000 : des mesures contractuelles et d'autres non-contractuelles.

Les mesures contractuelles sont définies par l'article L414-3 du Code de l'environnement, signées pour 5 ans (sauf exception de certains contrats forestiers) et permettent de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties. La démarche est volontaire et aucun contrat n'est imposé.

- Contrat Natura 2000 : il peut être souscrit par les propriétaires sur des parcelles non agricoles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Il permet de rémunérer le surcoût lié à la gestion de la parcelle en faveur des oiseaux ou de leurs habitats. 14 actions du programme proposé dépendent d'un contrat Natura 2000.
- Mesure Agro-environnementale territorialisée (MAEt) : elle peut être souscrit par un exploitant agricole sur des parcelles inscrites à la PAC et incluses dans le périmètre Natura 2000. Elle rémunère le manque à gagner lié à l'adaptation des pratiques de l'exploitant. 13 actions du programme proposé sont attachées à une MAEt.

- Charte Natura 2000 : elle peut être signée par toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat. Elle se compose de liste d'engagements à respecter (soumis à contrôle) et de recommandations (bonnes pratiques conseillées). La charte est composée de 3 catégories : une charte commune à tout le site, une charte par type de milieu et une charte par type d'activité.

Les mesures non contractuelles ne sont pas financées par un contrat et souvent réalisées par l'animateur qui a signé une convention avec les services de l'Etat. Son rôle est d'assister le Copil, de mettre en œuvre et d'encadrer les opérations contractualisées, de définir et d'encadrer l'évaluation de l'état de conservation des habitats, de suivre le programme financier.... 19 actions dépendent de ce type de mesures.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions du programme d'actions Natura 2000 est distribué. Les participants peuvent apporter des modifications ou des précisions.

Aucune feuille n'est rendue à la fin de la réunion, mais il est rappelé que les participants peuvent transmettre leurs remarques par courrier, courriel ou téléphone avant le 24 juillet.

Avant de présenter les actions en lien avec les activités d'élevage, Aurélie Tibaut rappelle que les actions se construisent à partir de référentiels nationaux et régionaux, des préconisations du diagnostic écologique, des autres documents d'objectif de sites Natura 2000 voisins et des échanges et discussions avec les partenaires techniques et participants aux groupes de travail.

Elle rappelle ensuite que les MAEt se construisent à partir d'engagement unitaire que l'on combine et en précisant certains éléments du contrat dans le cahier des charges. Ces MAEt sont fonction du couvert végétal ; pas plus de deux MAEt ne peuvent être proposées par type de couvert.

Il est proposé de parler des pratiques des agriculteurs dans le cadre de ce groupe de travail pour préciser les éléments du cahier des charges.

## **MAEt**

Aurélie Tibaut présente chaque action où une MAEt sera proposée :

### **Surface en herbe**

#### Gérer un milieu ouvert

L'ONF précise qu'il est nécessaire de considérer les caractéristiques de chaque troupeau (type et nombre) pour adapter le pâturage et éviter le sous ou sur pâturage. Il est signalé que ce genre d'élément est abordé au préalable de l'action en définissant pour chaque territoire la méthode utilisée pour gérer le milieu ouvert.

#### Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture

Il est précisé que le maintien de l'ouverture a été volontairement lié à la restauration des milieux en voie de fermeture. Aurélie Tibaut rappelle que lors des précédents groupes de travail, les participants trouvaient peu utile de travailler à l'ouverture si le projet n'était pas vu sur le long terme avec un maintien de l'ouverture.

Il est demandé aux participants de rapporter leur expérience sur le brûlage dirigé. Les participants affirment que cette pratique est assez difficile à mettre en place car certains habitants non familiarisés avec elle alertent les pompiers inutilement. Messieurs Gros et Llorens proposent que même si la pratique est peu utilisée de la conserver dans le cahier des charges des MAEt.

Le conservatoire des espaces naturels demande si une période est définie au préalable de la MAEt pendant laquelle les travaux doivent être réalisés.

- ➔ Après vérification postérieure au groupe de travail, c'est lors de la signature de chaque contrat que ce genre de précision est apporté au cas par cas, en fonction de la richesse et des enjeux de la parcelle engagée dans la MAEt.

## **Autres couverts**

### Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification

C'est une mise en défens qui est ici proposée dans le cas d'oiseaux nicheurs au ras du sol. Aucun élément de précision n'est demandé par les participants.

### Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus...)

Les compensations financières proposées dans le cadre de ce type de mesure sont présentées. Plusieurs participants signalent le montant peu élevé et peu attractif qui intéresse donc peu les agriculteurs présents.

## **Prairie fauchée**

### Mettre en défens des nids ou zones de nidification

Cette mise en défens correspond à une mesure déjà évoqué précédemment. Les participants n'apportent donc aucune remarque supplémentaire.

### Retarder la fauche dans les prairies

Les montants proposés pour mettre en place cette mesure sont présentés. D'après les participants, les montants sont peu incitatifs. Pour la mesure retard de fauche, le manque à gagner est important et la compensation financière insuffisante.

## **Cultures ligneuses pérennes, cultures annuelles et toutes cultures, linéaire et bosquet**

Ces couverts qui concernent d'avantage l'autre groupe de travail destiné aux viticulteurs et aux autres cultures, seront présentés dans le détail, le 13 juin.

Les MAEt sont ici signalées brièvement et aucune remarque n'est émise de la part des participants.

## **Charte Natura 2000**

Aurélie Tibaut présente ensuite un deuxième volet des mesures contractuelles qui peut intéresser les éleveurs : la charte Natura 2000. Comme précisé en introduction au groupe de travail, la charte se compose d'engagements et de recommandations.

- Les engagements sont soumis à contrôle et ont pour objectif le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces.
- Les recommandations ne sont pas soumises à contrôle et sont avant tout des bonnes pratiques

Il existe des engagements et recommandations généraux sur tout le site, d'autres par grands types de milieux et enfin par types d'activités de loisirs.

Dans le cadre de ce groupe de travail seul les recommandations et engagements généraux, sur les milieux « mosaïque agricole » et « milieux herbacés et garrigues » seront discutés. Une carte sera annexée à la charte pour montrer ces secteurs au moment de la signature.

### **Engagements généraux portant sur tout le site :**

- **Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site**  
Les participants notent que tout le monde doit respecter les réglementations hors ou dans un site Natura 2000, avec ou sans signature de charte et que cet engagement n'est peut-être pas nécessaire. Le président du Copil signale qu'il ne serait pourtant pas pertinent de retirer cet engagement. Les participants semblent d'accord avec cette remarque.

- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**  
Il est indiqué que la formulation de l'engagement est peu claire. Aurélie Tibaut propose de la modifier. Des participants demandent à quoi correspondent ces périodes et où elles se situent sur le site. Il est indiqué qu'une carte sera jointe en annexe de la convention et le précisera. Des participants regrettent de ne pas pouvoir déjà la consulter.
- **Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données**  
Cette remarque ne semble pas appropriés pour les éleveurs mais, il est rappelé que cette partie de la charte est destinée à tous et communes à tous les couverts et activités ; propriétaires ou forestiers par exemple.
- **Informé tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.**  
Cet engagement n'apparaît pas non plus intéressante aux éleveurs qui font leurs travaux agricoles eux-mêmes. L'exemple d'une société qui viendrait élaguer ou interviendrait sur leur parcelle est donnée ; les éleveurs souhaitent conserver cet engagement.
- **Autoriser et faciliter l'accès à des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts afin que puissent être menés les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice informera au préalable de ces opérations.**  
Les participants notent l'intérêt et la logique de cet engagement mais pensent que s'il est obligatoire de diminuer le nombre d'engagement dans la charte celui-ci est le moins important ; il vise la connaissance (évaluation de la conservation et inventaire) et non la protection des habitats et espèces.
- **Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets, arbres isolés, pierriers, terrasses, mares structurant le paysage.**  
Aucune remarque n'est faite et tout le monde souhaite conserver l'engagement.
- **Ne pas circuler avec des engins motorisés hors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage agricole)**  
Des participants signalent que cet engagement répète déjà le premier ; il est interdit de circuler avec un engin motorisé hors des pistes et sentiers prévus à cet effet. Ils proposent donc de ne pas le conserver. Le conservatoire des espaces naturels signalent que certains propriétaires ne sont pas suffisamment sensibilisés à cela et qu'il serait pertinent de conserver cet engagement. Comme ce groupe de travail est le premier de la série, Aurélie Tibaut propose de soumettre les interrogations du groupe élevage aux autres groupes de travail et que l'on décidera en fonction des avis des autres réunions.

#### **Recommandations générales portant sur tout le site :**

- **Informé la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle**
- **Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité**
- **Éviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit**  
Aucune remarque n'est faite ; les trois recommandations sont conservées.

- **N'utiliser que des huiles biodégradables**

Les agriculteurs s'interrogent sur cette recommandation. L'ONF explique l'intérêt de cette mesure dans le cas de travaux forestiers. Il est rappelé que cette utilisation est préconisée comme recommandation et non comme engagement et qu'il serait souhaitable que les agriculteurs comme les autres acteurs du territoire tendent vers cette pratique. Tout le monde est d'accord pour conserver la recommandation afin de sensibiliser les acteurs du territoire.

- **Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère des installations**

- **Ramener ses déchets avec soit**

Aucune remarque n'est faite ; les deux recommandations sont conservées.

### **Engagements sur la mosaïque agricole :**

- **Ne pas réaliser de désherbage chimique de la végétation y compris au niveau des haies, clôtures...**

Les participants signalent qu'aucun agriculteur ne signera la charte si on ne leur permet pas de désherber chimiquement au niveau des clôtures, en particulier électrique. Certaines parcelles sont trop grandes et le traitement à la main de certaines clôtures semble impossible. Aurélie Tibaut demande si au lieu de le mettre en engagement, en le mettant en recommandation, les agriculteurs signeraient la charte. Les participants préfèrent cette méthode pour essayer de sensibiliser car, à l'heure actuelle, ils ne voient pas comment traiter autrement ce sujet particulier de l'herbe qui repousse sous les clôtures électriques.

- **Planter des essences locales variées et adaptées aux conditions pédologiques et climatiques en cas de création de nouvelles haies et de plantation d'arbres isolés.**

L'engagement est conservé sans aucune modification.

- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité (girobroyage, fauche...) en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**

Il est précisé que cet engagement n'apparaîtra pas dans la partie de la charte « mosaïque agricole » s'il apparaît dans les engagements généraux. Les discussions avec les autres groupes de travail permettront de finaliser la liste des engagements.

### **Recommandations sur la mosaïque agricole :**

- **Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents, ainsi que les éléments favorables à la biodiversité (mares, points d'eau, haie) sous réserve que cela ne présente pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en termes de sécurité publique.**

Aucune remarque n'est faite ; la recommandation est conservée.

### **Engagements sur les milieux herbacés et garrigues :**

- **Ne pas détruire le milieu (retournement, mise en culture, désherbage chimique....)**

- **Ne pas effectuer de nouveaux boisements**

- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité (girobroyage, fauche...) en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**

Aucune modification n'est apportée par les participants. Comme évoqué dans le cas de la mosaïque agricole le dernier engagement ne sera pas répété deux fois s'il est dans la partie générale de la charte.

## Recommandations sur les milieux herbacés et garrigues

- **Privilégier une fauche tardive**
- **Pratiquer un gyrobroyage à vitesse réduite, si possible du centre vers l'extérieur**  
Aucune remarque n'est faite ; les recommandations sont conservées
  
- **Raisonner l'utilisation des vermifuges sur le bétail et préférer des traitements biologiques**  
Raymond Llorens signale que la question des vermifuges a été abordée pendant le Copil. Aurélie Tibaut lui signale que la mesure existe toujours dans le programme d'actions mais comme aujourd'hui aucune MAEt a cette fin n'existe c'est uniquement un contrat « opérations innovantes » qui peut être proposé. En revanche, il est envisagé d'animer un groupe de travail sur ce sujet avec des intervenants extérieurs pouvant proposer des solutions (la direction des services vétérinaires, par exemple). Cette idée d'animation et de sensibilisation paraît plus pertinente que d'imposer quelque chose ou de proposer une solution qui aujourd'hui ne paraît pas exister dans le cahier des charges des MAEt.

## Conclusion

Aurélie Tibaut propose d'envoyer le compte rendu avant la fin du mois pour avoir les remarques et avis de chacun avant le 24 juillet. Elle réprécise les dates des prochains groupes de travail : forêt le mardi 11, viticulture le jeudi 13, chasse le lundi 17 et activités de pleine nature le 24 juin.

Philippe Doutremepuich remercie l'ensemble des participants d'être venus échanger sur le sujet.

### Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des actions proposées en fonction des objectifs du site
- Un tableau de synthèse des engagements et recommandations de la charte Natura 2000



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Forêt » : Plan d'actions**  
**11 juin 2013 à Causse de la Selle**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Michel CASTANIE, Habitant et société de chasse de Saint-Martin de Londres
- M. Yvan GRAZIOSO, Habitant et société de chasse de Saint-Martin de Londres
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Jean-Michel RIBOULEAU, Assopic
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour du plan d'actions du site Natura 2000 ; elle permettra d'étudier plus particulièrement les propositions de contrat et charte Natura 2000, destinées aux forestiers.

**Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Contrat Natura 2000
- 3/ Charte Natura 2000

Philippe Doutremepuich accueille les participants et indique que cette série de réunions a pour objectif de parvenir à la validation du document d'objectifs en septembre. Le président du Comité de pilotage souligne que des questions sur le financement des contrats Natura 2000 se poseront sans doute dans les prochains mois mais qu'il est tout de même important de finaliser le Document d'objectifs du site selon le calendrier prévu et pour cela de réunir les 5 groupes de travail proposé par le Copil. Il rappelle que le premier groupe s'est déjà réuni la semaine précédente ; le groupe concernant les activités d'élevage.

Il donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000.

Aurélie Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rolhier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour du plan d'actions du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats.

## **Rappels et introduction au groupe de travail**

Aurélié Tibaut rappelle rapidement les limites du site Natura 2000 qui s'étend sur 45 000 hectares et 37 communes en recoupant partiellement le territoire d'autres sites Natura 2000 : les Gorges de l'Hérault, le Pic Saint-Loup et les Contreforts du Larzac. Le calendrier d'élaboration du Docob est ensuite présenté : les diagnostics écologique et socio-économique ont été validés par le Copil en décembre 2012, les objectifs et mesures de conservation l'ont été en avril 2013. Aujourd'hui les groupes de travail se réunissent pour définir le plan d'action qui sera soumis au Copil en septembre pour validation du Docob dans son ensemble.

Elle rappelle ensuite que ce sont 20 espèces d'oiseaux qui nichent sur ce site et 11 non nicheuses qui sont inscrites à la directive européenne. Parmi elles, 9 rapaces sont présents. Le diagnostic écologique a permis de définir l'ordre de priorité d'actions pour chaque espèce d'oiseau : 5 espèces sont d'enjeu très fort (Aigle de Bonelli, Bruant ortolan, Busard cendré, Crave à bec rouge et Vautour moine), 6 d'enjeu fort et les autres d'enjeu moyen.

Aurélié Tibaut précise ensuite que 6 objectifs de développement durable ont été validés.

3 sont ciblés :

- Améliorer les conditions de vie des oiseaux et réduire les pertes d'individus
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction

3 sont transversaux :

- Informer, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site
- Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées
- Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs du site

Elle explique ensuite comment s'organise un plan d'action Natura 2000 : des mesures contractuelles et d'autres non-contractuelles.

Les mesures contractuelles sont définies par l'article L414-3 du Code de l'environnement, signées pour 5 ans (sauf exception de certains contrats forestiers) et permettent de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties. La démarche est volontaire et aucun contrat n'est imposé.

- Contrat Natura 2000 : il peut être souscrit par les propriétaires sur des parcelles non agricoles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Il permet de rémunérer le surcoût lié à la gestion de la parcelle en faveur des oiseaux ou de leurs habitats. 14 actions du programme proposé dépendent d'un contrat Natura 2000.
- Mesure Agro-environnementale territorialisée (MAEt) : elle peut être souscrit par un exploitant agricole sur des parcelles inscrites à la PAC et incluses dans le périmètre Natura 2000. Elle rémunère le manque à gagner lié à l'adaptation des pratiques de l'exploitant. 13 actions du programme proposé sont attachées à une MAEt.
- Charte Natura 2000 : elle peut être signée par toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat. Elle se compose de liste d'engagements à respecter (soumis à contrôle) et de recommandations (bonnes pratiques conseillées). La charte est composée de 3 catégories : une charte commune à tout le site, une charte par type de milieu et une charte par type d'activité.

Les mesures non contractuelles ne sont pas financées par un contrat et souvent réalisées par l'animateur de la structure qui a signé une convention avec les services de l'Etat. Son rôle est d'assister le Copil, de mettre en œuvre et d'encadrer les opérations contractualisées, de définir et d'encadrer l'évaluation de l'état de conservation des habitats, de suivre le programme financier.... 19 actions dépendent de ce type de mesures.

Un tableau récapitulant l'ensemble des actions du programme d'actions Natura 2000 est distribué. Les participants peuvent apporter des modifications ou des précisions.

Aucune feuille n'est rendue à la fin de la réunion, mais il est rappelé que les participants peuvent transmettre leurs remarques par courrier, courriel ou téléphone avant le 24 juillet.

Avant de présenter les actions en lien avec les milieux forestiers, Aurélie Tibaut rappelle que les actions se construisent à partir de référentiels nationaux et régionaux, des préconisations du diagnostic écologique, des autres documents d'objectif de sites Natura 2000 voisins et des échanges et discussions avec les partenaires techniques et participants aux groupes de travail.

## **Contrat Natura 2000**

Aurélie Tibaut commence par détailler la présentation d'une fiche action. Elle doit décrire et expliquer :

- l'objectif auquel est rattachée l'action,
- les enjeux en termes d'espèce ou d'habitats d'espèces visés,
- la localisation et superficie du site Natura 2000 concernées,
- la description de l'action : comment l'action sera mise en place, quels engagements sont ou non rémunérés, les recommandations à inscrire dans le cahier des charges du contrat Natura 2000....,
- les dispositifs administratifs et financiers en précisant les porteurs de projet potentiels et les partenaires techniques....,
- le calendrier de mise en place de la mesure (sur les 5 ans d'animation),
- Les points et indicateurs de suivis et d'évaluations qui permettent de vérifier la bonne exécution de la mesure.

Elle présente ensuite toutes les actions qui pourraient concernées les milieux forestiers.

### **Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par une mise en défens**

Pour mettre en place ce type de mesure, il est proposé de réaliser des panneaux d'information. Philippe Doutremepuich alerte sur la publicité à laquelle ces panneaux peuvent involontairement aboutir : amener plus de personnes sur site que la pratique habituelle. Le Conservatoire des espaces naturels signale en effet que la réalisation de panneau de ce type doit être discutée et réfléchi de façon concertée en amont du projet.

### **Gérer un milieu ouvert**

L'ONF précise que la question du traitement des rémanents doit se traiter dans cette mesure avant de procéder à de potentielles signatures de contrats.

Aurélie Tibaut signale que ces éléments seront précisés dans chaque cahier des charges de contrat ; traitement mécanique ou par brûlage comme évoqué dans le groupe de travail avec les éleveurs.

Jean Metge s'interroge sur l'utilisation de certains produits qui doivent parfois être utilisés réglementairement ; par exemple dans le cas de la lutte contre la chenille processionnaire. Il lui est répondu que dans un cadre réglementaire (par arrêté préfectoral imposant un traitement par exemple), le cahier des charges d'un contrat Natura 2000 donne la possibilité d'utiliser certains produits.

### **Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture**

Il est précisé que le maintien de l'ouverture a été volontairement lié à la restauration des milieux en voie de fermeture. Aurélie Tibaut rappelle que lors des précédents groupes de travail, les participants trouvaient peu utile de travailler à l'ouverture si le projet n'était pas vu sur le long terme avec un maintien de l'ouverture.

Tous les participants pensent pertinent ce choix de lier restauration d'un milieu en voie de fermeture et maintien de l'ouverture.

### **Mettre en défens des nids ou zones de nidification**

Pour cette mesure ce sont en particulier les coûts proposés qui sont présentés : l'achat de barrière à 3 000 € ou la pose de clôtures à 15 € du mètre linéaire. Ces tarifs semblent correspondre à la réalité du marché : aucun participant ne formule de remarque.

### **Augmenter l'offre en sites naturels de nidification**

Pour cette mesure, ce sont en particulier des travaux et des aménagements destinés à conserver certains éléments structurant du paysage ; dans le cas des activités liées au milieu forestier, c'est une mesure en faveur de la conservation des bois sénescents qui est envisagée. Les acteurs présents signalent le montant peu élevé de cette mesure.

### **Restaurer et conserver les éléments structurant du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus....)**

Si la mesure semble intéresser les participants, les montants peu élevés ne paraissent pas suffisamment attractifs.

Aurélie Tibaut signale que cette mesure est de priorité faible car peu d'espèces sont directement concernées.

### **Irrégulariser et diversifier les peuplements forestiers**

#### **Créer et maintenir des espaces ouverts intraforestiers**

#### **Entretien des ripisylves et la végétation des berges**

Les trois mesures sont présentées de façon commune ; elles sont d'enjeu faible. Le montant sera étudié au cas par cas en fonction des devis présentés par les services de l'Etat.

Avant de passer aux discussions autour de la charte, Jean-Michel Ribouleau demande si les contrats seront adressés aux propriétaires au cas par cas ou s'ils pourront l'être à un regroupement de propriétaires. Il souligne l'intérêt de mettre en place certains contrats sur un territoire plus vaste et de ne pas se limiter aux frontières parcellaires. Aurélie Tibaut répond qu'il sera difficile de mener ce type d'action dans le cadre des contrats. Le président du Copil souligne que le CRPF pourrait éventuellement apporter son retour d'expérience sur ce sujet mais du fait de leur absence à cette réunion il est difficile de se prononcer à leur place.

David Lacaze indique qu'en plus d'une mutualisation des enjeux, il aurait été pertinent de mutualiser les moyens (prêt de matériel par exemple) ; Aurélie Tibaut souligne les difficultés à mettre en place de tels contrats.

## **Charte Natura 2000**

Aurélie Tibaut présente ensuite un deuxième volet des mesures contractuelles qui peut intéresser les forestiers : la charte Natura 2000. Comme précisé en introduction au groupe de travail, la charte se compose d'engagements et de recommandations.

- Les engagements sont soumis à contrôle et ont pour objectif le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces.
- Les recommandations ne sont pas soumises à contrôle et sont avant tout des bonnes pratiques

Il existe des engagements et recommandations généraux sur tout le site, d'autres par grands types de milieux et d'autres enfin par types d'activités de loisirs.

Dans le cadre de ce groupe de travail, seuls les recommandations et engagements généraux sur les milieux « forestiers et ripisylves » seront discutés. Une carte sera annexée à la charte pour décrire ces secteurs au moment de la signature.

## Engagements généraux portant sur tout le site :

- **Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site**  
Les participants notent que tout le monde doit respecter les réglementations hors ou dans un site Natura 2000, avec ou sans signature de charte et que cet engagement est peut-être superflu. Le Conservatoire des espaces naturels estime que cet engagement n'est peut-être pas le plus pertinent car tout le monde doit respecter la loi et pas uniquement un signataire de Charte Natura 2000. Il est signalé que sur le site voisin des Gorges de l'Hérault, cet engagement a été discuté et retenu et qu'il est intéressant d'avoir une cohérence entre les deux sites. Le président signale que laisser ou non cet engagement ne changera pas les pratiques des personnes qui ne respectent pas la Loi.
- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**  
Il est indiqué que la formulation de l'engagement est peu claire.
- **Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données**  
Aucune remarque n'est émise.
- **Informier tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.**  
Cet engagement n'apparaît pas pertinent ; selon les propriétaires forestiers, il y a peu d'entreprises qui interviennent sur leurs propriétés. L'ONF présente son cas. Il serait concerné par un tel engagement.
- **Autoriser et faciliter l'accès à des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts afin que puissent être menés les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice informera au préalable de ces opérations.**  
Aucune remarque n'est émise.
- **Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets, arbres isolés, pierriers, terrasses, mares structurant le paysage.**  
Aucune remarque n'est faite et tout le monde souhaite conserver l'engagement.
- **Ne pas circuler avec des engins motorisés hors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage agricole)**  
Messieurs Castanie et Grazioso signalent que tout le monde peut circuler avec un quad et qu'on ne peut pas faire respecter cet engagement. Aurélie Tibaut rappelle que l'engagement vise uniquement la personne qui s'engage ; en son nom propre, il s'engage à ne pas circuler hors des pistes et sentiers prévus à cet effet. Si quelqu'un ne respecte pas l'engagement sans son autorisation, le signataire ne sera pas pénalisé. Il est aussi remarqué que les chasseurs utilisent des véhicules motorisés. Aurélie Tibaut signale que s'ils le font sur les chemins prévus à cet effet, rien n'est contraire à l'engagement de la charte.

Plusieurs participants demandent pourquoi il est nécessaire de garder seulement 5 de ces engagements ; toutes ces propositions semblent convenir au site. Aurélie Tibaut rappelle les difficultés rencontrées pour supprimer des engagements lors du groupe de travail précédent.

Elle propose de soumettre cette remarque aux services de l'Etat et de conserver les 7 engagements ci-dessus.

- Vu la taille du site, les services de l'Etat estiment que plus de 5 engagements peuvent composer la charte Natura 2000.

### **Recommandations générales portant sur tout le site :**

- **Informez la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle**
- **Signalez auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité**
- **Évitez tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit**
- **N'utilisez que des huiles biodégradables**
- **Garantissez la réversibilité et l'intégration paysagère des installations**
- **Ramenez ses déchets avec vous**

Aucune remarque n'est émise sur les recommandations en dehors de l'ordre de ces recommandations qui ne sont pas toutes de même importance.

### **Engagements sur les milieux forestiers et la ripisylve :**

- **Stocker le bois exploité sur des aires de dépôt adaptées hors des milieux fragiles (habitats de tourbières, humides...)**  
Aucune remarque n'est émise.
- **Ne pas appliquer pesticides et herbicides dans les ripisylves et habitats d'intérêts communautaires, sauf accord de la DDAF/DDEA.**  
Cet élément qui a déjà été discuté précédemment dans le cadre du cahier des charges des contrats n'est pas rediscuté ici.
- **Ne pas utiliser en forêt de matériel génétiquement modifié sauf dans le cadre d'un programme de recherche bénéficiant de financement public.**
- **Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers : pelouses, landes, tourbières....**
- **Laissez du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conservez sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique....**  
Aucune remarque n'est émise.
- **Gérez, dans un délai de trois ans, votre forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou présomption de garantie de gestion durable au sens de l'article L8 du code forestier et mettez en cohérence avec le Docob tout document de gestion forestière en cours de validité....**  
Cet engagement correspond aux engagements d'un plan simple de gestion (PSG) ; un propriétaire qui aurait déjà signé un PSG doit le rendre conforme aux engagements du site. Ce sont les propriétaires ayant des parcelles supérieures à 10 hectares qui sont concernés.

### **Recommandations sur les milieux forestiers et la ripisylve :**

- **Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents, hors jeunes peuplements en respectant les mesures de sécurité.**
- **Favoriser le mélange des essences forestières lors des interventions d'améliorations.**
- **Organiser l'exploitation et le débardage pour qu'ils ne détériorent pas le milieu.**
- **Préférer la régénération naturelle à la régénération artificielle si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station en respectant les cortèges floristiques de l'habitat**
- **Conserver les éléments favorables à la biodiversité : mares, points d'eau, lierres, lianes....**
- **S'informer sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire, et de façon plus générale sur la présence d'espèces d'intérêts patrimoniales**
- **Effectuer, après toute coupe rase, à l'exclusion des opérations de défrichements autorisés par les lois et règlements, dans les 5 ans les travaux nécessaires pour le retour à l'état boisé par reconstitution naturelle ou artificielle du peuplement par des essences adaptées à la station selon les modalités prévues à l'article L9 du code forestier**

Aucune remarque n'est faite ; les recommandations sont conservées.

Une question est posée sur de précédents échanges tenus en groupe de travail, en janvier, sur la variété des âges d'un peuplement. Cette thématique peut être traitée par un contrat (HAB2-1 : irrégulariser et diversifier les peuplements forestiers) et il ne semble donc pas pertinent de le faire apparaître dans la charte.

### **Conclusion**

Aurélié Tibaut propose d'envoyer le compte rendu avant la fin du mois pour enregistrer les remarques et avis de chacun avant le 24 juillet. Elle reprecise les dates des prochains groupes de travail : viticulture le jeudi 13, chasse le lundi 17 et activités de pleine nature le 24 juin.

Philippe Douremepuich remercie l'ensemble des participants d'être venus échanger sur le sujet.

### **Documents transmis pendant le groupe de travail :**

- Un tableau de synthèse des actions proposées en fonction des objectifs du site
- Un tableau de synthèse des engagements et recommandations de la charte Natura 2000



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Viticulture » : Plan d'actions**  
**13 juin 2013 à Guzargues**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. Pierre ANTOINE, maire de Guzargues
- Mme Annie CABURET, Assopic
- M. David LCAZE, Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon
- M. Corentin LHUILLIER, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- M. Raymond LLORENS, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site

**Etaient excusés :**

- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour du plan d'actions du site Natura 2000 ; elle permettra d'étudier plus particulièrement les propositions de mesures agro-environnementales territorialisées et charte Natura 2000, destinées aux viticulteurs et autres activités agricoles hors activités d'élevage discutées lors du groupe de travail du 6 juin dernier.

**Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAEt)
- 3/ Charte Natura 2000

Pierre Antoine accueille les participants venus sur sa commune et les remercie de leur présence. Il donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000 qui commence par présenter les excuses du président du Copil retenu par d'autres obligations.

Aurélie Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rolhier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour du plan d'actions du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats.

## **Rappels et introduction au groupe de travail**

Aurélié Tibaut rappelle rapidement les limites du site Natura 2000 qui s'étend sur 45 000 hectares et 37 communes en recoupant partiellement le territoire d'autres sites Natura 2000 : les Gorges de l'Hérault, le Pic Saint-Loup et les Contreforts du Larzac. Des questions sont posées sur le périmètre du site et la pertinence de l'exclusion des terrains militaires. Il est rappelé que le diagnostic écologique validé en décembre 2012 a révélé l'intérêt d'inclure ces terrains situés sur les communes de Cazeville, Mas de Londres, Saint Martin de Londres, Viols en Laval et Viols Le Fort. Des discussions sur ce sujet ont débuté lors du copil n°4 d'avril dernier. Les militaires ont transmis par mail leur accord de principe sur l'intégration de ces terrains à Natura 2000. Un vote sera donc proposé lors du Copil n°5 de validation du Docob pour modifier le périmètre du site. Si le Copil approuve cette extension, les communes concernées seront consultées par les services de l'Etat.

Le calendrier d'élaboration du Docob est ensuite présenté : les diagnostics écologique et socio-économique ont été validés par le Copil en décembre 2012, les objectifs et mesures de conservation l'ont été en avril 2013. Aujourd'hui les groupes de travail se réunissent pour définir le plan d'action qui sera soumis au Copil en septembre pour validation du Docob dans son ensemble.

Elle rappelle ensuite que ce sont 20 espèces d'oiseaux qui nichent sur ce site et 11 non nicheuses qui sont inscrites à la directive européenne. Parmi elles, 9 rapaces sont présents. Le diagnostic écologique a permis de définir l'ordre de priorité d'actions pour chaque espèce d'oiseau : 5 espèces sont d'enjeu très fort (Aigle de Bonelli, Bruant ortolan, Busard cendré, Crave à bec rouge et Vautour moine), 6 d'enjeu fort et les autres d'enjeu moyen.

Aurélié Tibaut précise ensuite que 6 objectifs de développement durable ont été validés.

3 sont ciblés :

- Améliorer les conditions de vie des oiseaux et réduire les pertes d'individus
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction

3 sont transversaux :

- Informer, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site
- Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées
- Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs du site

Elle explique ensuite comment s'organise un plan d'action Natura 2000 : des mesures contractuelles et d'autres non-contractuelles.

Les mesures contractuelles sont définies par l'article L414-3 du Code de l'environnement, signées pour 5 ans (sauf exception de certains contrats forestiers) et permettent de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties. La démarche est volontaire et aucun contrat n'est imposé.

- Contrat Natura 2000 : il peut être souscrit par les propriétaires sur des parcelles non agricoles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Il permet de rémunérer le surcoût lié à la gestion de la parcelle en faveur des oiseaux ou de leurs habitats. 14 actions du programme proposé dépendent d'un contrat Natura 2000.

- Mesure Agro-environnementale territorialisée (MAEt) : elle peut être souscrit par un exploitant agricole sur des parcelles déclarées à la PAC et incluses dans le périmètre Natura 2000. Elle rémunère le manque à gagner lié à l'adaptation des pratiques de l'exploitant. 13 actions du programme proposé sont attachées à une MAEt.
- Charte Natura 2000 : elle peut être signée par toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat. Elle se compose de liste d'engagements à respecter (soumis à contrôle) et de recommandations (bonnes pratiques conseillées). La charte est composée de 3 catégories : une charte commune à tout le site, une charte par type de milieu et une charte par type d'activité.

Les mesures non contractuelles ne sont pas financées par un contrat et souvent réalisées par l'animateur qui a signé une convention avec les services de l'Etat. Son rôle est d'assister le Copil, de mettre en œuvre et d'encadrer les opérations contractualisées, de définir et d'encadrer l'évaluation de l'état de conservation des habitats, de suivre le programme financier.... 19 actions dépendent de ce type de mesures.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions du programme d'actions Natura 2000 est distribué. Les participants peuvent apporter des modifications ou des précisions.

Aucune feuille n'est rendue à la fin de la réunion, mais il est rappelé que les participants peuvent transmettre leurs remarques par courrier, courriel ou téléphone avant le 24 juillet.

Avant de présenter les actions en lien avec les activités agricoles, Aurélie Tibaut rappelle que les actions se construisent à partir de référentiels nationaux et régionaux, des préconisations du diagnostic écologique, des autres documents d'objectif de sites Natura 2000 voisins et des échanges et discussions avec les partenaires techniques et participants aux groupes de travail.

Elle rappelle ensuite que les MAEt se construisent à partir d'engagement unitaire que l'on combine et en précisant certains éléments du contrat dans le cahier des charges. Ces MAEt sont fonction du couvert végétal ; pas plus de deux MAEt ne peuvent être proposées par type de couvert.

Il est proposé de parler des pratiques des agriculteurs dans le cadre de ce groupe de travail pour préciser les éléments du cahier des charges.

## **MAEt**

Aurélie Tibaut présente chaque action où une MAEt sera proposée :

### **Cultures ligneuses pérennes, cultures annuelles et toutes cultures, linéaire et bosquet**

#### **Ne pas utiliser d'herbicide**

La MAEt reposerait sur une formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires et un bilan annuel. L'absence de traitement herbicide serait compensé à hauteur de 140 à 180 €/ha/an. La Chambre d'agriculture demande si les 180 € correspondent aux vignes ou aux vergers. Après vérification, les 180 € correspondent aux vignes.

Le cahier des charges nationales propose, à la place de l'utilisation d'herbicide, un désherbage mécanique ou thermique. Il est demandé des précisions sur cette pratique. Bien que peu utilisée, elle existe.

Des questions sont posées sur le niveau de priorité de la mesure ; Aurélie Tibaut rappelle que le diagnostic écologique a relevé l'intérêt de cette mesure. Le conservatoire des espaces naturels pense que le niveau de priorité est pertinent.

Assopic demande si l'utilisation d'herbicide est une pratique courante sur le territoire. La Chambre d'agriculture répond que les herbicides sont utilisées en majorité uniquement sur le rang. Il y a différentes méthodes pour ne pas utiliser d'herbicide mais ici, dans la mesure proposée on ne propose pas de solution : l'engagement est de ne pas utiliser d'herbicide quel que soit le moyen pour y parvenir.

→ Il est proposé de conserver la mesure en priorité forte

## **Cultures ligneuses pérennes**

### Entretien mécaniquement l'inter-rang des cultures pérennes

Les engagements et montants proposés sont présentés.

Il semble qu'il y ait une erreur dans la réalisation de cette mesure et des engagements unitaires proposés.

- Après discussion en groupe de travail et vérification dans le cahier des charges. Cette mesure se composerait de l'engagement « phyto10 », « absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes ». Cet engagement est celui que les agriculteurs choisissent généralement

En ce qui concerne la lutte biologique, il est noté que cette pratique est peu utilisée sur ce secteur du département et qu'il ne serait pas pertinent de la laisser. De plus, les coûts proposés ne sont pas suffisamment élevés.

Corentin Lhuillier précise aussi que cette pratique a un intérêt sur de grands vignobles ou de grands vergers homogènes mais peut-être pas sur nos secteurs très morcelés.

- Il ne semble pas pertinent de conserver les engagements unitaires sur la lutte biologique sur la ZPS.

## **Cultures annuelles**

### S'engager dans l'agriculture biologique

#### Conserver les pratiques de l'agriculture biologique

La Chambre d'agriculture précise quelques éléments sur ces MAET.

Les aides pour s'engager ou se convertir dans l'agriculture biologique ont les mêmes montants que les MAET (en site Natura 2000). Les agriculteurs qui souhaitaient s'engager dans ce type de mesure l'ont déjà fait et n'ont donc pas attendu Natura 2000 pour s'engager.

Corentin Lhuillier rappelle que seule une formation est possible ; soit la protection intégrée soit les pratiques phytosanitaires. La chambre d'agriculture signale aussi que la protection intégrée est une formation qui est intégrée dans les pratiques phytosanitaires.

Il rappelle aussi que les agriculteurs sont obligés de passer le « certiphyto » qui permet d'acheter les produits ; les 2 formations sont similaires. Aurélie Tibaut demande la durée de la formation : 3 jours.

Il est rappelé que les mesures bio sont hors « couvert » et peuvent donc être proposées en plus des autres mesures.

## **Toutes cultures**

### Réduire l'emploi des produits phytosanitaires

Les engagements et montants proposés sont présentés.

La chambre d'agriculture demande des précisions sur cette mesure ; c'est sur la réduction progressive des doses homologuées que l'intérêt se porte. La chambre signale que ce n'est pas pertinent de conserver cet engagement pour les doses de traitements herbicides étant donnée les mesures existantes sur la limitation au rang ou l'arrêt de l'utilisation d'herbicides (voir ci-dessus). Pour ce qui est des traitements phytosanitaires hors herbicides, il n'est actuellement pas possible de la mettre en œuvre

- Il est proposé de conserver la mesure même si aujourd'hui elle ne semble pas applicable.

## **Linéaire et bosquet**

### Augmenter l'offre en sites naturels de nidification

Des questions sont posées sur ce que l'on entend par bosquets et arbres isolés.

Les montants avancés sont vérifiés dans la circulaire nationale, en particulier sur les bosquets ; c'est en hectare qu'ils sont proposés. Bien que ce soit un entretien une fois pendant la durée du contrat qui soit proposé le montant est peu élevé.

La chambre d'agriculture remarque aussi que les mesures proposées sont sur de l'entretien alors que sur le site, la création et le maintien seraient tout aussi pertinents.

### Planter des couverts favorables à l'avifaune

Des questions sont posées sur les différences entre le couvert herbacé et le couvert d'intérêt floristique et faunistique ; ces éléments seront précisés dans le cahier des charges.

Annie Caburet demande pourquoi la mesure n'est que de priorité faible. Il est répondu que peu d'espèces à enjeu très fort sont concernées. Malgré tout il apparaît pertinent pour l'Outarde canepetière de mettre en place cette mesure et certains agriculteurs pourraient être intéressés par cette MAEt.

→ Il est demandé d'augmenter le niveau de priorité de la mesure.

## **Autres couverts**

### Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus...)

Cette MAEt a déjà été vu mais pourra donc être proposé pour un autre objectif.

### Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par une mise en défens

La Chambre d'agriculture évoque cette mesure sur le site Pic Saint-Loup. Ici ce n'est pas le même enjeu et c'est bien la mise en défens d'un site qui est proposée et non le retard de fauche.

## **Surface en herbe, prairie fauchée**

Ces couverts qui concernent d'avantage l'autre groupe de travail destiné aux éleveurs, a été discuté la semaine précédente.

Les MAEt sont ici signalées brièvement et aucune remarque n'est émise de la part des participants.

## **Charte Natura 2000**

Aurélien Tibaut présente ensuite un deuxième volet des mesures contractuelles qui peut intéresser les éleveurs : la charte Natura 2000. Comme précisé en introduction au groupe de travail, la charte se compose d'engagements et de recommandations.

- Les engagements sont soumis à contrôle et ont pour objectif le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces.
- Les recommandations ne sont pas soumises à contrôle et sont avant tout des bonnes pratiques

Il existe des engagements et recommandations généraux sur tout le site, d'autres par grands types de milieux et enfin par types d'activités de loisirs.

Dans le cadre de ce groupe de travail seul les recommandations et engagements généraux, sur les milieux « mosaïque agricole » et « milieux herbacés et garrigues » seront discutés. Une carte sera annexée à la charte pour montrer ces secteurs au moment de la signature.

### **Engagements généraux portant sur tout le site :**

Un intervenant demande comment sont vérifiés le respect des engagements. L'exemple du premier engagement avec l'existence de PV est donné. Ce sont les services de l'Etat qui le vérifie et si le contrôle s'avère positif, le signataire de la charte perd son adhésion.

Il est rappelé que les MAEt peuvent aussi être contrôlées. Dans le cas d'un contrat natura 2000 ou d'une MAEt qui permet d'obtenir un financement les contrôles sont plus fréquents que dans le cadre de la charte qui ne donne aucune compensation financière (en dehors de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties).

- **Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site**  
La pertinence de cet engagement est posée. Il est rappelé que des échanges se sont déjà tenus sur ce sujet ; sur le site des Gorges de l'Hérault il a été proposé de l'afficher. Bien que ce ne soit peut-être pas pertinent de la mettre, il est précisé que ça n'engage en rien de le laisser.
- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**
- **Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données**  
Des précisions sont demandées sur cet engagement. La formulation n'est peut-être pas pertinente.  
➔ Il est proposé de modifier l'intitulé : « Prévenir la structure animatrice de la création de nouvelles voiries ou chemins et prendre en compte ses recommandations ».  
Il est rappelé que ces deux engagements permettent de sensibiliser les propriétaires à certaines richesses qu'ils peuvent avoir sur leurs parcelles.
- **Informez tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.**
- **Autoriser et faciliter l'accès à des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts afin que puissent être menés les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice informera au préalable de ces opérations.**
- **Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets, arbres isolés, pierriers, terrasses, mares structurant le paysage.**  
➔ Il est proposé de reformuler : Conserver les linéaires de talus, haies, murets, arbres isolés, pierriers, terrasses, mares structurant le paysage.
- **Ne pas circuler avec des engins motorisés hors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage agricole)**

### **Recommandations générales portant sur tout le site :**

- **Informez la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle**
- **Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité**
- **Eviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit**

Des précisions sont demandées sur la recommandation qui est conservée.

- **N'utiliser que des huiles biodégradables**

Pour certains participants, il paraît difficile de respecter cette recommandation. Il est rappelé que c'est une recommandation qui est ici proposée ; il n'y a pas de contrôle de respect ou non de l'utilisation de ce type d'huile et la démarche est ici de l'ordre de la sensibilisation.

- **Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère des installations**

Cette recommandation ne semble pas pertinente. Des précisions sont demandées.

→ Sur le site du Pic Saint-Loup c'est l'expression « veiller à l'intégration paysagère des installations qui a été préférée ». Cette expression sera celle proposée au Copil si les participants au groupe de travail ne s'y opposent pas.

- **Ramener ses déchets avec soit**

**Engagements sur la mosaïque agricole :**

- **Ne pas réaliser de désherbage chimique de la végétation y compris au niveau des haies, clôtures...**

Il est précisé que lors du groupe de travail sur les activités d'élevage, il a été proposé de le mettre en recommandation et non en engagement, afin de sensibiliser sur la pratique dans un premier temps. Depuis cette réunion avec les éleveurs, des échanges avec l'opérateur du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault ont permis d'apprendre que dans la charte Natura 2000 de ce site, c'est en engagement que le désherbage chimique a été conservé.

Il est rappelé que les éleveurs pensent qu'ils ne peuvent respecter cet engagement et ne voudront donc pas signer la charte.

Certains participants de ce groupe de travail proposent tout de même de le conserver en engagement et ne pas le passer en recommandation.

→ Cet engagement est aussi identifié dans la charte Natura 2000 du site « Pic Saint-Loup ». Il est proposé, pour assurer une cohérence aux sites Natura 2000 du territoire de conserver l'engagement « ne pas réaliser de désherbage chimique de la végétation y compris au niveau des haies, clôtures... »

- **Planter des essences locales variées et adaptées aux conditions pédologiques et climatiques en cas de création de nouvelles haies et de plantation d'arbres isolés.**

- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité (gyrobroyage, fauche...) en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**

**Recommandations sur la mosaïque agricole :**

- **Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents, ainsi que les éléments favorables à la biodiversité (mares, points d'eau, haie) sous réserve que cela ne présente pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en termes de sécurité publique.**

Aucune remarque n'est faite.

**Engagements sur les milieux herbacés et garrigues :**

- **Ne pas détruire le milieu (retournement, mise en culture, désherbage chimique....)**

- **Ne pas effectuer de nouveaux boisements**

- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité (gyrobroyage, fauche...) en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**

Aucune remarque n'est faite ; les engagements sont conservés.

## **Recommandations sur les milieux herbacés et garrigues**

- **Privilégier une fauche tardive**
  - **Pratiquer un gyrobroyage à vitesse réduite, si possible du centre vers l'extérieur**
  - **Raisonner l'utilisation des vermifuges sur le bétail et préférer des traitements biologiques**
- Pour cette dernière recommandation, Aurélie Tibaut rappelle que lors du groupe de travail avec les éleveurs, il a été proposé de sensibiliser par le biais d'un groupe de travail, auquel pourraient participer les services vétérinaires. Cette initiative paraît intéressante pour tout le monde.

## **Conclusion**

Aurélie Tibaut propose d'envoyer le compte rendu avant la fin du mois pour avoir les remarques et avis de chacun avant le 24 juillet. Elle reprecise les dates des prochains groupes de travail : chasse le lundi 17 et activités de pleine nature le 24 juin. Un participant demande quand se tiendra la réunion commune à tous les groupes de travail. Il est rappelé que sur ce site Natura 2000, ce sont déjà 5 réunions qui se tiennent et vu la taille du site il ne semble pas pertinent de réunir autant de personnes pour un groupe de travail.

Une réunion technique se tiendra pour finaliser ce sujet avec la Chambre d'agriculture, la Fédération des chasseurs, le CEN et les services de l'Etat. D'ici là, tous les participants des groupes de travail peuvent consulter les présentations des 5 groupes de travail depuis l'Extranet ainsi que les comptes rendus à partir de la fin du mois de juillet.

Pierre Antoine remercie l'ensemble des participants d'être venus échanger sur le sujet lors de cette réunion technique.

### **Documents transmis pendant le groupe de travail :**

- Un tableau de synthèse des actions proposées en fonction des objectifs du site
- Un tableau de synthèse des engagements et recommandations de la charte Natura 2000



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Chasse » : Plan d'actions**  
**17 juin 2013 au Triadou**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. Julien CUTILLA, Diane Galargoise
- M. J. DOMINGO, LCF
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. Michel CASTANIE, Habitant et société de chasse de Saint-Martin de Londres
- M. Yvan GRAZIOSO, Habitant et société de chasse de Saint-Martin de Londres
- Mme Lucie GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs LR
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon
- M. Gilles LOLIO, Société de chasse de Montaud
- M. Jean-Noël MARIEN, Diane du Pic Saint-Loup
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Jérôme MOLTO, Communauté de communes de la vallée de l'Hérault, Natura 2000
- M. Lionel PEYRIERE, Diane Saint Bauzilloise
- M. Francesco PICASSO, CFA agricole 34
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site
- M. Christian TORRENT, Diane Galargoise
- M. Eric VIDAL, Association Merle

**Etaient excusés :**

- M. Bernard ANASTASY, Diane de Montferrand, Saint-Mathieu-de-Tréviers

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour du plan d'actions du site Natura 2000 ; elle permettra d'étudier plus particulièrement les propositions de contrat et charte Natura 2000, destinées aux activités cynégétiques.

**Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Contrat Natura 2000
- 3/ Mesure non contractuelle
- 4/ Charte Natura 2000

Philippe Doutrèmeuich accueille les participants en commençant par présenter ses excuses pour son absence à la dernière réunion sur les activités cynégétiques : il essaie d'être présent à tous les groupes de travail mais parfois, des obligations sont incontournables. Le président du Comité de pilotage souligne ensuite que cette deuxième série de groupe de travail permettra de finaliser le programme d'actions du site qui sera présenté au Copil en septembre. En avril, les travaux des groupes de travail permettant de définir les objectifs de gestion du site ont été validés par le Comité de pilotage. Enfin, il signale qu'une réunion publique s'est tenue en mars à Montpeyroux où des chasseurs du secteur étaient présents.

Avant de donner la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000 du site, le président propose de faire un tour de table.

Aurélie Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rollier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour du plan d'actions du site et de proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats.

### **Rappels et introduction au groupe de travail**

Aurélie Tibaut rappelle rapidement les limites du site Natura 2000 qui s'étend sur 45 000 hectares et 37 communes en recoupant partiellement le territoire d'autres sites Natura 2000 : les Gorges de l'Hérault, le Pic Saint-Loup et les Contreforts du Larzac. Le calendrier d'élaboration du Docob est ensuite présenté : les diagnostics écologique et socio-économique ont été validés par le Copil en décembre 2012, les objectifs et mesures de conservation l'ont été en avril 2013. Aujourd'hui les groupes de travail se réunissent pour définir le plan d'action qui sera soumis au Copil en septembre pour validation du Docob dans son ensemble.

Elle rappelle ensuite que ce sont 20 espèces d'oiseaux qui nichent sur ce site et 11 non nicheuses qui sont inscrites à la directive européenne. Parmi elles, 9 rapaces sont présents. Le diagnostic écologique a permis de définir l'ordre de priorité d'actions pour chaque espèce d'oiseau : 5 espèces sont d'enjeu très fort (Aigle de Bonelli, Bruant ortolan, Busard cendré, Crave à bec rouge et Vautour moine), 6 d'enjeu fort et les autres d'enjeu moyen.

Aurélie Tibaut précise ensuite que 6 objectifs de développement durable ont été validés.

3 sont ciblés :

- Améliorer les conditions de vie des oiseaux et réduire les pertes d'individus
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction

3 sont transversaux :

- Informer, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site
- Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées
- Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs du site

Elle explique ensuite comment s'organise un plan d'action Natura 2000 : des mesures contractuelles et d'autres non-contractuelles.

Les mesures contractuelles sont définies par l'article L414-3 du Code de l'environnement, signées pour 5 ans (sauf exception de certains contrats forestiers) et permettent de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties. La démarche est volontaire et aucun contrat n'est imposé.

- Contrat Natura 2000 : il peut être souscrit par les propriétaires sur des parcelles non agricoles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Il permet de rémunérer le surcoût lié à la gestion de la parcelle en faveur des oiseaux ou de leurs habitats. 14 actions du programme proposé dépendent d'un contrat Natura 2000.
- Mesure Agro-environnementale territorialisée (MAEt) : elle peut être souscrit par un exploitant agricole sur des parcelles inscrites à la PAC et incluses dans le périmètre Natura 2000. Elle rémunère le manque à gagner lié à l'adaptation des pratiques de l'exploitant. 13 actions du programme proposé sont attachées à une MAEt.
- Charte Natura 2000 : elle peut être signée par toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat. Elle se compose de liste d'engagements à respecter (soumis à contrôle) et de recommandations (bonnes pratiques conseillées). La charte est composée de 3 catégories : une charte commune à tout le site, une charte par type de milieu et une charte par type d'activité.

Les mesures non contractuelles ne sont pas financées par un contrat et souvent réalisées par l'animateur de la structure qui a signé une convention avec les services de l'Etat. Son rôle est d'assister le Copil, de mettre en œuvre et d'encadrer les opérations contractualisées, de définir et d'encadrer l'évaluation de l'état de conservation des habitats, de suivre le programme financier.... 19 actions dépendent de ce type de mesures.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions du programme d'actions Natura 2000 est distribué. Les participants peuvent apporter des modifications ou des précisions.

Aucune feuille n'est rendue à la fin de la réunion, mais il est rappelé que les participants peuvent transmettre leurs remarques par courrier, courriel ou téléphone avant le 24 juillet.

Avant de présenter les actions en lien avec les milieux forestiers, Aurélie Tibaut rappelle que les actions se construisent à partir de référentiels nationaux et régionaux, des préconisations du diagnostic écologique, des autres documents d'objectif de sites Natura 2000 voisins et des échanges et discussions avec les partenaires techniques et participants aux groupes de travail.

## **Contrat Natura 2000**

Aurélie Tibaut commence par détailler la présentation d'une fiche action. Elle doit décrire et expliquer :

- L'objectif auquel est rattachée l'action
- Les enjeux en termes d'espèce ou d'habitats d'espèces visés
- La localisation et superficie du site Natura 2000 concernées
- La description de l'action : comment l'action sera mise en place, quels engagements sont ou non rémunérés, les recommandations à inscrire dans le cahier des charges du contrat Natura 2000....
- Les dispositifs administratifs et financiers en précisant les porteurs de projet potentiels et les partenaires techniques...
- Le calendrier de mise en place de la mesure (sur les 5 ans d'animation)
- Les points et indicateurs de suivis et d'évaluations qui permettent de vérifier la bonne exécution de la mesure.

Elle présente ensuite toutes les actions qui pourraient concerner les activités cynégétiques.

## **Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par une mise en défens**

Des questions sont posées sur la partie de la ZPS où ces contrats seront signés. Il est difficile de le savoir aujourd'hui ; ce sera le rôle du chargé de mission de définir le site à mettre en défens et de rencontrer les propriétaires concernés au cas par cas. Il est signalé que l'espèce principalement concerné est le busard et ce sont surtout les agriculteurs dans le cadre de MAEt qui seraient concernés.

## **Protéger des maladies les oiseaux ou leurs proies**

Des questions sont également posées sur le niveau de priorité de la mesure. Cette mesure n'est pas d'enjeu fort et même si la pertinence de cette mesure a été évoquée dans le cadre des précédents groupes de travail, il est possible d'abaisser encore ce niveau. Les services de l'Etat pensent que d'autres programmes peuvent participer à la lutte contre ces maladies et que ce n'est peut-être pas le rôle de Natura 2000. De plus, la population de lapins, principales proies visées dans cette mesure, n'est pas importante sur le site. Lucie Gillioz préconise de travailler sur des actions de sensibilisation et d'information à destination des sociétés de chasse, notamment sur les bonnes pratiques liées au repeuplement en lapins ou la vulgarisation des résultats de l'étude menée par la FDC34 sur la protostrongylose pulmonaire du lièvre.

- Il est proposé d'ajouter une mesure non contractuelle d'animation à cette action : un travail de sensibilisation pourrait être mené en partenariat avec la Fédération des chasseurs afin de répondre à ces questions de maladies des espèces proies.

## **Mettre en défens des nids ou zones de nidification**

Les compensations financières pour de tels aménagements sont présentées. Aucune remarque n'est faite.

## **Créer et entretenir des aménagements faunistiques**

Les compensations financières pour de tels aménagements sont présentées. Il est aussi précisé que l'entretien de l'aménagement est retenu au même titre que la création dans le cahier des charges.

Lucie Gillioz rappelle que ce sujet et les questions relatives au coût de ce type de contrats ont été discutés et travaillés avec les services de l'Etat.

Des questions sont posées sur les placettes d'alimentation. Il est vrai que cette action concerne d'avantage les éleveurs et n'est pas présentée ici. Il est demandé si seulement les déchets issus des activités d'élevage peuvent être déposés sur ces placettes. L'autorisation de dépôt sur ces placettes est de la responsabilité des services vétérinaires ; aujourd'hui, les carcasses de sanglier, par exemple, ne peuvent être déposées. Le groupe de travail souhaiterait que l'autorisation de dépôt des carcasses soit étendue aux chasseurs.

## **Gérer les milieux ouverts**

### **Restaurer les milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture**

Philippe Doutremepuich évoque les débats tenus dans les précédents groupes de travail sur les questions d'ouverture et de maintien de l'ouverture.

Des questions sont posées sur le brûlage. Il est précisé que le brûlage vise l'entretien de l'ouverture et non la restauration de fermeture. Les difficultés pour mettre en place le brûlage ont été relevées par les éleveurs en termes de perception par les populations locales.

Jean Metge signale qu'une cellule existe pour mettre en place le brûlage et que certains éleveurs sont aussi habilités à le faire (ils doivent passer un brevet). La cellule a déjà un planning bien rempli et il sera difficile de la solliciter dans le cadre d'un contrat. Il est rappelé que dans ce cas, c'est surtout l'entretien qui est visé. Francesco Picasso signale l'intérêt de cet outil qui est moins cher que le gyrobroyage et qui permet d'accéder plus facilement à certains secteurs.

Lucie Gillioz rapporte un exemple de contrat Natura 2000 porté par la société de chasse de Porta (66) sur une action de brûlage de landes en faveur de la Perdrix grise. Il est rappelé aux associations de chasse que les contrats Natura 2000 doivent être exécutés par un prestataire de service pour pouvoir être remboursé sur la base d'une facture.

Des questions sont posées enfin sur le chantier lourd. Le montant ici présenté est à titre d'exemple. Trois devis seront présentés aux services de l'Etat avant de signer le contrat ; ce sera sur ces trois devis que le contrat sera ou non accepté.

### **Restaurer et conserver les éléments structurant du paysage**

Les compensations financières pour de tels aménagements sont présentées. Aucune remarque n'est faite.

## **Mesures non contractuelles**

### **Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par un travail de communication**

Cette mesure sera mise en place par l'animateur.

Une présence sur le terrain est envisagée, par exemple, lors de manifestations sportives au cours desquelles les enjeux Natura 2000 pourront être présentés... Il sera aussi possible d'animer des groupes de travail. Aujourd'hui ce sont des activités de pleine nature qui sont visées en année 1 d'animation avec la tenue d'un groupe de travail.

Le représentant du conservatoire des espaces naturels s'interroge sur la méthodologie adoptée avec les chasseurs. Une démarche de sensibilisation par la charte Natura 2000 sera proposée dans un premier temps (action menée indépendamment de cette mesure non contractuelle).

### **Sensibiliser les professionnels, fédération et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités**

Cette mesure consiste en un porter à connaissance. En année 1, il n'y aura pas de formation comme cela a été proposé lors des précédentes réunions.

### **Sensibiliser les grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation**

La mesure consiste à animer dans un premier temps des réunions publiques pour toucher le grand public.

### **Renforcer la surveillance des espaces naturels par une présence de terrain**

Il est rappelé que cette demande est issue des groupes précédents.

Des précisions sont demandées sur ce que l'on entend par « présence de terrain » et qui l'assurera. Aurélie Tibaut signale que le chargé de mission qui pourra le faire et signaler une pratique inadéquate aux services

compétents. Philippe Doutremepuich rappelle que le pouvoir de police est de compétence du maire sur le territoire de sa commune et qu'en aucun cas Natura 2000 ne peut s'y substituer ; Le cas échéant, le chargé de mission peut faire remonter un fait délictueux constaté aux élus ou à l'ONCFS, l'ONEMA...

Le terme de surveillance paraît tout de même mal choisi. L'idée était ici d'affirmer une présence de terrain. Différents échanges s'engagent dans la salle.

- Il est proposé de reformuler la mesure : « Renforcer une vigilance et une veille des espaces naturels par une présence de terrain »

## **Charte Natura 2000**

Aurélie Tibaut présente ensuite un deuxième volet des mesures contractuelles qui peut intéresser les chasseurs : la charte Natura 2000. Comme précisé en introduction au groupe de travail, la charte se compose d'engagements et de recommandations.

- Les engagements sont soumis à contrôle et ont pour objectif le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces.
- Les recommandations ne sont pas soumises à contrôle et sont avant tout des bonnes pratiques

Il existe des engagements et recommandations généraux sur tout le site, d'autres par grands types de milieux et enfin par types d'activités de loisirs.

Dans le cadre de ce groupe de travail, seul les recommandations et engagements généraux, par grands types d'activités et pour les activités cynégétiques seront discutées. Une carte sera annexée à la charte pour localiser les secteurs à enjeu ces secteurs au moment de la signature.

Lucie Gillioz rappelle que la charte Natura 2000 est destinée aux acteurs du territoire qui souhaitent s'impliquer dans Natura 2000, et qu'elle est assimilable à un label.

### **Engagements généraux portant sur tout le site :**

- **Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site**
- **Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte**
- **Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données**
- **Informier tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.**
- **Autoriser et faciliter l'accès à des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts afin que puissent être menés les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice informera au préalable de ces opérations.**
- **Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets, arbres isolés, pierriers, terrasses, mares structurant le paysage.**
- **Ne pas circuler avec des engins motorisés hors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage agricole)**

Il est demandé des précisions sur le dernier engagement en particulier en ce qui concerne les tracteurs de l'ONF, et si la vocation agricole de leurs travaux peut correspondre à une exception.

- Il est proposé de modifier cet engagement : « Ne pas circuler avec des engins motorisés hors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage à vocation agricole) »

Il est rappelé que le principe est de réduire le nombre d'engagements généraux dans les chartes Natura 2000 mais comme dans les précédents groupes de travail, aucun engagement n'est apparu inutile. Les sept seraient ainsi conservés en accord avec les services de l'Etat.

Aucune remarque supplémentaire n'est faite sur les engagements généraux.

### **Recommandations générales portant sur tout le site :**

Il est rappelé lors des échanges avec la salle que les recommandations sont des propositions de bonnes pratiques. Si un chasseur ne respecte pas un engagement, il ne peut pas rester signataire de la charte ; la recommandation est surtout un outil de sensibilisation. Au terme de l'animation, si la recommandation paraît utile et que la sensibilisation a été positive, elle peut devenir un engagement lors de la mise à jour du Docob et de la charte.

- **Informé la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle**
- **Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité**
- **Éviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit**
- **N'utiliser que des huiles biodégradables**
- **Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère des installations**
- **Ramener ses déchets avec soi**

Jean Metge précise des éléments sur l'utilisation des huiles biodégradables. L'on rappelle qu'il s'agit d'une recommandation afin de sensibiliser les acteurs du territoire à cet enjeu ; ce n'est pas une obligation.

Des questions sont posées sur l'utilisation de certains désherbants en bord de route. Il est rappelé que c'est un engagement de la charte par milieu et non par activité de loisir. De plus, les enjeux de ce site Natura 2000 ne sont pas situés en bord de route. Enfin, ce sujet a été discuté lors du groupe de travail viticulture et autres activités agricoles qui semblent plus en lien avec ce type de pratique.

Certains participants signalent que certaines recommandations paraissent moins importantes que d'autres.

- Il est proposé de réordonner les recommandations par ordre d'importance.

### **Engagements sur les activités :**

- **Avertir la structure animatrice et lui demander une expertise concernant les éventuels aménagements (projet personnel ou qui lui serait soumis par une association) et les projets de manifestations sportives ou de loisirs prévus**

Des participants signalent la lourdeur de cet engagement ; différents sites Natura 2000 existent et si, à chaque fois, il faut prévenir les animateurs la procédure devient complexe. Il est rappelé que, normalement, l'animateur du site Pic Saint-Loup et des Hautes Garrigues du Montpelliérais pourrait être le même et qu'il suffirait d'en prévenir un seul. Pour ce qui est du site des Gorges de l'Hérault, les informations entre la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et celle de la vallée de l'Hérault, opérateurs de deux sites qui se superposent, circulent très bien jusqu'à présent. Une société de chasse qui prévient l'une des structures ne serait pas obligée de prévenir l'autre et les animateurs le feraient eux-mêmes. Cet élément pourra être précisé au moment de la signature de la charte pour une association de chasse concernée par plusieurs sites Natura 2000.

Une grande partie des participants signalent la lourdeur de la démarche car les aménagements réalisés par les chasseurs sont nombreux. En effet, si, à chaque fois, ils doivent prévenir quelqu'un, beaucoup de temps bénévole serait perdu inutilement. Aurélie Tibaut demande si ce n'est pas le terme aménagement qui est mal choisi et qui complique sa mise en place. Tous les participants trouvent que même si l'on définit le terme aménagement (mare, garenne...) l'engagement consomme trop de temps.

- Il est proposé de passer en recommandation « Avertir la structure animatrice et lui demander un expertise concernant les éventuels aménagements » mais de conserver comme engagement « Avertir la structure animatrice des projets de manifestations ou de loisirs prévus »
- **Ne pratiquer des activités qu'en dehors des périodes critiques pour certaines espèces, périodes précisées à la signature de la charte et/ou sur des lieux où ces activités ne génèrent pas de perturbation pour les espèces.**

Les participants estiment que cet engagement empêchera toute signature de charte par les sociétés de chasse. Quelques précisions sont avancées par le conservatoire des espaces naturels et l'opérateur Natura 2000. Un zonage sera réalisé en collaboration avec différents ornithologues pour définir des zones en fonction de périodes critiques sur lesquelles les activités ne devront pas générer de perturbation. Ce zonage sera présenté et discuté avant signature. La charte sera signée pour 5 ans et remis à jour, si nécessaire, à la fin des 5 ans. Le président du Copil rappelle que la charte est un outil de concertation comme le Docob.

Un grand nombre de participants pensent toutefois que leur activité est diffuse et ne peut se définir sur un lieu précis ; il paraît donc difficile de s'engager sur ce type de proposition car de nombreux secteurs peuvent être concernés et la notion de perturbation n'est pas suffisamment claire.

- Après des échanges avec la salle et comme cet engagement concerne toutes les activités de loisirs du site, Il est proposé d'attendre le GT de la semaine suivante relatif aux activités de pleine nature. Pour information, l'intitulé retenu dans le cadre de la charte Natura 2000 du Pic Saint-Loup est « Pratiquer des activités de nature en dehors des périodes sensibles pour les espèces et/ou sur des lieux où ces activités ne génèrent pas de perturbation des espèces »

#### **Recommandations sur les activités :**

- **Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs, minéraux, stalactites...)**
- **Veiller à ce que les lieux d'activités de loisirs ne correspondent pas à des zones d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire**
- **Ramener avec soi ses déchets**
- **Ne pas perturber la faune sauvage (notamment ne pas chercher à approcher systématiquement les animaux sauvages)**
- **Ne pas faire de feu (sauf cas de force majeure)**
- **Respecter la qualité des eaux**
- **Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site.**

Comme pour les précédentes recommandations, il est proposé de les hiérarchiser.

#### **Engagements sur les activités de chasse : société de chasse communale ou privée**

- **Relâcher immédiatement toutes espèces protégées**

- **Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles**
- **Effectuer le repeuplement ou la restauration d'habitats avec les souches d'espèces autochtones appropriés au territoire.**

Tous ces engagements sont déjà respectés par les sociétés de chasse. Ils peuvent apparaître dans la charte Natura 2000 sans modification.

Des participants proposent d'inscrire « Ramasser les cartouches » en engagement. D'autres participants pensent que cet engagement est déjà respecté et qu'il n'est pas nécessaire de l'afficher ici.

- ➔ Après des échanges avec la salle et afin d'assurer une cohérence avec la charte Natura 2000 du site du Pic Saint-Loup il est proposé d'ajouter : « Ramasser les douilles de cartouches vides (et autres déchets produits)

### **Recommandations sur les activités de chasse : société de chasse communale ou privée**

- **Favoriser le développement et la mise en place des méthodes et/ou outil de suivi des prélèvements et des populations (ex : carnets de prélèvements)**
- **Impliquer les adhérents dans des actions de lutte contre les espèces exotiques, invasives ou envahissantes**
- **En cas d'actions de repeuplement et/ou de restauration d'habitats, s'assurer qu'elles s'effectuent avec des souches d'espèces autochtones appropriées au territoire**
- **Limiter la circulation motorisée des chasseurs en privilégiant le covoiturage**

Toutes ces recommandations semblent faciles à respecter pour les différents participants. Néanmoins, un participant propose d'ajouter une recommandation à laquelle personne ne s'oppose.

- ➔ Ajouter la recommandation « Sensibiliser les sociétaires aux espèces protégées et à leur présence »

Une charte pour les chasseurs individuels était proposée mais, comme elle n'existe pas sur les sites voisins et qu'elle ne présente pas un grand intérêt pour les participants de ce groupe, il est proposé de ne pas la conserver.

### **Conclusion**

Aurélié Tibaut propose d'envoyer le compte rendu avant la fin du mois pour avoir les remarques et avis de chacun avant le 24 juillet. Elle réprécise la date du dernier groupe de travail : activités de pleine nature le 24 juin. Une réunion technique aura lieu avec la fédération de chasse avant la finalisation du Docob mais tous les participants des groupes de travail peuvent transmettre leur avis.

Philippe Doutremepuich remercie l'ensemble des participants d'être venus échanger sur le sujet.

### **Documents transmis pendant le groupe de travail :**

- Un tableau de synthèse des actions proposées en fonction des objectifs du site
- Un tableau de synthèse des engagements et recommandations de la charte Natura 2000



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**Groupe de travail « Activités de pleine nature » : Plan d'actions**  
**24 juin 2013 à Saint-Mathieu-de-Tréviérs**  
**COMpte-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. Thierry ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, animateur du site Natura 2000 « Pic Saint-Loup »
- M. Thibaut BARRAL, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, Services APN
- M. Jacky BOTTINI, Habitant de la CCGPSL
- M. Patrick BRUNET, CD Spéléologie
- M. Rémy CLARAC, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Services APN
- Mme Evelyne COSTES, Habitante de la CCGPSL
- M. Philippe DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site et maire de Causse-de-la-Selle
- M. David LACAZE, Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon
- Mme Nathlaie LAMANDE, DREAL LR
- M. Jean METGE, Office National de la forêt
- M. Michel PUJOL, CDAPN CDOS 34
- M. Arne TESCHNER, Vélo VTT Clu de Saint Mathieu de Tréviérs
- Mme Aurélie TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000 du site

**Etaient excusés :**

- M. Michel Pitman, CD APN

**Objectifs de la réunion**

Cette réunion a pour but de débattre autour du plan d'actions du site Natura 2000 ; elle permettra d'étudier plus particulièrement les propositions de contrat et charte Natura 2000, destinées aux activités de pleine nature.

**Ordre du Jour :**

- 1/ Rappels et introduction au groupe de travail
- 2/ Contrat Natura 2000 et mesure non contractuelle
- 3/ Charte Natura 2000

Philippe Doutrèmeuich accueille les participants en signalant que cette réunion est la dernière de la seconde série qui clôturera cette phase de concertation. L'objectif de la réunion est de présenter un plan d'actions au Copil pour validation en septembre. Il rappelle que les précédents groupes de travail se sont tenus en début d'année et que le Copil a validé les objectifs en avril.

Avant de donner la parole à Aurélie Tibaut, chargée de mission Natura 2000 du site, le président propose de faire un tour de table.

Aurélie Tibaut rappelle que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place un Extranet pour télécharger des documents relatifs aux groupes de travail. Depuis la page d'accueil du site Internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/>), il faut cliquer sur le cadenas situé en bas à gauche de la page et renseigner l'identifiant « groupe » et le mot de passe « rolhier34 ».

Elle poursuit en indiquant les objectifs du groupe de travail : débattre autour du plan d'actions du site et proposer des mesures concrètes au Copil. Elle précise que ces propositions doivent s'inscrire dans les dispositions qui régissent Natura 2000 et être en lien avec les espèces d'oiseaux de ce site et de leurs habitats.

## **Rappels et introduction au groupe de travail**

Aurélie Tibaut rappelle rapidement les limites du site Natura 2000 qui s'étend sur 45 000 hectares et 37 communes en recoupant partiellement le territoire d'autres sites Natura 2000 : les Gorges de l'Hérault, le Pic Saint-Loup et les Contreforts du Larzac. Le calendrier d'élaboration du Docob est ensuite présenté : les diagnostics écologique et socio-économique ont été validés par le Copil en décembre 2012, les objectifs et mesures de conservation l'ont été en avril 2013. Aujourd'hui les groupes de travail se réunissent pour définir le plan d'action qui sera soumis au Copil en septembre pour validation du Docob dans son ensemble.

Elle rappelle ensuite que ce sont 20 espèces d'oiseaux qui nichent sur ce site et 11 non nicheuses qui sont inscrites à la directive européenne. Parmi elles, 9 rapaces sont présents. Le diagnostic écologique a permis de définir l'ordre de priorité d'actions pour chaque espèce d'oiseau : 5 espèces sont d'enjeu très fort (Aigle de Bonelli, Bruant ortolan, Busard cendré, Crave à bec rouge et Vautour moine), 6 d'enjeu fort et les autres d'enjeu moyen.

Aurélie Tibaut précise ensuite que 6 objectifs de développement durable ont été validés.

3 sont ciblés :

- Améliorer les conditions de vie des oiseaux et réduire les pertes d'individus
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction

3 sont transversaux :

- Informer, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site
- Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées
- Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs du site

Elle explique ensuite comment s'organise un plan d'action Natura 2000 : des mesures contractuelles et d'autres non-contractuelles.

Les mesures contractuelles sont définies par l'article L414-3 du Code de l'environnement, signées pour 5 ans (sauf exception de certains contrats forestiers) et permettent de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties. La démarche est volontaire et aucun contrat n'est imposé.

- Contrat Natura 2000 : il peut être souscrit par les propriétaires sur des parcelles non agricoles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Il permet de rémunérer le surcoût lié à la gestion de la parcelle en faveur des oiseaux ou de leurs habitats. 14 actions du programme proposé dépendent d'un contrat Natura 2000.
- Mesure Agro-environnementale territorialisée (MAEt) : elle peut être souscrit par un exploitant agricole sur des parcelles inscrites à la PAC et incluses dans le périmètre Natura 2000. Elle rémunère le manque à gagner lié à l'adaptation des pratiques de l'exploitant. 13 actions du programme proposé sont attachées à une MAEt.
- Charte Natura 2000 : elle peut être signée par toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat. Elle se compose de liste d'engagements à respecter (soumis à contrôle) et de recommandations (bonnes pratiques conseillées). La charte est composée de 3 catégories : une charte commune à tout le site, une charte par type de milieu et une charte par type d'activité.

Les mesures non contractuelles ne sont pas financées par un contrat et souvent réalisées par l'animateur de la structure qui a signé une convention avec les services de l'Etat. Son rôle est d'assister le Copil, de mettre en œuvre et d'encadrer les opérations contractualisées, de définir et d'encadrer l'évaluation de l'état de conservation des habitats, de suivre le programme financier.... 19 actions dépendent de ce type de mesures.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions du programme d'actions Natura 2000 est distribué. Les participants peuvent apporter des modifications ou des précisions.

Aucune feuille n'est rendue à la fin de la réunion, mais il est rappelé que les participants peuvent transmettre leurs remarques par courrier, courriel ou téléphone avant le 24 juillet.

Avant de présenter les actions en lien avec les milieux forestiers, Aurélie Tibaut rappelle que les actions se construisent à partir de référentiels nationaux et régionaux, des préconisations du diagnostic écologique, des autres documents d'objectif de sites Natura 2000 voisins et des échanges et discussions avec les partenaires techniques et participants aux groupes de travail.

## **Contrat Natura 2000 et mesure non contractuelle**

Elle présente ensuite les actions qui pourraient concerner les activités de pleine nature.

### **Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par une mise en défens.**

Aurélie Tibaut signale que ce sujet a été discuté lors du groupe précédent avec les chasseurs. Ce type de contrat intéresse surtout les propriétaires qui peuvent financer la pose de barrière par exemple.

Aucune remarque n'est apportée par les participants.

### **Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par un travail de communication.**

Il s'agit d'une mesure non contractuelle.

La communication pourra être faite par des panneaux, des lettres d'informations ou tout autre document mis en place par l'animateur.

### **Sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités.**

L'on rappelle que ce long intitulé avait été discuté lors du précédent groupe de travail ;

Il était en effet nécessaire de mettre en cohérence la position des fédérations représentatives et des acteurs locaux.

### **Porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000.**

Aurélié Tibaut rappelle que cette mesure désigne une action non contractuelle de la structure animatrice. Michel Pujol demande des précisions. Il est répondu que c'est dans le cadre de l'évaluation des incidences que l'animateur doit porter à connaissance les enjeux du site au porteur de projet ; cette action est conduite par l'animateur.

### **Sensibiliser les grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation.**

Aurélié Tibaut signale que dans un premier temps, c'est le grand public, par la tenue de réunions publiques qui sera sensibilisé.

Une participante demande si des actions seront menées auprès des scolaires. Aurélié Tibaut répond que c'est dans le cadre de cette mesure, « sensibiliser différents groupes d'acteurs », que l'action envers les scolaires pourra être mise en place. Il est aussi rappelé que, sur les 45 000 hectares du site, ce travail de sensibilisation auprès des écoles semble difficile à mener. Sur le site Natura 2000 du Pic Saint-Loup, plus petit, des animations ont eu lieu cette année ; elles ont été menées par Thierry Alignan par le biais des projets pédagogiques que l'on retrouve dans le catalogue d'actions de la communauté de communes à destination des écoles de notre territoire.

La DREAL rappelle que des structures interviennent déjà dans les écoles sur le thème de l'environnement et que c'est peut-être un travail avec ces associations qui doit être mené en priorité, en amont du projet, pour orienter le discours ou le thème de l'animation. Il est rappelé que Natura 2000 n'a pas pour vocation première de sensibiliser ; l'objectif de Natura 2000 est de préserver des espèces remarquables et leurs habitats.

Le président du Copil signale que dans le catalogue d'actions de la Communauté de communes proposé aux écoles, les modules sont variés : tambourin, calligraphie, sensibilisation au tri des déchets... Si aujourd'hui Natura 2000 n'est plus dans le catalogue, une modification pourra être proposée si cette action semble prioritaire. Le thème des oiseaux est un sujet porteur mais il faut un véritable projet pédagogique avec les instituteurs et l'académie pour l'intégrer une mesure Natura 2000 à ce catalogue.

### **Animer des réunions et assurer une présence de terrain.**

Aucune précision n'est demandée sur cette mesure.

### **Renforcer une vigilance et une veille des espaces naturels par une présence de terrain.**

Il est signalé que cet intitulé a été modifié par le groupe de travail chasse. L'ancien intitulé « Renforcer la surveillance des espaces naturels par une présence de terrain » n'était pas assez clair et ne correspondait sans doute pas aux missions d'un animateur. Tous les participants du groupe de travail Activités de pleine nature sont d'accord avec cette nouvelle formulation.

### **Réaliser des lettres d'information et autres documents de communication.**

Aurélié Tibaut précise que, malgré le grand intérêt de ce type de mesure, la réalisation et la diffusion d'une lettre d'information génère une dépense qui pourrait n'être envisagé qu'une année sur deux. D'autres moyens de communication, moins onéreux devront être envisagés.

### **Communiquer en utilisant Internet (site Internet, lettres d'information...)**

Dans le sens de la remarque sur le coût de la mesure précédente, le site Internet doit être davantage utilisé pour communiquer sur Natura 2000. Régulièrement des informations et actualités sont mises en ligne sur le site Internet et cette action doit se poursuivre.

### **Réaliser des panneaux d'information.**

La pertinence de la mise en place de ces panneaux est validée par tous les participants, mais il est signalé qu'un nombre trop important de panneaux peut nuire à l'information. Le président rappelle que l'information donnée sur ce type de panneau doit également être réfléchi en amont du projet.

Le conservatoire des espaces naturels signale, en effet, que la mise en place des panneaux doit être examinée au cas par cas ; toutes les zones à enjeux ne sont pas forcément des zones problématiques.

Nathalie Lamande rappelle qu'une commune sur deux dans l'Hérault est concernée par Natura 2000 et qu'il ne serait pas pertinent de mettre un panneau sur chaque commune concernée par le programme ; il faut réfléchir en termes d'enjeu prioritaire.

Le CDOS indique enfin qu'installer un panneau au départ d'un sentier ou d'un site d'envol pourrait être l'emplacement le plus judicieux.

Tous les participants sont d'accord sur le travail de concertation important qui doit être mené au préalable de la mise en place d'un panneau ; le niveau de priorité « moyen » de cette mesure est donc lié aux difficultés et à la pertinence de la mise en place de cette action.

## Charte Natura 2000.

Aurélien Tibaut présente ensuite un deuxième volet des mesures contractuelles qui peut intéresser les activités de pleine nature : la charte Natura 2000. Comme précisé en introduction au groupe de travail, la charte se compose d'engagements et de recommandations.

- Les engagements sont soumis à contrôle et ont pour objectif le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces.
- Les recommandations ne sont pas soumises à contrôle et concernent avant tout des bonnes pratiques

Il existe des engagements et recommandations généraux sur tout le site, d'autres par grands types de milieux et enfin par types d'activités de loisirs.

Dans le cadre de ce groupe de travail, seuls les recommandations et engagements généraux, par grands types d'activités et pour l'escalade et la spéléologie, pour les sports aériens et pour les randonnées (cyclistes, pédestres, montées et motorisées) seront discutées.

### Engagements généraux portant sur tout le site :

- **Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.**

Il est signalé que dans les autres groupes de travail la pertinence cet engagement a été discutée. Le président rappelle que nul n'est censé ignorer la loi mais l'écrire dans la charte permettra de sensibiliser certains signataires.

Les autres groupes de travail ont souhaité garder cet engagement ; Nathalie Lamande pense qu'il peut être intéressant de conserver cet engagement pour faire de la sensibilisation.

Michel Pujol demande si une annexe rappelant les principaux textes en vigueur (APPB, interdiction de circuler...) peut être ajoutée à la charte. Les participants sont d'accord avec cette proposition.

- Une annexe sera ajoutée et l'engagement est renommé : « Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur dont certaines sont annexées, pour rappel, à la charte ».

- **Ne pas effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité pendant les périodes d'intervention indiquées à la signature de la charte afin de ne pas perturber la faune et la flore.**

Des participants signalent que l'intitulé « ne pas perturber la faune et la flore » ne correspond pas complètement à ce site qui vise la protection des oiseaux. Même si la flore peut être comprise au sens large, les arbres qui peuvent accueillir certains oiseaux, il est proposé un nouvel intitulé qui intégrerait la notion d'habitat.

- L'engagement est reformulé : « Effectuer les travaux susceptibles d'affecter l'avifaune et ses habitats en dehors des périodes indiquées à l'annexe de la charte »

- **Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données.**

Des questions sont posées sur ce que l'on entend par le mot « chemin ». Le comité départemental de spéléologie demande si un passage pour accéder à une grotte peut être considéré comme un chemin. Des participants pensent que la création d'un chemin nécessite un débroussaillage important et que c'est dans ce cas-là que l'engagement est entendu.

Plusieurs participants souhaitent apporter des éléments de précisions sur cet engagement.

- L'engagement reformulé pourrait être : « Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins nécessitant un débroussaillage ou un élagage sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données ». Cette nouvelle formulation sera celle proposée au Copil, si les membres du groupe de travail sont d'accord.
- **Informez tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confiez, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.**
- **Autorisez et facilitez l'accès à des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts afin que puissent être menés les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice informera au préalable de ces opérations.**
- **Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets, arbres isolés, pierriers, terrasses, mares structurant le paysage.**
- **Ne pas circuler avec des engins motorisés hors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage à vocation agricole)**

Il est précisé que le dernier engagement a été modifié par le groupe de travail réunissant les chasseurs en ajoutant « à vocation agricole ».

Aucune autre modification n'a été apportée et n'est apportée par les participants.

#### **Recommandations générales portant sur tout le site :**

Il est rappelé lors des échanges avec la salle que les recommandations sont des propositions de bonnes pratiques.

- **Informez la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle**
- **Signalez auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité**
- **Évitez tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit**
- **N'utilisez que des huiles biodégradables**
- **Garantissez la réversibilité et l'intégration paysagère des installations**
- **Ramenez ses déchets avec soi**

Il est signalé que l'ordre des engagements a été modifié depuis le premier groupe de travail. Aucune remarque n'est faite par les participants.

#### **Engagements sur les activités :**

La DREAL rappelle qu'il n'y a pas de contrôle sur les engagements des activités, car la charte ne permet aucune compensation financière (à l'inverse de la charte sur les milieux où le propriétaire bénéficie d'une exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties).

- **Avertissez la structure animatrice et lui demandez une expertise concernant les projets de manifestations sportives ou de loisirs prévues.**

Aucune précision n'est demandée.

- **Pratiquer des activités de nature en dehors des périodes sensibles pour les espèces et/ou sur des lieux où ces activités ne génèrent pas de perturbation des espèces (périodes et lieux signalés à la signature de la charte).**

Cette formulation de l'engagement est celle qui a été retenue dans la charte Natura 2000 du Pic Saint-Loup.

- Les participants du groupe APN souhaitent la conserver.

- **Créer des balisages temporaires et réversibles pour toutes manifestations sportives ou de loisirs et veiller à déséquiper le site rapidement à l'issue de la manifestation.**

Aurélié Tibaut signale que cet engagement n'a pas été présenté dans les autres groupes de travail mais qu'un participant à la dernière réunion a proposé de l'ajouter à la liste. Tous les représentants des activités de pleine nature signale l'intérêt de ce type d'engagement et souhaite le voir apparaître dans la charte.

→ L'engagement est ajouté.

### **Recommandations sur les activités :**

- **Avertir la structure animatrice sur les éventuels aménagements (projet personnel ou qui lui serait soumis par une association)**

Cette recommandation a été ajoutée après la réunion du groupe de travail Chasse car les participants à cette précédente réunion estimaient que le terme d'aménagement n'était pas suffisamment clair pour être un engagement et que seule une recommandation suffirait.

Les participants considèrent en effet que le mot « aménagement » n'est pas précis. Ainsi, de nombreux aménagements, comme les équipements en falaise, sont-ils aujourd'hui soumis à évaluation des incidences Natura 2000 et cet engagement sert donc à prévenir la structure animatrice des autres aménagements pour lesquels elle n'est pas tenue informée. Cette recommandation n'est pas réglementaire mais relève de l'ordre des bonnes pratiques d'usages et a pour seule finalité l'information.

- **Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs, minéraux, stalactites...)**
- **Veiller à ce que les lieux d'activités de loisirs ne correspondent pas à des zones d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.**
- **Ne pas perturber la faune sauvage (notamment ne pas chercher à approcher systématiquement les animaux sauvages).**
- **Respecter les aménagements et la signalétique du site mise en place par les gestionnaires.**
- **Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site.**
- **Respecter la qualité des eaux.**

Aucune modification n'est apportée.

- **Ne pas faire de feu (sauf cas de force majeure).**

Il est demandé de ne pas conserver l'expression « cas de force majeure » dont aucun participant n'aperçoit ni le sens ni l'utilité.

→ La recommandation est reformulée : « Ne pas faire de feu ».

### **Engagements sur les activités d'escalade et de spéléologie.**

- **Ne pas créer de nouvelles voies hors cadre d'un conventionnement avec la FFME et les services des collectivités (CC, CG34) intégrant les enjeux environnementaux.**
- **Initier les démarches pour le conventionnement des voies existantes.**
- **Ne pas installer d'éclairage artificiel à l'entrée des grottes et cavités.**

Le rassemblement de ces deux activités ne paraît pas justifié car elles ne sont pas de même type. Une reformulation est peut être nécessaire.

→ Après des échanges avec le CD de spéléologie, la reformulation proposée pour le premier engagement est : « Ne pas créer de nouvelles voies aériennes hors cadre d'un conventionnement avec la FFME et les services des collectivités (CC, CG34) intégrant les enjeux environnementaux »

### **Recommandations sur les activités d'escalade et de spéléologie.**

- **Limiter l'escalade aux voies déjà équipées**
- **Arrêter les voies avant le sommet de la falaise**
- **Limiter les groupes à un petit nombre de personnes**

Des échanges ont lieu avec les participants sur la question du nombre de de personne formant un petit groupe. Les espèces d'oiseaux ne seront pas sensibles aux mêmes types de dérangements. Un groupe de 15 personnes en falaise pendant une heure peut déranger tout autant que trois groupes de 5 sur une matinée entière.

Il est rappelé qu'ici ce n'est pas une mesure réglementaire qui est proposée mais une philosophie de pratique, une recommandation.

- Les participants proposent de reformuler cette recommandation : « Adapter le nombre de pratiquants et la période de pratique aux enjeux du site ». Cette nouvelle formulation sera proposée au Copil, si les membres du groupe de travail sont d'accord.

La communauté de communes de la vallée de l'Hérault signale qu'aucun élément n'est apporté sur ce que les pratiquants d'activités de pleine nature peuvent observer dans le cadre de leurs activités. Cette précision pourrait être ajoutée pour toutes les pratiques.

- Après discussion avec la salle, il est proposé d'ajouter comme recommandation sur les activités « Signaler à la structure animatrice la présence d'espèces remarquables »

### **Engagements sur les activités de sports aériens.**

- **Ne pas pratiquer du vol libre ou du vol à voile dans le périmètre des aires de nidification d'espèces sensibles au dérangement (périodes, altitudes, zones et espèces signalées lors de la signature de la charte).**

Plusieurs participants signalent que l'expression « ne pas pratiquer » est mal choisie car elle est difficile à respecter sur ce type d'activité dépendante des conditions météo. Il est précisé que certains secteurs à enjeu très fort ont besoin d'un survol plus haut en altitude que d'autres et que cet élément est proposé dans la charte.

- Une nouvelle formulation est proposée : « Respecter les zones de nidification lors de la pratique du vol (périodes, altitudes, zones et espèces signalées lors de la signature de la charte) ».

- **Respecter les zones de décollage prévues à cet effet.**
- **Ne pas pratiquer l'entretien des moteurs hors des installations de maintenance**

Aucune autre remarque n'est formulée.

### **Recommandations sur les activités de sports aériens.**

- **Eviter les zones à fortes valeurs patrimoniales et/ou sensibles à l'érosion pour atterrir**

Aucun nouvel élément n'est apporté par le groupe de travail.

### **Engagements sur les activités de randonnées.**

- **Ne pas faire de camping ni bivouaquer hors des sites prévus à cet effet**
- **Garder les chiens à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage**

Il est signalé que cet engagement a été ajouté car il a été discuté lors des précédents groupes de travail. Aurélie Tibaut précise que certains participants des précédents groupes de travail souhaitaient même ajouter « tenir les chiens en laisse ». Le président du Copil souligne que tenir les chiens en laisse est une obligation légale. Les participants pensent que cet engagement sera respecté par les signataires car ils ne vont pas avec leur chien escalader, faire du VTT... En revanche, les participants pensent qu'afin de sensibiliser les pratiquants hors fédérations et groupes, il est intéressant de laisser cet engagement.

- L'engagement retenu est : « Garder les chiens en laisse et les empêcher de perturber la faune sauvage ».

### **Recommandations sur les activités de randonnées.**

- **Ne pas quitter les sentiers et pistes.**
- **Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisés.**

Des éléments de précision sont demandés sur la dernière recommandation. Il semble que cette recommandation s'adresse aux chevaux, engins motorisés et VTT pour éviter d'emprunter toujours la même trace. Cette recommandation vise avant tout la sensibilisation des pratiquants.

### **Conclusion**

Aurélié Tibaut propose d'envoyer le compte rendu avant la fin du mois pour avoir les remarques et avis de chacun avant le 24 juillet. Philippe Doutrèmeuich remercie l'ensemble des participants d'être venus échanger sur le sujet.

#### Documents transmis pendant le groupe de travail :

- Un tableau de synthèse des actions proposées en fonction des objectifs du site
- Un tableau de synthèse des engagements et recommandations de la charte Natura 2000

## Annexe 10 : Compte rendu des réunions du Comités de pilotage

Annexe 10a : Compte rendu du Comité de pilotage n° 1 du 11 avril 2011.....	213
Annexe 10b : Compte rendu du Comité de pilotage n° 2 du 21 novembre 2011.....	219
Annexe 10c : Compte rendu du Comité de pilotage n° 3 du 17 décembre 2012.....	223
Annexe 10d : Compte rendu du Comité de pilotage n° 4 du 22 avril 2013.....	228



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**1<sup>er</sup> COFIL**  
**Réunion du 11 AVRIL 2011 à Saint Mathieu de Tréviers**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. ANTOINE, Maire de Guzargues
- M. AMPHOUX, Commune d'Assas
- M. BARBE, Maire des Matelles
- Mme BENE, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. BONNEMAISON, Ecologistes de l'Euzière
- Mme BOURSIAC, SYBLE
- Mme BRACQ, mairie de Pégairolles de Buèges
- Mme CABURET, Assopic
- Mme CAPILLON, Maire de Viols-en-Laval
- Mme CAPISANO, mairie de Notre Dame de Londres
- M. CAUSSE, Maire de Saint-André-de-Buèges
- M. CLOIX, ONF 30-34
- M. CONTRERAS, Fédération départementale des Chasseurs
- M. D AURIA, mairie des Matelles
- Mme DEFLINE, Association Buèges
- M. DONNADIEU, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. DOUTREMEPUICH, Maire de Causse-de-la-Selle
- M. GUIZARD, ASA du lac Ceceles
- M. GENIS, mairie de Saint-Jean-de-Cuculles
- Mme GOMEZ, Maire de Vacquières
- M. JOUCK, Languedoc Granulats
- Mme LAMANDE, DREAL de Languedoc-Roussillon
- M. LASSALVY, ASA du Canal de Gignac
- M. LHUILLIER, Chambre d'agriculture
- M. MACHETEL, Maire de Saint-Guilhem-le-Désert
- M. MANDAGIT, ERDF
- M. MOLLET, Maire de Teyran et Président du Syndicat Mixte de Garrigues – Campagne
- M. MOLTO, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. MOURGUE, Société de protection de la nature Languedoc-Roussillon, Haute vallée de l'Hérault
- M. MORALES, Vice-Président Montpellier Agglo
- M. NOYER, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. OLIVIER, Conseil général de l'Hérault
- M. OLRV, DDSCS
- Mme PIETRI, mairie de Valflaunès
- M. POULET, Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. RAVAILLE, Syndicat du cru Pic Saint-Loup

- M. RAYMOND, Vice-président du Symbo et Commune de Montaud
- M. REBOUD, Président de la communauté de communes Ceps et Sylves
- M. RICARD, Maire de Garrigues
- M. RICHARD, Amis de Saint-Guilhem
- M. RIVIERE, Syndicat mixte du Massif Monier
- M. RODIER, mairie de Saint-Martin-de-Londres
- Mme ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres
- Mme SALLES, Communauté d'agglomération de Montpellier
- M. SERANE, Mairie de Viols-le-Fort
- M. VALLON, Maire de Cazeveille

**Etaient excusés :**

- Mme ARMAN, Hérault tourisme
- M. GUIRAUD, Président de la CLE SAGE du bassin du fleuve Hérault
- Mme GUITTET, Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle
- M. JACOB, Moyen aériens de la sécurité civile
- Mme LELOUAREC, RTE
- M. PAYAN, Etat major de la région terre sud-est
- Mme PETARD, Présidente de la CLE SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens
- M. RUIZ, Maire de Saint-Jean de Fos

**Ordre du Jour :**

- 1/ Présentation de la démarche Natura 2000,**
- 2/ Désignation du Président du Comité de Pilotage,**
- 3/ Désignation de la structure porteuse chargée de l'élaboration du Docob,**
- 4/ Présentation du site « Hautes Garrigues du Montpelliérais » et ses enjeux,**
- 5/ Calendrier prévisionnel de réalisation du Docob,**
- 6/ Questions diverses.**

Monsieur Alain POULET, Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup accueille les participants de ce premier comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais. Il précise que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a délibéré lors de son Conseil du 16 novembre 2010 afin de proposer d'être opératrice du Document d'Objectifs (DOCOB) pour ce site. La Communauté est par ailleurs opératrice pour le site du Pic Saint Loup et concernée par les sites du Lez et des Gorges de l'Hérault.

Monsieur Alain POULET passe ensuite la parole à Monsieur Philippe LATRON, Secrétaire Général de la Préfecture et Sous-Préfet de l'arrondissement de Montpellier, qui représente le Préfet de l'Hérault et préside à ce titre cette réunion. Il remercie le Président, puis rappelle que cette réunion a pour but d'installer ce premier comité de pilotage composé de 3 collèges : les collectivités territoriales et leurs groupements, les usagers, et les services et établissements publics de l'Etat.

Il précise que l'objectif de la réunion est triple :

- désigner parmi les élus du site, le Président du Comité de Pilotage,
- désigner la structure porteuse qui sera chargée de l'élaboration du Docob,
- présenter les enjeux du site Natura 2000 et le calendrier prévisionnel.

Monsieur LATRON indique que le département de l'Hérault comprend 53 sites Natura 2000, 7 Docob restent à engager dont celui des Hautes Garrigues du Montpelliérais. Il s'agit du plus grand site de l'Hérault en surface, il représente plus de 45.000 ha sur 37 communes. Il intersecte deux autres sites Natura 2000 sur lesquels les Docob sont déjà engagés.

**Monsieur LATRON propose de modifier le déroulement de l'ordre du jour en présentant le site avant de procéder aux désignations du Président et de la structure porteuse.**

Monsieur LATRON vérifie la présence des membres du Copil sur la base de l'arrêté préfectoral, chaque membre émarge sur la feuille de présence de la réunion (Cf annexe 1).

### **1/ Présentation de la démarche Natura 2000 :**

Monsieur LATRON donne la parole à la DDTM afin que les services présentent la démarche Natura 2000 et les enjeux. La DDTM expose, à l'aide d'un support projeté (cf annexe 2 – page 3 à 24), la démarche Natura 2000.

### **2/ Présentation du site « Hautes Garrigues du Montpelliérans » et ses enjeux**

La DDTM poursuit en présentant le site des « Hautes Garrigues du Montpelliérans » à l'aide du support projeté (cf annexe 2 – page 30 à 47).

### **3/ Désignation du Président du Comité de Pilotage :**

La DDTM précise la procédure règlementaire de désignation du Président du Comité de pilotage (cf annexe 2 – page 25 à 27). En synthèse, c'est le collège des élus qui désigne en son sein son Président. Suite à l'arrivée en cours de séance de quelques élus, il est recompté le nombre de membres du collège des élus : 27 membres présents sur 54 membres au total, l'élection peut donc valablement avoir lieu.

Monsieur POULET précise que la Communauté de Communes accompagne la candidature de Monsieur DOUTREMEPUICH, Maire de Causse de la Selle et Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup en charge de l'Environnement.

Malgré le souhait de Monsieur VALLON, Madame ROY indique qu'elle n'est pas candidate et regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion préparatoire.

Monsieur LATRON note la présence d'un seul candidat, Monsieur DOUTREMEPUICH.

Monsieur MACHETEL souhaite savoir si le quorum a été atteint avant les procurations. Monsieur LATRON répond que cela vient d'être vérifié, et précise par ailleurs qu'il n'y a pas d'obligation juridique du quorum pour cette désignation.

Suite à une précision d'une personne présente (technicienne) mais non représentante de structure contrairement à son indication initiale et compte tenu de l'arrivée d'autres délégués, un nouveau décompte permet de dénombrier 28 collectivités représentées sur 54, le quorum est atteint. Monsieur le Secrétaire Général précise qu'il n'y a pas d'obligation de voter à bulletin secret. Aucune demande de vote à bulletin secret n'étant présentée, le vote se fait à main levée.

Après décompte le résultat est le suivant : 1 voix contre, 1 abstention, 26 voix pour (23 dont 3 personnes ont un pouvoir).

**Monsieur DOUTREMEPUICH est élu Président du COPIL des Hautes Garrigues du Montpelliérans.**

Monsieur le Secrétaire Général l'invite donc à venir présider la réunion.

Le Président remercie le Secrétaire Général pour sa présence et l'implication des services de l'Etat dans cette démarche qui a beaucoup évolué depuis ses débuts.

Il évoque la perte importante de surfaces naturelles (1.500 ha disparaissent chaque jour en Europe au profit de l'urbanisation et du système routier). Enjeu qui grâce à la mise en cohérence des procédures dans l'application des politiques publiques (par exemple SAGE, SCOT, projet de territoire, etc.) est au cœur des préoccupations des territoires.

Il affirme que dans la démarche Natura 2000, la priorité doit être donnée à l'acte de production agricole, c'est fondamental, cela se traduit pas le maintien ou la redynamisation d'un certain nombre de secteur agricole (viticulture, pastoralisme).

Il souhaite que chaque personne qui le souhaite puisse s'exprimer. Dans cet esprit des commissions thématiques seront créées.

#### **4/ Désignation de la structure porteuse chargée de l'élaboration du Docob**

Le Président du COPIL rappelle que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup est candidate, ce qui a fait l'objet d'une proposition de sa commission de l'environnement. La DDTM projette deux diapositives présentant le rôle de la structure porteuse (cf annexe 2 – page 28 à 29).

Le Président du COPIL n'enregistre pas d'autre structure candidate.

**L'ensemble des élus présents votent en faveur de la désignation de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup comme structure porteuse moins une abstention.**

#### **5/ Calendrier prévisionnel de réalisation du Docob :**

La DDTM projette le calendrier prévisionnel pour débiter le travail sur le DOCOB (cf annexe 2 – page 48 et 49).

Le Président du COPIL précise que Monsieur le Président de la Communauté de Communes proposera le lendemain le recrutement d'un chargé de mission Natura 2000 pour le site « Hautes Garrigues du Montpelliérais ».

Il propose de voter au prochain COPIL le règlement intérieur, à l'instar du site « Pic Saint Loup ». De même il sera proposé aux autres communautés de communes concernées par le site N2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais une convention afin de préciser le rôle de chacun et de proratiser les dépenses.

Il précise qu'à l'automne un second COPIL se réunira, et ce sera l'occasion d'acter l'ensemble des procédures nécessaires afin de démarrer l'élaboration effective du DOCOB.

Monsieur DONNADIEU, Président du COPIL du site des Gorges de l'Hérault et Vice-Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, confirme le souhait et la nécessité de travailler ensemble sur ce dossier, et notamment en recherchant les éléments communs et les économies pouvant être faits sur ces sites pour partie superposables.

Le Président du COPIL précise que le périmètre est arrêté. Néanmoins « l'armée doit intégrer les problématiques de la société française et doit être compatible avec la préservation du patrimoine au-delà des missions qui lui sont propres. Les militaires sont aussi des citoyens et se préoccuper de l'environnement c'est

une manière comme une autre de se préoccuper de l'avenir de son pays » (Hervé Morin, Ministre de la Défense, 13 septembre 2009). La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup est impliquée dans le devenir de terrains militaires, et ses élus sont étonnés que ces terrains ne fassent pas partie du périmètre lié à notre étude.

Madame CAPILLON (Maire de Viols en Laval) précise que sur ce territoire de 2000 ha qui a toutes les caractéristiques d'un espace naturel à forte valeur écologique, des craintes existent par rapport aux projets qui pourraient être développés (projet de matériel de transmission qui pourrait y être installé...).

Monsieur VALLON évoque le risque de voir se développer sur cet espace des carrières, et il demande d'étendre le site Natura 2000 à cet espace si les terrains militaires quittent les propriétés du Ministère de la Défense.

Monsieur LATRON précise que le Préfet n'a aucun pouvoir décisionnel dans cette procédure. Par ailleurs le produit des ventes des biens militaires revient au budget de la défense et pas à l'Etat. Le projet d'antennes ne devrait pas voir le jour mais un projet de stockage de munitions se précise. Monsieur LATRON est quant à lui favorable au retour du pastoralisme. Il est possible que la zone d'étude puisse être élargie pour que les inventaires puissent être faits aussi sur cette zone à la demande du comité de pilotage.

Le Président propose qu'au deuxième COPIL soit envisagée la possibilité d'élargir effectivement la zone d'étude, mais après analyse de la faisabilité avec les services de l'Etat .

## **6/ Questions diverses**

Il n'y a pas de question diverse.

Le Président invite Monsieur le Secrétaire Général à conclure la réunion.

Monsieur LATRON remercie l'ensemble des participants et l'accueil de la Communauté de Communes.

La séance est levée.

A Saint Mathieu de Trévières, le 21 novembre 2011

Le Président du COPIL  
Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais



Philippe DOUTREMEPUICH



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**COPIL n°2**  
**Réunion du 21 novembre 2011 à Causse de la Selle**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. AMPHOUX, Commune d'Assas
- Mme AUDIC, Goupil connexion
- M. BATAILLE, commune de Buzignargues
- M. BENOIT, Syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Hérault
- Mme BRACQ, mairie de Pégairolles de Buèges
- M. CAUSSE, Maire de Saint-André-de-Buèges
- M. CONTRERAS, Fédération départementale des Chasseurs
- M. DOUTREMEPUICH, Maire de Causse-de-la-Selle
- Mme GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs
- Mme GOMEZ, Maire de Vacquières
- M. GUILBOT, SYBLE
- M. GUIZARD, Asa du lac Ceceles
- M. JEANJEAN, Maire de Valflaunès
- M. JOUCK, UNICEM
- M. LACAZE, CEN LR
- Mme LAMANDE, DREAL de Languedoc-Roussillon
- M. LHUILLIER, Chambre d'agriculture
- Mme LYX, DDTM de l'Hérault
- M. MICOLA, Chambre d'agriculture
- M. MOLLET, Maire de Teyran et Président du Syndicat Mixte de Garrigues – Campagne
- M. MOLTO, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. NORMAND, UNICEM
- M. NOYER, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. PITMAN, CD APN
- M. PUJOL, CD vol libre
- M. RAVAYROL, La salsepareille
- M. RICHARD, Amis de Saint-Guilhem
- Mme RIHOUE, ATEN
- M. RIVIERE, Syndicat mixte du Massif Monier
- Mme ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres
- Mme SALMON, ASA Hautes Garrigues
- M. SEGALA, Commune de Saint-Guilhem-le-Désert
- M. SERANE, Mairie de Viols-le-Fort
- Mme TEPARD, CD APN
- Mme TIBAUT, Chargée de mission Natura 2000, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

#### **Etaient excusés :**

- M. BRUN, SAFER
- M. DONNADIEU, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. GUIRAUD, Président de la CLE SAGE du bassin du fleuve Hérault
- M. JEAN, Conseil Général de l'Hérault
- M. MEUNIER, SYBLE
- Mme PETARD, Présidente de la CLE SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens
- M. POULET, Président de la CCGPSL
- M. REBOUD, CC Ceps et Sylves
- Mme ROUVIERE ESPOSITO, Maire de Buzignargues
- M. RUIZ, Maire de Saint-Jean de Fos
- Mme TEMPIER, SCOT

#### **Ordre du Jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°1 du lundi 11 avril 2011,**
- 2/ Examen du projet de règlement intérieur,**
- 3/ Présentation du Budget et examen de convention avec les EPCI,**
- 4/ Examen des cahiers des charges des diagnostics écologique et socio-économique,**
- 5/ Présentation du Tableau de Bord d'élaboration du DOCOB,**
- 6/ Proposition de constitution de 4 groupes de travail,**
- 7/ Questions d'actualité**

Monsieur Philippe Doutremepuich, Président, accueille les participants dans la nouvelle salle de la commune de Causse de la Selle, il propose un tour de table de présentation afin que les membres se connaissent.

Il présente Aurélie TIBAUT, chargée de mission Natura 2000 embauchée par la CC du Grand Pic Saint Loup sur un contrat de 2 ans, afin de travailler à l'élaboration du DOCOB du site des « Hautes Garrigues du Montpelliérais ». Il remercie les élus et les services présents et présente les excuses d'un certain nombre d'élus en raison de la simultanéité avec le congrès des maires. Il indique ensuite le nom des émissaires et des affectataires des quatre pouvoirs qui ont été adressés pour cette réunion.

Il précise qu'une réunion préalable au Comité de pilotage du collège des élus s'est tenue le mardi 15 avril, conformément au règlement intérieur du site, et précise que cette réunion n'avait pas de valeur décisionnelle.

Philippe Doutremepuich brosse un rapide historique de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, issue de la fusion récente de trois Communautés de communes, qui poursuit la volonté de préserver l'identité rurale de notre territoire et de protéger l'environnement. Cela se traduit par l'engagement en tant qu'opérateur des sites Natura 2000 « Pic Saint Loup » (Directive *Habitats*) et « Hautes Garrigues du Montpelliérais » (Directive *Oiseaux*) et acteur volontariste dans le site des gorges de l'Hérault.

La volonté de concertation avec tous les acteurs et utilisateurs du site, qui a prévalu dans le travail sur le site du « Pic Saint Loup » sera poursuivie à l'échelle du site des « Hautes Garrigues du Montpelliérais », plus grand site du département (45 000has), qui concerne 37 communes et 6 Etablissement public de coopération intercommunale.

## **1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°1 du lundi 11 avril 2011**

Philippe Doutremepuich rappelle que le projet de compte rendu a été transmis avec la convocation de la réunion (ainsi que tous les autres documents discutés dans le cadre de cette réunion). Il le soumet au vote le. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Examen du projet de règlement intérieur**

Le Président précise que le règlement intérieur du site des Hautes Garrigues du Montpelliérais s'inspire de celui du « Pic Saint Loup » dont la présidente du Comité de pilotage, Madame Roy, est présente.

Cette dernière approuve la proposition de reprendre le même règlement intérieur. Elle précise que la concertation est le fondement de ce règlement intérieur et, de ce fait, des règlements intérieurs semblables simplifient la compréhension et la lisibilité de Natura 2000.

Stéphane Noyer précise que des modifications ont été apportées au document initial suite à la réunion pré-COPIL. La DDTM avait noté une erreur de formulation dans l'article 4 du règlement intérieur sur le rôle du chargé de mission. Une reformulation est proposée au Copil : « Dans le cas où la structure opératrice serait aussi la structure animatrice du DOCOB, le chargé de mission devra évaluer et mettre à jour le document d'objectifs ».

La DREAL note une erreur de frappe dans l'article 1 : « La composition du comité de pilotage est déterminée « par » l'arrêté préfectoral ».

Ces remarques sont intégrées au règlement intérieur qui est alors soumis au vote du Copil. Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

## **3/ Présentation du Budget et examen de convention avec les EPCI**

Le budget joint à la convocation est présenté, il a été estimé à 150 000 € en raison de la taille importante du site. Il se répartit en deux blocs équivalents, d'une part les tâches menées en régie au travers du recrutement sur 2 ans d'une chargée de mission, d'autre part les prestations constituées essentiellement des diagnostics écologique et socio-économique, et du volet communication.

Suite aux remarques formulées lors de la réunion du pré-COPIL, le budget animation/communication est détaillé. Avec l'animation de 12 groupes thématiques (3 séries de réunions pour 4 groupes de travail), 4 Copil et pré-Copil, le budget animation s'élève à 18 % du budget prévisionnel mené en régie et 9 % du budget total. Pour la communication, ce sont 16 671 € qui ont été budgétés pour la réalisation de 2 lettres d'information, de pages Natura 2000 sur le site Internet de la communauté de communes et pour l'impression, la duplication et l'envoi du Docob soit 11 % du budget total.

Philippe Doutremepuich explique que le budget est limité et que les dépenses de communication ont été minimisées. Il précise qu'il a été proposé en pré-Copil que tous les moyens existants (bulletins d'informations des communautés de communes, des communes, presse locale) soient utilisés pour informer les habitants.

Stéphane Noyer précise que le site Internet de la CC du Grand Pic Saint Loup est en cours d'élaboration et qu'une section présentera les sites Natura 2000 qui concernent la Communauté. Deux chapitres identifieront en détail les deux sites pour lesquels la CCGPSL est opératrice : Hautes Garrigues du Montpelliérais et Pic Saint Loup. Des renvois aux sites Internet des opérateurs Natura 2000 des Gorges de l'Hérault et du Lez seront proposés.

Le Président précise qu'une convention liera les EPCI concernées (projet envoyé avec la délibération) sur les aspects techniques, administratifs, de communication et financiers. Il précise aussi que la Communauté d'Agglomération de Montpellier a donné un accord de principe sur la convention.

#### **4/ Examen des cahiers des charges des diagnostics écologique et socio-économique**

Philippe Doutremepuich donne la parole à Aurélie Tibaut pour présenter les cahiers des charges des diagnostics écologique et socio-économique.

Deux appels d'offre formalisés (un pour le diagnostic écologique et un pour le volet agricole du diagnostic socio-économique) et deux consultations non formalisées (volets « forestier » et « chasse » du diagnostic socio-économique) seront lancés suivant la procédure interne à la CCGPSL des marchés publics.

Stéphane Noyer précise que la Chambre d'agriculture, le CRPF et la Fédération Régionale des chasseurs ont été contactés avec la CC de la Vallée de l'Hérault, gestionnaire du site Gorges de l'Hérault qui a un territoire commun avec le site des Hautes Garrigues du Montpelliérais, afin d'optimiser les études (et les dépenses) liées aux diagnostics concernés.

#### **5/ Présentation du Tableau de Bord d'élaboration du DOCOB**

Aurélie Tibaut poursuit en présentant le calendrier prévisionnel pour l'élaboration du DOCOB qui s'étale d'octobre 2011 à septembre 2013. Elle rappelle le calendrier envisagé en précisant les dates clés pour les membres du Copil :

- le 3<sup>ème</sup> Copil en octobre 2012,
- le 4<sup>ème</sup> Copil en mars 2013,
- le 5<sup>ème</sup> Copil en septembre 2013
- les groupes de travail en octobre 2012, février et juin 2013.

#### **6/ Proposition de constitution de 4 groupes de travail**

Quatre thèmes sont pressentis pour les groupes de travail : agriculture, forêt, chasse et activités de pleine nature. Elle précise que des interrogations sur la pertinence du groupe forêt se posent et que ce groupe pourrait être attaché au groupe de travail agriculture.

Un débat s'engage sur ce regroupement possible, à l'issue duquel le Copil souhaite maintenir un groupe forêt et un groupe agriculture.

Il est rappelé que rien n'empêche de participer à un groupe de travail ou à un autre. La Fédération de chasse, par exemple, peut participer aux groupes sur les activités de pleine nature et inversement.

Madame Capillon précise qu'il serait intéressant de réaliser ces réunions par bassin géographique pour limiter les déplacements.

Philippe Doutremepuich conclut les débats en confirmant la création de 4 groupes de travail : un groupe pour la chasse et la pêche, un autre pour l'agriculture, un pour la forêt et un pour les activités de pleine nature. Il est convenu que ces groupes ne sont pas fermés et que des approches croisées seront privilégiées. Les membres du Copil valident cet avis.

## 7/ Questions d'actualité

Stéphane Noyer annonce une future modification de l'arrêté de composition du COPIL suite à la suppression du Syndicat intercommunal hydro-agricole du bassin du Lez.

Madame Capillon pose la question du périmètre du site Natura 2000 vis-à-vis des terrains militaires. Monsieur Doutremepuich, sans nouvelles informations, rappelle ce qui avait été évoqué sur ce sujet lors du premier Copil : le terrain militaire ne fait pas partie du site, néanmoins le Copil pourra étudier une extension du périmètre aux terrains militaires.

La Fédération des Chasseurs souligne l'intérêt des associations locales pour ce site et indique qu'elle suit avec attention ce dossier. Elle souhaite une vigilance particulière sur l'attribution des droits de chasse afin que les chasseurs et gestionnaires locaux poursuivent leur activité sur ces terrains. Elle indique avoir fait part de ses interrogations à la CCGPSL (qui envisage l'achat d'une partie des terrains militaires), et partage avec elle la même volonté d'une gestion locale.

Philippe Doutremepuich remercie l'ensemble des participants, et lève la séance à 19h45.

A Saint-Mathieu-de-Trévières, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Le Président du COPIL  
Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpellierais



Philippe DOUTREMEPUICH



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**COPIL n°3**  
**Réunion du 17 décembre 2012 à Saint-Mathieu-de-Tréviéris**  
***PROJET DE COMPTE-RENDU***

**Etaient présents :**

- M. ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. AMPHOUX, Commune d'Assas
- Mme BENE, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Mme CAPILLON, Maire de Viols-en-Laval
- M. CRAMM, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- M. DALERY, Fédération départementale des chasseurs
- M. DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000
- Mme GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs
- M. GUILBOT, Syndicat du bassin du Lez
- M. JEANJEAN, Maire de Valflaunès
- M. GUILARD, ASA du lac de Cécéles
- M. LACAZE, Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon
- Mme LAMANDE, DREAL de Languedoc-Roussillon
- M. LEDRU, Goupil connexion
- Mme LE POMMELET, Syndicat mixte du bassin de l'Or
- Mme LYX, DDTM de l'Hérault
- Mme MARECHAL, SAGE Lez-Mosson Etangs palavasiens
- M. MATHON, UNICEM-LR
- M. METGE, ONF
- M. MICOLA, Chambre d'agriculture
- M. MOLLET, Maire de Teyran et Président du Syndicat Mixte de Garrigues – Campagne
- M. MOURGUE, Société de protection de la nature Languedoc-Roussillon, Haute vallée de l'Hérault
- M. NORMAND, UNICEM-LR
- M. NOYER, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. RAYMOND, Vice-président du Symbo et Commune de Montaud
- M. RAVAYROL, La Salsepareille
- M. REBOUD, Président de la communauté de communes Ceps et Sylves
- M. RICHARD, Amis de Saint-Guilhem
- Mme ROUVIERE-ESPOSITO, Maire de Buzignargues
- Mme ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres
- M. SANGUINEDE, Communauté de communes Pays de Lunel
- M. SARRAZIN, Maire de Saussines et Représentant de la Communauté de communes Pays de Lunel
- Mme TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000
- M. TREBUCHON, Commune de Mas-de-Londres
- M. TRUSCOTT, Commune de Saint-Privat

**Etaient excusés :**

- M. BRUN, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- M. CHALIER, Maire de Viols-le-Fort
- M. DELERUE, Hérault Tourisme
- M. DONNADIEU, Vice-président de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault et Président du Copil du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »
- M. LHUILLIER, Chambre d'agriculture
- Mme MARTY, Centre régionale de la propriété forestière
- M. MORALES, Communauté d'agglomération de Montpellier
- Mme PETARD, Présidente de la CLE SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens
- M. POULET, Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. PUJOL, Groupement des comités départementaux de sport et de nature de l'Hérault
- M. RIGAUD, Président de la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
- M. RUIZ, Maire de Saint-Jean de Fos
- Mme SOZA, Conseil général
- Mme TEMPIER, Présidente du SCOT PSL-HVH

**Ordre du Jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°2 du lundi 21 novembre 2011,**
- 2/ Rappel de l'état d'avancement du document d'objectifs du site,**
- 3/ Présentation du diagnostic écologique,**
- 4/ Présentation du diagnostic socio-économique,**
- 5/ Questions d'actualités.**

Monsieur Philippe Doutremepuich, Président du Comité de Pilotage du site, accueille les participants à cette troisième réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais. Il rappelle qu'une réunion préparatoire s'est tenue le 6 décembre comme le prévoit le règlement intérieur du Copil. Il précise qu'aujourd'hui Natura 2000 est un programme connu par les acteurs du territoire et que, d'ailleurs, d'autres Copil se tiennent ou se sont tenus en cette fin d'année : le copil du site des Gorges de l'Hérault le vendredi 6 décembre et celui du Lez le lendemain, mardi 18 décembre. Il propose de faire un tour de table avant de rappeler l'ordre du jour de la réunion.

**1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°2 du lundi 21 novembre 2011**

Le compte-rendu de la réunion du lundi 21 novembre 2011 joint à l'invitation de la réunion n'appelant pas de remarques, le Président le soumet au vote des membres du Copil.

**Le compte-rendu du copil n°2 est validé à l'unanimité.**

## **2/ Rappel de l'état d'avancement du document d'objectifs du site**

Monsieur Doutremepuich donne ensuite la parole à Madame Tibaut pour présenter l'état d'avancement du document d'objectifs. Elle rappelle qu'un retard a été pris dans le lancement du diagnostic écologique pour des raisons administratives liées au calendrier de l'appel d'offre ; ce retard explique que le Copil n°3 ne se tienne pas en octobre, comme initialement prévu, mais en décembre. Elle présente une proposition de modification du calendrier 2013 : réunir les groupes de travail « mesures » en mai-juin (hors des vacances estivales). En conséquence le Copil n°4 de validation des objectifs devrait se tenir en mars-avril et non en mai.

**La modification du calendrier est adoptée.**

## **3/ Présentation du diagnostic écologique**

Madame Tibaut introduit la synthèse du diagnostic écologique par la présentation des cartes d'occupation du sol, avant de donner la parole à Monsieur Ravayrol, représentant de l'Association La Salsepareille qui a mené l'étude.

Monsieur Ravayrol précise les difficultés rencontrées pour conduire un diagnostic sur un site de 45 000 hectares et précise la méthodologie. Ce sont 400 points d'écoute pour les passereaux et 150 pour l'Engoulevent d'Europe qui ont été menés. L'étude s'est aussi basée sur des connaissances et un suivi déjà existants ; Messieurs Céret, Cramm et Lacaze ont été consultés et ont transmis leurs observations. Ce travail ne peut être exhaustif, mais a été conduit le plus précisément possible.

Les différentes espèces recensées sont ensuite présentées brièvement ainsi que les habitats qu'elles occupent, leurs exigences écologiques et leurs effectifs sur le site Natura 2000. Cinq passereaux (Alouette lulu, Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Pipit rousseline et Pie-grièche écorcheur), neuf rapaces (Aigle de Bonelli, Aigle royal, Bondrée apivore, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Milan noir et Vautour moine) et six autres oiseaux (Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Martin pêcheur, Oedicnème criard, Outarde canepetière et Rollier d'Europe) nichent dans les Hautes Garrigues et sont inscrites à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux. Le site accueille aussi onze autres espèces de l'Annexe mais qui ne nichent pas sur le site.

Enfin des espèces patrimoniales mais non inscrite à la directive européenne sont présentées. Trois (la pie-grièche à tête rousse, la pie-grièche méridionale et la chevêche d'Athena) sont concernées par un plan national d'actions pour préserver l'espèce à l'échelle de la France et son habitat.

Monsieur Ledru demande pourquoi le Guêpier d'Europe n'apparaît pas dans l'étude. Monsieur Ravayrol rappelle que l'espèce n'est pas inscrite à l'Annexe 1 de la directive européenne. Cette espèce est bien présente sur le bassin de Londres et il n'a pas semblé pertinent de le noter dans le diagnostic.

Monsieur Ravayrol précise ensuite les propositions de modifications du formulaire standard de données (FSD).

Après avoir présenté les grands secteurs à enjeux du site, il expose la méthodologie utilisée de priorisation des enjeux et actions en fonction des espèces. L'Aigle de Bonelli, le Bruant ortolan, le Busard cendré, le Crave à bec rouge et le Vautour moine sont les 5 espèces où les priorités d'actions ressortent « très fortes ». Monsieur Ravayrol achève sa présentation sur des propositions de gestion à débattre en groupes de travail.

Monsieur Doutremepuich conclue cette synthèse du diagnostic en insistant sur la modification du périmètre proposée par l'étude avec une demande d'intégration des terrains militaires du site de Cambous au périmètre Natura 2000. Il rappelle que depuis le début de la démarche Natura 2000 sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais, le sujet des terrains militaires de Cambous est abordé et que les membres du Copil seront conviés avant la fin de l'élaboration du Docob à s'exprimer sur ce sujet.

#### 4/ Présentation du diagnostic socio-économique

Madame Tibaut débute l'étude socio-économique en présentant l'étude relative aux activités forestières menée par le CRPF. Si l'activité forestière ne paraît pas majeure sur le site, il est à noter que d'après l'inventaire forestier national 73 % du site sont en surface boisée dont 80 % en forêt privée. Il est synthétiquement présenté les modes de gestion en forêt publique et en forêt privée. La présentation se termine par les travaux conduits dans le cadre de la lutte contre le risque incendie.

La parole est ensuite donnée à la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour présenter le diagnostic agricole. Monsieur Micola présente la répartition des activités agricoles sur la ZPS. L'élevage est l'activité la plus importante du site avec 75 % des parcelles agricoles vouées aux parcours et environ 60 sièges d'exploitations professionnelles liées à cette activité. Les différents types d'élevage sont ensuite présentés. Puis il décrit les autres activités, dont la viticulture.

Il rappelle que l'activité agricole de la ZPS est, pour une grande part, une activité raisonnée ; l'élevage est sous forme de gestion extensive et l'agriculture biologique est déjà dans le cahier des charges de certaines caves viticoles. Des mesures agro-environnementales territorialisées ont déjà été signées sur le territoire (alimentation en eau au captage (Grenelle) du Fenouillet) et un programme agro-environnemental (PAE) biodiversité (site Natura 2000 du Pic Saint-Loup) existe.

Monsieur Raymond s'interroge sur la prise en compte du secteur de l'élevage dans la lutte contre les incendies. Monsieur Micola précise que les MAEt sont l'outil contractuel que les agriculteurs peuvent utiliser dans le cadre de Natura 2000 mais que des MAEt DFCI existent également. Les types de MAEt et leur cahier des charges seront définis dans la suite du travail d'élaboration du Docob. D'après les conclusions des diagnostics écologique et socio-économique, les MAEt se porteront sans doute sur les questions de maintien de l'ouverture des milieux (pour conserver des territoires de chasse ouverts aux rapaces) et sur la limitation de certains produits phytosanitaires (pour les passereaux insectivores).

Monsieur Doutrèmeuich conclut cette présentation du diagnostic socio-économique en rappelant que les MAEt reposent sur le volontariat des agriculteurs et ne sont pas imposées.

La présentation du diagnostic socio-économique se poursuit avec les activités cynégétiques ; madame Gillioz qui a conduit l'étude prend la parole. Elle rappelle que le diagnostic a été mené en rencontrant les présidents des associations de chasse et chasseurs du territoire. Elle note aussi l'importance des chasses privées sur ce site Natura 2000 (44).

La forte participation des chasseurs aux réunions organisées pendant ce travail montre l'implication du monde de la chasse dans Natura 2000 tout en rappelant l'inquiétude des chasseurs sur ce programme européen.

Elle rappelle enfin l'important travail bénévole qui est mené par les chasseurs dans le suivi de certaines populations ou dans la création de certains aménagements. Elle précise l'implication de la Fédération régionale des chasseurs dans le plan Outarde canepetière.

La synthèse du diagnostic socio-économique se termine par les activités de pleine nature. Madame Tibaut rappelle qu'un groupe de travail s'est tenu le 15 octobre à Notre-Dame-de-Londres sur ce sujet et que différents présidents d'associations ou de comités départementaux ont été rencontrés au cours de cette étude.

D'autres activités économiques comme la production et le transport d'électricité ou les carrières ont été intégrées dans ce diagnostic.

Monsieur Raymond s'interroge sur la place des éoliennes dans le futur docob. Il est rappelé que la question des éoliennes est traitée dans le diagnostic des activités socio-économiques. Monsieur Lacaze précise que le Plan national d'actions Bonelli traite de ce sujet en considérant le risque de collision avec les éoliennes sur les domaines vitaux de cette espèce. Monsieur Doutrèmeuich rappelle enfin que ces questions sont aussi traitées au travers des documents d'urbanisme des communes, dans le schéma départemental éolien et dans les Scots (notamment par un schéma éolien au niveau du SCOT Pic Saint-Loup - Haute Vallée de l'Hérault).

Monsieur Doutrèmeuich soumet ces diagnostics au vote du comité de pilotage.

**Les diagnostics écologique et socio-économique sont validés à l'unanimité.**

## **5/ Questions d'actualités**

Monsieur Doutremepuich présente des modifications à apporter à l'arrêté préfectoral de désignation des membres du comité de pilotage suite à des oublis ou des erreurs du premier arrêté qui date de janvier 2011.

Madame Tibaut présente ensuite le cas du rattachement des anciennes communes de la communauté de communes de Ceps et Sylves, Galargues et Garrigues à la communauté de communes du Pays de Lunel, et de la commune de Buzignargues au Grand Pic Saint-Loup. Les questions financières ont intégralement été réglées par la communauté de communes de Ceps et Sylves.

En réunion préparatoire au comité de pilotage, les élus du site ont choisi de simplifier la procédure et de ne pas refaire signer une convention à toutes les EPCI concernées par le site Natura 2000 pour intégrer la Communauté de Communes du Pays de Lunel sur les 9 mois restant d'élaboration du Docob. Il sera demandé par courrier à la CC du pays de Lunel de suivre les grands principes de la convention, dont l'autorisation d'utiliser le logo dans les documents officiels relatifs au site Natura 2000.

Monsieur Doutremepuich profite de ce moment pour remercier les représentants de la communauté de communes du Pays de Lunel d'être venus à cette réunion.

Madame Tibaut rappelle ensuite le fonctionnement de l'Extranet du Copil « Hautes Garrigues du Montpelliérais » : tous les documents relatifs aux réunions du Copil et aux groupes de travail y sont téléchargeables.

Elle présente enfin, les dates et lieux des groupes de travail concernant la définition des objectifs de gestion du site :

- Chasse : Mardi 15 janvier à 17h30 à Sainte-Croix-de-Quintillargues
- Forêt : Mardi 22 janvier à 14h30 à Viols-en-Laval
- Elevage : Jeudi 24 janvier à 9h30 à Saint-Martin-de-Londres
- Activités de pleine nature : Lundi 28 janvier à 17h30 à Assas
- Viticulture et autres activités agricoles : Mardi 29 janvier à 9h30 à Valflaunès

Monsieur Doutremepuich donne ensuite la parole aux services de l'Etat.

Madame Lamande salue le travail qui a été mené et rappelle que les diagnostics sont les fondements du Docob. Elle revient sur la proposition de modification du périmètre du site avec une éventuelle intégration des terrains militaires de Cambous. Elle précise qu'il existe des expériences sur des terrains militaires situés en site Natura 2000, elle rappelle que la modification du périmètre devra être traitée à la fin de l'élaboration du Docob.

Monsieur Doutremepuich remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 19h45.

A Saint-Mathieu-de-Trévières, le 23 avril 2013

Le Président du Copil  
Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais

Philippe DOUTREMEPUICH





**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »**  
**COPIL n°4**  
**Réunion du 22 avril 2013 à Saint-Mathieu-de-Tréviérs**  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

- M. ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- Mme BENE, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. BELON, Commune du Triadou
- Mme BRACQ, Commune de Pégairolles-de-Buèges
- M. CAUSSE, Maire de Saint-André-de-Buèges
- M. CONTRERAS, Fédération départementale des chasseurs
- M. CRAMM, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- M. DONNADIEU, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- M. DOUTREMEPUICH, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000
- Mme GOMEZ, Maire de Vacquières
- M. GRAU, Maire d'Assas
- M. LACAZE, Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon
- Mme LAGACHERIE, CRPF LR
- Mme LAMANDE, DREAL de Languedoc-Roussillon
- Mme LYX, DDTM de l'Hérault
- M. LLORENS, Chambre d'agriculture 34
- M. NORMAND, UNICEM-LR
- M. RAYMOND, Adjoint au maire de Montaud
- Mme ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres
- Mme TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000
- M. TREMOULET, Adjoint maire d'Argelliers
- M. TRUSCOTT, Commune de Saint-Privat

**Etaient excusés :**

- Mme BALZER, RTE
- Mme CAPILLON, Maire de Viols-en-Laval
- Mme LE POMMELET, Syndicat mixte du bassin de l'Or
- M. LHUILLIER, Chambre d'agriculture
- Mme MAS, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault
- M. MICOLA, Chambre d'agriculture
- Mme PETARD, Présidente de la CLE SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens
- M. RICHARD, Amis de Saint-Guilhem

**Ordre du Jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°3 du lundi 17 décembre 2012,**
- 2/ Rappel de l'état d'avancement du document d'objectifs du site,**
- 3/ Présentation des objectifs et mesures de gestion du site**
- 4/ Questions d'actualités.**

Philippe Doutrèmepeuch, Président du Comité de Pilotage du site, accueille les participants à cette quatrième réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais. Il rappelle qu'une réunion préparatoire s'est tenue le 11 avril dernier comme le prévoit le règlement intérieur du Copil. A cette occasion, le maintien de ce type de réunion préparatoire a été évoqué car elle paraissait pour certains, faire double emploi avec la suivante. Une majorité d'élus a souhaité la maintenir, car cela ouvrait plus de possibilités d'assister aux séances de travail.

Il informe qu'à l'occasion de cette première réunion, la reformulation de certains objectifs et mesures a été proposée et sera présentée ce jour au Copil.

Le président remercie ensuite plus particulièrement de leur présence, Madame Roy, présidente du Copil du site Natura 2000 du Pic Saint-Loup, et Monsieur Donnadiou, président du Copil du site des Gorges de l'Hérault ; leur présence traduit l'étroite concertation dans le travail et la volonté de mise en cohérence avec les enjeux de chaque site.

### **1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°3 du lundi 17 décembre 2012**

Le compte-rendu de la réunion du lundi 17 décembre 2012, joint à l'invitation de la réunion, n'appelant pas de remarques, le Président le soumet au vote des membres du Copil.

**Le compte-rendu du Copil n°3 est validé à l'unanimité.**

### **2/ Rappel de l'état d'avancement du document d'objectifs du site**

Avant de donner la parole à Aurélie Tibaut, le président tient à souligner la participation importante aux groupes de travail qui se sont réunis en début d'année. Les échanges y ont été très productifs et ont permis de définir les objectifs qui sont proposés aujourd'hui.

Aurélie Tibaut signale que les comptes rendus de ces réunions sont tous téléchargeables depuis l'extranet dédié aux membres du Copil et rappelle comment s'y connecter depuis la page d'accueil du site Internet de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup avec l'identifiant « comite » et le mot de passe « bruant37 ». Elle précise qu'une réunion publique s'est tenue le 12 mars à Montpeyroux, mais, que, peu de personnes y avaient participé.

Avant de présenter les objectifs et mesures de gestion, elle rappelle que de nouveaux groupes de travail se réuniront, avant l'été, pour définir précisément le cahier des charges des mesures et afin de valider le Docob en septembre.

### **3/ Présentation des objectifs et mesures de gestion du site**

Les objectifs joints à la convocation à cette réunion du comité de pilotage ont de nouveau été soumis au débat et des modifications ont été apportées. Elles sont présentées ci-après.

Madame Tibaut présente les 6 objectifs de développement durable avant de préciser chaque objectif opérationnel et mesure. Il est rappelé que dans le cadre de cette réunion ce sont les objectifs qui seront validés et que les mesures seront rediscutées dans le cadre des prochains groupes de travail.

Un participant demande si l'ordre des objectifs de développement durable révèle un classement par ordre d'importance. Il est répondu que ces objectifs de développement durable ne sont pas triés, mais qu'à l'intérieur de chacun, des mesures sont priorisées selon les enjeux du site et le nombre d'espèces qui seront éventuellement concernées par la mesure. Les mesures de priorité forte seront mises en place rapidement (année 1 ou 2 de l'animation) alors que les mesures de priorité faible le seront plus tard (année 4 ou 5).

Objectif de développement durable n°1 : Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes non naturelles d'individus.

Il est signalé que l'expression « pertes non naturelles d'individus » n'est pas forcément appropriée.

Tous les participants sont d'accord avec cette remarque.

Une remarque est formulée selon laquelle il aurait été intéressant de différencier les menaces pesant sur les jeunes de celles pesant sur les adultes ; les services de l'Etat répondent que cette précision pourra être reprise au niveau de la fiche mesure et de son cahier des charges.

**L'objectif de développement durable retenu est « Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes d'individus ».**

**L'objectif opérationnel codé ESP1 est ainsi renommé : « Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies ».**

Des précisions sont sollicitées sur le niveau de priorité de la mesure ESP1-3 « Protéger des maladies les oiseaux ou leurs proies ». Si la menace est importante pour une espèce emblématique comme l'aigle de Bonelli, peu d'autres espèces sont aussi concernées, ce qui explique le faible niveau de priorité. Des échanges avec différents participants aboutissent à choisir de relever le niveau de priorité.

Il est rappelé que le niveau de priorité pourra être également rediscuté lors des prochaines réunions des groupes de travail.

**La mesure ESP1-3 « Protéger des maladies les oiseaux ou leurs proies » est passée en priorité moyenne.**

L'intitulé de l'objectif opérationnel suivant est ensuite discuté. Un intervenant propose de le renommer ce qui est accepté par l'ensemble du Copil.

**L'objectif opérationnel ESP2 est renommé « Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité ».**

Des participants demandent des explications sur le niveau de priorité des deux mesures de l'objectif ESP3 « Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux ». Plusieurs participants signalent que ces objectifs concernent finalement peu d'espèces et que la création d'aménagements faunistiques ou de placettes d'alimentation ne constitue pas un besoin majeur sur le site. Il est tout de même proposé, à l'heure actuelle, de relever le niveau de priorité ; ce choix pourra être rediscuté dans les groupes de travail.

**Les mesures ESP3-1 « Créer et entretenir des aménagements faunistiques » et ESP3-2 « Créer et entretenir des placettes d'alimentation » sont classées en priorité moyenne.**

A la question du classement de l'objectif ESP4-2 en priorité forte, il est rappelé que l'utilisation des vermifuges est déjà réglementée par les services vétérinaires et que le mettre en priorité forte serait de mettre l'accent sur une pratique déjà encadrée. Différents intervenants signalent que l'utilisation de ces produits paraît être nuisible à un grand nombre d'oiseaux qui se nourrissent de proies contaminées. Mettre cette mesure en priorité forte permettra de sensibiliser les éleveurs plus facilement. Il est rappelé que l'ordre de priorité n'est pas définitif et pourra être rediscuté au prochain groupe de travail. Le président souligne également l'importance de l'enjeu tout en rappelant qu'il n'est pas question de perturber l'activité des éleveurs qui jouent un rôle fondamental sur notre site.

Entre l'envoi de la convocation et la réunion du Copil d'aujourd'hui, une modification a été apportée à la mesure ESP4-5 ; l'ajout de l'expression « l'inter-rang des cultures pérennes ».

Cette modification est validée par l'ensemble des participants.

**La mesure ESP4-5 est modifiée en « Entretien mécanique l'inter-rang des cultures pérennes ».**

Objectif de développement durable n°2 : Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés

D'importantes modifications ont été apportées à cet objectif depuis l'envoi de la convocation suite à des échanges avec différents participants aux groupes de travail. Il est proposé d'avoir un seul objectif opérationnel et seulement deux mesures en priorité forte.

La proposition est acceptée.

Un participant signale qu'il serait préférable en terme de communication de noter « les milieux ouverts » au lieu d' « un milieu ouvert » ; les autres membres du Copil sont d'accord avec cette proposition.

**Dans l'objectif de développement durable « Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés », un seul objectif opérationnel est mentionné et porte le même nom. Deux mesures « Gérer les milieux ouverts » (OUV1) et « Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture » (OUV2) sont retenues en priorité forte.**

Objectif de développement durable n°3 : Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction

Des échanges sur les nouvelles modifications s'instaurent entre les participants ; la redondance de la ripisylve dans l'objectif opérationnel HAB1 et dans HAB2 est signalée. Il est proposé de retirer les forêts de bord de cours d'eau de l'objectif HAB2 et de le renommer.

**L'objectif HAB2 retenu est « Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune »**

Objectif de développement durable n°4 : Informer, communiquer et sensibiliser aux enjeux du site

La modification de l'intitulé de la mesure COM1-4 est proposée.

Tous les intervenants sont d'accord.

**La mesure COM1-4 retenue est « Sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation »**

Objectif de développement durable n°5 : Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées

Différents intitulés de mesures ont été modifiés. Ils sont tous acceptés.

Pour la dernière mesure ETUD1-5, un nouvel intitulé est proposé pendant les échanges avec la salle.

**ETUD1-2 « Préciser les effectifs, les habitats et la répartition du Bruant ortolan et du Pipit rousseline », ETUD1-3 « Acquérir des connaissances complémentaires sur les sites de reproduction et les territoires de chasse de l'Aigle royal, du Busard cendré et du Faucon pèlerin », ETUD1-4 « Assurer le suivi ou participer au suivi des espèces prioritaires » et ETUD1-5 « Compléter l'inventaire des sites de reproduction de la Bondrée apivore, du Circaète Jean le Blanc et du Grand-duc d'Europe » sont tous les intitulés validés.**

Un intervenant signale que l'intitulé de la mesure ETUD1-1 laisse penser qu'un seul couple de Bonelli aura son domaine vital étudié. L'intitulé est donc modifié.

**La mesure ETUD1-1 est « Définir les domaines vitaux de l'Aigle de Bonelli ».**

Des précisions sont demandées sur la mesure ETUD2-1 dont le libellé ne semble pas clair. Cette remarque avait déjà été émise par les services de l'Etat avant la réunion du Copil. En remplacement de deux mesures peu précises, ce sont trois mesures qui sont proposées dans l'objectif opérationnel ETUD2. Les membres du Copil valident cette proposition.

**Les trois mesures de l'objectif opérationnel ETUD2 retenus sont ETUD2-1 « Définir les secteurs où le risque de mortalité par électrocution est le plus important », ETUD2-2 « Etudier les impacts potentiels de certaines activités (géocaching...) sur les conditions de vie des espèces » et ETUD2-3 « Effectuer une veille sur les projets d'aménagements susceptibles d'artificialiser le milieu, de perturber les espèces d'oiseaux ou de modifier leurs habitats ».**

Il est demandé si la veille sur des questions foncières sera réalisée dans le cadre de cette mesure. Comme les questions foncières sont déjà traitées dans la mesure COM2-1 « animer des groupes thématiques », il ne semble pas pertinent de l'ajouter à une autre mesure. Aurélie Tibaut rappelle que des éléments de précision seront apportés au cahier des charges des mesures.

Objectif de développement durable n°6 : Animer et mettre en œuvre le docob

Aucune modification n'est apportée à cet objectif.

Philippe Doutremepuich soumet ces objectifs, avec les modifications proposées au cours de cette réunion, au vote du comité de pilotage.

**Les objectifs sont validés à l'unanimité.**

#### **4/ Questions d'actualités**

Le président informe les participants qu'il a reçu un courriel des services du Ministère de la défense concernant la possible extension du site Natura 2000 aux terrains militaires, précisant qu'ils émettraient sans doute un avis favorable à ce projet. Philippe Doutremepuich rappelle que ce sujet a souvent été évoqué lors des réunions du Copil et demandant aux services de l'Etat d'en préciser la procédure. La DREAL signale que la procédure d'extension d'un site Natura 2000 commence par une consultation des communes et EPCI concernés. Il est demandé si cette consultation ne pourrait pas être lancée rapidement.

La convocation au comité de pilotage ne mentionnant pas ce point à l'ordre du jour, il n'est pas possible de décider du lancement de la procédure. Les participants notent également qu'il y a lieu de vérifier que les parcelles concernées par ce projet d'extension soient exclusivement les terrains militaires mais qu'à ce jour rien n'a encore été confirmé

Il est proposé que cette extension soit la première action portée par l'animation.

Des questions sont ensuite posées aux services de l'Etat concernant les financements Natura 2000 en phase d'animation. Madame Lamande indique que les financements relatifs à l'animation des sites ne seront pas remis en cause de même que les crédits alloués aux contrats agricoles. Néanmoins, le changement de programme qui concerne les MAET peut entraîner des difficultés pour signer des contrats avec les agriculteurs. En ce qui concerne les contrats Natura 2000, l'enveloppe destinée à la mise en place de ces contrats pour 2013 est vide et il ne semble pas y avoir de possibilité de rallonge auprès du Ministère ou de l'Union européenne. Pour 2014, ce seront sans doute les contrats les plus importants, à fort enjeu, qui seront financés.

Philippe Doutremepuich indique à l'assemblée que des interventions seront sollicitées auprès des parlementaires et de l'association des maires de l'Hérault.

Nathalie Lamande signale enfin que des questions se posent aujourd'hui sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La compensation de l'Etat ne se fait plus à 100 % mais à hauteur, seulement, de 50 %, ce qui représente une perte financière pour les communes concernées. La DREAL a fait remonter ce souci au ministère mais pour l'instant aucune modification de la Loi n'est proposée.

Le président remercie l'ensemble des participants et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance.

La séance est levée à 20h05.

A Saint-Mathieu-de-Trévières, le 23 septembre 2013

Le Président du Copil  
Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpellierais

Philippe DOUTREMEPUICH



Les objectifs de développement durable et opérationnels validés par le Copil sont présentés dans le tableau ci-après.  
Les mesures et leur niveau de priorité sont proposés à titre indicatif et pourront être rediscutés.

Objectifs opérationnels	Mesures	Outil et niveau de priorité		
		Forte	Moyenne	Faible
<b>AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ESPECES D'OISEAUX ET REDUIRE LES PERTES D'INDIVIDUS (ESP)</b>				
<b>Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1)</b>	Limiter l'impact des lignes et poteaux électriques (ESP1-1)	Contrat N2000		
	Mettre en défens des nids ou zones de nidification (ESP1-2)	Contrat N2000		
	Protéger des maladies les oiseaux ou leurs proies (ESP1-3)	Contrat N2000		
<b>Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2)</b>	Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par un travail de communication (ESP2-1)	Animation		
	Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par une mise en défens (ESP2-2)	Contrat N2000		
	Protéger un espace naturel majeur pour la conservation d'une espèce (maitrise foncière, outils réglementaires...) (ESP2-3)	Animation		
	Augmenter l'offre en sites naturels de nidification (ESP2-4)	Contrat N2000		
	Retarder la fauche dans les prairies (ESP2-5)	MAET		
<b>Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux (ESP3)</b>	Créer et entretenir des aménagements faunistiques (ESP3-1)	Contrat N2000		
	Créer et entretenir des placettes d'alimentation (ESP3-2)	Contrat N2000		
<b>Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux (ESP4)</b>	Ne pas utiliser d'herbicide (ESP4-1)	MAET		
	Raisonner l'utilisation des vermifuges (ESP4-2)	MAET - Animation		
	S'engager dans l'agriculture biologique (ESP4-3)	MAET		
	Conservier les pratiques de l'agriculture biologique (ESP4-4)	MAET		
	Entretien mécaniquement l'inter-rang des cultures pérennes (ESP4-5)	MAET		
	Réduire l'emploi des produits phytosanitaires (ESP4-6)	MAET		
<b>MAINTENIR LES MILIEUX OUVERTS EXISTANTS ET RECONQUERIR LES MILIEUX FERMES (OUV)</b>				
<b>Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)</b>	Gérer les milieux ouverts (OUV1)	MAET - Contrat		
	Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture (OUV2)	MAET - Contrat		
<b>LIMITER LA PERTE DES HABITATS ET MAINTENIR EN BON ETAT LES MILIEUX FAVORABLES AUX ESPECES D'OISEAUX EN TANT QUE ZONES D'ALIMENTATION ET/OU DE REPRODUCTION (HAB)</b>				
<b>Préserver la mosaïque paysagère (HAB1)</b>	Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus...) (HAB1-1)	Contrat N2000 - MAET		
	Planter des couverts favorables à l'avifaune (HAB1-2)	MAET		
<b>Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2)</b>	Irrégulariser et diversifier les peuplements forestiers (HAB2-1)	Contrat N2000		
	Créer et maintenir des espaces ouverts intraforestiers (HAB2-2)	Contrat N2000		
	Entretien les ripisylves et la végétation des berges (HAB2-3)	Contrat N2000		

Les objectifs de développement durable et opérationnels validés par le Copil sont présentés dans le tableau ci-après.  
Les mesures et leur niveau de priorité sont proposés à titre indicatif et pourront être rediscutés.

Objectifs opérationnels	Mesures	Outil et niveau de priorité		
		Forte	Moyenne	Faible
<b>INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DU SITE (COM)</b>				
<b>Porter à connaissance, sensibiliser et former (COM1)</b>	Sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités (COM1-1)	Animation		
	Mettre en cohérence les enjeux du site avec les politiques publiques et autres sites Natura 2000 (COM1-2)	Animation		
	Porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (COM1-3)	Animation		
	Sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation (COM1-4)	Animation		
<b>Animer des réunions et assurer une présence de terrain (COM2)</b>	Animer des groupes de travail thématiques sur des thèmes précis (foncier par exemple) (COM2-1)	Animation		
	Renforcer la surveillance des espaces naturels par une présence de terrain (COM2-2)	Animation		
<b>Mettre en place des outils de communication (COM3)</b>	Réaliser des lettres d'information et autres documents de communication (COM3-1)	Animation		
	Communiquer en utilisant Internet (site Internet, news letter...) (COM3-2)	Animation		
	Réaliser des panneaux d'information (COM3-3)	Animation		
<b>AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE SITE ET LES ESPECES CONCERNEES (ETUD)</b>				
<b>Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site (ETUD1)</b>	Définir les domaines vitaux de l'Aigle de Bonelli (ETUD1-1)	Etude		
	Préciser les effectifs, les habitats et la répartition du Bruant Ortolan et du Pipit rousseline (ETUD1-2)	Etude		
	Acquérir des connaissances complémentaires sur les sites de reproduction et les territoires de chasse de l'Aigle royal, du Busard cendré et du Faucon pèlerin (ETUD1-3)	Etude		
	Assurer le suivi ou participer au suivi des espèces prioritaires (ETUD1-4)	Etude		
	Compléter l'inventaire des sites de reproduction de la Bondrée apivore, du Circaète Jean le Blanc et du Grand-duc d'Europe (ETUD1-5)	Etude		
<b>Acquérir des connaissances complémentaires sur l'impact de certaines activités sur l'avifaune (ETUD2)</b>	Définir les secteurs où le risque de mortalité par électrocution est le plus important (ETUD2-1)	Animation		
	Etudier les impacts potentiels de certaines activités (géocaching...) sur les conditions de vie des espèces (ETUD2-2)	Animation		
	Effectuer une veille sur les projets d'aménagements susceptibles d'artificialiser le milieu, de perturber les espèces d'oiseaux ou de modifier leurs habitats (ETUD2-3)	Animation		
<b>ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE DOCOB (ANIM)</b>				
<b>Mettre en œuvre les mesures contractuelles et chartes natura 2000 (ANIM1)</b>	Mettre en œuvre les mesures contractuelles et chartes natura 2000 (ANIM1)	Animation		
<b>Evaluer et effectuer la mise à jour du docob (ANIM2)</b>	Evaluer et effectuer la mise à jour du docob (ANIM2)	Animation		

## Annexe 11 : Règlement intérieur du copil



## **REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 (Zone de Protection Spéciale) FR 9112004 "Hautes Garrigues du Montpellièrais" Prévu par l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°20 11-XV-451**

### **Objet du Règlement Intérieur**

Ce règlement fixe, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur, les modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage du site Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale "Hautes Garrigues du Montpellièrais".

### **CHAPITRE I: LE COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000**

#### **Article 1 : Les membres du Comité de Pilotage Natura 2000**

La composition du comité de pilotage est déterminée l'arrêté préfectoral ci-dessus visé. La qualité des membres du comité de pilotage est attachée aux fonctions en considération desquelles chacun a été désigné. Ils cessent d'être membres avec la perte de cette fonction. La fonction de membre du comité de pilotage est gratuite, aucun défraiement n'est prévu par le comité de pilotage à quel titre que ce soit. Chaque membre du comité de pilotage désignera un suppléant qui pourra l'accompagner ou le représenter au comité de pilotage en cas d'absence.

#### **Article 2 : Le président du Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage est présidé par un membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élu à la majorité absolue par ce même collège lors de la première réunion du Comité de Pilotage.

Le Président du Comité de Pilotage assure la liaison entre le Comité de Pilotage, le maître d'ouvrage chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Document d'Objectifs et le représentant de l'Etat chargé du suivi du site. Il veille au maintien des équilibres entre les collèges (temps de parole, prise en compte des propositions) et au respect de l'objectif de gestion durable du site. Il propose au Comité de Pilotage toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à permettre ses missions.

### **CHAPITRE II : MAITRE D'OUVRAGE ET ANIMATION**

#### **Article 3 : Le maître d'ouvrage du Document d'Objectifs**

Conformément aux articles L414-2 et R.414-8-1 du code de l'environnement, lors de la première réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenu le lundi 11 avril à 17 heures à Saint Mathieu de Trévières, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a été désignée maître d'ouvrage (opératrice) de l'élaboration du DOCOB. Elle est donc chargée de l'élaboration du Document d'Objectifs, réalisée soit en régie soit en la confiant, pour tout ou partie, à un organisme externe.

#### **Article 4 : Le chargé de mission :**

La structure porteuse assure le secrétariat et l'animation du Comité de Pilotage soit en régie soit en la confiant, pour tout ou partie, à un organisme externe. Elle identifie à cet effet au sein des services de la Communautés de Communes, un chargé de mission qui aura notamment pour attribution :

- la coordination et l'animation des travaux d'élaboration du Document d'Objectifs. Il assure le suivi pour le compte du maître d'ouvrage des études externes nécessaires pour l'élaboration du Document d'Objectifs (cahier des charges, contrats d'étude, encadrement des prestataires, ...)
- l'animation des groupes de travail ;
- le secrétariat et l'animation du Comité de Pilotage ;
- la gestion du secrétariat du Comité de Pilotage, notamment la préparation des ordres du jour et la diffusion des comptes rendus des réunions ;
- la mise en forme des éléments du Document d'Objectifs validés à chaque réunion par le Comité de Pilotage ;
- l'évaluation et à la mise à jour du Document d'Objectifs. Dans ce cas, il anime également la mise en œuvre du Document d'Objectifs (contrat Natura 2000, charte Natura 2000, intégration du site dans les politiques d'aménagement du territoire, suivi des études...).

### **CHAPITRE III: FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE**

#### **Article 5 : L'ordre du jour et les convocations**

Le Président fixe, avec la structure porteuse du Document d'Objectifs, les dates et ordres du jour des séances. Tout membre du Comité de Pilotage peut solliciter l'inscription d'un point complémentaire à l'ordre du jour. L'opportunité d'inscrire un point complémentaire sera examinée par le Président du Comité de Pilotage.

La structure porteuse organise avant chaque Comité de Pilotage une réunion préparatoire entre le Président du Comité de Pilotage, la structure porteuse, les communes et Communauté de Communes concernées et la DDTM, garante de la démarche.

Les convocations, le projet de procès verbal de la séance précédente et les documents indispensables au bon déroulement de la réunion sont envoyés aux membres du Comité de Pilotage par courrier au moins 3 semaines avant chaque réunion.

Les réunions du Comité de Pilotage ne sont pas publiques mais des personnes non-membres peuvent y assister en tant qu'observateurs ou personnes ressources sur demande d'un membre du Comité de Pilotage et après accord du Président du Comité de Pilotage.

#### **Article 6 : Le déroulement des réunions**

Les réunions se tiennent indifféremment dans les locaux d'une des communes ou d'un des EPCI membres du Comité de Pilotage.

En ouverture de séance, le Président du Comité de Pilotage propose d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente, il rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour et les éventuels points complémentaires. Ces derniers ne pourront donner lieu à une délibération que si 2/3 au moins des membres présents ou représentés le décident.

Le Comité de Pilotage, à la majorité des membres présents, peut décider d'examiner les points dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour. Des questions diverses ne

donnant pas lieu à délibération pourront être abordées en fin de séance.

Les services de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et le chargé de mission apportent en cours de séance toutes les informations utiles aux débats. Pour des points déterminés, notamment d'ordre scientifique ou technique, le Président peut donner la parole à un non-membre susceptible d'apporter un avis éclairé.

#### **Article 7 : Les délibérations et les votes**

Le Comité de Pilotage délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents sauf lorsque le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements doit se prononcer pour la désignation de la structure porteuse du Document d'Objectifs, et l'élection du Président. Dans ce cas de figure, le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage. Les votes se font à main levée sauf demande contraire de 1/3 des membres.

#### **Article 8 : Rédaction des procès-verbaux de réunion du Comité de Pilotage**

La structure porteuse est chargée de la rédaction d'un projet de Procès Verbal de la séance, signé par le Président, synthétisant l'ensemble des débats et des décisions prises, il est transmis à tous les membres du Comité de Pilotage dans un délai de 1 mois suivant chaque réunion.

#### **Article 9 : Le tableau de bord et le calendrier prévisionnel**

La structure porteuse du Document d'Objectifs définit en concertation avec le Comité de Pilotage un tableau de bord d'élaboration du Document d'Objectifs. Ce tableau, comportant les actions à mener et les dates auxquelles elles doivent être conduites, est intégré au Document d'Objectifs et complété par le chargé de mission. Le Comité de Pilotage, par l'intermédiaire de son Président, veille au respect de ce tableau de bord.

Ce tableau de bord précise le calendrier prévisionnel de l'avancement de la rédaction du Document d'Objectifs, il est proposé au deuxième Comité de Pilotage et sera annexé systématiquement aux procès-verbaux des Comités de Pilotage.

### **CHAPITRE IV: MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION**

#### **Article 10 : Définition d'un plan de concertation**

Une concertation approfondie est mise en œuvre tout au long de la démarche par la structure porteuse et le Comité de Pilotage afin d'associer l'ensemble des acteurs de terrain et des usagers de la nature. A cet effet, un plan de concertation est défini par le Comité de Pilotage.

#### **Article 11 : Les groupes de travail associés au Comité de Pilotage**

Des groupes de travail sont mis en place par le comité de pilotage pour approfondir la réflexion scientifique et technique, préciser les objectifs et les préconisations de gestion. Ils associent des spécialistes ou des organismes non représentés dans le comité de pilotage. Ces groupes de travail, animés par le chargé de mission, participent à la collecte d'informations, œuvrent sur différentes thématiques et sont consultés tout au long de la rédaction du Document d'Objectifs.

Ils pourront être:

- géographiques : sur les différentes entités géographiques du site;
- thématiques : sur les activités présentes sur le site (agriculture, élevage, sylviculture, chasse, pêche, tourisme, sport...)
- thématiques et géographiques si les secteurs géographiques couvrent de nombreuses activités.

### **Article 12 : Compte-rendu des activités des groupes de travail**

A l'issue de chaque réunion des groupes de travail, un compte rendu est rédigé par le chargé de mission afin d'intégrer les contributions de ces groupes de travail à la démarche. Les comptes rendus sont mis à disposition de l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

## **CHAPITRE V: FINANCEMENT DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :**

### **Article 13 : Subvention et convention :**

La structure porteuse désignée lors du 1er Comité de Pilotage a à sa charge toutes les démarches relatives aux demandes de cofinancement pour l'élaboration du Document d'Objectifs.

Une convention est établie entre les EPCI concernés par le site pour la répartition de l'autofinancement concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Document d' Objectifs.

## **CHAPITRE VI: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 14 : modification du présent règlement**

Le présent règlement pourra être modifié sur proposition du Président ou d'un tiers au moins des membres du Comité de Pilotage. Le projet de règlement modifié n'entrera en vigueur qu'après validation par le Comité de Pilotage.